Quatre-vingt-treizième année. — N° 121. Le Numéro : 0,50 NF Lundi 22, Mardi 23 et Mercredi 24 Mai 1961.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS		Documents		Conseil économique et social
						Assemblée nationale	Sénat	Assemblée nationale	Sénat	Avis et Rapports
C. C. P. : 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
Métropole et Outre-mer	18 NF	35 NF	65 NF	40 NF	9 NF	22 NF	16 NF	30 NF	30 NF	8 NF
Etranger	27 NF	53 NF	100 NF	55 NF	12 NF	40 NF	24 NF	40 NF	40 NF	12 NF

L'Édition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des **DÉBATS** de l'**ASSEMBLÉE NATIONALE** et du **SÉNAT** comprennent le compte rendu intégral des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Les Éditions des **DOCUMENTS** de l'**ASSEMBLÉE NATIONALE** et du **SÉNAT** comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition du **CONSEIL ÉCONOMIQUE** et **SOCIAL** comprend les avis et rapports.

L'Édition des **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, Paris (15e). — Tél. : FON 51-00

*** Les textes qui, dans le sommaire, sont suivis d'un astérisque seront édités en fascicules spéciaux du format in-8° carré.**

MICROFILM DU « JOURNAL OFFICIEL »

On peut se procurer le **microfilm** du *Journal officiel* (édition Lois et décrets) **de 1869 à 1960** en s'adressant à l'Association pour la conservation et la reproduction photographique de la presse, 4, rue Louvois, Paris (2e) (tél : RIC. 51-48). Prix moyen d'une année : **420 NF.**

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Administration des services de la France d'outre-mer.

Arrêté portant détachement (conseillers aux affaires administratives) (p. 4612).

MINISTERES D'ETAT

Arrêté portant délégation de fonctions et de pouvoirs (p. 4613).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets portant admission à la retraite et conférant l'honorariat (magistrature) (p. 4613).

Arrêté du 17 mai 1961 fixant l'échelonnement indiciaire du greffier en chef et de l'interprète en chef du tribunal foncier d'Algérie (p. 4613).

(1 f.)

Arrêté portant désignation d'assesseurs (tribunaux pour enfants) (p. 4613).

Arrêtés portant nominations, admission à la retraite et conférant l'honorariat :

Interprètes judiciaires (p. 4614).

Personnels des services judiciaires (p. 4614).

Tribunaux départementaux des pensions (p. 4614).

Décisions de justice : Officiers publics et ministériels (p. 4614).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêté du 16 mai 1961 portant interdiction d'un ouvrage étranger (p. 4614).

Arrêté portant nomination au cabinet du ministre (p. 4614).

Arrêté portant détachement (sûreté nationale) (p. 4614).

MINISTERE DES ARMEES

Décret du 19 mai 1961 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 4613).

Arrêté du 25 février 1961 fixant le montant des versements à effectuer par le musée de l'armée à la caisse des monuments historiques pour 1960 (p. 4613).

Arrêté portant remise de débet (p. 4613).

Arrêté portant nomination d'un membre suppléant de la commission consultative des marchés (guerre) (p. 4613).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret du 20 mai 1961 relatif aux conditions d'emprunts à émettre par la société Sud-Aviation (p. 4614).

Arrêté du 10 mars 1961 fixant le cautionnement d'agents comptables (p. 4614).

Arrêté du 17 mai 1961 autorisant le Bureau d'investissement en Afrique à prendre une participation financière dans la Société d'études et d'exploitation du transport continu par canalisation mobile « Seccam » (p. 4645).

Arrêté du 19 mai 1961 portant ouverture de crédits (p. 4645).

Arrêté du 20 mai 1961 fixant la valeur de reprise des titres de rentes amortissables 3 1/2 p. 100 à capital garanti émises en 1952 et 1958 (p. 4645).

Arrêté du 20 mai 1961 fixant le montant du coupon payable le 1er juin 1961 sur les bons d'équipement industriel et agricole 5 p. 100 1956 (p. 4645).

Arrêtés portant détachements, admission à la retraite et radiation des cadres (contrôle des assurances et institut national de la statistique et des études économiques) (p. 4645).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêté du 15 mai 1961 relatif aux conditions à remplir par les conseils techniques pour être autorisés à exercer des missions partielles (p. 4646).

Arrêté du 17 mai 1961 relatif au recrutement des professeurs d'éducation physique et sportive en 1961 (p. 4646).

Arrêté du 17 mai 1961 relatif au recrutement des maîtres d'éducation physique et sportive en 1961 (p. 4646).

Arrêté du 17 mai 1961 relatif au nombre de candidats à admettre dans les écoles normales supérieures d'éducation physique en 1961 (p. 4647).

Arrêtés portant titularisations, reclassement et conférant l'honorariat (bibliothèques et enseignement supérieur) (p. 4647).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Arrêté du 6 mai 1961 portant relèvement des péages perçus sur les navires et les marchandises au port de Tonnay-Charente au profit de cette commune (p. 4647).

Arrêté du 8 mai 1961 modifiant les péages perçus au port de la Pointe-des-Galets au profit de la chambre de commerce et d'industrie de la Réunion (p. 4648).

Arrêté du 8 mai 1961 autorisant la chambre de commerce et d'industrie de Boulogne-sur-Mer à recourir à l'emprunt en vue du financement de travaux au port de cette ville (p. 4648).

Arrêté du 9 mai 1961 autorisant l'ouverture en 1961 de concours pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux géographiques de l'Etat et d'élèves cartographes (p. 4649).

Arrêté du 12 mai 1961 prorogeant la déclaration d'utilité publique de la construction d'une autoroute entre Bouc-Bel-Air et Aix-en-Provence (p. 4649).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Arrêtés du 16 mai 1961 portant agrément de matériel pour emploi dans les mines grisouteuses (p. 4649).

Arrêté portant agrément d'une société titulaire d'une concession de mines d'antimoine sulfuré (p. 4649).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Arrêté du 12 mai 1961 fixant la procédure d'adjudication du droit de pêche exercé par l'Etat dans les eaux du domaine public (p. 4649).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Arrêté portant nomination du directeur de la section départementale d'éducation sanitaire et sociale de la Guyane (p. 4650).

Arrêtés portant affectation et détachement (établissements nationaux de bienfaisance et inspection de la santé) (p. 4650).

Emplois réservés: Nominations (p. 4651).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Convocation de commission (p. 4651).

Sénat. — Ordre du jour (p. 4651).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Premier ministre.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles (direction de la documentation) (p. 4652).

Ministères d'Etat.

Avis d'ouverture d'une enquête partielle effectuée sur le territoire de la commune d'El Goléa (Oasis) (p. 4653).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs d'ail en provenance des pays membres de la Communauté économique européenne ou originaire et en provenance des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté ou originaire et en provenance de pays tiers pour lesquels est revendiqué le bénéfice des dispositions du traité de Rome (p. 4654).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance des Etats-Unis et du Canada (p. 4654).

Avis relatif au tirage de la vingtième tranche de la loterie nationale 1961 (p. 4654).

Ministère des travaux publics et des transports.

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 4653).

Ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Liste générale de classement des candidats aux emplois réservés de deuxième catégorie et aux emplois comportant une aptitude technique spéciale et additive à la liste de classement de première catégorie (année 1960) (p. 4655).

Annonces (p. 4693).

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 13

Avis et rapports. — Séance du 12 avril 1961. — Difficultés rencontrées par les chantiers fluviaux (p. 615).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

ADMINISTRATION DES SERVICES DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Conseillers aux affaires administratives.

Par arrêté du 10 mai 1961, M. Lapierre (René), conseiller aux affaires administratives de 2e classe, 1er échelon, est placé pour une période de cinq années, comptant du 1er août 1960, dans la position de service détaché auprès du ministre des finances et des affaires économiques, pour servir en qualité d'administrateur civil au sein de la direction générale des douanes et des droits indirects.

MINISTERES D'ETAT

Délégation de fonctions et de pouvoirs.

Le ministre d'Etat chargé du Sahara, des départements et territoires d'outre-mer et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 75 de la loi n° 56-780 du 4 août 1956 instituant un fonds de secours aux victimes de sinistres et calamités ;

Vu l'article 11 du décret n° 60-944 du 5 septembre 1960 portant organisation du fonds de secours aux victimes de sinistres et calamités et du comité de coordination des secours aux sinistrés,

Arrêtent :

Art. 1er. — Le ministre d'Etat chargé du Sahara, des départements et territoires d'outre-mer est compétent en ce qui concerne l'engagement des dépenses relatives aux différentes sections du fonds de secours aux victimes de sinistres et calamités relevant de son département.

Art. 2. — Sauf décision contraire concernant une catégorie particulière de sinistres, le ministre d'Etat chargé du Sahara, des départements et territoires d'outre-mer délègue ses fonctions d'ordonnateur, en ce qu'elles concernent la liquidation et l'ordonnancement, au ministre des finances et des affaires économiques.

Art. 3. — Le ministre d'Etat chargé du Sahara, des départements et territoires d'outre-mer et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 avril 1961.

Le ministre d'Etat,
ROBERT LECOURT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
A. DE LATTRE.

MINISTERE DES ARMEES

Décret du 19 mai 1961 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 19 mai 1961, rendu sur le rapport du Premier ministre et du ministre des armées et vu les déclarations du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, a été promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre civil :

Au grade de commandeur.

M. Leprince-Ringuet (Louis-Marie-Edmond), professeur à l'école polytechnique ; 40 ans de services civils et militaires. Officier de la Légion d'honneur du 5 janvier 1955.

Montant des versements à effectuer par le musée de l'armée à la caisse des monuments historiques pour 1960.

Par arrêté interministériel du 25 février 1961, le montant des versements à effectuer par le musée de l'armée à la caisse des monuments historiques pour l'année 1960 est fixé à 20.624,12 NF.

Remise de débet.

Par arrêté du 22 février 1961, compte tenu du versement au Trésor de la somme de 2.460,26 NF, il a été fait remise à l'adjudant Pezere (Lucien), de l'E. R. G. M. T. de Saint-Priest, demeurant, 5, rue Fénelon, à Tournus (Saône-et-Loire), de la somme de 11.084,62 NF, restant due sur la somme de 13.544,88 NF indûment perçue au titre des prestations familiales pendant la période du 1er avril 1949 au 30 juin 1960.

Commission consultative des marchés (guerre).

Par arrêté du 13 mai 1961, M. le chef de bataillon Malgouyres, du 4e bureau de l'état-major de l'armée, est nommé membre suppléant de la commission consultative des marchés (guerre), en remplacement de M. le chef de bataillon Sergent, muté.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets du 23 mai 1961 admettant des magistrats à faire valoir leurs droits à la retraite et leur conférant l'honorariat.

Par décret en date du 23 mai 1961, vu l'avis du Conseil supérieur de la magistrature en ce qui concerne la collation de l'honorariat, M. Deglaire, conseiller à la cour d'appel de Paris, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 31 mai 1961 (limite d'âge).

M. Deglaire est nommé conseiller honoraire à la cour d'appel de Paris.

Par décret en date du 23 mai 1961, vu l'avis du Conseil supérieur de la magistrature en ce qui concerne la collation de l'honorariat, M. Guillard, juge de paix à la suite du tribunal d'instance de Nantes, détaché auprès du ministère des affaires étrangères pour exercer des fonctions judiciaires au Maroc, atteint par la limite d'âge le 27 janvier 1959, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er juin 1961, date à laquelle il a été remis à la disposition du Gouvernement français.

M. Guillard est nommé juge de paix honoraire audit tribunal.

Echelonnement indiciaire du greffier en chef et de l'interprète en chef du tribunal foncier d'Algérie.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre délégué auprès du Premier ministre et le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes,

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement des grades et emplois civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites et les textes qui l'ont complété et modifié, notamment le décret n° 61-10 du 7 janvier 1961 ;

Vu le décret n° 60-1526 du 30 décembre 1960 relatif au statut particulier du greffier en chef du tribunal foncier d'Algérie ;

Vu le décret n° 60-1527 du 30 décembre 1960 relatif au statut particulier de l'interprète en chef du tribunal foncier d'Algérie,

Arrêtent :

Art. 1er. — L'échelonnement indiciaire des emplois de greffier en chef et d'interprète en chef du tribunal foncier d'Algérie est fixé comme suit :

ÉCHELONS	INDICES NETS	INDICES BRUTS
5e échelon	450	585
4e échelon	425	550
3e échelon	400	515
2e échelon	370	470
1er échelon	340	430

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 mai 1961.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice, et par délégation :
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ HOLLEAUX.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
Pour le ministre délégué et par délégation :
Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,
MARCEAU LONG.

Pour le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes et par délégation :
Le secrétaire général,
CHRISTIAN DELABALLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du budget,
RAYMOND MARTINET.

Tribunaux pour enfants.

Par arrêté du 10 mai 1961, sont désignés pour exercer les fonctions d'assesseur suppléant au tribunal pour enfants de Belfort :

Jusqu'au 30 septembre 1962 : M. Buchberger (Hugues) ; Mme Renoux (Jeanne), épouse Screpel ; M. Renard (Robert).

Jusqu'au 30 septembre 1963 : M. Boutal (Henri) ; Mme Piningre (Marie), épouse Ravenet ; M. Bertrand (Louis).

Interprètes judiciaires.

Par arrêté du 10 mai 1961, M. Belkacem-Nacer Hocine, commis greffier au tribunal d'instance de Dra-el-Mizan, candidat reçu au concours d'interprètes judiciaires suppléants de 3e classe (session de 1960), est nommé interprète judiciaire suppléant de 3e classe stagiaire et affecté en cette qualité au tribunal d'instance d'Aumale, en remplacement de M. Belkessam Saad Saoud, qui a été nommé au tribunal d'instance de Cheragas.

Par arrêté du 16 mai 1961, M. Haddad Mohammed Akli, ancien interprète judiciaire près le tribunal de grande instance de Sétif, est nommé interprète judiciaire honoraire.

Personnels des services judiciaires.

Par arrêté du 17 mai 1961, M. Couerbe (Jean), ancien fonctionnaire des cadres chérifiens, intégré dans le corps des greffiers à la classe principale, 5e échelon, et affecté à la cour d'appel de Bordeaux, est, sur sa demande, admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 15 juillet 1961, par application de la loi n° 56-782 du 4 août 1956.

Par arrêté du 17 mai 1961, M. Mohamed Azizi, greffier de chambre au tribunal de grande instance d'Orléansville, est nommé, sur sa demande, greffier en chef dudit tribunal en remplacement de M. Simonetti, qui a été nommé greffier en chef du tribunal de grande instance de Blida.

Tribunaux départementaux des pensions.

Par arrêté du 16 mai 1961, M. René Karcher, médecin, est nommé membre suppléant pour l'année 1961 de la première section du tribunal départemental des pensions du Bas-Rhin, en remplacement de M. Charles Domer, décédé.

Décisions de justice.

OFFICIERS PUBLICS ET MINISTÉRIELS

Par jugement contradictoire du 16 mai 1961, la chambre du conseil du tribunal civil de Valence a prononcé à l'encontre de Me Rabatel (Robert), notaire à Montélimar, l'interdiction temporaire d'exercer (fondée sur l'article 32 de l'ordonnance du 28 juin 1945) et ce durant l'information pénale ouverte contre cet officier ministériel du chef de faux en écriture publique.

Le même jugement a désigné Me Chauvet, notaire à Saulce, comme administrateur provisoire de cette étude.

Par jugement contradictoire en date du 16 mai 1961, la chambre du conseil du tribunal civil de Valence a prononcé à l'encontre de Me Romieu (Paul-Emile), notaire à Buis-les-Baronnies, la peine de la destitution (fondée sur l'article 3 [§ 6] de l'ordonnance du 28 juin 1945).

Le même jugement a désigné Me Gras, notaire à Nyons, comme administrateur provisoire de cette étude.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Interdiction d'un ouvrage étranger.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'article 14 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, modifié par le décret du 6 mai 1939 ;

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête :

Art. 1er. — La circulation, la distribution et la mise en vente de l'ouvrage de Robert Davezies, *Le Temps de la justice*, édité à Lausanne (Suisse), sont interdites sur l'ensemble du territoire.

Art. 2. — Le préfet de police dans le département de la Seine et les préfets dans les autres départements sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 mai 1961.

ROGER FREY.

Cabinet du ministre.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948, modifié par le décret n° 51-1030 du 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels ;

Vu les décrets des 8 janvier 1959 et 6 mai 1961 relatifs à la composition du Gouvernement,

Arrête :

Art. 1er. — M. Alexandre Sanguinetti est chargé de mission auprès de M. Roger Frey, ministre de l'intérieur.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, prend effet à compter du 7 mai 1961.

Fait à Paris, le 23 mai 1961.

ROGER FREY.

Sûreté nationale.

Par arrêté du 6 mai 1961, M. Boitard (Pierre), commissaire de la sûreté nationale de 8e échelon à la direction générale de la sûreté nationale, est placé en la même qualité en position de détachement du 23 novembre 1959 au 1er février 1961 auprès du Premier ministre (secrétariat d'Etat aux relations avec les Etats de la Communauté), pour être mis à la disposition du Gouvernement de la République centrafricaine (régularisation).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret du 20 mai 1961 relatif aux conditions d'emprunts à émettre par la société Sud-Aviation.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 12 novembre 1938 relatif aux conditions d'émission des emprunts du Trésor et des emprunts bénéficiant de la garantie de l'Etat, et notamment son article 1er,

Décrète :

Art. 1er. — La société Sud-Aviation, société nationale de constructions aéronautiques, est autorisée à émettre avec la garantie de l'Etat, jusqu'au 31 décembre 1965, des emprunts dont les titres pourront être assortis de primes de remboursement excédant le maximum fixé par l'article 1er du décret précité du 12 novembre 1938.

L'objet et les modalités de ces emprunts devront recevoir l'accord préalable du ministre des finances et des affaires économiques.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 mai 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre des finances et des affaires économiques,

WILFRID BAUMGARTNER.

Cautionnement d'agents comptables.

Par arrêté en date du 10 mars 1961 :

Le cautionnement de l'agent comptable des services d'utilité agricole Service de vulgarisation et d'assistance technique agricole, Service de diffusion des cours et nouvelles des marchés et Service de formation professionnelle, organismes créés par la chambre d'agriculture de l'Isère, a été fixé à la somme de 5.000 NF.

Le cautionnement de l'agent comptable du service d'utilité agricole des produits bretons, organisme créé par la chambre d'agriculture des Côtes-du-Nord, a été fixé à la somme de 5.000 NF.

Le cautionnement de l'agent comptable du service de recherches économiques, d'assistance technique et de progrès social, organisme créé par la chambre d'agriculture de la Seine-Maritime, a été fixé à la somme de 5.000 NF.

Le cautionnement de l'agent comptable du service des assistants techniques et économiques, organisme créé par la chambre d'agriculture des Ardennes, a été fixé à la somme de 5.000 NF.

Le cautionnement constitué par l'inspecteur central du Trésor chargé de la perception de Mont-de-Marsan a été affecté solidairement à sa gestion d'agent comptable du service d'utilité agricole créé par la chambre d'agriculture des Landes.

Autorisation au Bureau d'investissement en Afrique de prendre une participation financière dans la Société d'études et d'exploitation du transport continu par canalisation mobile (Seccam).

Par arrêté en date du 17 mai 1961, le Bureau d'investissement en Afrique est autorisé à porter sa participation dans la Société d'études et d'exploitation du transport continu par canalisation mobile (Seccam) à 77.100 NF.

Ouverture de crédits.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 25 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ;
Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1961,

Arrête :

Art. 1er. — Les évaluations de recettes des comptes spéciaux du Trésor, pour 1961, sont augmentées d'une somme de 3.581.015 NF applicable au compte d'affectation spéciale et à la ligne mentionnée dans le tableau A annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Sont ouverts, sur 1961, une autorisation de programme et un crédit de paiement de 3.581.015 NF applicables au compte d'affectation spéciale et au chapitre mentionnés dans le tableau B annexé au présent arrêté.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 mai 1961.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du budget,
Par empêchement du directeur du budget :
Le sous-directeur,
RENÉ MAGNIEZ.

TABLEAU A. — *Recettes.*

COMPTE	LIGNE	MAJORATION de recettes.
		Nouveaux francs.
COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR		
Fonds spécial d'investissement routier.		
Recettes diverses ou accidentelles.....	2	3.581.015

TABLEAU B. — *Crédits.*

COMPTE	CHAPITRE	AUTORISATION de programme accordée.	CRÉDIT de paiement ouvert.
		Nouveaux francs.	
COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR			
Fonds spécial d'investissement routier.			
Exécution du plan national d'amélioration du réseau routier.....	1	3.581.015	3.581.015

Valeur de reprise des titres de rentes amortissables 3 1/2 p. 100 à capital garanti émises en 1952 et 1958.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 68 de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952 ;
Vu la loi n° 52-565 du 21 mai 1952 ;
Vu l'ordonnance n° 58-529 du 11 juin 1958 ;
Vu les articles 5 et 13 du décret n° 58-530 du 11 juin 1958 ;
Vu les cours pratiqués pour la pièce d'or française de 20 F sur le marché libre des matières d'or de Paris au cours des cent bourses précédant le 15 mai 1961 et publiés dans le *Bulletin* de la cote de la Compagnie des agents de change de Paris.

Arrête :

Art. 1er. — La valeur de reprise des titres de l'emprunt 3 1/2 p. 100 à capital garanti qui seront admis en paiement des droits de mutation entre le 1er juin 1961 et le 30 novembre 1961 est fixée ainsi qu'il suit :

I. — Rentes au porteur.

Coupure de	100 NF	de capital nominal.....	106,26 NF.
Coupure de	500 NF	de capital nominal.....	531,30
Coupure de	1.000 NF	de capital nominal.....	1.062,60
Coupure de	10.000 NF	de capital nominal.....	10.626 »

II. — Rentes nominatives.

Par 100 NF de capital nominal.....	106,26 NF.

Art. 2. — Les titres de l'emprunt 3 1/2 p. 100 à capital garanti désignés par le tirage au sort du 13 mars 1961 seront remboursés, à partir du 1er juin 1961, à la valeur indiquée à l'article 1er pour la quotité correspondante.

Art. 3. — Le directeur du Trésor est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 mai 1961.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du Trésor,
MAURICE PÉROUSE.

Montant du coupon payable le 1er juin 1961 sur les bons d'équipement industriel et agricole 5 p. 100 1956.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 3 du décret n° 56-476 du 14 mai 1956 relatif à l'émission des bons d'équipement industriel et agricole 5 p. 100 1956 ;
Vu l'indice d'ensemble de la production industrielle, bâtiment compris (base 100 en 1952), publié par l'institut national de la statistique et des études économiques et s'établissant à 167 pour l'année 1961 contre 119 pour l'année 1955,

Arrête :

Art. 1er. — La bonification d'intérêt payable à l'échéance du 1er juin 1961 sur les bons d'équipement industriel et agricole 5 p. 100 1956 est égale à 240 dix-millièmes du capital nominal du bon.

Le montant du coupon payable le 1er juin 1961 sur une coupure de 100 NF de capital nominal est égal à 7,40 NF (intérêt : 5 NF ; bonification : 2,40 NF).

Le montant du coupon payable le 1er juin 1961 sur une coupure de 1.000 NF de capital nominal est égal à 74 NF (intérêt : 50 NF ; bonification : 24 NF).

Le montant du coupon payable le 1er juin 1961 sur une coupure de 10.000 NF de capital nominal est égal à 740 NF (intérêt : 500 NF ; bonification : 240 NF).

Art. 2. — Le directeur du Trésor est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 mai 1961.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du Trésor,
MAURICE PÉROUSE.

Contrôle des assurances.

Par arrêté du 17 mai 1961, M. Jean Penicaud, commissaire contrôleur principal des assurances de 3e classe au ministère des finances et des affaires économiques, est placé en service détaché d'office, pour une période maximum de cinq ans à compter du 1er juin 1960, auprès du ministère des affaires étrangères, en vue d'être mis à la disposition du ministère des finances du Gouvernement chérifien.

Institut national de la statistique et des études économiques.

Par arrêté du 16 mai 1961, M. Alexandre Dufour, attaché de classe exceptionnelle à l'institut national de la statistique et des études économiques, est, sur sa demande, admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres de l'institut national de la statistique et des études économiques à compter du 16 octobre 1961.

Par arrêté du 17 mai 1961, M. Edmond Pennel, attaché à l'institut national de la statistique et des études économiques, est placé en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères, pour être mis à la disposition de l'Organisation des Nations Unies en qualité d'expert en matière de recensement de la population au Cambodge, pour une durée d'un an à compter du 16 juin 1960.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Conditions à remplir par les conseils techniques pour être autorisés à exercer des missions partielles.

Le ministre de l'éducation nationale et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 61-194 du 20 février 1961 fixant le tarif des honoraires alloués aux architectes et conseils techniques appelés à prêter leur concours à l'Etat et aux établissements publics nationaux en vue de la construction d'établissements universitaires et scolaires relevant des enseignements supérieurs classique et moderne, technique et professionnel, élémentaire et complémentaire, et notamment l'article 9 ;

Vu le décret n° 56-461 du 5 mai 1956 modifiant certaines dispositions du décret du 7 février 1949 fixant le tarif des honoraires et autres rémunérations alloués aux architectes, ingénieurs et aux techniciens spécialisés pour la direction des travaux exécutés au compte des départements, des communes et des établissements publics et services en dépendant,

Arrêtent :

Art. 1er. — Les conseils techniques autorisés à exécuter une mission partielle pour les opérations égales ou supérieures à 2 millions de nouveaux francs avant réévaluation et dans les conditions de l'article 10 du décret du 20 février 1961 précité doivent satisfaire à l'une ou l'autre des deux conditions suivantes :

Ou avoir été agréés par arrêté du ministre de l'éducation nationale et du ministre de l'industrie pour exercer les missions complètes pouvant être confiées aux bureaux d'études techniques en application du dernier alinéa de l'article 6 du décret n° 61-194 du 20 février 1961 ;

Ou figurer sur les tableaux départementaux des ingénieurs et techniciens travaillant pour le compte des collectivités locales, établis en application du décret n° 56-461 du 5 mai 1956 et de l'arrêté du 21 mai 1957 fixant les modalités d'application dudit décret.

Art. 2. — Dans l'une ou l'autre des deux circonstances définies à l'article 1er, les agréments ne sont valables que pour la période prévue aux arrêtés qui les ont délivrés.

Art. 3. — Le directeur général de l'équipement scolaire, universitaire et sportif est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 mai 1961.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
MAXENCE FAIVRE D'ARCIER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du budget,
RAYMOND MARTINET.

Recrutement des professeurs d'éducation physique et sportive en 1961.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre et le ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi de finances n° 51-598 du 24 mai 1951 (art. 29) ;
Vu le décret du 17 mars 1945 et les textes qui l'ont modifié relatifs au certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive ;
Vu le décret n° 56-1167 du 17 novembre 1956 aménageant les conditions d'accès aux emplois publics de l'Etat en ce qui concerne les candidats empêchés par suite de maintien ou de rappel sous les drapeaux, d'engagement ou de rengagement ;
Vu la circulaire du président du conseil n° 73 SG/CAB du 22 mars 1957 relative à la nomination en Algérie des candidats reçus aux concours d'admission dans la fonction publique ;
Vu l'ordonnance n° 58-1016 du 29 octobre 1958 édictant les mesures destinées à favoriser l'accès des Français musulmans d'Algérie aux emplois publics de l'Etat et la circulaire du 7 janvier 1959 prise pour son application ;
Vu l'arrêté du 16 janvier 1960 portant délégation de signature,

Arrêtent :

Art. 1er. — Est autorisée en 1961 l'ouverture du concours de recrutement des professeurs d'éducation physique et sportive (certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive, 2e partie).

Le nombre de postes mis au concours est fixé comme suit :

Candidats :

190, dont 10 pour l'Algérie et 19 réservés aux Français musulmans d'Algérie.

Candidates :

145, dont 5 pour l'Algérie et 15 réservés aux Françaises musulmanes d'Algérie.

Art. 2. — Les postes réservés aux Français musulmans d'Algérie qui ne pourraient être pourvus seront reportés sur le contingent normal.

Art. 3. — Les candidats qui, par suite de leur maintien ou de leur rappel sous les drapeaux, bénéficient des dispositions du décret du 17 novembre 1956 et des textes pris pour son application pourront faire l'objet d'un classement spécial.

Art. 4. — Le haut-commissaire à la jeunesse et aux sports et le directeur général de l'administration et de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 mai 1961.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation :
Le haut-commissaire à la jeunesse et aux sports,
MAURICE HERZOG.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
Pour le ministre délégué et par délégation :
Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,
MARCEAU LONG.

Recrutement des maîtres d'éducation physique et sportive en 1961.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre et le ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi de finances n° 51-598 du 24 mai 1951 (art. 29) ;
Vu le décret du 17 mars 1945 et les textes qui l'ont modifié relatifs au diplôme de maître d'éducation physique et sportive ;
Vu le décret n° 56-1167 du 17 novembre 1956 aménageant les conditions d'accès aux emplois publics de l'Etat en ce qui concerne les candidats empêchés par suite de maintien ou de rappel sous les drapeaux, d'engagement ou de rengagement ;
Vu la circulaire du président du conseil n° 73 SG/CAB du 22 mars 1957 relative à la nomination en Algérie des candidats reçus aux concours d'admission dans la fonction publique ;
Vu l'ordonnance n° 58-1016 du 29 octobre 1958 édictant les mesures destinées à favoriser l'accès des Français musulmans d'Algérie aux emplois publics de l'Etat et la circulaire du 7 janvier 1959 prise pour son application ;
Vu l'arrêté du 16 janvier 1960 portant délégation de signature,

Arrêtent :

Art. 1er. — Est autorisée en 1961 l'ouverture du concours de recrutement des maîtres d'éducation physique et sportive (diplôme de maître d'éducation physique et sportive, 2e partie).

Le nombre de postes mis au concours est fixé comme suit :

Candidats :

220, dont 10 pour l'Algérie et 22 réservés aux Français musulmans d'Algérie.

Candidates :

170, dont 8 pour l'Algérie et 17 réservés aux Françaises musulmanes d'Algérie.

Art. 2. — Les postes réservés aux Français musulmans d'Algérie qui ne pourraient être pourvus seront reportés sur le contingent normal.

Art. 3. — Les candidats qui, par suite de leur maintien ou de leur rappel sous les drapeaux, bénéficient des dispositions du décret du 17 novembre 1956 et des textes pris pour son application pourront faire l'objet d'un classement spécial.

Art. 4. — Le haut-commissaire à la jeunesse et aux sports et le directeur général de l'administration et de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 mai 1961.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation :
Le haut-commissaire à la jeunesse et aux sports,
MAURICE HERZOG.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
Pour le ministre délégué et par délégation :
Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,
MARCEAU LONG.

Nombre de candidats à admettre dans les écoles normales supérieures d'éducation physique en 1961.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre et le ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi de finances n° 51-598 du 24 mai 1951 (art. 29) ;
Vu le décret du 17 mars 1945 et les textes qui l'ont modifié relatifs au certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive ;
Vu le décret n° 56-1167 du 17 novembre 1956 aménageant les conditions d'accès aux emplois publics de l'Etat en ce qui concerne les candidats empêchés par suite de maintien ou de rappel sous les drapeaux, d'engagement ou de rengagement ;
Vu la circulaire du président du conseil n° 73 SG/CAB du 22 mars 1957 relative à la nomination en Algérie des candidats reçus au concours d'admission dans la fonction publique ;
Vu l'ordonnance n° 58-1016 du 29 octobre 1958 édictant les mesures destinées à favoriser l'accès des Français musulmans d'Algérie aux emplois publics de l'Etat et la circulaire du 7 janvier 1959 prise pour son application ;
Vu l'arrêté du 16 janvier 1960 portant délégation de signature,

Arrêtent :

Art. 1er. — Est autorisée en 1961 l'ouverture d'un concours d'admission dans les écoles normales supérieures d'éducation physique de jeunes gens et de jeunes filles.
Le nombre maximum d'élèves à admettre est fixé à 133. Il est réparti en principe comme suit :

Candidats :

70, dont 7 Français musulmans d'Algérie.

Candidates :

63, dont 6 Françaises musulmanes d'Algérie.

Art. 2. — A défaut de candidats français musulmans, les places réservées pourront être attribuées à d'autres candidats pris à la suite du dernier admis, dans l'ordre de leur classement.

Art. 3. — Les candidats qui, par suite de leur maintien ou de leur rappel sous les drapeaux, bénéficient des dispositions du décret du 17 novembre 1956 et des textes pris pour son application pourront faire l'objet d'un classement spécial.

Art. 4. — Le haut-commissaire à la jeunesse et aux sports et le directeur général de l'administration et de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 mai 1961.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation :
Le haut-commissaire à la jeunesse et aux sports,
MAURICE HERZOG.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
Pour le ministre délégué et par délégation :
Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,
MARCEAU LONG.

Bibliothèques.

Par arrêté en date du 14 février 1961, M. Laissus (Yves), bibliothécaire stagiaire à la bibliothèque du Muséum national d'histoire naturelle, est titularisé dans son grade avec effet du 1er octobre 1960 et reclassé à la même date au 2e échelon du grade avec un report d'ancienneté de 1 an 5 mois 16 jours, compte tenu de 1 an de services civils et de 2 ans 5 mois 16 jours de services militaires.

Par arrêté du 14 février 1961, M. Garreta (Jean-Claude), bibliothécaire stagiaire à la bibliothèque municipale classée de Dijon, est titularisé dans son grade avec effet du 11 octobre 1960 et reclassé à la même date au 2e échelon du grade avec un report d'ancienneté de 1 an 3 mois 27 jours, compte tenu de 1 an de services civils et de 2 ans 3 mois 27 jours de services militaires.

Par arrêté en date du 14 février 1961, M. Gendre (Paul), bibliothécaire stagiaire à la bibliothèque centrale de prêt de la Seine-Maritime, est titularisé dans son grade avec effet du 1er février 1961 et reclassé à la même date au 2e échelon du grade avec un report d'ancienneté de 1 mois 21 jours, compte tenu de 1 an de services civils, de 1 an 1 mois 8 jours de services militaires et de 13 jours de majoration d'ancienneté.

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 26 avril 1961, le titre de doyen honoraire est conféré à M. Le Moal, ancien doyen de la faculté des sciences de l'université de Rennes.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Relèvement des péages perçus sur les navires et les marchandises au port de Tonnay-Charente au profit de cette commune.

Le ministre des travaux publics et des transports et le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 57-657 du 22 mai 1957 portant codification des textes législatifs concernant l'administration communale ;
Vu le décret n° 56-321 du 27 mars 1956 portant codification, sous le nom de Code des ports maritimes, des textes législatifs concernant les ports maritimes, ensemble l'ordonnance n° 59-119 du 7 janvier 1959, le décret n° 59-136 du 7 janvier 1959 et le décret n° 60-916 du 20 août 1960 qui l'ont modifié ;
Vu le décret du 26 avril 1941 ;
Vu l'arrêté du 17 mars 1953 qui a fixé en dernier lieu le taux des péages perçus sur les navires et les marchandises au port de Tonnay-Charente au profit de la commune de Tonnay-Charente ;
Vu la demande présentée par le conseil municipal de Tonnay-Charente, suivant délibérations des 27 octobre 1959 et 28 juin 1960 ;
Vu le dossier de l'enquête ouverte sur cette demande, et notamment l'avis de la commission permanente d'enquête du port de Tonnay-Charente en date du 21 juin 1960 ;
Vu l'avis du ministre des finances et des affaires économiques (art. 30 du code des ports maritimes),

Arrêtent :

Art. 1er. — Le tarif des péages actuellement perçus au port de Tonnay-Charente au profit de la commune de Tonnay-Charente, en vertu de l'arrêté du 17 mars 1953, est remplacé par le tarif ci-après :

I. — *Taxes sur les navires.*

1° Par tonneau de jauge nette.

A. — Navires effectuant une navigation entre les ports de France continentale, de la Corse et de l'Algérie :

Lorsque le rapport existant entre le nombre exprimant le tonnage des marchandises embarquées, débarquées ou transbordées (calculé en tonnes métriques) et la jauge nette du navire est :

a) Supérieur à un demi : 0,25 NF ;
b) Egal ou inférieur à un demi et supérieur à un quart : 0,19 NF ;
c) Egal ou inférieur à un quart : 0,10 NF.

B. — Navires effectuant une navigation au cabotage international ou au long cours :

Lorsque le rapport existant entre le nombre exprimant le tonnage des marchandises embarquées, débarquées ou transbordées (calculé en tonnes métriques) et la jauge nette du navire est :

a) Supérieur à un demi : 0,40 NF ;
b) Egal ou inférieur à un demi et supérieur à un quart : 0,25 NF ;
c) Egal ou inférieur à un quart : 0,15 NF.

2° Réductions.

Une réduction de 30 p. 100 des taxes calculées suivant les tarifs ci-dessus prévus pour les deux catégories A et B est accordée aux navires assurant une ligne régulière reconnue comme telle par l'administration des douanes pour le calcul des droits de quais prévus à l'article 274 du code des douanes.
Toutefois, la prise en considération de cette réduction ne se cumulera pas avec l'application de la tarification dégressive correspondant à l'importance de l'escale, la solution la plus avantageuse pour l'imposé étant appliquée de plein droit.

3° Exemptions.

Les navires de guerre et les bâtiments de service des administrations de l'Etat, les navires affectés au pilotage et au remorquage, les bateaux naviguant au bornage ou faisant exclusivement la petite pêche ou la pêche côtière, les bateaux de navigation intérieure, les navires en relâche forcée s'ils ne font aucune opération commerciale, les navires entrant sur lest et repartant sur lest, les navires entrés chargés et qui repartiraient sans avoir fait aucune opération commerciale, les navires entrant uniquement en vue de leur ravitaillement en houille ou mazout, les navires de plaisance, les navires faisant le cabotage entre Tonnay-Charente et les ports et îles de la Charente-Maritime.

II. — *Taxes sur les marchandises.*

(Péages appliqués aux marchandises soit embarquées, soit débarquées, soit transbordées dans le port [payables par les destinataires, les expéditeurs ou les transitaires].)

1° Taxation par tonne ou fraction de tonne et par article de déclaration.

Pour les déclarations dont le poids total de tous les articles n'atteint pas une tonne et qui comprennent des marchandises de même catégorie ou de catégories différentes, la taxation se fait au quintal, toute fraction étant alors considérée comme une unité, et elle est établie sur la taxe afférente à la catégorie la plus élevée.

Catégorie I : 0,20 NF.

Houille (n° 27-01).
Brai et coke de brai de goudron de houille ou d'autres goudrons minéraux (n° 27-08).
Pyrites de fer non grillées (n° 25-02).
Pyrites de fer grillées (cendres de pyrites) (n° 26-01 A).
Phosphates de calcium naturels (n° 25-10).
Kaolin (n° 25-07 A).
Chlorure de sodium (n° 25-01 A).
Superphosphates (n° 31-03 Ac et Ad).
Minerai de zinc (blende crue et grillée) (n° 26-01 F).

Catégorie II : 0,90 NF.

Eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses (n° 22-09 B, C et D).

Catégorie III : 0,30 NF.

Toutes autres marchandises.

2° Exemptions.

Les marchandises importées par l'Etat et par ses services non autonomes.
Les épaves, les marchandises destinées à l'avitaillement des navires, quelle que soit leur origine.
Les objets de gréement et d'armement nécessaires aux navires affectés au pilotage ou au remorquage, au bornage ou à la pêche côtière et à la navigation de plaisance.
Les marchandises en provenance ou à destination des îles de la Charente-Maritime.
Les colis postaux.
Les envois qui, en raison de leur destination particulière, bénéficient de la franchise douanière exceptionnelle à l'importation (corps diplomatique, Croix-Rouge française, etc.).

Art. 2. — Les taxes fixées à l'article 1er ci-dessus entreront en vigueur trente jours après la publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 mai 1961.

Le ministre des travaux publics et des transports,
Pour le ministre et par délégation :
Le conseiller d'Etat chargé de mission auprès du ministre,
JEAN CAHEN-SALVADOR.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation :
Pour le préfet, directeur général des collectivités locales :
Le directeur adjoint au directeur général,
G. PALLEZ.

Modification des péages perçus au port de la Pointe-des-Galets au profit de la chambre de commerce et d'industrie de la Réunion.

Le ministre des travaux publics et des transports et le ministre de l'industrie,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur l'organisation des chambres de commerce ;
Vu le décret du 27 mars 1956 portant codification, sous le nom de Code des ports maritimes, des textes législatifs concernant les ports maritimes, ensemble l'ordonnance n° 59-119 du 7 janvier 1959, le décret n° 59-136 du 7 janvier 1959 et le décret n° 60-916 du 20 août 1960 qui l'ont modifié ;
Vu le décret du 26 avril 1941 ;
Vu l'arrêté interministériel du 28 janvier 1958 qui a fixé en dernier lieu le taux des péages perçus au port de la Pointe-des-Galets au profit de la chambre de commerce de la Réunion ;
Vu les délibérations en date des 21 juillet et 27 août 1959 par lesquelles la chambre de commerce de la Réunion a demandé la modification de certaines dispositions du tarif des péages susvisés ;
Vu les résultats de l'enquête locale à laquelle il a été procédé, et notamment l'avis en date du 3 décembre 1959 de la commission permanente d'enquête du port de la Pointe-des-Galets ;
Vu l'avis du ministre des finances et des affaires économiques (art. 30 du code des ports maritimes),

Arrêtent :

Art. 1er. — Le tarif des péages perçus au port de la Pointe-des-Galets au profit de la chambre de commerce de la Réunion, tel qu'il a été fixé par l'arrêté interministériel du 28 janvier 1958, est modifié conformément aux dispositions ci-après :

I. — *Péage sur les navires.*

. . . . . .

Réductions.

Navires fréquentant le port plusieurs fois au cours du même voyage pour les lignes régulières de l'océan Indien : une seule perception par voyage.
Navires armés administrativement à la Réunion : une seule perception par an.

Tout navire faisant le service d'une ligne régulière mise à la disposition du public, suivant un itinéraire et à des dates fixés à l'avance, et comportant plusieurs escales dans le port au cours de la même année (comptée du 1er janvier au 31 décembre) bénéficiera des réductions suivantes en rapport avec la fréquence des touchées et l'importance des opérations effectuées :

Fréquence des touchées.

Première à sixième escale du service régulier : plein tarif.
Septième à douzième escale : réduction de 15 p. 100.
Toute escale en sus de la douzième : réduction de 25 p. 100.

Importance commerciale de l'escale.

Lorsque le rapport existant entre les nombres exprimant le tonnage des marchandises débarquées et embarquées dans le port et la jauge nette du navire est :

Inférieur à moitié et supérieur au quart : réduction de 15 p. 100.
Inférieur au quart et supérieur au dixième : réduction de 25 p. 100.
Inférieur au dixième : réduction de 35 p. 100.

Ces réductions ne se cumulent pas, le navire bénéficiant automatiquement de la plus avantageuse.

II. — *Péages sur les marchandises.*

CATÉGORIE	PÉAGES en francs C.F.A. par quintal.	DÉSIGNATION de la marchandise.	NUMÉRO du tarif.
B	12	Engrais et tous produits destinés à être utilisés comme engrais.	Chapitre 31 et divers.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur trente jours après sa publication au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 mai 1961.

Le ministre des travaux publics et des transports,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur adjoint du cabinet,
FRANÇOIS-SABIEN FLORI.

Le ministre de l'industrie,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
RAYMOND BARRE.

Autorisation à la chambre de commerce et d'industrie de Boulogne-sur-Mer de recourir à l'emprunt en vue du financement de travaux au port de cette ville.

Le ministre des travaux publics et des transports, le ministre de l'industrie et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur l'organisation des chambres de commerce ;
Vu le décret n° 56-321 du 27 mars 1956 portant codification, sous le nom de Code des ports maritimes, des textes législatifs concernant les ports maritimes, ensemble l'ordonnance n° 59-119 du 7 janvier 1959, le décret n° 59-136 du 7 janvier 1959 et le décret n° 60-916 du 20 août 1960 qui l'ont modifié ;
Vu l'arrêté interministériel du 8 août 1955, modifié par l'arrêté du 6 mars 1959, qui a fixé en dernier lieu le taux de la taxe sur la valeur du poisson débarqué perçue au port de Boulogne-sur-Mer au profit de la chambre de commerce et d'industrie de cette ville ;
Vu l'arrêté interministériel du 8 août 1955 qui a affecté le produit de ce péage notamment aux charges incombant à la chambre de commerce et d'industrie de Boulogne-sur-Mer pour la réalisation des travaux du port de pêche dans le cadre du programme général pris en considération par décision ministérielle du 31 mai 1947 ;
Vu la demande présentée par la chambre de commerce et d'industrie de Boulogne-sur-Mer suivant délibération du 22 août 1960,

Arrêtent :

Art. 1er. — La chambre de commerce et d'industrie de Boulogne-sur-Mer est autorisée à recourir à l'emprunt afin d'assurer le financement des travaux de superstructure de la gare ferroviaire de marée du port de Boulogne-sur-Mer, approuvés par décision ministérielle du 5 avril 1961 et évalués à 4.950.000 NF.
Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement de cet emprunt au moyen du produit de la taxe sur la valeur du poisson débarqué perçue au port de Boulogne-sur-Mer au profit de la chambre de commerce et d'industrie de cette ville.

Art. 2. — Le montant des emprunts qui seront réalisés au cours de chaque année en exécution de l'article 1er ci-dessus sera fixé par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques, après avis du conseil de direction du fonds de développement économique et social.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 mai 1961.

Le ministre des travaux publics et des transports,
ROBERT BURON.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le ministre de l'industrie,
JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Ouverture en 1961 de concours pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux géographiques de l'Etat et d'élèves cartographes.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre et le ministre des travaux publics et des transports,

Vu l'article 29 de la loi n° 51-598 du 21 mai 1951 ;
Vu l'ordonnance n° 58-1016 du 29 octobre 1958 édictant des mesures destinées à favoriser l'accès des Français musulmans d'Algérie aux emplois publics de l'Etat ;
Vu le décret n° 60-579 du 15 juin 1960 relatif au reclassement de certains personnels temporaires du ministère de la construction ;
Vu le décret du 8 avril 1941 relatif au fonctionnement de l'institut géographique national et portant statut de son personnel, ensemble les textes qui l'ont modifié ;
Vu le décret n° 52-464 du 28 avril 1952 portant limitation de recrutement des personnels de l'Etat,

Arrêtent :

Art. 1er. — Est autorisée, au cours de l'année 1961, l'ouverture à l'institut géographique national de deux concours pour le recrutement de :

Trois élèves ingénieurs des travaux géographiques de l'Etat ;
Deux élèves cartographes.

Art. 2. — Est autorisée, au cours de l'année 1961, l'ouverture à l'institut géographique national d'un concours pour le recrutement de neuf adjoints techniques stagiaires ; un de ces neuf postes est réservé à un candidat français musulman d'Algérie.

Art. 3. — En sus du contingent ci-dessus, deux emplois sont réservés aux bénéficiaires des dispositions du décret n° 60-579 susvisé.

Art. 4. — Le directeur du personnel de la comptabilité et de l'administration générale et le directeur de l'institut géographique national sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 mai 1961.

Le ministre des travaux publics et des transports,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur adjoint du cabinet,
FRANÇOIS SABIEN-FLORI.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
Pour le ministre délégué et par délégation :
Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,
MARCEAU LONG.

Prorogation de la déclaration d'utilité publique de la construction d'une autoroute entre Bouc-Bel-Air et Aix-en-Provence.

Par arrêté du 12 mai 1961, est prorogé pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 2 mai 1961, l'effet de l'arrêté du 2 mai 1956 déclarant d'utilité publique la construction d'une autoroute entre Bouc-Bel-Air (lieudit Les Chabauds) et Aix-en-Provence (extrémité de l'avenue des Belges), et notamment son article 2.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Emploi de matériel dans les mines grisouteuses.

Par arrêté M S 56/61 en date du 16 mai 1961, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « transformateur dans le quartz type N 400 », construit par les Etablissements Merlin et Gerin, rue Henri-Tarze, à Grenoble (Isère).

Par arrêté M S 57/61 en date du 16 mai 1961, sont agréées pour être employées dans les mines grisouteuses les « entrées de câbles armés Feuillard types BP 0, BP 1, BP 3, BP 4 et BP 5 », construites par les Etablissements Merlin et Gerin, rue Henri-Tarze, à Grenoble (Isère).

Par arrêté M S 58/61 en date du 16 mai 1961, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « coffret pour batteries d'accumulateurs type U 11 », construit par la Société alsacienne d'installations techniques, 10, avenue du Zornhoff, à Saverne (Bas-Rhin).

Déchéance de la Société anonyme des mines de Mérinchal, titulaire de la concession de mines d'antimoine sulfuré de Mérinchal.

Le ministre de l'industrie,

Vu le décret du 15 juin 1901 instituant la concession de mines d'antimoine sulfuré de Mérinchal portant sur le territoire des communes de Mérinchal et de Chard, arrondissement d'Aubusson, département de la Creuse ;
Vu l'arrêté du préfet de la Creuse en date du 16 juin 1959 mettant le propriétaire actuel de ladite concession en demeure d'acquitter les redevances arriérées dans le délai de deux mois ;
Vu les pièces constatant la notification, l'affichage et la publication dudit arrêté ;
Vu la lettre du trésorier-payeur général de la Creuse en date du 22 mars 1960 constatant que les redevances arriérées n'ont pas été payées ;
Vu les rapport et avis des ingénieurs des mines en date des 3 et 7 mai 1960 ;
Vu l'avis du préfet de la Creuse en date du 11 mai 1960 ;
Vu l'avis du conseil général des mines en date du 24 octobre 1960 ;
Vu le code minier ;
Sur la proposition du directeur des mines,

Arrête :

Art. 1er. — Le propriétaire de la concession de mines d'antimoine sulfuré de Mérinchal portant sur le territoire des communes de Mérinchal et de Chard, arrondissement d'Aubusson, département de la Creuse, est déchu de cette concession.

Art. 2. — A l'expiration du délai de recours, ou en cas de recours après notification de la décision confirmant éventuellement le présent arrêté, celui-ci sera inséré au *Journal officiel* de la République française et il sera procédé, conformément à l'article 48 du code minier, à l'adjudication de la concession.

Art. 3. — Le directeur des mines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié, publié et affiché conformément à la loi par les soins du préfet de la Creuse.

Fait à Paris, le 28 novembre 1960.

Le ministre de l'industrie,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
RAYMOND BARRE.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Procédure d'adjudication du droit de pêche exercé par l'Etat dans les eaux du domaine public.

Le ministre des travaux publics et des transports, le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret n° 57-1190 du 25 octobre 1957 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 411 (alinéa 3) du code rural et relatif à l'affermage aux associations de pêche et de pisciculture de certains lots de pêche sur les fleuves, rivières et canaux visés à l'article 403 du même code ;
Vu les articles 411 et suivants du code rural,

Arrêtent :

I. — *Adjudications publiques.*

Art. 1er. — L'adjudication du droit de pêche exercé au profit de l'Etat en vertu de l'article 403 du code rural a lieu, sur la base du loyer annuel, soit au rabais, soit aux enchères, avec ou sans extinction de feux, soit sur soumissions cachetées, selon les indications données dans l'affiche.

Art. 2. — Le service des domaines décide du mode d'adjudication, après avis du service gestionnaire.

Art. 3. — Pour un même lot, l'adjudication de la pêche aux lignes précède, le cas échéant, celle de la pêche aux engins.

Art. 4. — L'adjudication a lieu publiquement par-devant le préfet ou son délégué, assisté d'un représentant du service gestionnaire et d'un représentant du service des domaines.
L'affiche indique les lieux où sont déposés le cahier des charges générales et le cahier des clauses spéciales.

Au moment de l'adjudication, l'ordre des lots peut être modifié et certains lots peuvent être retirés de l'adjudication sans que les amateurs puissent élever aucune réclamation ni prétendre à une indemnité quelconque.

Art. 5. — L'adjudication au rabais a lieu sur la mise à prix annoncée par le président du bureau d'adjudication et diminuée successivement jusqu'à ce qu'une personne prononce les mots « je prends ».

L'adjudication est tranchée au chiffre que le crieur a énoncé ou commencé à énoncer lorsque les mots « je prends » sont prononcés.

Si plusieurs personnes se portent simultanément adjudicataires, le lot est tiré au sort entre elles, selon le mode fixé par le président du bureau d'adjudication, à moins que l'une de ces personnes ne réclame la mise aux enchères sur le chiffre du dernier rabais ; le concours est alors ouvert entre elles seules dans les conditions prévues à l'article 6 ci-après.

Le représentant du service des domaines arrête à son gré l'énoncé des rabais.

Art. 6. — L'adjudication aux enchères, avec ou sans extinction de feux, a lieu sur la mise à prix annoncée par le président du bureau d'adjudication, les enchères devant être exprimées à haute voix.

Le montant minimum des enchères est fixé par le cahier des charges.

L'adjudication n'est prononcée qu'autant qu'une enchère au moins a été portée sur le montant de la mise à prix. Elle est tranchée au profit de l'enchérisseur le plus offrant, après que deux bougies se soient éteintes successivement sur la dernière enchère ou que deux appels se soient succédé sans qu'une nouvelle enchère ait été portée.

Art. 7. — En cas d'adjudication sur soumissions cachetées, les offres, distinctes pour chaque lot et rédigées conformément au modèle arrêté par l'administration, sont remises, sous enveloppe cachetée portant les références du lot de pêche, au président du bureau d'adjudication avant l'ouverture de la séance. Elles peuvent être adressées par pli recommandé au président et au lieu de l'adjudication sous double enveloppe, l'enveloppe intérieure portant la seule suscription « Soumission pour l'adjudication du..... Lot de pêche n° ... ».

Les enveloppes contenant les soumissions sont ouvertes à la date et à l'heure fixées par l'affiche, aussitôt après l'énoncé par le représentant du service des domaines du chiffre limite au-dessous duquel les offres ne seront pas retenues.

Les soumissions ne peuvent être ni retirées ni modifiées après l'ouverture de la séance d'adjudication.

L'adjudication est prononcée au profit du soumissionnaire dont l'offre, régulière en la forme et au moins égale au prix limite, est la plus élevée. En cas d'égalité entre les offres, le lot est tiré au sort entre les concurrents, selon le mode fixé par le président du bureau d'adjudication, à moins que, tous étant présents, l'un ne réclame la mise aux enchères ; le concours est alors ouvert entre eux seuls, dans les conditions prévues à l'article 6 ci-dessus.

Art. 8. — Quel que soit le mode d'adjudication, le président du bureau d'adjudication, sur avis conforme de ses assesseurs, peut, sans avoir à motiver sa décision, refuser d'accepter comme adjudicataire :

D'une part, tout enchérisseur ou soumissionnaire qui paraîtrait ne pas présenter les garanties de solvabilité suffisantes ou qui, depuis le 1er janvier de l'année de l'adjudication ou au cours des trois années précédentes, aurait subi une condamnation pour infraction à la police de la pêche ;

D'autre part, toute association qui, dans les lots dont elle est déjà détentrice, serait considérée comme n'apportant pas une contribution suffisante à la répression du braconnage et au repeuplement.

Art. 9. — Lorsque, faute d'offres suffisantes, certains lots n'ont pu être adjugés, leur adjudication peut être remise, sans nouvelles affiches, au jour, à l'heure et au lieu fixés par le président du bureau d'adjudication.

II. — *Adjudication restreinte entre associations de pêche et de pisciculture.*

Art. 10. — L'adjudication restreinte prévue par l'article 5 (1er alinéa) du décret susvisé du 25 octobre 1957 a lieu sur soumissions cachetées dans les conditions déterminées à l'article 7 ci-dessus, sous réserve des dispositions de l'article 11 ci-après.

Les associations de pêche et de pisciculture admises à participer à l'adjudication restreinte sont informées par le service des domaines, quinze jours au moins avant la date de l'adjudication, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Art. 11. — Le droit de préférence prévu par l'article 5 (2e alinéa) du décret du 25 ctobre 1957 doit, le cas échéant, être exercé, dès le prononcé de l'adjudication, par une déclaration insérée au procès-verbal avant la clôture de celui-ci.

Dans ce cas, l'adjudication est tranchée définitivement au profit de l'association intéressée, pour un prix correspondant à l'offre la plus élevée, si elle est au moins égale au prix limite.

Art. 12. — Les lots non adjugés lors de l'adjudication restreinte sont mis ultérieurement en adjudication publique.

III. — *Dispositions communes aux adjudications publiques et aux adjudications restreintes.*

Art. 13. — La minute du procès-verbal d'adjudication est signée sur-le-champ par le président et par les membres du bureau ainsi que par les adjudicataires ou leurs fondés de pouvoir, s'ils se présentent. Dans le cas contraire, mention est faite de leur absence et notification est faite, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, aux soumissionnaires dont les offres ont été acceptées.

Art. 14. — Le directeur des ports maritimes et des voies navigables au ministère des travaux publics et des transports, le directeur général des eaux et forêts au ministère de l'agriculture, le chef du service des domaines au secrétariat d'Etat aux finances et les préfets sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 mai 1961.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation :
Le conseiller technique,
JEAN ROUGÉ.

Le ministre des travaux publics et des transports,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur adjoint du cabinet,
FRANÇOIS-SABIEN FLORI.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le directeur du cabinet,
MICHEL PONIATOWSKI.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Section départementale d'éducation sanitaire et sociale de la Guyane.

Par arrêté en date du 15 mai 1961, M. le docteur Henri Saccharin, médecin chef du service de protection maternelle et infantile à Cayenne, est nommé directeur de la section départementale d'éducation sanitaire et sociale de la Guyane, rattachée au centre interdépartemental d'éducation sanitaire et sociale de Fort-de-France.

Etablissements nationaux de bienfaisance.

Par arrêté du 17 mai 1961, Mlle Perret (Marguerite), infirmière diplômée d'Etat de 4e classe des établissements nationaux de bienfaisance, est placée en position de service détaché, pour une durée maximum de cinq ans à compter du 30 octobre 1960, auprès du secrétaire d'Etat aux relations avec les Etats de la Communauté, pour exercer les fonctions d'infirmière à l'hôpital de Bangui (République centrafricaine).

Inspection de la santé.

Par arrêté en date du 4 mai 1961, Mlle le docteur Gillot (Jacqueline), médecin inspecteur principal, directrice départementale de la santé des Vosges, est affectée, en la même qualité et dans l'intérêt du service, dans le département de l'Oise.

Par arrêté du 17 mai 1961, M. le docteur Flahault (Daniel-Marie-Anatole-Léon), médecin inspecteur de la santé de 2e échelon, est placé en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères, pour une période de deux ans à compter du 16 août 1960, en vue d'être mis à la disposition de l'Organisation mondiale de la santé, en qualité de fonctionnaire médical adjoint au conseiller médical de cette organisation auprès du ministère de la santé publique du Congo, à Léopoldville.

EMPLOIS RESERVES

NOMINATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Par arrêté en date du 6 avril 1961, pris en application des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre relatives aux emplois réservés, M. Gaignard (Joseph) a été nommé agent de service de 2e catégorie, 1er échelon (stagiaire) des services extérieurs de la direction générale des impôts et affecté en cette qualité à Angers (entrepôt régional) à compter de la date de son installation.

Par arrêté du directeur général du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes en date du 24 avril 1961, a été nommé ouvrier du cadre technique (ajusteur) à la manufacture d'allumettes de Mâcon, en exécution de la législation sur les emplois réservés (loi du 26 octobre 1946 et décret du 10 juillet 1947), le candidat ci-après désigné :

Parvery (Robert), 1er tour.

Par arrêté du directeur général du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes en date du 26 avril 1961, ont été nommés ouvriers du cadre de la fabrication à la manufacture des tabacs de Lille, en exécution de la législation sur les emplois réservés (loi du 26 octobre 1946 et décret du 10 juillet 1947), les candidats ci-après désignés :

Normand (Gilbert), 1er tour.
Musita (Adam), 1er tour.
Freiche (André), 1er tour.
Charlet (Félix), 1er tour.
Begue (Lucien), 2e tour.
Desmet (Henri), 2e tour.
Hecquet (Edouard), 2e tour.

Ministère de l'agriculture.

Par arrêté en date du 15 avril 1961, sont nommés à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts les candidats bénéficiaires de la législation sur les emplois réservés dont les noms suivent :

M. Friteyre (Georges), à Valcivières (Puy-de-Dôme), triage n° 52.
M. Balac (Jean), à Turriers (Basses-Alpes), triage n° 62.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

RÉUNION DE PLEIN DROIT DU PARLEMENT
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 16 DE LA CONSTITUTION
ET 2e SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

Ordre du jour du mardi 13 juin 1961.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi (n° 1106) autorisant l'approbation d'un accord douanier tarifaire conclu en application du traité instituant la Communauté économique européenne.

2. — Discussion du projet de loi (n° 1107) portant ratification du décret n° 60-1443 du 27 décembre 1960 modifiant les tarifs des droits de douane d'importation, du décret n° 61-135 du 9 février 1961 relatif aux tarifs des droits de douane d'importation et du décret n° 61-273 du 30 mars 1961 modifiant les tarifs des droits de douane d'importation.

Convocation de commission.

La **commission de la production et des échanges** se réunira le jeudi 25 mai 1961, à quinze heures (salle Colbert) :

I. — Discussion du rapport de M. Pillet sur le projet de loi (n° 756), modifié par le Sénat dans sa troisième lecture, instituant une redevance d'équipement.

II. — Discussion du rapport de M. Le Bault de La Morinière sur le projet de loi (n° 1106) autorisant l'approbation d'un accord douanier tarifaire conclu en application du traité instituant la Communauté économique européenne.

III. — Discussion du rapport de M. Le Bault de La Morinière sur le projet de loi (n° 1107) portant ratification du décret n° 60-1443 du 27 décembre 1960 modifiant les tarifs des droits de douane d'importation, du décret n° 61-135 du 9 février 1961 relatif aux tarifs des droits de douane d'importation et du décret n° 61-273 du 30 mars 1961 modifiant les tarifs des droits de douane d'importation.

IV. — Discussion du rapport supplémentaire de M. du Halgouët sur le projet de loi (n° 865) portant ratification du décret n° 60-922 du 6 septembre 1960 relatif à la perception du droit de douane d'importation applicable à l'entrée sur le territoire douanier aux extraits tannants de québracho du numéro 32-01 C du tarif des droits de douane.

SENAT

RÉUNION DE PLEIN DROIT DU PARLEMENT
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 16 DE LA CONSTITUTION
ET 2e SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

Ordre du jour du mardi 13 juin 1961.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes :

I. — M. Marius Moutet appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la recommandation n° 56 de l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale sur la logistique dans le secteur des forces alliées Centre-Europe, adoptée le 1er décembre 1960, et demande quelles instructions le Gouvernement français a données à ses représentants au conseil de l'Union de l'Europe occidentale et au conseil de l'Atlantique Nord, aux fins d'attribuer dès le temps de paix aux commandements alliés un contrôle adéquat sur les ressources logistiques réservées aux forces qui leur sont affectées (n° 271).

II. — M. Marius Moutet appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la recommandation n° 53 de l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale sur l'accession de la Grande-Bretagne aux Communautés des Six et sur le développement de l'Europe politique, adoptée le 30 novembre 1960 ; et demande : 1° s'il est envisagé de donner suite à cette recommandation sur le plan d'un accord entre la Grande-Bretagne et les Communautés ; 2° si la question de la participation du Premier ministre du Royaume-Uni aux consultations politiques des chefs de gouvernements européens a été discutée lors de la réunion des chefs de gouvernements, tenue à Paris le 10 février 1961, et quelles décisions ont été prises (n° 272).

III. — M. Marius Moutet demande à M. le ministre des affaires étrangères si le Gouvernement français, saisi de la résolution adoptée par la 49e conférence interparlementaire tenue à Tokyo en septembre-octobre 1960 tendant à améliorer le système international de distribution des produits de base et le rapport de leurs prix avec ceux des produits manufacturés, a porté son attention sur cette résolution d'une importance capitale pour l'aide aux pays sous-développés et s'il serait d'accord pour prendre l'initiative d'une convocation, sous l'égide des Nations Unies, d'une conférence économique mondiale avec la participation des représentants des principaux pays producteurs de matières premières, qui seraient chargés de promouvoir des solutions aux problèmes posés suivant les principes définis dans la résolution (n° 273).

IV. — M. Jean Nayrou appelle l'attention de M. le ministre des finances et des affaires économiques sur les conséquences désastreuses résultant de l'abaissement unilatéral des droits de douane accordé aux tissus de laine mélangée pour l'industrie textile de certaines régions, dont celle de Lavelanet (Ariège), et lui demande de rapporter cette mesure tout en veillant à l'application du Traité de Rome dans ses clauses en matière de main-d'œuvre, de salaires et de charges sociales, et de faire jouer les mesures de sauvegarde prévues par ledit traité (n° 301).

V. — M. Joseph Raybaud demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques quelles mesures il compte prendre : 1° pour hâter la parution des décrets d'assimilation qui, en application de la loi du 4 août 1956, doivent permettre la liquidation définitive des pensions des anciens fonctionnaires français des cadres chérifiens ; 2° pour assurer aux intéressés une compensation effective des conséquences de la dévaluation de la monnaie marocaine (n° 304).

VI. — M. Emile Durieux rappelle à M. le secrétaire d'Etat aux finances que ses prédécesseurs, comme lui-même, ont toujours considéré que pour certaines régions le résultat de la culture betteravière constituait l'élément déterminant de la fixation des bases de l'imposition pour les bénéfices agricoles (question orale sans débat n° 914, le 3 décembre 1957, et n° 164, le 5 juillet 1960) et lui demande comment il est possible de concilier une telle position avec le fait que pour les régions en cause son administration a procédé à la fixation des impositions pour l'année 1960 avant que le prix de la betterave à sucre ait été fixé et que soient connues les charges importantes susceptibles d'être imposées aux cultivateurs pour assurer l'exportation des sucres excédentaires (n° 279).

VII. — M. Jacques Duclos expose à M. le ministre de la construction : 1° qu'au lieudit la Butte-à-Morel, situé sur les territoires de Montreuil et de Bagnolet, se trouve une importante étendue de terrain qui avait été réservée comme « espace vert » dans le plan d'aménagement du département de la Seine ; 2° que cet emplacement dans lequel se trouvaient des carrières de gypse est miné et présente des caractéristiques d'insécurité rappelant celles qui, il y a deux ans, se traduisirent à Romainville par un accident mortel dû à un effondrement de terrain ; 3° que, nonobstant ces contre-indications et sans qu'il soit tenu compte des réserves formulées tant par le conseil général de la Seine que par les municipalités de Montreuil et de Bagnolet, un avant-projet de construction de 2.000 à 2.400 logements sur le terrain de la Butte-à-Morel a bénéficié de l'accord de la conférence d'examen préalable sans que la moindre allusion ait été faite aux réserves ci-dessus rappelées ; 4° que la valeur du terrain de la Butte-à-Morel, en raison même de l'insécurité qu'il présente, est de toute évidence inférieure à celle des terrains environnants et que des bruits circulent concernant d'éventuelles manœuvres spéculatives auxquelles ce terrain pourrait donner lieu. Dans ces conditions, soucieux de veiller à ce que la construction de nouveaux logements soit effectuée dans de bonnes conditions, sans que puisse se renouveler un scandale comme celui du C. N. L., et avec toutes les garanties requises pour éviter un nouveau Malpasset, il lui demande : 1° à quel prix les terrains de la Butte-à-Morel ont été achetés ; 2° dans quelles conditions l'achat de ces terrains a été effectué étant donné que la société constructrice ne serait pas la société propriétaire ; 3° quelles mesures sont prévues pour veiller à ce que soient prises, en tout état de cause, les précautions de sécurité exceptionnelles qui s'imposent ; 4° comment il compte faire observer les recommandations émises par le conseil général de la Seine et par les municipalités de Montreuil et de Bagnolet (n° 295).

VIII. — M. Léon David attire particulièrement l'attention de M. le ministre de l'industrie sur la série d'accidents qui frappent la corporation minière du puits Gérard à Biven, Gardanne (Bouches-du-Rhône), notamment à la taille 45, quartier 1700. Il lui rappelle qu'en quelques mois seulement, dans cette taille, quatre mineurs ont été tués et plusieurs plus ou moins grièvement blessés. Il lui demande : 1° si une enquête est actuellement en cours afin de situer d'une manière approfondie les responsabilités ; 2° ce qu'il envisage pour faire modifier les formes d'exploitation dans ce chantier meurtrier (n° 297).

IX. — M. Joseph Raybaud demande à M. le ministre des travaux publics et des transports les mesures qu'il compte adopter pour permettre au transport routier de marchandises de connaître une expansion en rapport avec le développement de l'activité économique générale. Il désirerait connaître en particulier : 1° l'importance des contingents dits « d'expansion » qu'il a l'intention d'accorder aux transporteurs des catégories 6 à 9 définies par l'arrêté ministériel du 20 février 1959 ; 2° les critères de répartition qui seront adoptés, d'une part, entre les différentes catégories de demandeurs et, d'autre part, sur le plan géographique (n° 237).

X. — M. Joseph Raybaud demande à M. le ministre des travaux publics et des transports de bien vouloir lui préciser quelles sont ses intentions sur la poursuite des travaux d'électrification de la voie ferrée sur la section Marseille—Cannes—Antibes—Nice—Menton (n° 249).

2. — Discussion du projet de loi relatif à l'accès des Français musulmans à certains grades de la hiérarchie militaire. [N°s 166 et 234 (1960-1961). — M. Marius Moutet, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.]

3. — Discussion du projet de loi autorisant des admissions sur titres dans le corps des officiers d'administration de l'armement. [N°s 149 et 233 (1960-1961). — M. Jean Brajeux, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.]

4. — Discussion du projet de loi modifiant l'article 168 du code minier. [N°s 153 et 217 (1960-1961). — M. René Jager, rapporteur de la commission des affaires économiques et du plan.]

AVIS ET COMMUNICATIONS

Premier ministre.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 15 mai au 20 mai 1961 :

I. — Notes et études documentaires.

N° 2778. — Les travaux d'hydraulique agricole en Méditerranée occidentale. — Situation et problèmes de l'irrigation ..... 1,60 NF.

N° 2779. — Les travaux d'hydraulique agricole en Méditerranée occidentale. — Les réalisations récentes et les grands projets en France, Algérie, Maroc et Tunisie..... 1,60 NF.

N° 2780. — Les travaux d'hydraulique agricole en Méditerranée occidentale. — Les réalisations récentes et les grands projets en Espagne et en Italie..... 1,60 NF.

N° 2781. — La responsabilité du Gouvernement devant le Parlement ..... 0,80 NF

Abonnement : six mois, 57,50 NF ; un an, 108 NF.

II. — Chronologie internationale.

(Supplément bimensuel aux « Notes et études documentaires ».)

N° 6 du 16 au 31 mars 1961.

Le numéro..... 1,20 NF.

Abonnement : un an (vingt-quatre numéros), 23 NF.

III. — Articles et documents.

(Bulletin d'informations et de presse internationale.)

N° 01094. — 1. *Problèmes d'actualité.* — Après la réunion du conseil de l'O. T. A. N. à Oslo (8-10 mai 1961).

2. *Textes du jour.* — Message du général de Gaulle, Président de la République française, du 23 avril 1961. — Allocution radio-télévisée prononcée par le général de Gaulle, Président de la République française, à l'Elysée, le 8 mai 1961. — Discours du général de Gaulle, Président de la République française, prononcé sur l'esplanade des Invalides, le 10 mai 1961, à l'occasion du transfert des cendres du maréchal Lyautey.

3. *Faits et opinions.* — Orient-Occident : L'expansion économique du Japon. — Le plan de Colombo et la Birmanie. — La situation en Iran. — L'avenir de la base américaine de Dhahran. — La République arabe unie et le Liban. — La situation en Syrie. — Les réformes financières de l'Arabie Saoudite. — La presse du Yémen. — Zanzibar après les élections.

N° 01095. — 1. *Problèmes d'actualité.* — I. Le coup d'Etat militaire en Corée du Sud. — II. Vers une rencontre Kennedy-Khrouchtchev ?

2. *Faits et opinions.* — Point de vue sur la politique extérieure des Etats-Unis.

N° 01096. — 1. *Problèmes d'actualité.* — I. La conférence de Genève sur le Laos. — II. Après le coup d'état militaire en Corée du Sud.

2. *Faits et opinions.* — Amérique latine : « L'économie des pays de plantation ». — L'agriculture au Chili.

Le numéro..... 0,75 NF.

Abonnement : six mois (soixante-quinze numéros), 42 NF ; un an (cent cinquante numéros), 78 NF.

IV. — Chroniques étrangères.

(Bulletins mensuels d'information sur l'Allemagne, les Etats-Unis, l'Espagne, la Grande-Bretagne, l'Italie et l'U. R. S. S.)

N° 230. — *Espagne.* — L'offensive contre les provinces portugaises d'Afrique. — Madrid-Rabat. — Le congrès syndical.

N° 345. — *Grande-Bretagne.* — Le budget de 1961-1962. — L'indépendance du Tanganyika. — Etats-Unis et Grande-Bretagne.

Le numéro..... 0,70 NF.

Abonnement à chacune des six « Chroniques étrangères » : six mois, 4 NF ; un an, 7 NF.

Abonnement à l'ensemble des six bulletins : six mois, 20,50 NF ; un an, 39 NF.

V. — Problèmes économiques.

(Publiés en collaboration avec l'institut national de la statistique et des études économiques.)

1. Sélection hebdomadaire de presse française et étrangère.
2. Notes rapides sur la situation économique. — Marchés mondiaux. — Conjoncture étrangère.

N° 698 du 16 mai 1961 :

Parmi les articles publiés :

La balance des paiements entre la zone franc et les pays étrangers en 1960. — Les investissements dans les pays industriels et les pays sous-développés. — Les grands marchés pendant le premier trimestre 1961 (*fin*). — L'égalisation des salaires masculins et féminins dans la Communauté économique européenne. — Le commerce extérieur de l'Union soviétique : structures et tendances (*fin*).

Notes rapides sur :

Marché des frets. — Transports. — Marchés des matières premières. — Royaume-Uni. — Allemagne occidentale. — Grèce.

Le numéro..... 0,70 NF.

Abonnement : six mois (vingt-six numéros), 18 NF ; un an (cinquante-deux numéros), 33 NF.

VI. — Documentation photographique.

N° 5-214 d'avril 1961 : *Le Rhône.*

12 planches dont 4 en couleurs, 4 pages d'actualités, 16 pages de textes, nombreuses cartes, graphiques. — Fiches des éléments destinés à compléter les légendes des planches photographiques et à permettre le commentaire des cartes.

Le numéro (sans diapositive).. 4 NF.
(avec diapositives).. 7 NF.

Abonnement : un an (dix dossiers), sans diapositive, 32 NF ; avec diapositives, 62 NF.

VII. — Documentation française illustrée.

(Monographies illustrées sur la France, format 15,5×20,5.)

N° 166 d'avril 1961 : *La médecine du travail.*

Le numéro..... 0,70 NF.

Abonnement : un an (dix numéros), 6 NF.

VIII. — Bulletin hebdomadaire de statistique.

(Rédigé par l'institut national de la statistique et des études économiques.)

N° 676 du 20 mai 1961. — A la rubrique « Variétés statistiques » : Statistiques trimestrielles. — Indices des prix en France.

Le numéro..... 1 NF.

Abonnement : un an (cinquante-deux numéros), 16 NF.

IX. — Cahiers de l'Orient contemporain.

(Edités en collaboration avec l'institut d'études islamiques de l'université de Paris, centre d'études de l'Orient contemporain.)

N° XLIV du 1er septembre au 31 décembre 1960 :

Au sommaire :

Vue générale. — Comptes rendus. — Chronique de l'Orient contemporain. — Notules des « Cahiers de l'Orient contemporain ». — Documents des « Cahiers de l'Orient contemporain ».

Cette publication n'est pas vendue au numéro.

Abonnement : un an (trois fascicules), 19,50 NF.

X. — La santé de l'homme.

(Ministère de la santé publique et de la population.)

(Revue bimestrielle des centres interdépartementaux d'éducation sanitaire et sociale.)

Le n° 118 de janvier-février 1961 est consacré aux problèmes du peuplement :

Une politique de peuplement. — Le peuplement intérieur : évolution et données actuelles. — Les déséquilibres régionaux. — Les efforts en faveur de l'aménagement intérieur. — L'action régionale. — L'adaptation des migrants au milieu d'accueil. — La montée des jeunes et les perspectives d'avenir. — Conclusion : nouvelles orientations pour une politique de peuplement français.

Le numéro..... 1,80 NF.

Abonnement : un an (six numéros), 9 NF.

XI. — Divers.

Dans la collection *Travaux et recherches :*

Eléments de la nomenclature douanière de l'U. R. S. S. (d'après les dernières publications statistiques soviétiques).

26 pages, format 21×27. — Prix : 3,50 NF ; franco : 3,75 NF.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Le montant des commandes, majoré de 5 p. 100 pour frais d'expédition (avec minimum de 0,25 NF), et celui des abonnements doivent être adressés au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e). (C. C. P. Paris 9060-98.)

Ministères d'Etat.

Avis d'ouverture d'une enquête partielle effectuée sur le territoire de la commune d'El Goléa (Oasis).

Un arrêté du 14 mai 1961 du préfet du département des Oasis a prescrit à la requête de l'administrateur, président du syndicat intercommunal de Laghouat, et en application des lois des 16 février 1897 et 4 août 1926, complétées par le décret du 19 juin 1928, l'ouverture à la date du 14 juin 1961 d'une enquête partielle pour un immeuble sis à El Goléa (Oasis) appartenant à M. Allane Aboulfoutouh, d'une superficie approximative de 53 ares et constitué de deux parcelles mitoyennes portant les numéros 3223 et 3224.

Ministère des travaux publics et des transports.

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à reconduire, pour une période d'un an à compter du 15 juin 1961, le tarif international pour le transport de véhicules routiers vides en provenance de Grande-Bretagne et à destination de la région parisienne.

Ce tarif, qui fait l'objet d'une nouvelle édition, est déposé dans les gares intéressées, où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le* 18 *mai* 1961.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier à partir du 28 mai 1961 le chapitre 112 (§ I) du tarif n° 7 et de créer un chapitre 113 (§ I) dont les dispositions sont reproduites ci-après :

TARIF N° 7

CHAPITRE 112. — Régions Est, Nord, Sud-Est.

(Applicable jusqu'au 30 juin 1962.)

§ I. — Combustibles minéraux désignés ci-après, en provenance d'une houillère du Nord ou du Pas-de-Calais, expédiés directement par cette houillère de la gare la desservant à une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant un point frontière situé entre Bâle (inclus) et Saint-Gingolph (inclus) et exportés par ce point frontière à destination définitive de la Suisse :

Agglomérés de houille (1103), houille (1101) (5), par rame de 240 tonnes (7189) : barème 270 (7).

Coke et semi-coke de houille (1111) (1) (3), par rame de 240 tonnes (7189) : barème 268 (7).

CHAPITRE 113. — Régions Est, Sud-Est.

(Applicable jusqu'au 30 juin 1962.)

§ I. — Combustibles minéraux désignés ci-après :

En provenance d'une houillère de la Moselle, expédiés directement par cette houillère de la gare la desservant à une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant un point frontière

situé entre Bâle (inclus) et Saint-Gingolph (inclus) et exportés par ce point frontière à destination définitive de la Suisse :

Agglomérés de houille (1103), houille (1101) (5) :
Par wagon chargé de 20 tonnes : barème 265.
Par rame de 180 tonnes : barème 267 (7).

Coke et semi-coke de houille (1111) (1) (3) :
Par wagon chargé de 15 tonnes : barème 263.
Par rame de 180 tonnes : barème 265 (7).

(*Paris, le* 23 *mai* 1961.)

2° Prix d'application prévus conformément à l'article 14 (1°, *b*) du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français.

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que, sauf avis contraire, les prix du barème fixé ci-dessous, compris dans la limite des barèmes à minimum et à maximum prévus au chapitre 3 (§ XIII) du tarif n° 11, seront perçus à partir du 7 juin 1961 pour une période qui, sauf prorogation, prendra fin le 31 décembre 1961 :

Ciment (1945).

RELATION		CONDITION de tonnage.	PRIX par tonne à appliquer.
de :	à :		
Guerville (garage).....	Jaunay-Clan	20 tonnes.	Barème 74.

NOTA. — Ces dispositions sont applicables concurremment avec celles du chapitre 3 (§ XIV) du tarif n° 11.

(*Paris, le* 23 *mai* 1961.)

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec la Régie départementale des transports de l'Aisne, informe le public que, sauf avis contraire, le prix du barème indiqué ci-dessous, compris dans la limite des barèmes à minimum et à maximum prévus au chapitre 3 (§ XIII) du tarif n° 11, dont la durée de validité expire le 31 mai 1961, sera prorogé jusqu'au 31 décembre 1961 :

Ciment (1945).

RELATION		CONDITION de tonnage.	PRIX par tonne à appliquer.
de :	à :		
Origny-Sainte-Benoîte (Régie départementale des transports de l'Aisne).	Boulogne-Ville (pour être exporté par ce port).	20 tonnes.	Barème 77.

Conditions particulières à observer. — Ces prix sont exclusivement applicables aux transports effectués aux conditions du tarif n° 103, chapitre 1er.

NOTA. — Ces dispositions sont applicables concurremment avec celles du chapitre 102 (§ II) du tarif n° 11.
La surtaxe prévue au 36° (2°) du tarif des opérations accessoires n'est pas perçue.

(*Paris, le* 23 *mai* 1961.)

3° Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — Homologations.

16 *mai* 1961. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 9 mars 1961 tendant à mettre en vigueur un tarif international pour le transport, à petite vitesse, des pierres à chaux de la Belgique sur la France. (*Journal officiel* du 14 mars 1961.)

Homologation accordée, à titre provisoire, après décision de veto du 7 avril 1961 (*Journal officiel* du 18 avril 1961), sous la réserve, acceptée par la Société nationale des chemins de fer français, que les dispositions dont il s'agit ne seront applicables que jusqu'au 14 mai 1962.

16 *mai* 1961. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 20 avril 1961 tendant à mettre en vigueur un additif au tarif international C. E. C. A. n° 1301 pour le transport de la houille et du coke de houille de certaines gares de la République fédérale allemande à destination de certaines gares françaises. (*Journal officiel* du 25 avril 1961.)

Homologation accordée, à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur donnée par décision du 25 avril 1961. (*Journal officiel* du 2 mai 1961.)

16 *mai* 1961. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 25 avril 1961 tendant à proroger jusqu'au 30 avril 1962 le tarif international pour le transport, à petite vitesse, par wagon complet, de verre à vitres et de verre coulé non dénommé, en cadres, cages, caisses ou harasses, de Blanc-Misseron à Anvers-Bassins-Entrepôts ou Anvers-Sud-Transit. (*Journal officiel* du 25 avril 1961.)

16 *mai* 1961. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 20 avril 1961 tendant à compléter la rémunération allouée aux camionneurs agréés, par application du tarif n° 110. (*Journal officiel* du 25 avril 1961.)

Homologation accordée, à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur donnée par décision du 25 avril 1961. (*Journal officiel* du 2 mai 1961.)

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs d'ail en provenance des pays membres de la Communauté économique européenne ou originaire et en provenance des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté ou originaire et en provenance de pays tiers pour lesquels est revendiqué le bénéfice des dispositions du traité de Rome.

Les importateurs sont informés de l'ouverture, au titre du premier semestre 1961, d'une nouvelle fraction du contingent d'ail prévu pour 1961 en provenance des pays membres de la Communauté économique européenne ou originaire et en provenance des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté ou originaire et en provenance de pays tiers pour lesquels est revendiqué le bénéfice des dispositions du traité de Rome (numéro du code 09 CE 04 ; numéro du tarif douanier 07 - 01 H III).

Les demandes de licences d'importation, établies sur formule modèle AC, dans les conditions fixées par l'avis du 21 janvier 1961, modifié par l'avis du 29 mars 1961, pourront être déposées dès la publication du présent avis à la direction des relations économiques extérieures (service des autorisations commerciales, importations), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e).

Par dérogation aux dispositions du décret du 13 juillet 1949 et à celles du titre II de l'annexe III de l'avis du 21 janvier 1961, ces demandes feront l'objet d'un examen au fur et à mesure de leur présentation.

Les licences délivrées ne seront valables que jusqu'au 30 juin 1961 ; mention de cette durée de validité limitée sera portée sur les titres d'importation par les soins de la direction des relations économiques extérieures (service des autorisations commerciales, importations).

D'autre part, les importateurs ayant bénéficié d'une attribution au cours de l'année 1960 sont invités, s'ils ne l'ont déjà fait, à adresser au ministère de l'agriculture, 78, rue de Varenne, Paris (7e), direction des affaires économiques (bureau B 3), avant le 29 mai 1961, dernier délai, l'exemplaire vert de la licence, apurée ou non, qu'ils ont obtenu au titre des avis des 1er janvier et 1er juin 1960.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance des Etats-Unis et du Canada.

Les importateurs sont informés de l'existence de reliquats sur les contingents suivants mis en répartition par les avis aux importateurs des 1er et 4 février 1961 pour les importations de produits originaires et en provenance des Etats-Unis et du Canada :

29	A N	18.	51	A N	01 *bis*.
42	A N	09.	51	A N	02.
51	A N	01.			

Les demandes de licences d'importation de ces produits, établies conformément aux dispositions des avis des 1er février et 4 février 1961, seront reçues à la direction des relations économiques extérieures (service des autorisations commerciales, importations), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), dès la publication du présent avis ; elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Avis relatif au tirage de la vingtième tranche de la loterie nationale 1961.

Le tirage de la vingtième tranche de la loterie nationale 1961 aura lieu le mercredi 24 mai 1961, à 20 h 30, en présence du public.

Ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

LISTE GENERALE DE CLASSEMENT

des candidats aux emplois réservés de deuxième catégorie et aux emplois comportant une aptitude technique spéciale et additive à la liste de classement de première catégorie.

ANNÉE 1960
ET RELIQUAT DES LISTES DES ANNÉES ANTÉRIEURES
(Métropole et Algérie.)

(*Journal officiel* du 21 février 1961.)

A. — *METROPOLE*

EMPLOIS GROUPES

ADMINISTRATIONS CENTRALES

EMPLOI MIXTE

Adjoint administratif.

Catégorie « A ».

1 Suzanne (Roger).

Catégorie « C ».

1 Beslay (Bernard) ; 2 Wantiez (Léon) ; 3 Burdin (Paul) ; 4 Chazal (Henri) ; 5 Pleinert (Joseph) ; 6 Lamolere (Daniel) ; 7 Ursat (Guy) ; 8 Dupin (Jacques) ; 9 Bouillon (Eugène) ; 10 Faisant (Jacques) ; 11 Nowinsky (Paoli) ; 12 Cutaia (Diego) ; 13 Gommard (Robert) ; 14 Morel (Maurice) ; 15 Dagues (Casimir) ; 16 Levy (André) ; 17 Lescure (Gabriel) ; 18 Le Floc'h (Jean) ; 19 Botte (Luc) ; 20 Martin (Félix) ; 21 Le Bloa (Yves) ; 22 Le Roux (Julien) ; 23 Tavernier (Roger) ; 24 Vidal (Georges) ; 25 Martin (Bernard) ; 26 Nilusmas (Frédéric) ; 27 Audureau (Philippe) ; 28 Fouquet (Lucien) ; 29 Crepeau (Robert) ; 30 Eymieux (Paul) ; 31 Simkovitch (Elie) ; 32 Cretin (Christian) ; 33 Fevre (Ernest) ; 34 Jegaden (Emile) ; 35 Geslain (Max) ; 36 Maout (Georges) ; 37 Guiot (Gérard) ; 38 Tripot (Raymond) ; 39 Le Quere (Robert) ; 40 Vrignaud (Raymond) ; 41 Gouraud (Ulysse) ; 42 Briard (Albert) ; 43 Lagoidet (Léonard) ; 44 Mercier (Gaëtan) ; 45 Bressy (Jean) ; 46 Michel (Paul) ; 47 Artero (Joseph) ; 48 Joseph-Lockel (Virgil) ; 49 Le Cardinal (Roger) ; 50 Bauer (Jean) ; 51 Martin-Cordier (Marcel) ; 52 Deseau (Pierre) ; 53 Lochese (Alfred) ; 54 Gueorguy (Nicolas) ; 55 Guglielmi (Pierre) ; 56 Bosviel (Marius) ; 57 Pradelles (Jean) ; 58 Ducloux (Fernand) ; 59 Fiancette (Lucien) ; 60 Puerto (Noël) ; 61 Pinelli (Dominique) ; 62 Do Sacramento (Aimé) ; 63 Nicoli (Don-Jacques) ; 64 Prat (Arthur) ; 65 Defeuillas (Fernand) ; 66 Marcahis (Pierre) ; 67 Labourier (Jean) ; 68 Laugier (Louis) ; 69 Matrod (Pierre) ; 70 Siess (Albert) ; 71 Espinach (Raymond) ; 72 Bocquet (Jean) ; 73 Fraise (Paul) ; 74 Vielle (Guy) ; 75 Vaurillon (Jean) ; 76 Valero (Joseph).

Catégorie « D ».

1 Laroye (Roger) ; 2 Blardat (Guy) ; 3 Haroutel (Georges) ; 4 Ngoc (Louis) ; 5 Sarraud (Henri) ; 6 Didelot (Paul) ; 7 Armien (Agnan) ; 8 Steinmetz (Georges) ; 9 Coudert (Eugène) ; 10 Donat (Richard) ; 11 Baraquet (Jean) ; 12 Galleron (Dominique) ; 13 Borg (Joseph) ; 14 Dupont (André) ; 15 Wamin (Emile) ; 16 Acquaviva (Nicodème) ; 17 Tromeur (André) ; 18 Olivieri (François) ; 19 Morel (Joseph) ; 20 Lecomte (Serge) ; 21 Houssin (Francis) ; 22 Bibe (Georges) ; 23 Moreau (Jacques) ; 24 Dullion (Marc) ; 25 Nicolas (Robert) ; 26 Le Moan (René) ; 27 Barthelemy (Jean) ; 28 Bellassee (Gervais) ; 29 Milleret (Lucien) ; 30 Wolber (Jacques) ; 31 Guillemot (Claude) ; 32 Males (Michel) ; 33 Lopez (Joseph) ; 34 Dumoulin (Raymond) ; 35 Michel (Ernest) ; 36 Friederich (Maxime) ; 37 Chopinet (Christian) ; 38 Lenoir (René) ; 39 Bottius (Mathurin) ; 40 Krouleff (Oleg).

Catégorie « E ».

1 Bourye (Madeleine) ; 2 Leger (Marie) ; 3 Touze (Augustine) ; 4 Cuny (Jeanne) ; 5 Lembeye (Marie) ; 6 Roger (Marcelle) ; 7 Jacquot (Madeleine) ; 8 Bock (Denise) ; 9 Michalet (Renée) ; 10 Picard (Charlette) ; 11 Le Doze (Joséphine) ; 12 Monin (Nicole) ; 13 Plat (Louise) ; 14 Reynes (Juliette) ; 15 Dubois (Georgette) ; 16 Henriot (Renée) ; 17 Durand (Simone) ; 18 Kaufmann (Renée) ; 19 Duffaud (Madeleine) ; 20 Lazar (Françoise) ; 21 Meunier (Jeanne) ; 22 Henry (Denise) ; 23 Masson (Jeanne) ; 24 Camus (Marie-Thérèse) ; 25 Gatefoin (Marguerite) ; 26 Robin (Marie-Catherine) ; 27 Verrecchia (Jeanne) ; 28 Pairon (Christiane) ; 29 Sartory (Marie-Louise) ; 30 Lescut (Eglantine) ; 31 Huart (Andrée) ; 32 Croix (Lucienne) ; 33 Risacher (Jeanne) ; 34 Dhersin (Monique) ; 35 Garric (Liliane).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Porcheron (Constant) ; Fauquet (Paul) ; Fichou (Christian) ; Michaud (André) ; Beranger (Jenny).

EMPLOIS MASCULINS

Infirmier.

Catégorie « C ».

1 Laffond (André).

Masseur kinésithérapeute.

Catégorie « C ».

1 Bertrand (Gustave) ; 2 Ruppert (Robert).

EMPLOIS FÉMININS

Assistante sociale.

1 Champion (Gabrielle).

Infirmière.

1 Batut (Gabrielle) ; 2 Deslandes (Marie-Rose).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Collet (Marguerite).

Services extérieurs et établissements publics.

EMPLOIS MIXTES

Rédacteur et assimilé.

Catégorie « D ».

Garonne (Haute-).

2 Groc (René) (rayé pour le Tarn-et-Garonne).

Seine.

6 Aymo (Adolphe).

Commis.

Catégorie « C ».

Ain.

1 Dulac (Louis).

Aisne.

1 Vandelet (Jacques) ; 2 Monjean (Armand) ; 3 Savoyen (Georges) ; 4 Guery (René) ; 5 Bocquet (Jean-Pierre).

Allier.

1 Tardrew (William) ; 2 Redjdal (Mohand) ; 3 Jacquemond (Camille) ; 4 Fouilloux (Marcel) ; 5 Mazeron (Roger) ; 6 Labourier (Jean-Louis) ; 7 Murcier (Albert).

Catégorie « A ».

Alpes (Basses-).

1 Lecubin (André).

Catégorie « C ».

Alpes (Basses-).

1 Commissaire (Yvon) ; 2 Bressy (Jean) ; 3 Leccia (Ange).

Alpes (Hautes-).

1 Kerbiriou (Pierre).

Catégorie « A ».

Alpes-Maritimes.

1 Ottavy (François).

Catégorie « C ».

Alpes-Maritimes.

1 Azriel (Jacques) ; 2 Augsburger (Joseph) ; 3 Agostini (François) ; 4 Lucca (Jean) ; 5 Lucchini (Lucien) ; 6 Commissaire (Yvon) ; 7 Laurenti (Jean) ; 8 Faisant (Jacques) ; 9 Huguin (Roger) ; 10 Bernardi (Gino) ; 11 Mailhes (René) ; 12 Mathieu (Louis) ; 13 Le Page (Jules) ; 14 Bouin (Jean) ; 15 Bonelli (Adrien) ; 16 Nicolini (Emile) ; 17 Bertrand (Jacques) ; 18 Giaconia (François) ; 19 Poletti (Paul) ; 20 Sachier (Robert) ; 21 Bohec (Jean) ; 22 Gelly (Germain) ; 23 Guigui (Isaac) ; 24 Boyer (Jean) ; 25 Prugent-Leze (Alfred) ; 26 Solere (Joseph) ; 27 Barrot (Louis) ; 28 Nakache (Jean-Pierre) ; 29 Ferrer (Georges).

Ardèche.

1 Boyer (André) ; 2 Banchet (Henri) ; 3 Bauquis (Claude).

Ardennes.

1 Balavoine (Jean).

Ariège.

1 Sokolnicki (Jean).

Aude.

1 Gentes (Simon) ; 2 Moutou (Pierre) ; 3 Palengat (Henri) ; 4 Trallero (Michel) ; 5 Combrie (Henri).

Aveyron.

1 Puerto (Noël) ; 2 Lafon (Blaise) ; 3 Vezy (Gabriel).

Bouches-du-Rhône.

1 Barles (Gabriel) ; 2 Bastianesi (Paul) ; 3 Faubel (Paul) ; 4 Piot (Raymond) ; 5 Peauleau (Pierre) ; 6 Demange (Pierre) ; 7 Jacobelli (Joseph) ; 8 Guyard (André) ; 9 Muscat (Joseph) ; 10 Bourgeois (Guy) ; 11 Feugray (Roger) ; 12 Belvedère (Louis) ; 13 Bernard (René) ; 14 Espagnol (Emile) ; 15 Magliarashi (Antoine) ; 16 Bonelli (Adrien) ; 17 Astolfi (Antoine) ; 18 Poletti (Paul) ; 19 Roseau (André) ; 20 Carbuccia (Toussaint) ; 21 Portalier (Bernard) ; 22 Arrighi (Antoine) ; 23 Aflalou (Roland) ; 24 Casanova (Mathieu) ; 25 Gelly (Germain) ; 26 Guigui (Isaac) ; 27 Boyer (Jean) ; 28 Orsoni (Ange) ; 29 Del Papa (Amédée) ; 30 Siess (Albert) ; 31 Nakache (Jean-Pierre) ; 32 Kervarec (Hervé) ; 33 Torregrossa (Joseph) ; 34 Combrie (Henri) ; 35 Baraton (Michel) ; 36 Boutin (Rémi) ; 37 Cianfarani (Jean-Baptiste) ; 38 Alberghi (Luc).

Calvados.

1 Picquart (Bernard)

Charente.

1 Thomas (Arthur) ; 2 Mandin (Raymond) ; 3 Dellacherie (René) ; 4 Poitevin (Raoul) ; 5 Poilvet (Bernard) ; 6 Pelissier (Henri) ; 7 Huet (Alfred) ; 8 Guilbaud (Arthur) ; 9 Coillard (Claude) ; 10 Jardy (Camille) ; 11 Guilbert (Maurice).

Charente-Maritime.

1 Mandin (Raymond) ; 2 Poilvet (Bernard) ; 3 Chevreux (Rémi) ; 4 Durand (Yves) ; 5 Pequegnot (Jean) ; 6 Guilbaud (Arthur) ; 7 Guilbert (Maurice) ; 8 Miot (Louis).

Cher.

1 Cadoret (Guy) ; 2 Choplain (Gaston).

Corrèze.

1 Pialat (Marcel).

Corse.

1 Peyretti (Antoine) ; 2 Vincensini (Antoine) ; 3 Natali (Jules) ; 4 Favier (Maurice) ; 5 Agostini (François) ; 6 Mariotti (Jean) ; 7 Tramoni (Angelin) ; 8 Lucca (Jean) ; 9 Lucchini (Lucien) ; 10 Nicodemi (François) ; 11 Antonelli (Raoul) ; 12 Laurenti (Jean) ; 13 Marcaggi (Sylvestre) ; 14 Tristani (Octave) ; 15 Albertini (Charles-Joseph) ; 16 Miniconi (Simon) ; 17 Bernardi (Pascal) ; 18 Pietri (Marion) ; 19 Nicolini (Emile) ; 20 Astolfi (Antoine) ; 21 Arrighi (Antoine) ; 22 Casanova (Mathieu) ; 23 Orsoni (Ange) ; 24 Valle (Dominique).

Côte-d'Or.

1 Guillochin (Alfred) ; 2 Martini (Jean-François) ; 3 Maitrot (Louis) ; 4 Clerc (Jean) ; 5 Petiot (Pierre) ; 6 Tireau (Bernard) ; 7 Galant (Joseph) ; 8 Pacaud (Michel) ; 9 Audio (Emile) ; 10 Royer (André) ; 11 Braillard (André).

Côtes-du-Nord.

1 Foulon (François) ; 2 Epivent (Pierre) ; 3 Le Page (Jules) ; 4 Pailler (Roger) ; 5 Morfouace (Jean) ; 6 Casanova (André) ; 7 Roger (Jean) ; 8 Lamour (François) ; 9 Tilly (Yves) ; 10 Lapasin (Ange) ; 11 Richard (Marcel) ; 12 Mordrelle (Malo).

Creuse.

1 Ducloux (Fernand).

Dordogne.

1 Laforet (Louis) ; 2 Dousseau (Yves) ; 3 Gros (Abel) ; 4 André (Victor) ; 5 Chazelas (Daniel).

Doubs.

1 Martini (Jean-François) ; 2 Trimaille (Georges) ; 3 Aigrot (Jean-Claude) ; 4 Grosborne (Roger).

Drôme.

1 Krief (Charles) ; 2 Bauquis (Claude) ; 3 Fouquart (Charles).

Eure.

1 Floquet (Edmond).

Eure-et-Loir.

1 Camus (Maurice).

Finistère.

1 Oulhen (Jean) ; 2 Quiniou (François) ; 3 Coadour (Jean) ; 4 Rapin (Robert) ; 5 Maguet (Jean) ; 6 Pailler (Roger) ; 7 Preis (Emile) ; 8 Mezou (Jean-François) ; 9 Gouiffes (Pierre) ; 10 Le Gall (René) ; 11 Billon (Pierre) ; 12 Lamour (François) ; 13 Tilly (Yves) ; 14 Le Letty (Louis) ; 15 Rannou (Christophe) ; 16 Mordrelle (Malo).

Gard.

1 Valais (Emile) ; 2 Delvoye (Daniel) ; 3 Portalier (Bernard).

Garonne (Haute-).

1 Cujus (Lucien) ; 2 Rigail (René) ; 3 Clemencin (Marius) ; 4 Bergougnan (Camille) ; 5 Rosso (René) ; 6 Amphoux (Gaston) ; 7 Lavedan (René) ; 8 Duffort (Yves) ; 9 Falipou (René) ; 10 Lafite (Hugues) ; 11 Noirjean (Marcel) ; 12 Dusapin (Jean) ; 13 Moutou (Pierre) ; 14 Pialat (Marcel) ; 15 Roudaire (Simon) ; 16 Lemoine (Hubert) ; 17 Sokolnicki (Jean) ; 18 Rueda (François).

Gers.

1 Bergougnan (Camille) ; 2 Noirjean (Marcel) ; 3 Soubielle-Fourie (Henri) ; 4 Ducuns (Adrien) ; 5 Maignaut (André).

Gironde.

1 Dellacherie (René) ; 2 Poitevin (Raoul) ; 3 Mayter (Jean) ; 4 Aurial (Guy) ; 5 Chevreux (Rémi) ; 6 Bodet (Yvan) ; 7 Dousseau (Yves) ; 8 Dusapin (Jean) ; 9 Torralba (Gabriel) ; 10 Godefroy (Henri) ; 11 Charrier (René) ; 12 Cardoit (Jean) ; 13 Hiessler (Claude) ; 14 Huet (Alfred) ; 15 Gaestel (Henri) ; 16 Craste (Pierre).

Hérault.

1 Allies (Alfred) ; 2 Suignard (Raymond) ; 3 Berraud (Robert) ; 4 Garcia (François) ; 5 Villevieille (François) ; 6 Sabatier (Fernand) ; 7 Bernard (Alain) ; 8 Demange (Pierre) ; 9 Gau (René) ; 10 Daures (Henri) ; 11 Mathieu (Louis) ; 12 Resseguier (Robert) ; 13 Coulet (Gérard) ; 14 Vielzeuf (Aimé) ; 15 Delvoye (Daniel) ; 16 Puerto (Noël) ; 17 Lemoine (Hubert) ; 18 Lafon (Blaise) ; 19 Vezy (Gabriel).

Ille-et-Vilaine.

1 Le Puillandre (Jean) ; 2 Verdy (Raymond) ; 3 Foulon (François) ; 4 Tiphaigne (Adrien) ; 5 Quelais (Pierre) ; 6 Epivent (Pierre) ; 7 Picquart (Bernard) ; 8 Verger (Yves) ; 9 Laisne (Guy) ; 10 Morfouace (Jean) ; 11 Roger (Jean) ; 12 Cotard (Louis) ; 13 Le Gall (René) ; 14 Lardeux (Francis) ; 15 Le Dimna (Désiré) ; 16 Lesongeur (Gervais) ; 17 Lavigne (Eugène) ; 18 Lebe (Guy).

Indre.

1 Rabier (Gaston) ; 2 Pierry (Jean) ; 3 Margheritora (Paul) ; 4 Duchayne (Robert).

Indre-et-Loire.

1 Defoulounoux (Lucien) ; 2 Berland (Armand) ; 3 Visse (Jean) ; 4 Guelet (Roger) ; 5 Cadoret (Guy) ; 6 Conzett (Henri) ; 7 Cogny (Michel) ; 8 Coillard (Claude) ; 9 Tartarin (Léon).

Isère.

1 Donati (Jean) ; 2 Dessolain (René) ; 3 Anselmetti (Gilbert) ; 4 Guiguet-Druais (Louis) ; 5 Neveu-Perret (Jacques) ; 6 André (Victor) ; 7 Matras (Albert).

Jura.

1 Aigrot (Jean-Claude) ; 2 Guillermit (Marcel).

Landes.

1 Remy (Louis) ; 2 Valeix (Pierre) ; 3 Soubielle-Fourie (Henri) ; 4 Mathieu (Raymond).

Loir-et-Cher.

1 Conzet (Henri) ; 2 Predal (Jean) ; 3 Appart (Georges).

Loire.

1 Fanget (Ernest) ; 2 Vacheret (Michel) ; 3 Voldoire (Paul) ; 4 Murcier (Albert) ; 5 Roussier (Antoine).

Loire-Atlantique.

1 Hemon (Robert) ; 2 Crepeau (Robert) ; 3 Boutin (Claude) ; 4 Maout (Georges) ; 5 Hervé (Camille) ; 6 Vincent (Jean-Marie) ; 7 Texier (Gilbert) ; 8 Misiak (Sylvestre) ; 9 Chauvigne (Henri).

Loire (Haute-)

1 Chovet (Marcel) ; 2 Cressandon (André).

Loiret.

1 Duffort (Yves) ; 2 Couron (Yves) ; 3 Appart (Georges).

Lot.

1 Gérard (Roger).

Lot-et-Garonne.

1 Bales (Etienne) ; 2 Valeix (Pierre) ; 3 Cardoit (Jean) ; 4 Mathieu (Raymond) ; 5 Ducuns (Adrien) ; 6 Maignaut (André).

Maine-et-Loire.

1 André (Célestin) ; 2 Quelais (Pierre) ; 3 Cadet (Gérard) ; 4 Vincent (Jean-Marie) ; 5 Amy (Michel) ; 6 Misiak (Sylvestre) ; 7 Chauvigne (Henri) ; 8 Rannou (Christophe) ; 9 Allard (René).

Manche.

1 Besnier (Louis) ; 2 Tiphaigne (Adrien).

Marne

1 Peudepièce (André).

Mayenne.

1 Cadet (Gérard) ; 2 Verger (Yves) ; 3 Breux (Edmond).

Meurthe-et-Moselle.

1 Domas (Michel) ; 2 Antoine (Claude) ; 3 Heuga (Louis) ; 4 Vincent (André) ; 5 Poirot (Jean) ; 6 Charpentier (Jacques) ; 7 Boutin (Rémi).

Morbihan.

1 Merlin (Daniel) ; 2 Jan (Robert) ; 3 Le Puillandre (Jean) ; 4 Guyonvarch (Maurice) ; 5 Maguet (Jean) ; 6 Maout (Georges) ; 7 Drean (Pierre) ; 8 Gouiffes (Pierre) ; 9 Billon (Pierre) ; 10 Lardeux (Francis) ; 11 Peresse (Maurice) ; 12 Le Letty (Louis) ; 13 Texier (Gilbert).

Moselle.

1 Pleinert (Joseph) ; 2 Boussert (René) ; 3 Antoine (Claude) ; 4 Chalniewski (Boris).

Nièvre.

1 Vielzeuf (Aimé).

Nord.

1 Leblond (Charles) ; 2 Hallot (Adrien) ; 3 Le Quere (Robert) ; 4 Pontus (Jean) ; 5 Jullien (Jacques) ; 6 Lerique (Victor) ; 7 Bergue (Francis) ; 8 Jobert (Claude) ; 9 Malevay (Georges) ; 10 Bue (Marcel) ; 11 Lesage (Salvador) ; 12 Delzenne (Jules) ; 13 Pralat (Louis).

Orne.

1 Breux (Edmond).

Pas-de-Calais.

1 Grimbert (Jérôme) ; 2 Lalart (Pierre) ; 3 Leblond (Charles) ; 4 Jullien (Jacques) ; 5 Bue (Marcel) ; 6 Lesage (Salvador) ; 7 Pralat (Louis).

Puy-de-Dôme.

1 Bresson (François) ; 2 Redon (Albert) ; 3 Clavequin (Emile) ; 4 Pietri (Marien) ; 5 Jacquemond (Camille) ; 6 Mazeron (Roger) ; 7 Cressandon (André) ; 8 Salvet (Jacques).

Pyrénées (Basses-).

1 Mailhes (René) ; 2 Perrin (Jean) ; 3 Laulom (Michel) ; 4 Labiste (Jean) ; 5 Wigniolle (Eugène).

Pyrénées (Hautes-).

1 Latour (René) ; 2 Manse (Adrien) ; 3 Labiste (Jean) ; 4 Prugent-Leze (Alfred).

Pyrénées-Orientales.

1 Colombier (Jules) ; 2 Fourquet (Damien) ; 3 Espagnol (Emile) ; 4 Wigniolle (Eugène) ; 5 Tralero (Michel) ; 6 Ferrer (Georges).

Rhin (Bas-).

1 Koessler (Emile) ; 2 Steiner (Pierre) ; 3 Charpiot (François) ; 4 Kientzler (Jean) ; 5 Krucker (Matern) ; 6 Vincent (André) ; 7 Schleiss (Egon) ; 8 Barth (Jérôme) ; 9 Redjdal (Mohand) ; 10 Pailloux (Louis) ; 11 Ruebrecht (Rodolphe) ; 12 Hittler (Georges) ; 13 Barbaut (Armand).

Rhin (Haut-).

1 Klingner (Othon) ; 2 Sanner (Henri) ; 3 Domas (Michel) ; 4 Kientzler (Jean) ; 5 Krucker (Matern) ; 6 Schleiss (Egon) ; 7 Barbaut (Armand).

Rhône.

1 Gounon (Marius) ; 2 Dulac (Louis) ; 3 Fanget (Ernest) ; 4 Vacheret (Michel) ; 5 Voldoire (Paul) ; 6 Gagnor (Jean-Baptiste) ; 7 Banchet (Henri) ; 8 Merlin (Jacques) ; 9 Matras (Albert) ; 10 Barrot (Louis) ; 11 Fuentes (François) ; 12 Chabanis (Roger).

Saône (Haute-).

1 Terreaux (René) ; 2 Grosborne (Roger).

Saône-et-Loire.

1 Maitrot (Louis) ; 2 Moine (Maurice) ; 3 Galant (Joseph) ; 4 Martinet (Maurice) ; 5 Royer (André) ; 6 Cannard (Fernand) ; 7 Braillard (André)

Savoie.

1 Burdin (Paul) ; 2 Brachet (Bernard) ; 3 Mallet (Robert) ; 4 Gagnor (Jean-Baptiste) ; 5 Contat (Jean).

Savoie (Haute-)

1 Donati (Jean) ; 2 Guiguet-Druais (Louis) ; 3 Neveu-Perret (Jacques) ; 4 Clavequin (Emile) ; 5 Contat (Jean) ; 6 Roux (Hugo) ; 7 Bornier (Lucien).

Seine.

1 Pleinert (Joseph) ; 2 Baud (Robert) ; 3 Faisant (Jacques) ; 4 Muscat (Joseph) ; 5 Maestracci (Romain) ; 6 Nowinsky (Paoli) ; 7 Roucoux (Gilbert) ; 8 Gommard (Robert) ; 9 Morel (Maurice) ; 10 Bresson (François) ; 11 Amsellem (Albert) ; 12 Le Bloa (Yves) ; 13 Le Roux (Julien) ; 14 Mayter (Jean) ; 15 Rabier (Gaston) ; 16 Audureau (Philippe) ; 17 Crepeau (Robert) ; 18 Cretin (Christian) ; 19 Geslain (Max) ; 20 Testas (Raymond) ; 21 Le Quere (Robert) ; 22 Bouin (Jean) ; 23 Laulom (Michel) ; 24 Michel (Paul) ; 25 Martin-Cordier (Marcel) ; 26 Fouilloux (Marcel) ; 27 Sachier (Robert) ; 28 Ducloux (Fernand) ; 29 Aflalou (Roland) ; 30 Merlin (Jacques) ; 31 Labourier (Jean-Louis) ; 32 Siess (Albert) ; 33 Becquet (Jean-Pierre).

Seine-Maritime.

1 Coisy (Marcel) ; 2 Testas (Raymond) ; 3 Pierry (Jean-Michel) ; 4 Recher (Jean-Pierre) ; 5 Roche (René) ; 6 Richard (Marcel).

Seine-et-Marne.

1 Guery (René).

Seine-et-Oise.

1 Nowinsky (Paoli) ; 2 Morel (Maurice) ; 3 Amsellem (Albert) ; 4 Le Bloa (Yves) ; 5 Le Roux (Julien) ; 6 Audureau (Philippe) ; 7 Mathien (Paul) ; 8 Mezou (Jean-François) ; 9 Bocher (Yves) ; 10 Le Dimna (Désiré) ; 11 Lesongeur (Gervais).

Sèvres (Deux-)

1 Margheritora (Paul) ; 2 Cogny (Michel) ; 3 Sibileau (Michel) ; 4 Pinton (André)

Somme

1 Pontus (Jean).

Tarn.

1 Rigail (René) ; 2 Raynaud (Georges) ; 3 Gau (René) ; 4 Resseguier (Robert) ; 5 Caballe (Martin) ; 6 Savoyen (Georges).

Tarn-et-Garonne.

1 Antoni (Jean-Paul) ; 2 Birgy (Auguste) ; 3 Rueda (François).

Var.

1 Valais (Emile) ; 2 Berthier (Antoine) ; 3 Faubel (Paul) ; 4 Piot (Raymond) ; 5 Huguin (Roger) ; 6 Guyard (André) ; 7 Albertini (Charles) ; 8 Bernardi (Gino) ; 9 Guelet (Roger) ; 10 Bertrand (Jacques) ; 11 Roseau (André) ; 12 Bohec (Jean) ; 13 Rambert (Sylvain) ; 14 Solère (Joseph).

Vaucluse

1 Charpiot (François) ; 2 Mallet (Robert) ; 3 Michel (Paul) ; 4 Bérard (Auguste) ; 5 Leccia (Ange) ; 6 Fouquart (Charles) ; 7 Del-Papa (Amédée).

Vendée.

1 Hillairet (Joseph) ; 2 Casanova (André) ; 3 Charrier (René) ; 4 Sibileau (Michel) ; 5 Durand (Yves) ; 6 Miot (Louis) ; 7 Allard (René).

Vienne.

1 Gonzales (Emmanuel) ; 2 Buisson (Raymond) ; 3 Orange (Claude) ; 4 Duffault (Maurice) ; 5 Baraton (Michel).

Vienne (Haute-)

1 Teyssedou (Joseph) ; 2 Buisson (Raymond) ; 3 Gros (Abel) ; 4 Bressy (Jean) ; 5 Pélissier (Henri) ; 6 Madore (Louis) ; 7 Gaudin (Camille) ; 8 Pinton (André) ; 9 Defeuillas (Fernand) ; 10 Duchayne (Robert) ; 11 Jardy (Camille) ; 12 Chazelas (Daniel).

Vosges.

1 Vincent (Marie-Ulysse) ; 2 Poirot (Jean) ; 3 Grosjean (Vincent).

Territoire de Belfort.

1 Hoffmann (Paul).

Alger.

1 Guillem (Jean) ; 2 Bagur (Marcel) ; 3 Lechebe (Christian) ; 4 Menuge (Robert) ; 5 Gade (Emile) ; 6 Laesser (Gilbert) ; 7 Lillo (Henri).

Constantine.

1 Khalifa (Gilbert) ; 2 Zerbib (Jean) ; 3 Petit (Georges) ; 4 Meunier (André).

Oran.

1 Alcaraz (Michel) ; 2 Guerre (Roger) ; 3 Guillem (Jean) , 4 Giaconia (François) ; 5 Tadjeddine (Mohamed) ; 6 Torregrossa (Joseph).

Saïda.

1 Tadjeddine (Mohamed).

Guadeloupe.

1 Botte (Luc).

Martinique.

1 Botte (Luc) ; 2 Torralba (Gabriel).

Réunion.

1 Leblond (André).

Catégorie « D ».

Ain.

1 Pradier (Marcel).

Allier

1 Lagarde (Pierre) ; 2 Tomasi (Marielle) ; 3 Roddier (Jean).

Alpes (Basses-).

1 Laugier (Louisette).

Alpes-Maritimes).

1 Peretti (Paul) ; 2 Proust (Raymond) ; 3 Veyrat d'Urbet (André) ; 4 Giacomoni (Jean) ; 5 Brochery (Georges) ; 6 Mori (Adolphe) ; 7 Martini (Albert) ; 8 Merel (Yves) ; 9 Audibert (Charles) ; 10 Rapuc (Bertine) ; 11 Castelli (Pierre) ; 12 Michau (Denis) ; 13 Giansily (Antoine) ; 14 Dupont (Daniel) ; 15 Donat (Richard) ; 16 Graziani (Paul) ; 17 Lafond (Bernard) ; 18 Vinerbi (Charles) ; 19 Germanet (Albert) ; 20 Dullion (Marc) ; 21 Peytavy (Pierre) ; 22 Perez (Louis) ; 23 Nalilacarin (Letchemanin) ; 24 Mogenier (Jean).

Ardèche.

1 Sestier (Pierre) ; 2 de Besse (Jacques) ; 3 Henry (Hugues) ; 4 Laurent (Edmond).

Aube

1 Chalin (Daniel).

Aude.

1 Bresson (Léonce) ; 2 Bastoul (Jean) ; 3 Jaumier (Camille) ; 4 Fragnon (Jean) ; 5 Guibal (René) ; 6 Tisseyre (Jean) ; 7 Peyrusse (Paul) ; 8 Meric (Yves).

Bouches-du-Rhône.

1 Payet (Antoine) ; 2 Masbou (Jean) ; 3 Crouzet (Auguste) ; 4 Merel (Yves) ; 5 Kellener (Guy) ; 6 Faucherand (René) ; 7 Boualam (Belkacem) ; 8 Castellani (Joseph) ; 9 Roux (René) ; 10 Porte (Jacques) ; 11 Cour (Joseph) ; 12 Montfort (Corentin) ; 13 Giansily (Antoine) ; 14 Lavaud (René) ; 15 Mico (André) ; 16 de Santini (Serge) ; 17 Bey (Camille) ; 18 Bourgeois (Marcel) ; 19 Lero (Jean) ; 20 Quilichini (Vincent) ; 21 Bloquet (Maurice) ; 22 Cozzani (Pierre) ; 23 Germanet (Albert) ; 24 Le Guil (Edmond) ; 25 Madjar (Isidore) ; 26 Lopez (Yvon) ; 27 Fabiani (Jean) ; 28 Guillemet (Robert) ; 29 Rieu (Serge) ; 30 Endignoux (Maurice) ; 31 Nalilacarin (Letchemanin) ; 32 Bernasconi (Claude) ; 33 Quiles (Antoine) ; 34 Laugier (Louisette).

Calvados.

1 Dumoulin (Raymond) ; 2 Rapilly (Roland).

Charente.

1 Trouve (Pierre).

Charente-Maritime.

1 Sarraud (Henri) ; 2 Trouve (Pierre) ; 3 Berland (André) ; 4 Vioujas (Jean) ; 5 Bigot (Claude).

Cher.

1 Chabrier (André) ; 2 Sudour (Léon).

Corrèze.

1 Sudour (Léon) ; 2 Feredy (Marcel).

Corse.

1 Gianetti (Jacques) ; 2 Sintenac (Jean) ; 3 Long (Pierre) ; 4 Pinguet (Francis) ; 5 Stefani (Marcel) ; 6 Felici (Félix) ; 7 Miquel (André) ; 8 Seta (Pascal) ; 9 Figarella (Hyacinthe) ; 10 Gambotti (Don-Pierre) ; 11 Peytavy (Pierre) ; 12 Ceccaldi (Eugène) ; 13 Fabiani (Jean) ; 14 Tomasi (Marcelle).

Côte-d'Or.

1 Gillot (Francis) ; 2 Barillot (Jean) ; 3 Faudon (Antoine) ; 4 Minetto (Louis) ; 5 Carnet (Georges) ; 6 Dullion (Marc).

Côtes-du-Nord.

1 Rogard (Yves) ; 2 Greffier (Joseph) ; 3 Bougrat (Maurice) ; 4 Parenthoine (Eugène) ; 5 Derrien (Jean) ; 6 Lerin (Serge) ; 7 Page (Jean) ; 8 Henry (Jean-Marie) ; 9 Rebours (Marcel) ; 10 Leroux (Louis).

Dordogne

1 Magal (Gilbert) ; 2 Laval (Lucien) ; 3 Neguiral (Yvon) ; 4 Evene (Pierre) ; 5 Ebelmann (Georges) ; 6 Lauxire (Arnaud) ; 7 Feredy (Marcel) ; 8 Boulenzou (Pierrette).

Doubs.

1 Bassand (Pierre) ; 2 Socie (Marc) ; 3 Chapuis (Charles) ; 4 Simonet (René) ; 5 Gros (Michel).

Drôme.

1 Sestier (Pierre) ; 2 Rieu (Serge) ; 3 Selosse (Camille) ; 4 Henry (Hugues).

Eure.

1 Rapilly (Roland).

Eure-et-Loir.

1 Cavarle (Pierre).

Finistère.

1 Bellec (Pierre) ; 2 Lécuyer (Marcel) ; 3 Rogard (Yves) ; 4 Tanneau (Pierre) ; 5 Le Groignec (Jean) ; 6 Cavarle (Pierre) ; 7 Monfort (Alain) ; 8 Bilien (Jean) ; 9 Page (Jean) ; 10 Creff (René) ; 11 Troadec (Guy) ; 12 Le Car (François) ; 13 Page (Jean) ; 14 Le Roy (Claude) ; 15 Treguer (Yves) ; 16 Tallec (Marcel) ; 17 Carn (René) ; 18 Priser (Henri).

Gard.

1 Egea (Gaston) ; 2 Chardon (Pierre) ; 3 Feraud (Henri) ; 4 Hugol (Pierre) ; 5 Cour (Joseph) ; 6 De Santini (Serge) ; 7 Bessière (Guy).

Garonne (Haute-).

1 Blanque (Robert) ; 2 Page (Henri) ; 3 Franc (Lucien) ; 4 Morain (Roger) ; 5 Magnac (Roger) ; 6 Jaumier (Camille) ; 7 Vidailhet (Roger) ; 8 Franc (Célestin) ; 9 Bloquet (Maurice) ; 10 Castellarin (Denis) ; 11 Laforgue (Louis) ; 12 Carrère (Jean) ; 13 Meric (Yves).

Gironde.

1 Faure (Julien) ; 2 Boutet (Robert) ; 3 Vabre (Fernand) ; 4 Magnac (Roger) ; 5 Laval (Lucien) ; 6 Prevalet (Emmanuel) ; 7 Neguiral (Yvon) ; 8 Darrigol (Jean) ; 9 Charpentier (André) ; 10 Dubos (André) ; 11 Leccia (Ange) ; 12 Boulenzou (Pierrette).

Hérault.

1 Peyrou (Pierre) ; 2 Olivieri (Raoul) ; 3 Charbonnier (Guy) ; 4 Bresson (Léonce) ; 5 Couderc (Roger) ; 6 Hugol (Pierre) ; 7 Lavaud (René) ; 8 Cognault (Gabriel) ; 9 Labadie (Raymond) ; 10 Ortoli (Ours) ; 11 Fragnon (Jean) ; 12 Bessière (Guy) ; 13 Peyrusse (Paul).

Ille-et-Vilaine.

1 Augustin (Joseph) ; 2 Greffier (Joseph) ; 3 Lebreton (Jean) ; 4 Baujard (Henri) ; 5 Bougrat (Maurice) ; 6 Brard (Maurice) ; 7 Page (Jean) ; 8 Jan (René) ; 9 Gaillard (André) ; 10 Troadec (Guy) ; 11 Samson (Joseph) ; 12 Derrien (Jean) ; 13 Lebastard (Michel) ; 14 Lerin (Serge) ; 15 Mauny (Pierre) ; 16 Bouvet (Victor) ; 17 Henry (Jean-Marie ; 18 Rebours (Marcel) ; 19 Leroux (Louis).

Indre-et-Loire.

1 Chevreux (Jean) ; 2 Perrot (Jacques) ; 3 Kellermann (Henri) ; 4 Philippin (Dominique).

Isère.

1 Pasquier (Emile) ; 2 Soubiale (Jean-Claude) ; 3 Mignon (André) ; 4 Nozières (Jean-Marie) ; 5 Mogenier (Jean) ; 6 Perez (Louis).

Jura.

1 Clodel (André) ; 2 Barillot (Jean).

Landes.

1 Guilhemsang (Jacques) ; 2 Charpentier (André).

Loir-et-Cher.

1 Perrot (Jacques).

Loire.

1 Noiry (Jean) ; 2 Teissier (Charles).

Loire (Haute-).

1 Laurent (Edmond).

Loire-Atlantique.

1 Le Viavant (Armel) ; 2 Cognault (Gabriel) ; 3 Lebreton (Jean) ; 4 Barteau (Marcel) ; 5 Fleury (François) ; 6 Brard (Maurice) ; 7 Beleil (François) ; 8 Gaillard (André) ; 9 Gérard (Henri) ; 10 Bourion (Raymond) ; 11 Le Moan (René) ; 12 Coubard (Guy) ; 13 Lebastard (Michel) ; 14 Biotteau (Gérard) ; 15 Bourdichon (Jean) ; 16 Fribault (Maurice) ; 17 Le Marc (Jacques).

Loiret.

1 Gilbert (Pierre) ; 2 Le Quere (Marcel).

Lot.

1 Laporte (Guy).

Lot-et-Garonne.

1 Laporte (Guy) ; 2 Vioujas (Jean) ; 3 Thiebaud (Raphaël) ; 4 Conan (Lucien) ; 5 Govin (Georges) ; 6 Conduche (Pierre).

Maine-et-Loire.

1 Robineau (Joachim) ; 2 Corbin (Paul) ; 3 Bellec (Pierre) ; 4 Fribault (Maurice) ; 5 Tricoire (Georges) ; 6 Coubard (Guy) ; 7 Daubian (Alain) ; 8 Biotteau (Gérard).

Manche.

1 Samson (Joseph).

Marne

1 Mocquery (Jack).

Marne (Haute-).

1 Mocquery (Jack).

Mayenne.

1 Fourreau (Marcel) ; 2 Chacun (Louis).

Meurthe-et-Moselle.

1 Seeleuthner (Roger) ; 2 Blaise (Bernard).

Morbihan.

1 Pedel (Joseph) ; 2 Lecuyer (Marcel) ; 3 Le Viavant (Armel) ; 4 Le Groignec (Jean) ; 5 Monfort (Alain) ; 6 Baujard (Henri) ; 7 Bilien (Jean) ; 8 Beleil (François) ; 9 Chapelain (Yves) ; 10 Jan (René) ; 11 Le Guil (Edmond) ; 12 Bourion (Raymond) ; 13 Maho (André) ; 14 Bourdichon (Jean) ; 15 Treguer (Yves) ; 16 Tallec (Marcel) ; 17 Carn (René).

Moselle.

1 Martinache (Roger) ; 2 Colom (Mathieu) ; 3 Biguet (Hervé) ; 4 Christen (Fernand).

Nièvre.

1 Letourneur (Hubert).

Nord.

1 Popieul (José) ; 2 Clodel (André) ; 3 Flahaut (Jean) ; 4 Carnet (Georges) ; 5 Silvert (Henri) ; 6 Gressier (Albert) ; 7 Pave (Marcel) ; 8 Kotowicz (Alfred) ; 9 Devroe (François).

Oise.

1 Pinel (René) ; 2 Kotowicz (Alfred) ; 3 Dumoulin (Raymond).

Pas-de-Calais.

1 Dolata (Joseph) ; 2 Fatier (Prisca) ; 3 Martinache (Roger) ; 4 Gressier (Albert).

Puy-de-Dôme.

1 Tadec (Jean) ; 2 Rousseau (Albert) ; 3 Roddier (Jean) ; 4 Philippin (Dominique).

Pyrénées (Basses-).

1 Fourgo (René) ; 2 Courty (Claude) ; 3 Caplanne (Jean-Paul) ; 4 Vergez (Gilbert) ; 5 Lac-Ariet (Joseph) ; 6 Marsan (André) ; 7 Lecat (Jacques) ; 8 Arnaud (Lucien) ; 9 Troger (Albert) ; 10 Lafond (Bernard) ; 11 Boisguillaume (Jean) ; 12 Darrigol (Jean) ; 13 Bret-Dibat (Pierre) ; 14 Le-Car (François).

Pyrénées (Hautes-).

1 Fourgo (René) ; 2 Becquante (Marcel) ; 3 Faivre (Roger) ; 4 Laforgue (Louis) ; 5 Carrere (Jean).

Pyrénées-Orientales.

1 Olive (Pons) ; 2 Cambel (François) ; 3 Gardella (François) ; 4 Feraud (Henri) ; 5 Montfort (Corentin) ; 6 Troger (Albert) ; 7 Franc (Célestin) ; 8 Deliane (Yves) ; 9 Tisseyre (Jean).

Rhin (Bas-).

1 Legrand (Henri) ; 2 Bauer-Cauneille (Frédéric) ; 3 Zinck (René) ; 4 Sterbecq (Roger) ; 5 Knopf (Jean) ; 6 Theobald (Guy) ; 7 Halet (André) ; 8 Freyer (Marcel) ; 9 Menet (Roger) ; 10 Meyer (Joseph) ; 11 Nicole (Hubert) ; 12 Goeller (Raymond) ; 13 Siat (Pierre) ; 14 Gross (Raymond) ; 15 Dartevelle (Jean-Claude).

Rhin (Haut-).

1 Knopf (Jean) ; 2 Freyer (Marcel) ; 3 Jeannin (Louis) ; 4 Friederich (Maxime).

Rhône.

1 Crouzet (Auguste) ; 2 Scaglia (Charles) ; 3 Desbordes (Albert) ; 4 Menet (Roger) ; 5 Leccia (Ange).

Saône (Haute-).

1 Bassand (Pierre) ; 2 Ehret (Raoul) ; 3 Aubry (Michel) ; 4 André (Guy).

Saône-et-Loire.

1 Bernasconi (Claude) ; 2 Letourneur (Hubert).

Sarthe.

1 Priser (Henri) ; 2 Daubian (Alain).

Savoie.

1 Ollinet (René) ; 2 Antoine (Roland) ; 3 Nozieres (Jean-Marie) ; 4 Pradier (Marcel).

Savoie (Haute-).

1 Ollinet (René) ; 2 Antoine (Roland) ; 3 Chappuis (René) ; 4 Alibert (Henri).

Seine.

1 Rossignol (Roland) ; 2 Steinmetz (Georges) ; 3 Zinck (René) ; 4 Galleron (Dominique) ; 5 Mico (André) ; 6 Figarella (Hyacinthe) ; 7 Wamin (Emile) ; 8 Tromeur (André) ; 9 Olivieri (François) ; 10 Morel (Joseph) ; 11 Houssin (François) ; 12 Martel (Honoré) ; 13 Bibe (Georges) ; 14 Le Moan (René) ; 15 Lopez (Yvon) ; 16 Ceccaldi (Eugène) ; 17 Haudricourt (Guy) ; 18 Le Roy (Claude) ; 19 Guillemot (Claude) ; 20 Males (Michel) ; 21 Chopinet (Christian) ; 22 Bonetti (Claude).

Seine-Maritime.

1 Bourreau (Paul) ; 2 Croguennec (Marcel) ; 3 Bigot (Claude) ; 4 Audebert (Roger).

Seine-et-Marne.

1 Brossard (Henri) ; 2 Olivieri (François) ; 3 Chalin (Daniel).

Seine-et-Oise.

1 Rabalisson (Seth) ; 2 Galleron (Dominique) ; 3 Brossard (Henri) ; 4 Tromeur (André) ; 5 Morel (Joseph) ; 6 Maho (André) ; 7 Parenthoine (Eugène) ; 8 Houssin (Francis) ; 9 Bibe (Georges) ; 10 Guillemot (Claude) ; 11 Bonetti (Claude).

Somme.

1 Lombard (Paul) ; 2 Wamin (Emile) ; 3 Pinel (René).

Tarn.

1 Junquet (René) ; 2 Demarta (Guiglio) ; 3 Alibert (Henri)

Tarn-et-Garonne.

1 Thiebaud (Raphaël) ; 2 Demarta (Guiglio).

Var.

1 Brochery (Georges) ; 2 Guegou (Robert) ; 3 Peyrou (Pierre) ; 4 Martini (Albert) ; 5 Marechal (Raymond) ; 6 Audibert (Charles) ; 7 Kellener (Guy) ; 8 Leurs (Charles) ; 9 Faucherand (René) ; 10 Porte (Jacques) ; 11 Gayol (Rolande) ; 12 Castelli (Pierre) ; 13 Kellermann (Henri) ; 14 Dupont (Daniel) ; 15 Donat (Richard) ; 16 Graziani (Paul) ; 17 Ebelmann (Georges) ; 18 Deliane (Yves) ; 19 Castellarin (Denis) ; 20 Guillemet (Robert) ; 21 Quiles (Antoine).

Vaucluse.

1 Laffont (Paul) ; 2 Krier (Yves) ; 3 Selosse (Camille).

Vendée.

1 Kelsen (Jaçques) ; 2 de Besse (Jacques).

Vienne.

1 Habrant (Daniel) ; 2 Berland (André) ; 3 Chabernaud (Marcel)

Vienne (Haute-).

1 Mie (Guy) ; 2 Evene (Pierre) ; 3 Augier (Adrien) ; 4 Roy (Armand) ; 5 Gambotti (Don-Pierre) ; 6 Chabernaud (Marcel).

Vosges.

1 Colom (Mathieu) ; 2 Quilichini (Vincent).

Territoire de Belfort

1 Ehret (Raoul) ; 2 Socie (Marc) ; 3 Aubry (Michel)

Alger.

1 Loubignac (Georges) ; 2 Michau (Denis) ; 3 Devroe (François) ; 4 Friederich (Maxime).

Oran.

1 Loubignac (Georges) ; 2 Rouge (François) ; 3 Haudricourt (Guy).

Guadeloupe.

1 Lican (Jean) ; 2 Martel (Honoré).

Martinique.

1 Ursulet (Joachim) ; 2 Dubo (Boniface) ; 3 Lican (Jean) ; 4 Ludon (Maurice) ; 5 Sainte-Rose Franchine (Georges).

Réunion.

1 Deurveilher (Irénée) ; 2 Decombe (Henri) ; 3 Boulvart (Emart).

Catégorie « E ».

Alpes (Basses-).

1 Daumas (Alice).

Alpes-Maritimes.

1 Parouff (Olivia) ; 2 Orbello (Germaine) ; 3 Maillard (Dorothée) ; 4 Fondecave (Odette) ; 5 Faure (Janine) ; 6 Lembeye (Marie-Madeleine) ; 7 Durand-Robert (Janine-Marie) ; 8 Broch (Véra-Nathalie).

Aude.

1 Cazaux (Paulette) ; 2 Gry (Jeanne).

Bouches-du-Rhône.

1 Oberle (Georgette) ; 2 Guilhomes (Yvette) ; 3 Papini (Marie-Louise) ; 4 Daumas (Alice) ; 5 Evangelou (Cléopâtre) ; 6 Lambeye (Marie-Madeleine) ; 7 Barranca (Hélène) ; 8 Gry (Jeanne) ; 9 Lalubin (Jeanne-Marie) ; 10 Toros (Denise).

Charente.

1 Puyon (Renée) ; 2 Gendre (Jeanne).

Charente-Maritime.

1 Puyon (Renée) ; 2 Pacteau (Claude-Marie).

Cher.

1 Deschamps (Rolande).

Corrèze.

1 Feral (Marie) ; 2 Fassoulaz (Andrée).

Corse.

1 Lechat (Marie) ; 2 Peraldi (Claire) ; 3 Valli (Marie-Antoinette).

Côte-d'Or.

1 Thobie (Madeleine) ; 2 Munsch (Chantal).

Côtes-du-Nord.

1 Dubois (Anne-Marie) ; 2 Gauchard (Anne) ; 3 Besnard (Fernande) ; 4 Gueguen (Anne-Marie).

Dordogne.

1 Gendre (Jeanne) ; 2 Gregoire (Marcelle).

Doubs.

1 Munsch (Chantal).

Eure.

1 Goimbault (Denise).

Finistère.

1 Magalon (Marie-Louise) ; 2 Gueguen (Anne-Marie).

Gard.

1 Muller (Janine).

Garonne (Haute-).

1 Sandberg (Lucie) ; 2 Sansuc (Denise) ; 3 Vesin (Anne) ; 4 Verp (Suzanne) ; 5 Sevemo (Andrée).

Gironde.

1 Cassagne (Jeanne) ; 2 Delattre (Georgette) ; 3 Naulleau (Jacqueline) ; 4 Fournie (Odette) ; 5 Laporte (Madeleine).

Hérault.

1 Demarne (Reine) ; 2 Le Mescam (Georgette) ; 3 Estevenon (Paulette) ; 4 Mansuy (Mathilde) ; 5 Muller (Janine) ; 6 Mignot (Rolande) ; 7 Delmas (Marcelle).

Ille-et-Vilaine.

1 Daeveloose (Jeanne) ; 2 Henniaux (Simone) ; 3 Gauchard (Anne) ; 4 Drioux (Denise) ; 5 Letort (Mathilde) ; 6 Chamaillard (Geneviève).

Isère.

1 Lanquetin (Andrée) ; 2 Ambroggi (Solange) ; 3 Lelandais (Andrée) ; 4 Rozand (Angèle).

Landes.

1 Garcia (Marie).

Loir-et-Cher.

1 Deschamps (Rolande).

Loire.

1 Tamborrini (Andrée) ; 2 Kolnicki (Marcelle).

Loire-Atlantique.

1 Evain (Lucienne) ; 2 Lescut (Eglantine).

Maine-et-Loire.

1 Menan (Yvette) ; 2 Poireau (Marie-Thérèse).

Manche.

1 Rossard (Francine).

Marne.

1 Domine (Jeanine).

Mayenne.

1 Menan (Yvette) ; 2 Chamaillard (Geneviève).

Meurthe-et-Moselle.

1 Oudet (Paulette) ; 2 Tondu (Yvette) ; 3 Mulois (Michèle) ; 4 Meunier (Suzette) ; 5 Berbey (Paulette).

Meuse.

1 De Finance (Marie-Claudine).

Moselle.

1 De Finance (Marie-Claudine) ; 2 Pissembon (Lucie).

Nièvre.

1 Pauper (Josette).

Nord.

1 Coucke (Monique) ; 2 Tirmont (Jeanne).

Oise.

1 Mallard (Suzanne).

Pas-de-Calais.

1 Delamarre (Jeanine).

Puy-de-Dôme.

1 Bare (Lucienne).

Pyrénées (Hautes-).

1 Mathieu (Paulette)

Pyrénées-Orientales.

1 Cecchetto (Hélène).

Rhône.

1 Raffin (Marie-Louise).

Saône-et-Loire.

1 Lacroze (Simone) ; 2 Devals (Thérèse) ; 3 Papet (Marcelle).

Sarthe.

1 Charrier (Yolande) ; 2 Albert (Raymonde).

Savoie.

1 Ambroggi (Solange).

Seine.

1 Mallard (Suzanne) ; 2 Bourye (Madeleine) ; 3 Jacgnot (Madeleine) ; 4 Pastorelli (Gilberte) ; 5 Henriot (Renée) ; 6 Kaufmann (Renée) ; 7 Petitperrin (Gilberte) ; 8 Piotrowski (Simone) ; 9 Verhague (Geneviève) ; 10 Pairon (Christiane) ; 11 Laborier (Simone) ; 12 Lescut (Eglantine) ; 13 Garric (Liliane)

Seine-et-Oise.

1 Bourye (Madeleine) ; 2 Dubois (Anne-Marie) ; 3 Dernier (Marguerite).

Somme.

1 Personne (Gisèle) ; 2 Charrenton (Andrée).

Var.

1 Nicolaï (Mireille) ; 2 Lapied (Berthe) ; 3 Faure (Marcelle) ; 4 Mignot (Rolande) ; 5 Dernier (Marguerite) ; 6 Durand-Robert (Janine) ; 7 Broch (Véra) ; 8 Porta (Antoinette).

Vendée.

1 Pacteau (Claude).

Vienne (Haute-).

1 Touitou (Marie) ; 2 Foussat (Marie)

Alger.

1 Catanella (Marie-Thérèse) ; 2 Guillaud (Lydie) ; 3 Creusat (Juliette) ; 4 Muller (Alexandrine) ; 5 Lantheaume (Andrée) ; 6 Laborier (Simone) ; 7 Seror (Jasmine).

Constantine.

1 Bollard (Louise).

La Réunion.

1 Désiré (Suzie).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Van Ngo The (Bouches-du-Rhône) ; Pradier (Robert) (Haute-Garonne) ; Laviec (Edmond) (Finistère) ; Ciampi (Modeste) (Bouches-du-Rhône) ; Le Mouel (Yves) (Morbihan, Finistère) ; Mouton (Albert) (Constantine) ; Landre (Xavier) (Rhône) ; Bonnet (Raymond) (Moselle) ; Autem (Jules) (Alpes-Maritimes) ; Arnaud (Max) (Gironde) ; Faivre (Henri) (Côte-d'Or, Meurthe-et-Moselle) ; Ladaique (Raymond) (Vaucluse) ; Morisson (Pierre) (Seine, Deux-Sèvres) ; Badouard (Marcelle) (Seine) ; Lerouge (Louis) (Ille-et-Vilaine) ; Lavoisier (René) (Seine, Seine-et-Oise) ; Blanchard (Jacques) (Ille-et-Vilaine) ; Ermine (Marie) (Ille-et-Vilaine) ; Testa (François) (Tarn-et-Garonne) ; Peiffer (Alfred) (Moselle) ; Le Quilleuc (Joseph) (Côtes-du-Nord) ; Blin (Adolphe) (Calvados, Manche) ; Boutaric (André) (Lot) ; Corniquel (Louis) (Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique) ; Lampin (Pierre) (Indre-et-Loire) ; Geneuvre (Roger) (Isère) ; Vanleynseele (André) (Haut-Rhin) ; Bonne (André) (Savoie) ; Vilatte (Albert) (Gironde) ; Engrand (Bettina) (Nord, Pas-de-Calais) ; Merel (Louis) (Loire-Atlantique, Ille-et-Vilaine) ; Beyer (Edmond) (Moselle) ; Muller (Lucien) (Vosges, Meurthe-et-Moselle) ; Fournier (Jacques) (Bouches-du-Rhône, Gard) ; Villard (Paule) (Savoie) ; Guyot (André) (Côte-d'Or, Lot-et-Garonne) ; Dervaux (Alphonse) (Moselle) ; Magnien (Henri) (Meurthe-et-Moselle) ; Samoi (Joël) (Ille-et-Vilaine) ; Chales (Georges) (Dordogne, Lot-et-Garonne) ; Robert (Clément) (Haute-Loire) ; Bigot (Pierre) (Côtes-du-Nord).

Opérateur mécanographe.

Catégorie « C ».

Bouches-du-Rhône.

1 Vernetto (Robert).

Hérault.

1 Vernetto (Robert).

Catégorie « D ».

Bouches-du-Rhône.

1 Bres (Raymond).

Loire-Atlantique.

1 Lefievre (René).

Seine

1 Martelli (Charles).

EMPLOIS MASCULINS

Infirmier.

Catégorie « C ».

Corse.

1 Casanova (Marcel).

Garonne (Haute-).

1 Lomier (Pierre).

Pyrénées-Orientales.

1 Lomier (Pierre).

Vendée.

1 Trouvat (Fernand).

La Réunion.

1 Delande (Julien).

Catégorie « D ».

Garonne (Haute-).

1 Delbecq (Laurentine).

Masseur kinésithérapeute.

Catégorie « C ».

Côte-d'Or.

1 Beaufils (Jean).

Doubs.

1 Beaufils (Jean).

EMPLOIS FÉMININS

Assistante sociale.

Alpes-Maritimes.

1 Roux (Janine).

Bouches-du-Rhône.

1 Privat (Josette).

Gard.

1 Privat (Josette).

Guadeloupe.

1 Roux (Janine).

Infirmière.

Alpes-Maritimes.

1 Henry (Eugénie) ; 2 Aumercier (Raymonde).

Bouches-du-Rhône.

1 Henry (Eugénie) ; 2 Aumercier (Raymonde).

Finistère.

1 Segalen (Jeanne) ; 2 Le Beux (Félicie).

Garonne (Haute-).

1 Vignaud (Denise).

Loiret.

1 Guillemet (Simone).

Savoie.

1 Le Beux (Félicie).

Seine.

1 Deslandes (Marie-Rose).

EMPLOIS NON GROUPES

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

EMPLOI MIXTE

Adjoint administratif.

Catégorie « C ».

1 Goma (Pierre).

Catégorie « D ».

1 Pierre (Raymond) ; 2 Rossignol (Roland) ; 3 Moreau (Jacques).

Catégorie « E ».

1 Sussfeld (Simone) ; 2 Lazar (Françoise).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

EMPLOI MASCULIN

Services vétérinaires.
Secrétaire de direction des écoles nationales vétérinaires.

Catégorie « C ».

Garonne (Haute-).

1 Desbarax (Jean) ; 2 Flouret (Pierre) ; 3 Gros (Henri).

Rhône.

1 Cordona (Paul) ; 2 Flouret (Pierre) ; 3 Gros (Henri).

Seine.

1 Cordona (Paul).

Catégorie « D ».

Garonne (Haute-).

1 Coussanes (Fernand).

Rhône.

1 Meyer (François).

Seine.

1 Coussanes (Fernand) ; 2 Le Gall (Joseph).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Secrétariats d'Etat (air, guerre, marine) et services relevant directement du ministère de la défense nationale.

EMPLOI MIXTE

Secrétaire administratif des arsenaux, établissements et services du ministère de la défense nationale.

Catégorie « C »

Saône-et-Loire.

1 Tupinier (Georges) (rayé pour les Alpes-Maritimes et la Côte-d'Or).

Secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre).

EMPLOI MASCULIN

Dessinateur.

Catégorie « C ».

Loire-Atlantique.

1 Mallegol (Marcel) (bâtiment).

Morbihan

1 Mallegol (Marcel) (bâtiment).

Moselle.

1 Pistorius (Raymond) (mécanique) ; 2 Leonard (Robert) (bâtiment).

Seine.

1 Gargam (Gilbert) (mécanique).

Catégorie « D ».

Charente.

1 Lopez (Emman) (bâtiment).

Eure.

1 Droguet (Claude) (mécanique).

Maine-et-Loire.

1 Bessieres (Raymond) (mécanique) ; 2 Jezequel (André) (mécanique).

Sarthe.

1 Carpentier (Michel) (mécanique) ; 2 Bessieres (Raymond) (mécanique) ; 3 Jezequel (André) (mécanique).

Seine.

1 Carpentier (Michel) (mécanique) ; 2 Courte (Pierre) (mécanique).

Vaucluse.

1 Gros (Henri) (bâtiment).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Billant (Pierre) (bâtiment) (Morbihan) ; Portrat (Paul) (bâtiment) (Ille-et-Vilaine).

Corps des personnels techniques civils des transmissions.

Agent groupe II.

Catégorie « D ».

Garonne (Haute-).

1 Colliere (François).

Tarn-et-Garonne.

1 Colliere (François).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Service des affaires générales.

EMPLOI MASCULIN

Receveur buraliste de 1re classe.

Catégorie « C ».

Allier.

1 Pannetier (Georges) ; 2 Chebance (Jean).

Alpes (Basses-).

1 Ginefri (Jean).

Alpes (Hautes-).

1 Augeraud (Charles).

Alpes-Maritimes.

1 Ginefri (Jean) ; 2 Emmanuelli (Jacques) ; 3 Metayer (Pierre) ; 4 Parot (Jean) ; 5 Graille (René) ; 6 Savenier (Denis) ; 7 Augeraud (Charles).

Ardèche.

1 Boyer (André) ; 2 Lautier (Roger) ; 3 Malartre (Augustin).

Ardennes.

1 Laveau (Hubert).

Ariège.

1 Bourrier(René).

Aude.

1 Leguevaques (Henri) ; 2 Combrie (Henri) ; 3 Ruffat (René) ; 4 Barthe (Paul) ; 5 Sanchis (Robert).

Bouches-du-Rhône.

1 Tastevin (Paul) ; 2 Lamberton (Louis) ; 3 Faubel (Paul) ; 4 Medori (Louis) ; 5 Guyard (André).

Calvados.

1 Miton (Michel).

Charente.

1 Dupre Jean) ; 2 Jacob (Georges).

Charente-Maritime.

1 Dupre (Jean) ; 2 Pasquier (Ulysse).

Corrèze.

1 Taupe (Serge).

Côte-d'Or.

1 Coutenet (Pierre) ; 2 Coquard (Roger) ; 3 Duchemin (Pierre).

Côtes-du-Nord.

1 Coatalem (Michel) ; 2 Gallerne (Jean) ; 3 Le Guenec (Jean).

Dordogne.

1 Magnan (Marcel) ; 2 Caoure (André).

Doubs.

1 Foras (Roland) ; 2 Faure (Marcel).

Drôme.

1 Faure (Marcel).

Finistère.

1 Salaün (Alfred) ; 2 Surel (François) ; 3 Agelou (André) ; 4 Prat (Pierre).

Garonne (Haute-).

1 Prevot (Guy) ; 2 Troy (René) ; 3 Combrie (Henri) ; 4 Caujolle (Maurice) ; 5 Rigal (René) ; 6 Savenier (Denis) ; 7 Bergougnan (Camille) ; 8 Delfau (Maurice).

Gers.

1 Marquis (Jacques) ; 2 Bergougnan (Camille).

Gironde.

1 Magnan (Marcel) ; 2 Albinet (Raymond) ; 3 Lagny (André).

Hérault.

1 Corneil (Georges) ; 2 Berraud (Robert) ; 3 Doillon (Adrien) ; 4 Sabatier (Fernand) ; 5 Carbonnell (Jean) ; 6 Faceries (Gaston) ; 7 Barthe (Paul) ; 8 Villacreces (Manuel) ; 9 Medori (Louis) ; 10 Jeanjean (Paul) ; 11 Guiraud (Pierre) ; 12 Sanchis (Robert) ; 13 Brando (François).

Ille-et-Vilaine.

1 Blanchais (Constant) ; 2 Morice (Roger).

Indre-et-Loire.

1 Cuisinier (Marcel).

Loire.

1 Moulin (Marcel) ; 2 Chovet (Marcel).

Loire-Atlantique.

1 Raimond (Claude) ; 2 Uberschlag (Edouard) ; 3 Pasquier (Ulysse) ; 4 Fraslin (Michel).

Loire (Haute-).

1 Moulin (Marcel).

Loiret.

1 Soubieux (Carolus).

Lot.

1 Bernatas (Pierre).

Lot-et-Garonne.

1 Sorin (Roland) ; 2 Caoure (André).

Maine-et-Loire.

1 Charton (Rémi) ; 2 Sainton (Jacques) ; 3 Rabiller (Gaston)

Marne.

1 Regnard (Auguste) ; 2 Bowee (René) ; 3 Lebouc (Maurice).

Marne (Haute-).

1 Garnier (Henri).

Mayenne.

1 Blanchais (Constant).

Morbihan.

1 Galerne (Jean) ; 2 Le Guenec (Jean) ; 3 Surel (François) ; 4 Agelou (André) ; 5 Prat (Pierre).

Nord.

1 Baert (Paul).

Pas-de-Calais.

1 Pruvost (Claude) ; 2 Szymankiewicz (Henri).

Puy-de-Dôme.

1 Debas (Jean).

Pyrénées (Basses-).

1 Daumy (Jean) ; 2 Cerramon (Jean) ; 3 Pedegert (Marcel).

Pyrénées (Hautes-).

1 Bourrier (René).

Pyrénées-Orientales.

1 Ruffat (René) ; 2 Doillon (Adrien) ; 3 Carbonnell (Jean) ; 4 Marquis (Jacques).

Rhône.

1 Guyot (Roger) ; 2 Chervet (Pierre).

Saône (Haute-).

1 Chaillot (Louis).

Saône-et-Loire.

1 Vidal (Adrien).

Savoie (Haute-).

1 Poncet (Emile).

Seine.

1 Creston (Guy) ; 2 Debord (Jacques).

Seine-Maritime.

1 Edet (Gérard) ; 2 Breteche (Gilbert).

Seine-et-Marne

1 Buisson (René).

Seine-et-Oise.

1 Roch (Eugène) ; 2 Ambert (Diégo) ; 3 Merle (Guy) ; 4 Leroux (André) ; 5 Rollais (Ernest) ; 6 Herry (Roger).

Tarn.

1 Rigail (René) ; 2 Raynaud (Georges).

Var.

1 Emmanuelli (Jacques) ; 2 Villacreces (Manuel) ; 3 Parot (Jean) ; 4 Graille (René) ; 5 Lamberton (Louis) ; 6 Faubel (Paul) ; 7 Guyard (André).

Vaucluse.

1 Tastevin (Paul).

Vienne (Haute-).

1 Taupe (Serge) ; 2 Roussarie (Henri) ; 3 Jacob (Georges)

Yonne.

1 Gruer (Daniel).

Catégorie « D ».

Alpes-Maritimes.

1 Ferrie (Henri) ; 2 Philip (Marcel) ; 3 Coussière (Pierre) ; 4 Pennanguer (René) ; 5 Gasparini (Paulin) ; 6 Gornard (Pierre) ; 7 Merel (Yves).

Ardèche.

1 Mouton (Roger).

Ariège.

1 Bombail (Jean) ; 2 Claverie (Rolland) ; 3 Papy (Jean-Claude) ; 4 Sabatier (Jean).

Aude.

1 Calmels (Louis) ; 2 Bastoul (Jean).

Aveyron.

1 Mouton (Roger) ; 2 Claverie (Rolland).

Bouches-du-Rhône.

1 Trinquier (Marc) ; 2 Debaux (Louis) ; 3 Giuliani (Paul) ; 4 Merel (Yves) ; 5 Monnier (Georges) ; 6 Acquaviva (Jean) ; 7 Boualam Belkacem ; 8 Bres (Raymond) ; 9 Soufflet (Roger).

Charente-Maritime.

1 Labadie (Jean).

Côtes-du-Nord.

1 Le Bec (Louis).

Dordogne.

1 Monnereau (Georges) ; 2 Hervier (Henry).

Doubs.

1 Bassinet (Gaston) ; 2 Monnier (Georges).

Eure-et-Loir.

1 Diridollou (François).

Finistère.

1 Le Pen (Robert) ; 2 Tranvouez (René) ; 3 Eozinou (Pierre).

Gard.

1 Girbes (Lucien) ; 2 Audemar (Roger) ; 3 Carau (Maurice).

Garonne (Haute-).

1 Coussanes (Fernand) ; 2 Lacombe (Pierre) ; 3 Sabatier (Jean).

Gironde.

1 Monnereau (Georges) ; 2 Hibert (Jean) ; 3 Labadie (Jean) ; 4 Larrecq (Marcel).

Hérault.

1 Gouzin (Jean) ; 2 Trinquier (Marc) ; 3 Calmels (Louis) ; 4 Girbes (Lucien) ; 5 Castello (André) ; 6 Audemar (Roger) ; 7 Olivieri (Raoul) ; 8 Portal (Roger) ; 9 Carau (Maurice) ; 10 Amat (Roland).

Ille-et-Vilaine.

1 Tranvouez (René).

Jura.

1 Maugein (Marcel).

Loire-Atlantique.

1 Fribault (Maurice).

Lot.

1 Lacombe (Pierre).

Lot-et-Garonne.

1 Hibert (Jean) ; 2 Rizon (André).

Lozère.

1 Giuliani (Paul).

Maine-et-Loire.

1 Fribault (Maurice).

Manche.

1 Joncour (Jean-François).

Meurthe-et-Moselle.

1 Hampiaux (Albert).

Morbihan.

1 Le Pen (Robert).

Moselle.

1 Rosalie (Jean).

Nord.

1 Gosselin (Raymond) ; 2 Bars (Ernest).

Oise.

1 Rhein (Edouard).

Orne.

1 Mansuy (Paul) ; 2. Bizien (Michel).

Pas-de-Calais.

1 Lelong (Jacques) ; 2 Tant (Louis).

Pyrénées (Basses-).

1 Larrecq (Marcel).

Pyrénées-Orientales.

1 Gouzin (Jean) ; 2 Olive (Pons) ; 3 Coussanes (Fernand) ; 4 Papy (Jean-Claude).

Rhin (Bas-).

1 Malaterre (Maurice).

Saône-et-Loire.

1 Vercez (Jean-Claude).

Savoie.

1 Wannenmacher (Robert).

Seine.

1 Richard (Yves) ; 2 Cornec (Yves).

Seine-Maritime.
1 Kersaudy (Jacques) ; 2 Jacobs (Lucien).

Seine-et-Marne.
1 Hervier (Henry).

Seine-et-Oise.
1 Maurel (Pierre) ; 2 Le Floc'h (Lucien).

Tarn.
1 Carayon (Georges).

Tarn-et-Garonne.
1 Rizon (André) ; 2 Meyre (André).

Var.
1 Clion (Louis) ; 2 Philip (Marcel) ; 3 Gasparini (Paulin) ; 4 Pennanguer (René) ; 5 Gornard (Pierre) ; 6 Acquaviva (Jean) ; 7 Leurs (Charles) ; 8 Lelez (Jean).

Vaucluse.
1 Bombail (Jean) ; 2 Krier (Yves) ; 3 Bres (Raymond).

Vosges.
1 Perry (Jean).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Vircondelet (Marc) (Marne) ; Saniez (Fernand) (Gironde) ; Chenel (Maurice) (Ille-et-Vilaine) ; Rivet (André) (Ille-et-Vilaine) ; Anglade (Cyr) (Hautes-Pyrénées) ; Henriot (Albert) (Saône-et-Loire) ; Berger (André) (Gard, Hérault) ; Lagadec (Maurice) (Finistère, Morbihan) ; Jacqueson (Jules) (Côte-d'Or) ; Lavergne (Jean) (Loiret) ; Liard (Jean) (Maine-et-Loire, Vendée).

Direction générale des impôts.

EMPLOI MIXTE

Agent de constatation ou d'assiette des services extérieurs de la direction générale des impôts.

Catégorie « C ».

Allier.
1 Fallut (Robert).

Aude.
1 Chouet (Henri).

Charente.
1 Guilbert (Maurice) ; 2 Gaudin (Pierre).

Charente-Maritime.
1 Guilbert (Maurice).

Dordogne.
1 Gaudin (Pierre).

Doubs.
1 Faure (Marcel).

Drôme.
1 Faure (Marcel).

Garonne (Haute-).
1 Gabaud (Robert) ; 2 Borios (Raymond).

Hérault.
1 Chouet (Henri).

Indre.
1 Duchayne (Robert).

Jura.
1 Lancon (Robert).

Loire-Atlantique.
1 Misiak (Sylvestre).

Maine-et-Loire.
1 Misiak (Sylvestre).

Nord.
1 Grenon (Jean).

Rhône.
1 Rousseyre (Armand).

Saône-et-Loire.
1 Cannard (Fernand).

Sarthe.
1 Delmas (Emile).

Seine.
1 Delmas (Emile).

Tarn.
1 Gabaud (Robert) ; 2 Sanchez (Nicaise).

Var.
1 Rambert (Sylvain).

Vienne (Haute-).
1 Duchayne (Robert).

Catégorie « D ».

Alpes-Maritimes.
1 Giansily (Antoine).

Bouches-du-Rhône.
1 Giansily (Antoine) ; 2 Bourgeois (Marcel).

Cher.
1 Pasquiet (René).

Corrèze.
1 Guillaume (Georges).

Côte-d'Or.
1 Baraquet (Jean) ; 2 Weber (Adolphe).

Dordogne.
1 Hervier (Henry).

Garonne (Haute-).
1 Castellarin (Denis).

Hérault.
1 Célerier (Jean).

Ille-et-Vilaine.
1 Mangara (Omar) ; 2 Le Formal (Pierre).

Indre-et-Loire.
1 Weber (Adolphe).

Isère.
1 Mosconi (François) ; 2 Lemaire (Henri).

Loire-Atlantique.
1 Baconnais (Alfred).

Loire (Haute-).
1 Bernard (René).

Loiret.
1 Pasquiet (René).

Morbihan.
1 Le Formal (Pierre).

Pyrénées (Basses-).
1 Arnaud (Lucien).

Seine.
1 Laroye (Roger) ; 2 Baraquet (Jean).

Seine-et-Marne.
1 Hervier (Henry).

Seine-et-Oise.
1 Laroye (Roger).

Somme.
1 Lombard (Paul).

Tarn.
1 Celerier (Jean) ; 2 Demarta (Guiglio).

Tarn-et-Garonne.
1 Demarta (Guiglio).

Var.
1 Castellarin (Denis).

Vendée.
1 Billaud (Paul).

Vienne (Haute-).
1 Augier (Adrien).

Guadeloupe.
1 Dauphin (Léon).

Martinique.
1 Dauphin (Léon).

Catégorie « E ».

Calvados.
1 Le Bouard (Simone).

Ille-et-Vilaine.
1 Trocherie (Madeleine).

Loire-Atlantique.
1 Le Bouard (Simone).

Manche.
1 Trocherie (Madeleine).

Services extérieurs du Trésor.

EMPLOI MIXTE

Agent de recouvrement des services du Trésor.

Catégorie « C ».

Ain.
1 Nagorny (Alexandre).

Aisne.
1 Vandelet (Jacques).

Allier.
1 Fallut (Robert) ; 2 Redjdal (Mohand) ; 3 Murcier (Albert).

Alpes-Maritimes.
1 Bohec (Jean) ; 2 Gelly (Germain).

Ardèche.
1 Benoit (Jean).

Ariège.
1 Denat (Maurice).

Aude.
1 Moutou (Pierre).

Aveyron.
1 Lafon (Blaise).

Bouches-du-Rhône.
1 Biondo (Joseph) ; 2 Giacomoni (Noël) ; 3 Micheli (Jean) ; 4 Gelly (Germain) ; 5 Orsoni (Ange) ; 6 Torregrossa (Joseph) ; 7 Alberghi (Luc).

Calvados.
1 Ballay (Louis).

Cantal.

1 Crozat (Auguste).

Charente.

1 Pelissier (Henri) ; 2 Jardy (Camille).

Charente-Maritime.

1 Margheritora (Paul) ; 2 Pequegnot (Jean) ; 3 Miot (Louis).

Corrèze.

1 Laugenie (Robert).

Corse.

1 Mariotti (Jean) ; 2 Antonelli (Raoul) ; 3 Tristani (Octave) ; 4 Giacomoni (Noël) ; 5 Micheli (Jean) ; 6 Orsoni (Ange) ; 7 Valle (Dominique).

Côte-d'Or.

1 Pacaud (Michel) ; 2 Rudio (Emile) ; 3 Braillard (André).

Côtes-du-Nord.

1 Lapasin (Ange) ; 2 Richard (Marcel).

Dordogne.

1 Gros (Abel) ; 2 Chazelas (Daniel).

Drôme.

1 Benoit (Jean).

Garonne (Haute-).

1 Blanc (René) ; 2 Jeanney (Yves) ; 3 Amphoux (Gaston) ; 4 Dusapin (Jean) ; 5 Moutou (Pierre) ; 6 Denat (Maurice).

Gironde.

1 Dusapin (Jean) ; 2 Cardoit (Jean).

Hérault.

1 Gau (René) ; 2 Lafon (Blaise).

Ille-et-Vilaine.

1 Gires (Claude).

Indre.

1 Lalœuf (Daniel) ; 2 Duchayne (Robert).

Indre-et-Loire.

1 Cogny (Michel) ; 2 Tartarin (Léon).

Jura.

1 Gallet (Charles).

Loire.

1 Voldoire (Paul) ; 2 Murcier (Albert).

Loire-Atlantique.

1 Herve Camille) ; 2 Texier (Gilbert) ; 3 Allard (René).

Loire (Haute-).

1 Cressandon (André).

Loiret.

1 Lalœuf (Daniel).

Lot.

1 Jeanney (Yves).

Lot-et-Garonne.

1 Gabaud (Robert) ; 2 Cardoit (Jean) ; 3 Mathieu (Raymond).

Manche.

1 Gires (Claude).

Marne.

1 Tollon (Raoul) ; 2 Vaulon (Jacques).

Meurthe-et-Moselle.

1 Charpentier (Jacques).

Morbihan.

1 Texier (Gilbert).

Moselle.

1 Divine (Sylvain).

Nord.

1 Pralat (Louis).

Pas-de-Calais.

1 Pralat (Louis).

Puy-de-Dôme.

1 Cressandon (André).

Pyrénées (Basses-).

1 Peironet (Jean) ; 2 Gabaud (Robert).

Pyrénées (Hautes-).

1 Cazeaux-Manaud (Pierre).

Pyrénées-Orientales.

1 Peironet (Jean) ; 2 Torregrossa (Joseph).

Rhin (Bas-).

1 Steiner (Pierre) ; 2 Charpiot (François) ; 3 Krucker (Matern) ; 4 Divine (Sylvain) ; 5 Barth Jérôme) ; 6 Redjdal (Mohand) ; 7 Ruebrecht (Rodolphe) ; 8 Hittler (Georges).

Rhin (Haut-).

1 Hissung (Frédéric) ; 2 Sanner (Henri) ; 3 Krucker (Matern).

Rhône.

1 Sini (Henri) ; 2 Voldoire (Paul) ; 3 Rousseyre (Armand).

Saône-et-Loire.

1 Delplanque (Louis) ; 2 Cannard (Fernand) ; 3 Braillard (André).

Savoie (Haute-).

1 Nagorny Alexandre) ; 2 Roux (Hugo) ; 3 Bornier (Lucien).

Seine.

1 Fevre (Ernest) ; 2 Ballay (Louis) ; 3 Pradelles (Jean) ; 4 Do-Sacramento (Aimé) ; 5 Nicoli (Don-Jacques) ; 6 Zurell (Helmut).

Seine-Maritime.

1 Roche (René) ; 2 Richard (Marcel).

Seine-et-Oise.

1 Pradelles (Jean).

Sèvres (Deux-).

1 Cogny (Michel) ; 2 Sibileau (Michel) ; 3 Rouger (Norbert) ; 4 Pinton (André).

Tarn.

1 Gau (René).

Tarn-et-Garonne.

1 Mathieu (Raymond).

Var.

1 Bohec (Jean).

Vaucluse.

1 Charpiot (François).

Vendée.

1 Sibileau (Michel) ; 2 Miot (Louis) ; 3 Allard (René).

Vienne.

1 Buisson (Raymond) ; 2 Margheritora (Paul) ; 3 Rouger (Norbert) ; 4 Orange (Claude) ; 5 Duffault (Maurice).

Vienne (Haute-).

1 Buisson (Raymond) ; 2 Gros (Abel) ; 3 Pelissier (Henri) ; 4 Gaudin (Camille) ; 5 Pinton (André) ; 6 Duchayne (Robert) ; 7 Jardy (Camille) ; 8 Chazelas (Daniel).

Catégorie « D ».

Alpes-Maritimes.

1 Beluard (André) ; 2 Merel (Yves) ; 3 Audibert (Charles) ; 4 Rapuc (Bertin) ; 5 Caille (Rémy) ; 6 Mondoloni (Jean) ; 7 Graziani (Paul) ; 8 Vinerbi (Charles) ; 9 Guerin de Vaugrente (Robert) ; 10 Rieux (Raymond).

Ardèche.

1 Ducros (Henri) ; 2 Laurent (Edmond).

Aude.

1 Bresson (Léonce) ; 2 Bastoul (Jean) ; 3 Amiel (Emile) ; 4 Boher (Aimé) ; 5 Claudin (André) ; 6 Guibal (René) ; 7 Peyrusse (Paul).

Aveyron.

1 Marcorelles (Robert).

Bouches-du-Rhône.

1 Franceschini (Paul) ; 2 Crouzet (Auguste) ; 3 Merel (Yves) ; 4 Margail (André) ; 5 Bonali (Roger) ; 6 Mondoloni (Jean) ; 7 Arnou (Gilles) ; 8 Montfort (Corentin) ; 9 Lavaud (René) ; 10 Iscaye (Calixte) ; 11 De Santini (Serge) ; 12 Dubois (Jean) ; 13 Bres (Raymond) ; 14 Quilichini (Vincent) ; 15 Bourghelle (Henri) ; 16 Guillemet (Robert) ; 17 Lopez (Yvon)

Calvados.

1 Deswel (Georges).

Charente.

1 Trouve (Pierre) ; 2 Dufour (Pierre).

Charente-Maritime.

1 Talou (Marie) ; 2 Trouve (Pierre) ; 3 Dufour (Pierre) ; 4 Berland (André) ; 5 Bigot (Claude).

Cher.

1 Pasquiet (René).

Corrèze.

1 Charbonnel (André).

Corse.

1 Giannetti (Jacques) ; 2 Sintenac (Jean) ; 3 Stefani (Marcel) ; 4 Figarella (Hyacinthe).

Côte-d'Or.

1 Baraquet (Jean) ; 2 Barillot (Jean) ; 3 Faudon (Antoine) ; 4 Carnet (Georges) ; 5 Moreau (Jacques).

Côtes-du-Nord.

1 Vergos (Joseph) ; 2 Mattei (Augustin) ; 3 Greffier (Joseph) ; 4 Bougrat (Maurice) ; 5 Page (Jean) ; 6 Leroux (Louis) ; 7 Moan (André).

Creuse.

1 Janot (Jean).

Dordogne.

1 Arnaud (Jean) ; 2 Laval (Lucien) ; 3 Neguiral (Yvon).

Drôme.

1 Ducros (Henri) ; 2 Laurent (Edmond).

Eure-et-Loir.

1 Cavarle (Pierre).

Finistère.

1 Tanneau (Pierre) ; 2 Le Groignec (Jean) ; 3 Cavarle (Pierre) ; 4 Monfort (Alain) ; 5 Bilien (Jean-Claude) ; 6 Page (Jean-François) ; 7 Le Car (François) ; 8 Page (Jean-François-Louis) ; 9 Carn (René) ; 10 Moan (André).

Gard.

1 Chardon (Pierre) ; 2 Hugol (Pierre) ; 3 Gaston (Camille) ; 4 De Santini (Serge) ; 5 Pap (Paul) ; 6 Bourghelle (Henri).

Garonne (Haute-).

1 Magnas (Louis) ; 2 Jean (Yves) ; 3 Menjot (Claude) ; 4 Morain (Roger) ; 5 Amiel (Emile) ; 6 Magnac (Roger) ; 7 Vidailhet (Roger) ; 8 Claudin (André) ; 9 Janot (Jean) ; 10 Castellarin (Denis).

Gironde.

1 Magnac (Roger) ; 2 Laval (Lucien) ; 3 Neguiral (Yvon) ; 4 Barthelemy (Jean) ; 5 Leccia (Ange).

Hérault.

1 Bresson (Léonce) ; 2 Margail (André) ; 3 Celerier (Jean) ; 4 Hugol (Pierre) ; 5 Olivain (Gabriel) ; 6 Lavaud (René) ; 7 Marcorelles (Robert) ; 8 Gaston (Camille) ; 9 Labadie (Raymond) ; 10 Ortoli (Ours) ; 11 Pap (Paul) ; 12 Peyrusse (Paul).

Ille-et-Vilaine.

1 Delannée (Marcel) ; 2 Coma (Rosal) ; 3 Greffier (Joseph) ; 4 Bougrat (Maurice) ; 5 Brard (Maurice) ; 6 Page (Jean-François) ; 7 Le Formal (Pierre) ; 8 Samson (Joseph) ; 9 Leroux (Louis).

Indre.

1 Boutet Robert).

Indre-et-Loire.

1 Perrot (Jacques) ; 2 Kellermann (Henri) ; 3 Pujol (Roger) ; 4 Creusot (André) ; 5 Philippin (Dominique).

Jura.

1 Barillot (Jean).

Loir-et-Cher.

1 Perrot (Jacques).

Loire.

1 Olivain (Gabriel).

Loire-Atlantique.

1 Eugénie (Georges) ; 2 Barteau (Marcel) ; 3 Praud (Joseph) ; 4 Brard (Maurice) ; 5 Beleil (François) ; 6 Gerard (Henri) ; 7 Fribault (Maurice) ; 8 Le Marc (Jacques).

Loiret.

1 Gilbert (Pierre) ; 2 Petrowick (Pierre) ; 3 Pasquiet (René) ; 4 Creusot (André).

Lot.

1 Petrowick (Pierre).

Lot-et-Garonne.

1 Arnaud (Jean).

Maine-et-Loire.

1 Fribault (Maurice).

Manche.

1 Samson (Joseph) ; 2 Bouvet (Victor).

Marne (Haute-).

1 Saisselain (Jean).

Meurthe-et-Moselle

1 Tihay (Pierre) ; 2 Cadro (André)

Morbihan.

1 Le Mestre (Jean) ; 2 Le Groignec (Jean-Pierre) ; 3 Monfort (Alain) ; 4 Bilien (Jean-Claude) ; 5 Beleil (François) ; 6 Chapelain (Yves) ; 7 Le Formal (Pierre) ; 8 Carn (René).

Moselle.

1 Martinache (Roger).

Nord.

1 Moneuse (Robert) ; 2 Flahaut (Jean) ; 3 Carnet (Georges).

Oise.

1 Pinel (René).

Orne.

1 Bouvet (Victor).

Pas-de-Calais.

1 Martinache (Roger).

Puy-de-Dôme.

1 Tadec (Jean) ; 2 Philippin (Dominique).

Pyrénées (Basses-).

1 Arnaud (Lucien) ; 2 Boisguillaume (Jean) ; 3 Le Car (François).

Pyrénées (Hautes-).

1 Dubor (Robert) ; 2 Pujol (Roger).

Pyrénées-Orientales.

1 Olive (Pons) ; 2 Magnas (Louis) ; 3 Montay (Paul) ; 4 Gardella (François) ; 5 Montfort (Corentin) ; 6 Boher (Aimé) ; 7 Deliane (Yves).

Rhin (Bas-).

1 Morin (Georges) ; 2 Bauer-Cauneille (Frédéric) ; 3 Zinck (René) ; 4 Knopf (Jean) ; 5 Theobald (Guy) ; 6 Freyer (Marcel) ; 7 Meyer (Joseph) ; 8 Gross (Raymond) ; 9 Hoffmann (René).

Rhin (Haut-).

1 Gillot (Pierre) ; 2 Knopf (Jean) ; 3 Freyer (Marcel) ; 4 Hoffmann (René).

Rhône.

1 Crouzet (Auguste) ; 2 Leccia (Ange).

Saône (Haute-).

1 Ehret (Raoul).

Savoie (Haute).

1 Alibert (Henri).

Seine.

1 Laroye (Roger) ; 2 Girier-Dufournier (Adélaïde) ; 3 Menjot (Claude) ; 4 Dupré (Joseph) ; 5 Zinck (René) ; 6 Coudert (Eugène) ; 7 Baraquet (Jean) ; 8 Hutter (Paul) ; 9 Galleron (Dominique) ; 10 Figarella (Hyacinthe) ; 11 Rieux (Raymond) ; 12 Lecomte (Serge) ; 13 Martel (Honoré) ; 14 Moreau (Jacques) ; 15 Barthélemy (Jean) ; 16 Lopez (Yvon) ; 17 Bottius (Mathurin).

Seine-Maritime.

1 Bigot (Claude) ; 2 Lecomte (Serge).

Seine-et-Oise.

1 Laroye (Roger) ; 2 Girier-Dufournier (Adélaïde) ; 3 Hutter (Paul) ; 4 Galleron (Dominique).

Somme.

1 Pinel (René).

Tarn.

1 Jean (Yves) ; 2 Celerier (Jean) ; 3 Albert (André) ; 4 Alibert (Henri).

Var

1 Audibert (Charles) ; 2 Caille (Rémy) ; 3 Kellermann (Henri) ; 4 Arnou (Gilles) ; 5 Graziani (Paul) ; 6 Guérin de Vaugrente (Robert) ; 7 Deliane (Yves) ; 8 Castellarin (Denis) ; 9 Guillemet (Robert) ; 10 Boutet (Robert).

Vaucluse.

1 Albertini (Paul) ; 2 Dubois (Jean) ; 3 Bres (Raymond).

Vienne.

1 Coudert (Eugène) ; 2 Berland (André) ; 3 Solignat (Louis) ; 4 Chabernaud (Marcel).

Vienne (Haute-).

1 Rivière (René) ; 2 Mie (Guy) ; 3 Augier (Adrien) ; 4 Chabernaud (Marcel).

Vosges.

1 Quilichini (Vincent).

Territoire de Belfort.

1 Ehret (Raoul) ; 2 Popihn (Catherine).

Guadeloupe.

1 Martel (Honoré).

Martinique.

1 Dubo (Boniface).

La Réunion.

1 Dupuy (Yves) ; 2 Seraphine (Yves).

Catégorie « E ».

Alpes-Maritimes.

1 Fondecave (Odette).

Charente.

1 Puyon (Renée) ; 2 Gendre (Jeanne).

Charente-Maritime.

1 Puyon (Renée).

Côte-d'Or.

1 Thobie (Madeleine) ; 2 Martin (Jocelyne).

Dordogne.

1 Gendre (Jeanne) ; 2 Grégoire (Marcelle).

Finistère.

1 Le Map (Isabelle).

Garonne (Haute-).

1 Verp (Suzanne).

Hérault.
1 Mignot (Rolande) ; 2 Delmas (Marcelle).

Indre-et-Loire.
1 Cochard (Maryse).

Loire.
1 Kolnicki (Marcelle).

Loire-Atlantique.
1 Evain (Lucienne).

Maine-et-Loire.
1 Menan (Yvette) ; 2 Poireau (Marie-Thérèse).

Manche.
1 Rossard (Francine).

Mayenne.
1 Menan (Yvette).

Meurthe-et-Moselle.
1 Mulois (Michèle).

Pyrénées (Hautes-).
1 Mathieu (Paulette).

Pyrénées-Orientales.
1 Balent (Joséphine).

Saône-et-Loire.
1 Lacroze (Simone) ; 2 Papet (Marcelle).

Seine.
1 Cochard (Maryse) ; 2 Petitperrin (Gilberte) ; 3 Chaussée (Janine).

Var.
1 Mignot (Rolande).

Vienne (Haute-).
1 Foussat (Marie).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Mao (Roger) (Seine) ; Frostin (Louis) (Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine) ; Monier (Jean-Joseph) (Basses-Pyrénées) ; Baldellon (Gérard) (Ille-et-Vilaine) ; Madeux (Roger) (Bouches-du-Rhône).

Direction générale des douanes et droits indirects.

EMPLOI MIXTE

Agent de constatation des douanes et droits indirects.

Catégorie « D ».

Aude.
1 Claudin (André).

Bouches-du-Rhône.
1 Pallaï (Lionel).

Garonne (Haute-).
1 Claudin (André).

Gironde.
1 Lia-Aragnouet (Marcel).

Hérault.
1 Pallaï (Lionel).

Moselle.
1 Germain (Charles).

Pyrénées (Basses-).
1 Arnaud (Lucien).

Pyrénées (Hautes-).
1 Pujol (Roger).

Rhin (Bas-).
1 Germain (Charles).

Seine.
1 Armien (Agnan) ; 2 Lia-Aragnouet (Marcel) ; 3 Martel (Honoré).

Guadeloupe.
1 Martel (Honoré).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Chauvin (Joseph) (Bouches-du-Rhône).

EMPLOI MASCULIN

Agent breveté des douanes.

Catégorie « D ».

Aude.
1 Fragnon (Jean).

Bouches-du-Rhône.
1 Pallaï (Lionel).

Hérault.
1 Fragnon (Jean) ; 2 Pallaï (Lionel).

Seine-Maritime.
1 Croguennec (Marcel).

Service du cadastre.

EMPLOI MIXTE

Agent de constatation du cadastre.

Catégorie « D ».

Alpes-Maritimes.
1 Colomar (André).

Var.
1 Colomar (André).

Service des alcools.

EMPLOI MIXTE

Agent de constatation.

Catégorie « C ».

1 Marchand (Robert) ; 2 Do-Sacremento (Aimé).

Catégorie « D ».

1 Meyer (François ; 2 Beudard (Georges) ; 3 Sarraud (Henri) ; 4 Lesaulnier (Marcel) ; 5 Baraguet (Jean) ; 6 Letourneur (Jean) ; 7 Rieux (Raymond) ; 8 Guitart-Roca (Louis).

Imprimerie nationale.

OUVRIERS TEMPORAIRES QUALIFIÉS

A. — Atelier de composition manuelle.

Compositeur typographe.

Catégorie « C ».

1 Barrier (Floréal).

Opérateur linotypiste.

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Ponvienne (Jean).

C. — Atelier des presses.

Receveur margeur typographe.

Catégorie « C ».

1 Defosse (Jean).

E. — Atelier de lithographie.

Margeur sur machines offset.

Catégorie « C ».

1 Aygalinc (Henry).

Catégorie « D ».

1 Vidard (Lucien).

Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes.

EMPLOIS MASCULINS

Agent technique de culture.

Catégorie « C ».

Gironde.
1 Beignon (Louis).

Rhin (Bas-).
1 Huber (Fernand).

Rhin (Haut-).
1 Huber (Fernand).

Vendée.
1 Beignon (Louis).

Catégorie « D ».

Dordogne.
1 Valette (Elie) ; 2 Jouhet (Camille) ; 3 Béal (Roger).

Gironde.
1 Vrillaud (Jacques) ; 2 Béal (Roger).

Isère.
1 Guillot (René).

Lot.
1 Valette (Elie) ; 2 Talou (Raymond).

Lot-et-Garonne.
1 Jouhet (Camille) ; 2 Vrillaud (Jacques) ; 3 Mammari (Georges) ; 4 Rizon (André) ; 5 Talou (Raymond).

Pyrénées (Basses-).
1 Mammari (Georges).

Savoie.
1 Guillot (René).

Tarn-et-Garonne.
1 Rizon (André).

Agent technique du centre de fermentation.

Catégorie « D ».

Garonne (Haute-).

1 Jouhet (Camille).

Lot-et-Garonne.

1 Jouhet (Camille).

Agent de manufacture ou de magasin de transit.

Catégorie « C ».

Alpes-Maritimes.

1 Gasquy (Roger).

Bouches-du-Rhône.

1 Gasquy (Roger ; 2 Rousseau (Paul) ; 3 Benadi (Joseph).

Côte-d'Or.

1 Lautrey (Yves).

Catégorie « D ».

Alpes-Maritimes.

1 Tejas (Henri).

Bouches-du-Rhône.

1 Grimaldi (Auguste) ; 2 Semain (Augustin) ; 3 Bonali (Roger) ; 4 Tejas (Henri).

Côte-d'Or.

1 Clairgironnet (Jean) ; 2 Semain (Augustin).

Finistère.

1 Bertin (Gilbert).

Garonne (Haute-).

1 Jouhet (Camille).

Indre.

1 Bertin (Gilbert).

Lot-et-Garonne.

1 Jouhet (Camille).

Saône-et-Loire.

1 Darmet (Henri).

Ouvrier des manufactures (cadre de fabrication).

Catégorie « C ».

Alpes-Maritimes.

1 Pogliano (Noël) ; 2 Aru (Jean) ; 3 Blanchet (Louis) ; 4 Riccioli (Auguste) ; 5 Astraudo (Baptistin) ; 6 Mule (Léonard) ; 7 Chambonneau (Marcel) ; 8 Spinosi (Jacques) ; 9 Auroy (Clément) ; 10 Delserre (Honoré) ; 11 Turmel (Aimé) ; 12 Emmanuel (René) ; 13 Taccola (Jean) ; 14 Ramoin (Alexandre) ; 15 Rosso (Joseph) ; 16 Mariotti (Benoît) ; 17 Galloudec (Paul) ; 18 Montillet (Léon) ; 19 Saint-Laurent (André) ; 20 Barrazza (Jérôme) ; 21 Spaccesi (François) ; 22 Conte (François) ; 23 Borrel (Henri) ; 24 Lallouette (Georges) ; 25 Tafanelli (Joseph) ; 26 Gimello (Octave) ; 27 Calendini (Jean) ; 28 Corsini (Théobald) ; 29 Blanc (Raymond) ; 30 Patachini (Jacques) ; 31 Massoni (Pierre) ; 32 Cugurno (Raymond).

Bouches-du-Rhône.

1 Nicoli (Marc) ; 2 Narducci (Victor) ; 3 Sikler (Georges) ; 4 Camous (Jean) ; 5 Emmanuel (René) ; 6 Taccola (Jean) ; 7 Rosso (Joseph) ; 8 Brun (René) ; 9 Mariotti (Benoît) ; 10 Galloudec (Paul) ; 11 Montillet (Léon) ; 12 Spaccesi (François) ; 13 Bourgeois (Marius) ; 14 Conte (François) ; 15 Michel (Etienne) ; 16 Lallouette (Georges) ; 17 Troncy (Lucien) ; 18 Dicchi (Guillaume) ; 19 Castellani (Ours) ; 20 Calvo (Joseph) ; 21 Tafanelli (Joseph) ; 22 Calendini (Jean) ; 23 Corsini (Théobald) ; 24 Blanc (Raymond) ; 25 Pattachini (Jacques) ; 26 Blan (Marius) ; 27 Astre (Maurice) ; 28 Sevilla (Antoine) ; 29 Burroni (Dominique) ; 30 Rivera (Victor).

Côte-d'Or.

1 Barsu (Louis) ; 2 Tissot (Emile) ; 3 Boudier (Gabriel) ; 4 Noirot (André) ; 5 Mathieu (Marcel) ; 6 Godart (Louis) ; 7 Bigeard (André) ; 8 Millot (Pierre) ; 9 Dorizio (André) ; 10 Prunier (Aimé) ; 11 Guillaine (Gaston) ; 12 Nicole (Pierre) ; 13 Belleville (Roger) ; 14 Thomas (Michel) ; 15 Sikler (Georges) ; 16 Turmel (Aimé) ; 17 Guillemin (Albéric) ; 18 Guillot (Roger) ; 19 Lachal (Maurice) ; 20 Brocart (Albert) ; 21 Nicolas (Jean) ; 22 Millier (Paul) ; 23 Maillard (Louis) ; 24 Couval (Raymond) ; 25 Maire (Marcel) ; 26 Laval (Pierre) ; 27 Besson (Claudius) ; 28 Foulet (Pierre) ; 29 Brantus (Maurice).

Finistère.

1 Le Baut (Georges) ; 2 Bousvoal (Louis) ; 3 Brignon (Jean) ; 4 Perou (Maurice) ; 5 Vourch (François) ; 6 Carrer (Louis) ; 7 Le Saus (Claude) ; 8 Le Houerou (André) ; 9 Cardinal (Marcel) ; 10 Le Jeune (Pierre) ; 11 Le Floch (Yves) ; 12 Corre (Jean-Marie) ; 13 Diascorn (Jean-Louis) ; 14 Guivarch (Antoine) ; 15 Le Baut (Jean) ; 16 Le Magne (Alain) ; 17 Rioual (Jacques) ; 18 Gachet (Marcel) ; 19 Charreteur (Jean-Louis) ; 20 Lavis (Jean-François) ; 21 Abomes (André) ; 22 Carriou (Louis) ; 23 Cotty (Yves) ; 24 Berthou (Jean) ; 25 Cosquer (Lucien) ; 26 Berthelot (Roger) ; 27 Coail (Arthur) ; 28 Faveunec (Emile) ; 29 Prigent (François) ; 30 Parant (Maurice) ; 31 Le Gad (François) ; 32 Elard (Claude) ; 33 Guinamant (André) ; 34 Abomnes (Robert) ; 35 Bodenand (Sébastien) ; 36 Mignot (Olivier).

Garonne (Haute-).

1 Larrieu (Michel) ; 2 Gaches (Thomas) ; 3 Lauletta (Auguste) ; 4 Puig (Roger) ; 5 Bacquie (Jean) ; 6 Artigue (Marceau) ; 7 Pribilsky (Wadislas) ; 8 Cazalis (Dominique) ; 9 Chaynes (Henri) ; 10 Ducoureau (Henri) ; 11 Tendero (Maurice) ; 12 Boisbineuf (Albert) ; 13 Segala (Pierre) ; 14 Gouzinet (Etienne) ; 15 Cabanel (Philippe) ; 16 La Garrigue (Jean) ; 17 Merly (Nelson) ; 18 Saint-Laurent (André) ; 19 Wroblewski (Joseph) ; 20 Cantal (André) ; 21 Calvayrac (Gustave) ; 22 Cardouat (Gaston) ; 23 Borrel (Henri) ; 24 Ochoa (Henri) ; 25 Sardelucq (Roger) ; 26 Garrigues (Antonin) ; 27 Degat (Roland) ; 28 Aupetit (Camille) ; 29 Larroque (Julien) ; 30 Lande (André) ; 31 Blaye (Robert) ; 32 Sarracani (Fernand) ; 33 Foures (Aimé) ; 34 Nauche (Henri) ; 35 Pugens (Marc) ; 36 Buttignol (Jean).

Gironde.

1 Lajasses (Lucien) ; 2 Sageaux (Roger) ; 3 Duthil (Hervé) ; 4 Charles (André) ; 5 Sladkovsky (Arcady) ; 6 Froustey (Jean) ; 7 Laulan (André) ; 8 Collignon (Robert) ; 9 Barrère (Marcel-Jean) ; 10 Chasteau (Pierre) ; 11 Lannegrand (Eugène) ; 12 Dussaut (René) ; 13 Eyraud (Marcel) ; 14 Bordenave (René) ; 15 Delmas (Marcel) ; 16 Jeanneau (André) ; 17 Puyol (Jean) ; 18 Grosgnet (Georges) ; 19 Gommes (Silva-Roger) ; 20 Merly (Nelson) ; 21 Latapie (Jean) ; 22 Douet (Jean) ; 23 Larroque (Etienne) ; 24 Fresquet (René) ; 25 Noyer (Alcide) ; 26 Capdegelle (Henri) ; 27 Chappelet (André) ; 28 Guerive (James) ; 29 Vergnol (Pierre) ; 30 Benetoux (Abel) ; 31 Dugay (Camille) ; 32 Vigier (Claude) ; 33 Guerif (Jean) ; 34 Lalanne (Henry) ; 35 Barraux (Fernand) ; 36 Lagleyre (Pierre) ; 37 Roumat (Jean) ; 38 Chrétien (Michel) ; 39 Vacher (Louis).

Indre.

1 Couthon (Yvon) ; 2 Larigauderie (Emile) ; 3 Dalais (André) ; 4 Gourgon (Alphonse) ; 5 Bernardet (Marcel) ; 6 Challal (Akli) ; 7 Ouvrat (Bernard) ; 8 Abrioux (Jean-Pierre) ; 9 Rolquin (Omer) ; 10 Colin (Cyrille) ; 11 Hussein (Abbas) ; 12 Guilbaud (Jean) ; 13 Durand (Henry) ; 14 Biabaud (Camille) ; 15 Naturel (André) ; 16 Rouer (Louis) ; 17 Daudonnet (René) ; 18 Guilbaut (Henri) ; 19 Morlon (Pierre) ; 20 Verger (Maurice) ; 21 Grimault (Henri) ; 22 Bardin (Albert) ; 23 Chenier (Emmanuel) ; 24 Crétien (Michel) ; 25 Huet (Michel) ; 26 Prin (Jean) ; 27 Nivet (Raymond) ; 28 Chevallier (Joseph) ; 29 Vacher (Louis) ; 30 Guillot (Guy) ; 31 Delavaud (Raymond) ; 32 Guillemain (René) ; 33 Guillaume (Jean-Marie) ; 34 Renaud (Maurice).

Loire-Atlantique.

1 Kerrouanton (Louis) ; 2 Rouaud (Donatien) ; 3 Lamy (François) ; 4 Subileau (Yves) ; 5 Jounis (René) ; 6 Jan (François) ; 7 Delaleu (Camille) ; 8 Boizard (Henri) ; 9 Pennarun (François) ; 10 Barbier (Jean) ; 11 Monnier (Henri) ; 12 Le Saus (Claude) ; 13 Derudder (Marcel) ; 14 Chauvat (Henri) ; 15 Trevien (Francis) ; 16 Nicolas (Jacques) ; 17 Imbert (Raymond) ; 18 Le Jeune (Pierre) ; 19 Musseau (Fernand) ; 20 Le Floch (Yves) ; 21 Corre (Jean-Marie) ; 22 Lohier (Honoré) ; 23 Diascorn (Jean-Louis) ; 24 Plassais (Eugène) ; 25 Bataille (Eugène) ; 26 Briand (Julien) ; 27 Le Baut (Jean) ; 28 Guillemot (Robert) ; 29 Boireau (Georges) ; 30 Mac-Carthy (Michel) ; 31 Gachet (Marcel) ; 32 Benesteau (Joseph) ; 33 Bacquet (Georges) ; 34 Rioual (Jacques) ; 35 Frappier (Georges) ; 36 Coail (Arthur) ; 37 Favennec (Emile) ; 38 Marion (Robert) ; 39 Morel (Joseph) ; 40 Lagard (Jacques) ; 41 Pensec (Roger) ; 42 Penn (Yves) ; 43 Cadiou (Louis).

Loiret.

1 Boizard (Henri) ; 2 Guilbaud (Jean) ; 3 Durand (Henry) ; 4 Rouer (Louis) ; 5 Daudonnet (René) ; 6 Bouacida (Messaoud) ; 7 Boitard (Georges) ; 8 Huet (Michel) ; 9 Prin (Jean) ; 10 Trefou (Louis) ; 11 Chambolle (Bernard) ; 12 Trevien (Francis) ; 13 Delluc (Michel) ; 14 Guillaume (Jean-Marie) ; 15 Renaud (Maurice).

Lot-et-Garonne.

1 Lajasses (Lucien) ; 2 Sageaux (Roger) ; 3 Duthil (Hervé) ; 4 Charles (André) ; 5 Pribilsky (Wladislas) ; 6 Froustey (Jean) ; 7 Laulan (André) ; 8 Molinie (Marcel) ; 9 Tendero (Maurice) ; 10 Segala (Pierre) ; 11 Barrere (Marcel) ; 12 Chasteau (Pierre) ; 13 Robert (Francis) ; 14 Lagarrigue (Jean) ; 15 Laffitte (Roc) ; 16 Eyraud (Marcel) ; 17 Camous (Jean) ; 18 Laverny (Jean) ; 19 Bordenave (René) ; 20 Delmas (Marcel) ; 21 Aguic (Raoul) ; 22 Merger (Roger) ; 23 Grosgnet (Georges) ; 24 Latapie (Jean) ; 25 Wroblewski (Joseph) ; 26 Calvayrac (Gustave) ; 27 Drejski (François) ; 28 Larroque (Etienne) ; 29 Cardouat (Gaston) ; 30 Lafargue (Pierre) ; 31 Ochoa (Henri) ; 32 Noyer (Alcide) ; 33 Delpuch (André) ; 34 Sardelucq (Roger) ; 35 Capdegelle (Henri) ; 36 Vergnol (Pierre) ; 37 Aupetit (Camille) ; 38 Estay (Georges) ; 39 Bonnet (Alexandre) ; 40 Cantal (Albert) ; 41 Vigue (Robert) ; 42 Lalanne (Henry) ; 43 Lagleyre (Pierre) ; 44 Badie (Marcel) ; 45 Lande (André) ; 46 Garrigues (Antonin) ; 47 Roumat (Jean) ; 48 Foures (Aimé) ; 49 Dellue (Michel) ; 50 Pugens (Marc) ; 51 Buttignol (Jean).

Maine-et-Loire.

1 Lambert (Eugène) ; 2 Vermesse (Victor) ; 3 Jan (François) ; 4 Girodon (Bernard) ; 5 Bevilis (Robert) ; 6 Delaleu (Camille) ; 7 Bellard (Jules) ; 8 Bisson (Bernard) ; 9 Monnier (Henri) ; 10 Chauvat (Henri) ; 11 Joufflineau (Jean) ; 12 Lottier (Honoré) ; 13 Plassais (Eugène) ; 14 Lacoste (André) ; 15 Benesteau (Joseph) ; 16 Mac-Carthy (Michel).

Meurthe-et-Moselle.

1 Raclot (André) ; 2 Schmitt (Jean) ; 3 Barabinot (Charles) ; 4 Creusot (Martial) ; 5 Herodet (Roger) ; 6 Huguenin (Robert) ; 7 Heberle (Rodolphe) ; 8 Prunier (Aimé) ; 9 Balthazard (Henri) ; 10 Ravoux (Charles) ; 11 Dussaut (René) ; 12 Deschamps (André) ; 13 Couronne (Jean) ; 14 Scherer (André) ; 15 Morel (Marie) ; 16 Gilbert (Albert) ;

17 Erb (Joseph) ; 18 Oelher (Jean) ; 19 Gravier (Marc) ; 20 Noel (Raymond) ; 21 Christen (Paul) ; 22 Spehner (François) ; 23 Fixard (Yvon) ; 24 Walter (Robert) ; 25 Dufour (Gilbert) ; 26 Champion (Joseph) ; 27 Gueury (Marcel) ; 28 Fournier (Henri) ; 29 Antoine (Jean) ; 30 Arrigossi (Claude).

Moselle.

1 Leon (Jean) ; 2 Parage (Jean) ; 3 Schiltz (Jean) ; 4 Oehler (Jean) ; 5 Bait (Smaïl) ; 6 Prevost (Albert) ; 7 Celerie (Henri) ; 8 Lanfrit (Bernard) ; 9 Ruhier (Henri) ; 10 Sarracani (Fernand) ; 11 Souty (Laurent) ; 12 Haettel (Eugène) ; 13 Fournier (Henri) ; 14 Antoine (Jean) ; 15 Godfrin (Emile) ; 16 Durand (Henri) ; 17 Abert (Michel) ; 18 Traversi (Charles).

Nord.

1 Normand (Gilbert) ; 2 Musita (Adam) ; 3 Freiche (André) ; 4 Charlet (Félix) ; 5 Parage (Jean) ; 6 Leon (Jean) ; 7 Pozzer (Gino) ; 8 Facqueur (Paul) ; 9 Cormont (Francis) ; 10 Prevost (Albert) ; 11 Celerie (Henri) ; 12 Deja (Jean-Marie) ; 13 Renaud (Aimé) ; 14 Lelubre (Adrien-Ghislain).

Oise.

1 Thuez (Gilbert) ; 2 Laffargue (Pierre) ; 3 Corbel (Francis) ; 4 Fagnet (Robert) ; 5 Goessens (Georges) ; 6 Laverny (Jean) ; 7 Renaud (Aimé) ; 8 Bourdon (Guy) ; 9 Loubet (Henri).

Puy-de-Dôme.

1 Ache (Roger) ; 2 Frery (Benoît) ; 3 Imbert (François) ; 4 Rellier (Etienne) ; 5 Jamneau (Jean) ; 6 Hepply (André) ; 7 Viollet (Lionel) ; 8 Demeuse (Pierre).

Bas-Rhin.

1 Meyer (Camille) ; 2 Huhne (Henri) ; 3 Buklert (Kurt) ; 4 Koechler (Charles) ; 5 Koechler (Marcel) ; 6 Deschamps (André) ; 7 Ramoin (Alexandre) ; 8 Wirth (Alfred) ; 9 Morlon (Pierre) ; 10 Fehr (Pierre) ; 11 Traversi (Charles) ; 12 Loubet (Henri).

Rhône.

1 Rozier (Raymond) ; 2 Lachenal (Antoine) ; 3 Dumazer (Benjamin) ; 4 Mourier (Maurice) ; 5 Tissot (Emile) ; 6 Auroy (Clément) ; 7 Ollier (Joseph) ; 8 Chassagnette (Louis) ; 9 Lesne (Henri) ; 10 Augard (Albert) ; 11 Mathieu (Marcel) ; 12 Guillaine (Gaston) ; 13 Almiral-Gimenez (Joseph) ; 14 Thomas (Michel) ; 15 Renaud (Camille) ; 16 Flant (Gustave) ; 17 Mavelle (Marcel) ; 18 Ballestra (Jean-Marie) ; 19 Bianchetta (Etienne) ; 20 Bourgeois (Marius) ; 21 Favre (Louis) ; 22 Geoffray (Raymond) ; 23 Lacaze (Claudius) ; 24 Laval (Pierre) ; 25 Courtine (Georges) ; 26 Marand (René) ; 27 Astre (Maurice) ; 28 Basset (Lucien) ; 29 Jouvenet (Louis) ; 30 Degironde (Jean).

Saône-et-Loire.

1 Rozier (Raymond) ; 2 Froppier (Marcel) ; 3 Dumazer (Benjamin) ; 4 Limonet (Raymond) ; 5 Lesne (Henri) ; 6 Lesne (Marius) ; 7 Augard (Albert) ; 8 Gauthier (Lucien) ; 9 Noirot (André) ; 10 Nicole (Pierre) ; 11 Dubois (Albert) ; 12 Flant (Gustave) ; 13 Guillemin (Albéric) ; 14 Guillot (Roger) ; 15 Favre (Louis) ; 16 Hemery (Jean) ; 17 Rollet (Jean) ; 18 Jerphagnon (Jean-Marie) ; 19 Basset (Lucien).

Sarthe.

1 Boinet (André) ; 2 Jore (Charles) ; 3 Le Moigne (Alain) ; 4 Corbel (Francis) ; 5 Lavis (Jean-François) ; 6 Hurel (Hubert) ; 7 Abomes (André) ; 8 Cotty (Yves) ; 9 Thion (Paul) ; 10 Abert (Michel) ; 11 Jaouen (André) ; 12 Cosson (Claude) ; 13 Morel (Joseph).

Seine.

1 Plaisance (Raymond) ; 2 Boireau (Georges) ; 3 Kaminski (Léon) ; 4 Paugnat (Martial) ; 5 Fassi Abdelkader ; 6 Thuez (Gilbert) ; 7 Bonnet (Alexandre) ; 8 Musseau (Fernand) ; 9 Lannois (Marcel) ; 10 Gomez (Georges) ; 11 Vuagneux (César) ; 12 Le Milbeau (Théophile) ; 13 de Rudder (Marcel) ; 14 Pozzer (Gino) ; 15 Foulet (Pierre) ; 16 Thomas (Jean-Pierre) ; 17 Badie (Marcel) ; 18 Granger (Pierre) ; 19 Guisiano (Jean) ; 20 Durand (Henri) ; 21 Thion (Paul) ; 22 Jaouen (André) ; 23 Marion (Robert) ; 24 Cosson (Claude) ; 25 Guinamant (André) ; 26 Abomnes (Robert) ; 27 Penn (Yves) ; 28 Cadiou (Louis).

Catégorie « D ».

Alpes-Maritimes.

1 Ponzi (Michel) ; 2 Clerico (Paul) ; 3 Pannuti (Vincent) ; 4 Martin (Noël) ; 5 Massa (François) ; 6 Raibaut (Charles) ; 7 Raffard (Octave) ; 8 Duburcq (René) ; 9 Laporte (Eugène) ; 10 Bartoli (Antoine) ; 11 Castelli (Cebro) ; 12 Sarron (Edmond) ; 13 Laugie (Honoré) ; 14 Badoux (René) ; 15 Michel (Georges) ; 16 Palmesani (Roger) ; 17 Mior (Marius) ; 18 Pacini (Paul) ; 19 Gaymard (Auguste) ; 20 Riolfi (Pierre) ; 21 Hugon (Georges) ; 22 de Coux (Mary) ; 23 Barbe (Emile) ; 24 Montedonico (Pierre) ; 25 Dalmas (Louis) ; 26 Etienne (Pierre) ; 27 Pogliano (Sylvain) ; 28 Porcher (Roger) ; 29 Tranchant (Paul) ; 30 Taddei (François) ; 31 Deidier (Jean-Louis) ; 32 Sorba (François) ; 33 Mancusso (Nicolas) ; 34 Grisoni (Thomas) ; 35 Bernardi (Jean) ; 36 Peirano (Auguste) ; 37 Rousselot (Marcel) ; 38 Arnault (Daniel) ; 39 Hartmann (Robert) ; 40 Caramello (Charles) ; 41 Chauvirey (Michel) ; 42 Jayet (Jacques) ; 43 Lanteri (Joseph) ; 44 Mallet (Claude) ; 45 Lottier (Félix) ; 46 Weber (Armand) ; 47 Boglietti (Louis) ; 48 Vincent (Marcel) ; 49 Rastegue (Louis) ; 50 Thiry (Léon) ; 51 Palmesani (Clément) ; 52 Depetris (René) ; 53 Cottereau (Daniel) ; 54 Peyron (Roger) ; 55 Laugier (Antoine) ; 56 Chipot (Edmond) ; 57 Dupuy (Jean) ; 58 Rollet (René) ; 59 Anizan (Fernand) ; 60 Lorin (Etienne) ; 61 Feuvry (Roger) ; 62 Thomas (Charles) ; 63 Gobin (Jean-Jacques) ; 64 Moulin (Marius) ; 65 Romeo (Charles) ; 66 Patetta (Joseph) ; 67 Deunf (Albert) ; 68 Filippi (Mathieu) ; 69 Barraud (Georges) ; 70 Mille (André) ; 71 Drogoul (Emile) ; 72 Yahia Mébareck ; 73 Piquart (Pierre) ; 74 Marchaud (Robert) ; 75 Gaitte (Marius) ; 76 Delaguette (Maurice) ; 77 Lae (Jean-Louis) ; 78 Vescovali (Joseph) ; 79 Comby (Emilien) ; 80 Bono (Jean) ; 81 Gasquet (Roger) ; 82 Musso (Alfred) ; 83 Bartoli (Robert) ; 84 Borel (Léonce) ; 85 Barachia (Louis) ; 86 Hamon (Pierre) ; 87 Didier (Guy) ; 88 Laizet (Raymond) ; 89 Rota (Pierre) ; 90 Fessard (Bernard) ; 91 Bart (Daniel) ; 92 Reisser (Pierre) ; 93 Blot (André) ; 94 Giuliani (Simon) ; 95 Giudicelli (Antonin) ; 96 Barthelemy (Edouard) ; 97 Gasparini (Paulin) ; 98 Prêtre (René) ; 99 Simondi (Gérard) ; 100 Vezzoni (Robert) ; 101 Chery (Lucien) ; 102 Guglierame (Arthur) ; 103 Mogenot (André) ; 104 Dandurand (Jean) ; 105 Bicrel (Jacques) ; 106 Beda (Armand) ; 107 Dron (Didier) ; 108 Molard (Camille) ; 109 Mamberti (Antoine) ; 110 Tambini (Jules) ; 111 Maurizi (François) ; 112 Dumas (Léon) ; 113 Ferrero (Ange) ; 114 Dansault (Yves) ; 115 Caparros (Joseph) ; 116 Aron (Joseph) ; 117 Roux (Gaston) ; 118 Cristofini (Simon) ; 119 Rochas (Jean) ; 120 Marcucci (Paul) ; 121 Bouget (Henri) ; 122 Corse (Eugène) ; 123 Berti (Cuto) ; 124 Partouche (Roland) ; 125 Billiald (Robert) ; 126 Ciano (Louis) ; 127 Demai (Louis) ; 128 Robert (Henri) ; 129 Passinge (Jacques) ; 130 Diouloufet (René) ; 131 Ottaviani (Michel) ; 132 Tourteau (Antoine) ; 133 Faraut (Jean).

Bouches-du-Rhône.

1 Pannuti (Vincent) ; 2 Benoît (Pierre-Marie) ; 3 Colombier (Emile) ; 4 Badoux René) ; 5 Michel (Georges) ; 6 Bonnet (Maurice) ; 7 Bartoli (François) ; 8 De Peretti (Dominique) ; 9 Palmesani (Roger) ; 10 Pacini (Paul) ; 11 Gaymard (Auguste) ; 12 Delmas (René) ; 13 Hugon (Georges) ; 14 Brunet (François) ; 15 Raynal (Noël) ; 16 Dispagne (René) ; 17 Payan (Elie) ; 18 Dalmas (Louis) ; 19 Ducarton (André) ; 20 Artaud (Victor) ; 21 Vidal (Charles) ; 22 Perret (Raymond) ; 23 Porcher (Roger) ; 24 Aussandon (Simon) ; 25 Taddei (François) ; 26 Deidier (Jean-Louis) ; 27 Sorba (François) ; 28 Mornet (Pierre) ; 29 Disdier (Henri) ; 30 Tabet (Marcel) ; 31 Mancusso (Nicolas) ; 32 Magagnotti (Louis) ; 33 Grisoni (Thomas) ; 34 Peirano (Auguste) ; 35 Ettori (Toussaint) ; 36 Hartmann (Robert) ; 37 Breton (Paul) ; 38 Battestini (Lucien) ; 39 Lanteri (Joseph) ; 40 Pergola (Mathieu) ; 41 Hubert (Roger) ; 42 Weber (Armand) ; 43 Terzean (Sarhis) ; 44 Barret (Raymond) ; 45 Roux (Félix) ; 46 Delon (André) ; 47 Jongue (Aristide) ; 48 Cantoni (Ange) ; 49 Osmont (René) ; 50 Rastegue (Louis) ; 51 Ferri (Pierre) ; 52 Alphonsy (Yves) ; 53 Thiry Léon) ; 54 Palmesani (Clément) ; 55 Depetris (René) ; 56 Mouttet (Paul) ; 57 Chabanis (Régis) ; 58 Biancarelli (Baptiste) ; 59 Slovensky (Gaston) ; 60 Franceschi (François) ; 61 Gazzera (Louis) ; 62 Tournier (Lucien) ; 63 Pelissier (Gilbert) ; 64 Laugier (Antoine) ; 65 Brun (Jean) ; 66 Chipot (Edmond) ; 67 Moulin (Hubert) ; 68 Rollet (René) ; 69 Mauro (Vincent) ; 70 Muris (Victor) ; 71 Capsie (Henri) ; 72 Cheurlin (Guy) ; 73 Roux (Marcel) ; 74 Thomas (Charles) ; 75 Garcin (Henri) ; 76 Allibert (Antoine) ; 77 Salvador (Camille) ; 78 Blanchon (Jean) ; 79 Cagliero (Henri) ; 80 Deunf (Albert) ; 81 Filippi (Mathieu) ; 82 Conti (Guy) ; 83 Polidori (Jules) ; 84 Louat (Jean) ; 85 Jousselme (Fernand) ; 86 Mille (André) ; 87 Yahia (Mébareck) ; 88 Biaggini (Parsius) ; 89 Fratacci (Charles) ; 90 Ponzio (Alcide) ; 91 Husson (Jules) ; 92 Bonneaud (Albert) ; 93 Gaitte (Marius) ; 94 Agostini (Pierre) ; 95 Damiani (Victor) ; 96 Allezy (Ulysse) ; 97 Visconti (Mario) ; 98 Bernard (Gaston) ; 99 Roman (Jean) ; 100 Blanc (Roger) ; 101 Comby (Emilien) ; 102 Bechâr (Idir) ; 103 Hainet (Marcel) ; 104 Jubilo (Maurice) ; 105 Rebeur (Paul) ; 106 Gasquet (Roger) ; 107 Debré (Rémy) ; 108 Bartoli (Robert) ; 109 Plas (Camille) ; 110 Borel (Léonce) ; 111 Ferrero (Emile) ; 112 Rota (Pierre) ; 113 Jehan (Louis) ; 114 Dole (René) ; 115 Monnet (Roger) ; 116 Vives (Edmond) ; 117 Giudicelli (Antonin) ; 118 Barthelemy (Edouard) ; 119 Delattre (Adrien) ; 120 Masseni (Ammar) ; 121 Drigou (Raymond) ; 122 Guerin (Franck) ; 123 Antonelli (Michel) ; 124 Poiron (Louis) ; 125 Scopetani (Henri) ; 126 Hekimian (Krikor) ; 127 Blanc (Georges) ; 128 Paccini (Marc) ; 129 Gasparini (Paulin) ; 130 Bergamasco (Jules) ; 131 Simondi (Gérard) ; 132 Vezzoni (Robert) ; 133 Cerutti (François) ; 134 Lejeune (Pierre) ; 135 Chery (Lucien) ; 136 Guglierame (Arthur) ; 137 Junqua (Lucien) ; 138 Leseigneur (Louis) ; 139 Tambini (Jules) ; 140 Teboul (Marc) ; 141 Payan (Adrien) ; 142 Jule (Georges) ; 143 Bellantonio (Paul) ; 144 Falchero (Richard) ; 145 D'Auria (Henri) ; 146 Raffali (Adonis) ; 147 Fabre (Pierre) ; 148 Pereira da Cuhna (Jacques) ; 149 Giacomini (Robert) ; 150 Zabe (Jacky) ; 151 Castelliti (Maurice) ; 152 Palmese (André) ; 153 Moutel (Lucien) ; 154 Burini (Marius) ; 155 Naudin (Marcel) ; 156 Ensminsger (Charles) ; 157 Camboni (Jules) ; 158 Aron (Joseph) ; 159 Beaume (Georges) ; 160 Oddone (Edmond) ; 161 Cristofini (Simon) ; 162 Rochas (Jean) ; 163 Chausse (Octave) ; 164 Vincensini (François) ; 165 Despierres (André) ; 166 Sabatier (Lucien) ; 167 Navarro (Claude) ; 168 Corse (Eugène) ; 169 Murati (Jules) ; 170 Girard (Emmanuel) ; 171 Berti (Cuto) ; 172 Agostini (Louis) ; 173 Gounin (Etienne) ; 174 Boillot (Henri) ; 175 Hippias (Camille) ; 176 Curtillet (Fortuné) ; 177 Partouche (Roland) ; 178 Vincent (Jean) ; 179 Ciano (Louis) ; 180 Demai (Louis) ; 181 Rocher (Marcel) ; 182 Passinge (Jacques) ; 183 Diouloufet (René) ; 184 Balestra (Jean) ; 185 Ottaviani (Michel) ; 186 Masutti (Jean-Ange) ; 187 Tourteau (Antoine).

Côte-d'Or.

1 Jacquot (Charles) ; 2 Sola (François) ; 3 Bondeau (André) ; 4 Chamson (Guy) ; 5 Michon (Louis) ; 6 Girard (Raymond) ; 7 Fourcroy (Hoche) ; 8 Parisot (Joseph) ; 9 Pont (Maurice) ; 10 Pasquier (Georges) ; 11 Le Lay (Edouard) ; 12 Pouliquen (Jean) ; 13 Micard (Gaston) ; 14 Guttierez (Louis) ; 15 Perrin (Michel) ; 16 Grégoire (Jean) ; 17 Sonrier (René) ; 18 Rousselot (Marcel) ; 19 Pain (Lucien) ; 20 Pernot (Jean) ; 21 Fuchey (Jean) ; 22 Berthet (Jean) ; 23 Robert (Marius) ; 24 Losseroy (Abel) ; 25 Berbey (Victor) ; 26 Menelot (Marcel) ; 27 Poulet (Robert) ; 28 Soyer (Henri) ; 29 Malos (Pierre) ; 30 Delalay (Jean) ; 31 Mariotte (Félix) ; 32 Le Reuil (Virgile) ;

33 Dubost (Fernand) ; 34 Foulet (Paul) ; 35 Pierotti (Edmond) ; 36 Boullemet (Henri) ; 37 Januel (Roland) ; 38 Peyron (Roger) ; 39 Simon (Marcel) ; 40 Nevers (Serge) ; 41 Laravoire (Francis) ; 42 Clauzel (Georges) ; 43 Schwartz (Robert) ; 44 Gibassier (Robert) ; 45 Sapolin (Roland) ; 46 Yessle (Daniel) ; 47 Noirot (Charles) ; 48 Reverdiau (Alfred) ; 49 Bastie (René) ; 50 Hamon (Pierre) ; 51 Didier (Guy) ; 52 Reisser (Pierre) ; 53 Reynier (Bernard) ; 54 Prugniaux (Roger) ; 55 Mignotte (Michel) ; 56 Curot (Bernard) ; 57 Blot (André) ; 58 André (Maurice) ; 59 Borde (Maurice) ; 60 Laurent (Alexandre) ; 61 Jean (René) ; 62 Belin (André) ; 63 Briet (Michel) ; 64 Belaire (Henri) ; 65 Trevinio (René) ; 66 Clair (Camille) ; 67 Bert (Marcel) ; 68 Merlin (Jean) ; 69 Vandecasteele (Daniel) ; 70 Sage (Jean) ; 71 Picard (Michel) ; 72 Ducatez (Henri) ; 73 Cagniant (Maurice) ; 74 Le Doux (Laurent) ; 75 Michaud (Bernard) ; 76 Gallier (Jean) ; 77 Lardin (Maurice) ; 78 Nicolle (Auguste) ; 79 Bardoux (Pierre) ; 80 Roquel (Albert) ; 81 Augry (Pierre) ; 82 Mergey (Emile) ; 83 Hezard (Roger) ; 84 Barbarin (Marcel) ; 85 Winter (Louis) ; 86 Dumas (Léon) ; 87 Guillemin (Robert) ; 88 Deshayes (Henri) ; 89 Menault (Roger) ; 90 Boileau (Georges) ; 91 Lehmann (Serge) ; 92 Siméon (René) ; 93 Humbey (Noël) ; 94 Crahaux (Louis) ; 95 Chamard (Bernard) ; 96 Antoine (Marie-Joseph) ; 97 Tranchant (René) ; 98 Gravelin (Pierre) ; 99 Piolot (Jean) ; 100 Campeotto (Raymond) ; 101 Robert (Henri).

Finistère.

1 Morin (Yves-Marie) ; 2 Teffo (Jean) ; 3 Le Saout (Armand) ; 4 Lautrou (Albert) ; 5 Cloarec (Jean) ; 6 Merret (Jean) ; 7 Kergoat (Jean) ; 8 Gillard (François) ; 9 Creignou (Pierre) ; 10 Rozec (François) ; 11 Clech (François) ; 12 L'Her (Jean) ; 13 Liziard (Alain) ; 14 Tanguy (Emile) ; 15 Cros (Henri) ; 16 Lorant (André) ; 17 Basset (Jean-Baptiste) ; 18 Bourigan (François) ; 19 Scour (François) ; 20 Kerebel (Robert) ; 21 Guillo (Ferdinand) ; 22 Bernardi (Jean) ; 23 Fily (François) ; 24 Paugam (Jean-Marie) ; 25 Lenes (Antoine) ; 26 Jourdren (Alain) ; 27 Primel (François) ; 28 Broudic (Yves) ; 29 Dagorn (René) ; 30 Meur (Jean) ; 31 Mevel (Hamon) ; 32 Pene (Victor) ; 33 Martin (Thomas) ; 34 Mace (Jean-Marie) ; 35 Argus (Emile) ; 36 Leaustic (Pierre) ; 37 Hamon (Jean) ; 38 Auguet (Claude) ; 39 Le Strat (Fernand) ; 40 Guyomarc (François) ; 41 Bernier (Paul) ; 42 Spagnol (Maurice) ; 43 Pouliquen (Jean) ; 44 Herry (Joseph) ; 45 Larhantec (François) ; 46 Hamon (René) ; 47 Le Dantec (Alfred) ; 48 Castel (François) ; 49 Connan (Louis) ; 50 Le Bars (Corentin) ; 51 Lavanant (Edouard) ; 52 Gestin (Yves) ; 53 André (Alexandre) ; 54 Abgrall (François) ; 55 Becam (Jean) ; 56 Boucher (Roger) ; 57 Messager (Pierre) ; 58 Quiniou (Robert) ; 59 Quememer (Joseph) ; 60 Denos (Claude) ; 61 Caroff (François) ; 62 Toquer (Louis) ; 63 Bucaille (André) ; 64 Latinier (Octave) ; 65 Leroux (Yves) ; 66 Blin (Maurice) ; 67 Le Scanff (Jean) ; 68 Le Velly (Yves) ; 69 Rouzière (Octave) ; 70 L'Hostis (Armand) ; 71 Reilhac (Claude) ; 72 Brisson (Gilbert) ; 73 Prigent (Jean) ; 74 Le Clair (Joseph) ; 75 Corre (Jean) ; 76 Bellec (Jean) ; 77 Bernard (Jean) ; 78 Rivoal (Louis) ; 79 Kerebel (Auguste) ; 80 Pene (Fernand) ; 81 Abjean (Jean) ; 82 Mazeas (Yves) ; 83 Plantec (Roger) ; 84 Lesquin (Jean) ; 85 Kerhervé (Pierre) ; 86 Picart (Louis) ; 87 Marchand (Marcel) ; 88 Nedelec (Joseph) ; 89 Kerrien (Raymond) ; 90 Herveguen (François) ; 91 Le Jaouan (Yves) ; 92 Le Goff (Michel) ; 93 Maindron (Guy) ; 94 Cavarec (Antoine) ; 95 Prigent (Pierre) ; 96 Rognant (Louis-Marie) ; 97 Tanguy (Roger) ; 98 Colas (François) ; 99 Floch (Pierre) ; 100 Nicolas (Yves) ; 101 Piriou (Jérôme) ; 102 Jouan (Louis) ; 103 Guillerm (Goulven) ; 104 Grall (Michel) ; 105 Bertin (Gilbert) ; 106 Luron (Marcel) ; 107 Fournis (Francis) ; 108 Povie (Norbert) ; 109 Puil (Olivier) ; 110 Mignot (Paul) ; 111 Guyader (André) ; 112 Cousquer (Henri) ; 113 Breton (François) ; 114 Léon (André) ; 115 Argouach (Albert) ; 116 Meudec (Paul) ; 117 Coquin (Bernard) ; 118 Le Dluz (Gérard) ; 119 Priser (Henri).

Garonne (Haute-).

1 Athiel (Robert) ; 2 Naudy (Denis) ; 3 Combres (Ellen) ; 4 Georges (Louis) ; 5 Dumon (Henri) ; 6 Mech (Henri) ; 7 Raynal (Noël) ; 8 Laurent (Louis) ; 9 Verges (Barthélemy) ; 10 Stephan (François) ; 11 Labatut (Pierre) ; 12 Luc (Clément) ; 13 Vincent (Marcel) ; 14 Desbœuf (Armand) ; 15 Escoute (Georges) ; 16 Harnay (Albert) ; 17 Frendo (Georges) ; 18 Manolesco (Stoïan) ; 19 Anizan (Fernand) ; 20 Lorin (Etienne) ; 21 Labat (Robert) ; 22 Rustaing (François) ; 23 Proust (Félix) ; 24 Gallard (Roland) ; 25 Estrems (Michel) ; 26 Blanc (Roger) ; 27 Lavanant (Edouard) ; 28 Marc (Fernand) ; 29 Plas (Camille) ; 30 Vivies (Maurice) ; 31 Vignes (Joseph) ; 32 Vives (Edmond) ; 33 Saunard (Jean) ; 34 Dupouy (Bernard) ; 35 Grimard (Edouard) ; 36 Leleu (Léon) ; 37 Dandurand (Jean) ; 38 Soula (Georges) ; 39 Monfrays (Raymond) ; 40 Junqua (Lucien) ; 41 Cami (Félix) ; 42 Rakotondrabe (Jean-Louis) ; 43 Bernis (Germain) ; 44 Sauret (Henri) ; 45 Bruzzichessi (Aldo) ; 46 Dardenne (René) ; 47 Subra (Dominique) ; 48 Le Bourlay (Louis) ; 49 Bianne (Jacques) ; 50 Mandret-Moricau (Pierre) ; 51 Navarro (Claude).

Gironde.

1 Lacabe (Jean) ; 2 Wiss (André) ; 3 Rache (Robert) ; 4 Naudy (Denis) ; 5 Fourcroy (Hoche) ; 6 Poulot (Antonin) ; 7 Basset (Jean-Baptiste) ; 8 Dulin (André) ; 9 Scour (François) ; 10 Lannegrand (Robert) ; 11 Cot (Raoul) ; 12 Hivert (André) ; 13 Rivault (André) ; 14 Delteil (Louis) ; 15 Stephan (François) ; 16 Delon (André) ; 17 Quemener (Jean-Marie) ; 18 Desbœuf (Armand) ; 19 Ferri (Pierre) ; 20 Dupouy (Pierre) ; 21 Roussey (André) ; 22 Palvadeau (Alfred) ; 23 Chauvet (Jacques) ; 24 Simon (Jean) ; 25 Boulay (Michel) ; 26 Manolesco (Staïan) ; 27 Cluzaud (Marcel) ; 28 Rachou (Germain) ; 29 Portie (Georges) ; 30 Dupuy (Jean) ; 31 Charpentier (Edouard) ; 32 Dubois (Louis) ; 33 Douillard (Paul) ; 34 Janis (Yves) ; 35 Darenes (Albert) ; 36 Ravignon (Léon) ; 37 Boude (Fernand) ; 38 Vescovali (Joseph) ; 39 Cassouret (Fernand) ; 40 Gautier (Ernest) ; 41 Jouveau (René) ; 42 Serres (Louis) ; 43 André (Alexandre) ; 44 Defix (René) ; 45 Farge (Jean) ; 46 Boucher (Roger) ; 47 Dubos (Yves) ; 48 Boucher (Roger) ; 49 Correia (Jean) ; 50 Lafon (André) ; 51 Mehdi (Abdelmajid) ; 52 Gourgues (Louis) ; 53 Teillet (Paul) ; 54 Dupouy (Bernard) ; 55 Le Roux (René) ; 56 Rivière (Henri) ; 57 Dupeyron (Gabriel) ; 58 Fourre (Pierre) ; 59 Leroi (Jean) ; 60 Bayse (Yves) ; 61 Grignon (Gabriel) ; 62 Ducasse (René) ; 63 Leble (Pierre) ; 64 Cavaille (Pierre) ; 65 Morillon (Jean) ; 66 Thomas (Félicien) ; 67 Souquet (Lucien) ; 68 Celery (Christian) ; 69 Soubervie (Christian) ; 70 Sauret (Henri) ; 71 Chaudières (Georges) ; 72 Arbey (Robert) ; 73 Le Bourlay (Louis) ; 74 Linard (Gilbert) ; 75 Drouet (André) ; 76 Loyan (André) ; 77 Cabanat (Michel) ; 78 Vincent (Jean) ; 79 Guerineau (Pierre) ; 80 Heurtebise (André) ; 81 Charpentier (Pierre).

Indre.

1 Arson (Marcel) ; 2 Rainjonneau (Marcel) ; 3 Jaentgen (Gilbert) ; 4 Gueguen (Louis) ; 5 Leizour (Pierre) ; 6 Dorangeon (René) ; 7 Compagnet (Jean) ; 8 Daul (Joseph) ; 9 Ragot (Pierre) ; 10 Vidal (Henri) ; 11 Watremez (Jean-Jacques) ; 12 Coutant (Henri) ; 13 Marot (Georges) ; 14 Carcaud (André) ; 15 Barboux (Claude) ; 16 Larrieu (Jean) ; 17 Fichet (Roger) ; 18 Lacote (Yvon) ; 19 Combaud (Jacques) ; 20 Girault (André) ; 21 Laquaz (Lucien) ; 22 Ageorges (Pierre) ; 23 Bruneau (Marc) ; 24 Lemaire (Maurice) ; 25 Martin (Pierre) ; 26 Becam (Jean-Pierre) ; 27 Galamont (Ernest) ; 28 Menigaud (Jean-Claude) ; 29 Leblanc (Jules) ; 30 Thomas (Maurice) ; 31 Auguet (Robert) ; 32 Moreau (François) ; 33 Roberjot (Marcel) ; 34 Chausse (Octave) ; 35 Cron (Marcel) ; 36 Devoyon (Maurice) ; 37 Lascoux (André) ; 38 Ferrarese (Louis) ; 39 Truchot (Robert) ; 40 Brouard (Jacques) ; 41 Rouan (Jean) ; 42 Debenest (Pierre) ; 43 Chantraine (Lucien) ; 44 Dron (Didier) ; 45 Stehlin (Werner) ; 46 Galmiche (Henri) ; 47 Vassor (Jean-Marie) ; 48 Chartier (René) ; 49 Dolidier (René) ; 50 Godard (Roger) ; 51 Nivet (Bernard) ; 52 Goeslier (Claude) ; 53 Leclere (Yves) ; 54 Bertin (Gilbert) ; 55 Deroches (Alfred) ; 56 Pion (Paul) ; 57 Patry (Jean) ; 58 Charpentier (Pierre).

Loire-Atlantique.

1 Nicolas (Albert) ; 2 Ronarc'h (Victor) ; 3 Jacq (François) ; 4 Pape (Jean) ; 5 Rannou (Jean) ; 6 Goury (Pierre) ; 7 Ploteau (Edmond) ; 8 Lebas (François) ; 9 L'Her (Jean) ; 10 Nicolas (Henri) ; 11 Le Tyrant (François) ; 12 Guillet (Yves) ; 13 Laugie (Honoré) ; 14 Liziard (Alain) ; 15 Saintot (Roger) ; 16 Bourdaud (Marcel) ; 17 Martineau (Georges) ; 18 Leme (Yves) ; 19 Maingot (René) ; 20 Tanguy (Emile) ; 21 Ferrand (René) ; 22 Lhutin (Emile) ; 23 Lorant (André) ; 24 Voisin (Alfred) ; 25 Danree (Marcel) ; 26 Rivron (Georges) ; 27 Barraud (Jean) ; 28 Claveau (Victorien) ; 29 Guillo (Ferdinand) ; 30 Bombail (Joseph) ; 31 Martin (Pierre) ; 32 Pouliquen (Jean) ; 33 Mornet (Pierre) ; 34 Lamande (Emile) ; 35 Mouteau (Alphonse) ; 36 Lordonne (Robert) ; 37 Alix (Henri) ; 38 Lefeuvre (Jean) ; 39 Arnault (Daniel) ; 40 Gillard (Fernand) ; 41 Guibert (Joseph) ; 42 Rouge (Guy) ; 43 Boceno (Ange) ; 44 Palaric (Désiré) ; 45 Lenes (Antoine) ; 46 Fonteneau (Hilaire) ; 47 Augereau (Armand) ; 48 Gendron (Constant) ; 49 Broudic (Yves) ; 50 Le Dorze (Bénoni) ; 51 Le Hyaric (Louis) ; 52 Chauveau (Sébastien) ; 53 Cloutour (Jean) ; 54 Le Strat (Marcel) ; 55 David (Paul) ; 56 Mace (Jean-Marie) ; 57 Durand (Jean-Marius) ; 58 Lorant (Eugène) ; 59 Mas (Prosper) ; 60 Charles (Louis) ; 61 Palvadeau (Alfred) ; 62 Le Guillou (Pierre) ; 63 de La Tribouille (Gaston) ; 64 Perreau (Maurice) ; 65 André (Marcel) ; 66 Weber (Denis) ; 67 Nuriec (Yves) ; 68 Dernoncourt (Marceau) ; 69 Boulay (Michel) ; 70 Guyomard (Albert) ; 71 Lecomte (Maurice) ; 72 Peltier (Marcel) ; 73 Courtilat (Raymond) ; 74 Freschet (Marcel) ; 75 Morin (Roger) ; 76 Guilbaud (Paul) ; 77 Auguet (Claude) ; 78 Couëdro (Gabriel) ; 79 Martin (Georges) ; 80 Guiheneuf (Gilbert) ; 81 Perrocheau (Paul) ; 82 Minier (Emile) ; 83 Le Strat (Fernand) ; 84 Celo (Henri) ; 85 Guichard (Alain) ; 86 Renaud (Eugène) ; 87 Bernier (Roland) ; 88 Morel (Edouart) ; 89 Lemerle (Louis) ; 90 Delepine (Gaston) ; 91 Tainon (Jean) ; 92 Maguet (Louis) ; 93 Louis (Jean-Victor) ; 94 Rousseau (Henri) ; 95 Le Dantec (Alfred) ; 96 Trellu (Jean-Louis) ; 97 Boudeau (Georges) ; 98 Brantonne (Robert) ; 99 Boudineau (Etienne) ; 100 Kersulec (Pierre) ; 101 Le Bars (Corentin) ; 102 Coquenlorge (Roger) ; 103 Cassouret (Fernand) ; 104 Gautier (Ernest) ; 105 Menanteau (Camille) ; 106 Le Roux (Francis) ; 107 Chesse (Marcel) ; 108 Perruchet (Louis) ; 109 Saint-Denis (Henri) ; 110 Walter (Edouard) ; 111 Lebreton (Maurice) ; 112 Busson (Henri) ; 113 Mouton (Roger) ; 114 Auriau (Jacques) ; 115 Peneau (Samuel) ; 116 Fessard (Bernard) ; 117 Chamaillard (Jean) ; 118 Gadesaud (André) ; 119 Rousseau (Bernard) ; 120 Raimbaud (René) ; 121 Quiniou (Robert) ; 122 Rousse (Raymond) ; 123 Denos (Claude) ; 124 Teillet (Paul) ; 125 Boursier (Joseph) ; 126 Douillon (Maurice) ; 127 Canevet (Jean) ; 128 Bioret (Jean) ; 129 Caroff (François) ; 130 Quere (Jean) ; 131 Poiron (Louis) ; 132 Latinier (Octave) ; 133 Courtois (Numa) ; 134 Berneau (Robert) ; 135 Blin (Maurice) ; 136 Le Scanff (Jean) ; 137 Blaise (Auguste) ; 138 Blanchard (Edouard) ; 139 Frappier (Maurice) ; 140 Belaire (Henri) ; 141 Danioux (Gabriel) ; 142 Tellier (Ernest) ; 143 Ollivier (Roger) ; 144 Alix (Gilbert) ; 145 Vivies (Sylvain) ; 146 Piton (Robert) ; 147 Thibault (Guy) ; 148 Drouet (Joseph) ; 149 Bourbeau (Maurice) ; 150 Teurnier (Jean-Joseph) ; 151 Helaudais (Roger) ; 152 Badier (Joseph) ; 153 Sureau (Henri) ; 154 Pontoizeau (Emile) ; 155 Le Guen (Camille) ; 156 Brisson (Gilbert) ; 157 Tual (Roger) ; 158 Carre (René) ; 159 Souquet (Lucien) ; 160 Perrudin (Jean-Baptiste) ; 161 Leclere (André) ; 162 Julien (Jacques) ; 163 Gaudin (Yves) ; 164 Gaudin (Jean) ; 165 Hoguet (Claude) ; 166 Picard (René) ; 167 Lucet (Gérard) ; 168 Martin (Ange) ; 169 Brunet (André) ; 170 Bernard (Jean) ; 171 Devay (Guy) ; 172 Greau (Célestin) ; 173 Henry (Marcel) ; 174 Le Gal (Jacques) ; 175 Salaun (Emile) ; 176 Mikhaïloff (Martial) ; 177 Barth (Pierre) ; 178 Herveguen (François) ; 179 Le Bon (Théodore) ; 180 Prigent (Pierre) ; 181 Maindron (Guy) ; 182 Rouan (Jean) ; 183 Tanguy (Roger) ; 184 Cochart (Jean) ; 185 Piriou (Jérôme) ; 186 Jouan (Louis) ; 187 Costa (Jean) ; 188 Guerineau (Pierre) ; 189 Potier (Serge) ; 190 Povie (Norbert) ; 191 Leon (André).

Loiret.

1 Leveau (Raymond) ; 2 Jatteau (Charles) ; 3 Humeau (Jacques) ; 4 Pelle (Jean) ; 5 Baralle (Claude) ; 6 Aguenier (André) ; 7 Machicoisne (Christian) ; 8 Pelletier (Gérard) ; 9 Rousseau (Henri) ; 10 Duchemin (Roger) ; 11 Allezy (Ulysse) ; 12 Vendet (Raymond) ; 13 Corvez (Jean) ; 14 Joseph (Abel) ; 15 Michelland (Christian) ; 16 Boucher (Roger) ; 17 Siffelet (Henri) ; 18 Senechal (Jean) ; 19 Marty (Jacques) ; 20 Marteau (Jacques) ; 21 Le Baupin (Gérard) ; 22 Joseph (Lionel) ; 23 Pelat (Pierre) ; 24 Lamour (Marcel) ; 25 Blin (Bernard) ; 26 Gobet (Albert) ; 27 Maurizi (François) ; 28 Combaud (Jacques) ; 29 Rouillon (Etienne) ; 30 Merlin (Roger) ; 31 Ageorges (Pierre) ; 32 Chatelain (Robert) ; 33 Peron (Jack) ; 34 Lapierre (Gabriel) ; 35 Moreau (François) ; 36 Devoyon (Maurice) ; 37 Gauge (Didier) ; 38 Brouard (Jacques) ; 39 Layrac (Georges) ; 40 Stehlin (Werner) ; 41 Miard (Michel) ; 42 Nivet (Bernard) ; 43 Gallier (Serge) ; 44 Gaume (Serge) ; 45 Patry (Jean) ; 46 Grimeault (Ferdinand).

Lot-et-Garonne.

1 André (Louis) ; 2 Combres (Ellen) ; 3 Cros (Henri) ; 4 Dulin (André) ; 5 Cot (Raoul) ; 6 Bombail (Joseph) ; 7 Laurent (Louis) ; 8 Plot (Roger) ; 9 Hivert (André) ; 10 Luc (Clément) ; 11 Durand (Jean-Marius) ; 12 Godineau (Sébastien) ; 13 Grégoire (Joseph) ; 14 Dupouy (Pierre) ; 15 Roussey (André) ; 16 Chauvet (Jacques) ; 17 Le Guillou (Pierre) ; 18 Simon (Jean) ; 19 Martet (Emile) ; 20 Gillardie (Henri) ; 21 Frendo (Georges) ; 22 Gazzera (Louis) ; 23 Lang (Paul) ; 24 Charpentier (Edouard) ; 25 Mauro (Vincent) ; 26 Dubois (Louis) ; 27 Janis (Yves) ; 28 Ravignon (Léon) ; 29 Labat (Robert) ; 30 Mugnier (Raymond) ; 31 Proust (Félix) ; 32 Gallard (Roland) ; 33 Poujardieu (Gilbert) ; 34 Junqua (Fernand) ; 35 Brantonne (Robert) 36 Jouveau (René) ; 37 Marty (André) ; 38 Serres (Louis) ; 39 Gendre (Michel) ; 40 Pedroni (René) ; 41 Marteau (André) ; 42 Vivies (Maurice) ; 43 Laizet (Raymond) ; 44 Dubos (Yves) ; 45 Correia (Jean) ; 46 Vignes (Joseph) ; 47 Gastaldi (Jean) ; 48 Gourgues (Louis) ; 49 Drigou (Raymond) ; 50 Guerin (Franck) ; 51 Battie (Roger) ; 52 Rivière (Henri) ; 53 Grimard (Edouard) ; 54 Dupeyron (Gabriel) ; 55 Fourre (Pierre) ; 56 Fauche (Denis) ; 57 Soula (Georges) ; 58 Delepine (Marcel) ; 59 Leble (Pierre) ; 60 Cavaille (Pierre) ; 61 Morillon (Jean) ; 62 Bernis (Germain) ; 63 Dardenne (René) ; 64 Arnar-Tabuenca (Louis) ; 65 Bianne (Jacques) ; 66 Bouget (Henri) ; 67 Cabanat (Michel) ; 68 Vinot (Edmond) ; 69 Taudou (Georges).

Maine-et-Loire.

1 Guillet (Yves) ; 2 Frotte (René) ; 3 Saintot (Roger) ; 4 Martineau (Georges) ; 5 Maingot (René) ; 6 Ferrand (René) ; 7 Nagel (Emile) ; 8 Dagnet (Henri) ; 9 Lhutin (Emile) ; 10 Georges (Louis) ; 11 Sauleau (André) ; 12 Rince (Jean) ; 13 Danrée (Marcel) ; 14 Barraud (Jean) ; 15 Claveau (Victorien) ; 16 Martin (Pierre) ; 17 Lepage (Henri) ; 18 Demois (André) ; 19 Harrault (André) ; 20 Brehin (Pierre) ; 21 Alix (Henri) ; 22 Lefeuvre (Jean) ; 23 Perraudeau (Raymond) ; 24 Gillard (Fernand) ; 25 Rivault (André) ; 26 Grain (Pierre) ; 27 Godineau (Sébastien) ; 28 Noury (Georges) ; 29 Daunon (André) ; 30 Charles (Louis) ; 31 Mallet (André) ; 32 Allard (Martial) ; 33 Dion (André) ; 34 Chiron (Gaëtan) ; 35 de La Tribouille (Gaston) ; 36 Robert (Jacques) ; 37 Nuriec (Yves) ; 38 Dernoncourt (Marceau) ; 39 Vorose (Robert) ; 40 Argus (Emile) ; 41 Lecomte (Maurice) ; 42 Deschamp (Narcis) ; 43 Courtilat (Raymond) ; 44 Marie (Henri) ; 45 Martin (Georges) ; 46 Minier (Emile) ; 47 Feuvry (Roger) ; 48 Celo (Henri) ; 49 Touchais (Alphonse) ; 50 Bernier (Paul) ; 51 Delepine (Gaston) ; 52 Louis (Jean-Victor) ; 53 Bachelot (Jules) ; 54 Chesse (Marcel) ; 55 Perruchet (Louis) ; 56 Walter (Edouard) ; 57 Bourblanc (Jean) ; 58 Chamaillard (Jean) ; 59 Mehdi Abdelmadji ; 60 Boursier (Joseph) ; 61 Berneau (Robert) ; 62 Blaise (Auguste) ; 63 Blanchard (Edouard) ; 64 Rouzière (Octave) ; 65 Péricaud (Albert) ; 66 Lamour (Marcel) ; 67 Chicault (Bernard) ; 68 Alix (Gilbert) ; 69 Raymond (Jean) ; 70 Vivies (Sylvain) ; 71 Piton (Robert) ; 72 Bicrel (Jacques) ; 73 Suzanne (Guy) ; 74 Sureau (Henri) ; 75 Le Guen (Camille) ; 76 Barth (Pierre) ; 77 Gaufriau (André) ; 78 Gaudin (Yves) ; 79 Le Clair (Joseph) ; 80 Dansault (Yves) ; 81 Boukols (Pierre) ; 82 Lucet (Gérard) ; 83 Devay (Guy) ; 84 Greau (Célestin) ; 85 Henry (Marcel) ; 86 Frisch (Marcel) ; 87 Priou (Eugène) ; 88 Roberjot (Marcel) ; 89 Salaun (Emile) ; 90 Delarue (Dominique) ; 91 Picard (René) ; 92 Chardon (Edmond) ; 93 Miard (Michel) ; 94 Costa (Jean) ; 95 Junay (Bernard) ; 96 Rouault (Serge).

Meurthe-et-Moselle.

1 Bidot (Henri) ; 2 Douel (Abel) ; 3 Aletti (Raymond) ; 4 Laurent (Raymond) ; 5 Favardin (Rolland) ; 6 Boffi (Constantin) ; 7 Romain (Jacques) ; 8 Dahler (Paul) ; 9 Jehel (Jean) ; 10 Etienne (Pierre) ; 11 Guttierez (Louis) ; 12 Grandemange (Roger) ; 13 Sonrier (René) ; 14 Fitterer (Antoine) ; 15 Groell (Eugène) ; 16 Messenet (Henri) ; 17 Losseroy (Abel) ; 18 Martin (Henri) ; 19 Petitfils (André) ; 20 Slovenski (Gaston) ; 21 Meunier (Lucien) ; 22 Boullemet (Henri) ; 23 Eby (Marc) ; 24 Kippeurt (Paul) ; 25 Fortin (Fernand) ; 26 Divoux (Gaston) ; 27 Giraud (Jean) ; 28 Parisel (Jean) ; 29 Heniqui (Pierre) ; 30 Ben Iddir Ahmed ; 31 Lacour (Auguste) ; 32 Robert (Pierre) ; 33 Gelhaye (Albert) ; 34 Rose (André) ; 35 Eckert (Lucien) ; 36 Watrin (Marcel) ; 37 Ferry (Léon) ; 38 Barthel (Marcel) ; 39 Meyer (Edouard) ; 40 Bazzara (Ugo) ; 41 Jacquot (René) ; 42 Lagrive (Jean-François) ; 43 Garoni (Jacques) ; 44 Mariani (Martin) ; 45 Fribol (Raymond) ; 46 Hilaire (Jacques) ; 47 Zabe (Jacky) ; 48 Pedrazzani (René) ; 49 Daude (Gilbert) ; 50 Humbey (Noël) ; 51 Despoine (Roger) ; 52 Monot (Claude) ; 53 Martin (Gérard) ; 54 Le Maguer (Maudez) ; 55 Escrich (Albert) ; 56 Grandemange (Pierre) ; 57 Bastien (Pierre) ; 58 Aufschneider (Roger) ; 59 Claude (Roger).

Moselle.

1 Guessas (Djedid) ; 2 Lamiable (François) ; 3 Lemal (Marie-René) ; 4 Robert (Pierre) ; 5 Gelhaye (Albert) ; 6 Marx (Georges) ; 7 Watrin (Marcel) ; 8 Mansuy (Roger) ; 9 Ferry (Léon) ; 10 Bazzara (Ugo) ; 11 Lagrive (Jean-François) ; 12 Suzanne (Charles) ; 13 Hilaire (Jacques) ; 14 Estreme (Albert) ; 15 Pedrazzani (René) ; 16 Daude (Gilbert) ; 17 Zanella (Joseph) ; 18 Faurie (Pierre) ; 19 Becart (André) ; 20 Drouet (Georges) ; 21 Lozach (Jean) ; 22 Steinbach (Henri) ; 23 Lambert (Jean) ; 24 Bertrand (Serge) ; 25 Goasdoue (Jacques) ; 26 Le Bouler (René) ; 27 Alcantara (Gabriel) ; 28 Gocel (Georges) ; 29 Burkhard (Albert) ; 30 Pinson (Roger) ; 31 Boisse (Roger) ; 32 Paradis (Maurice) ; 33 Fuller (Charles) ; 34 Del Valle (Mario) ; 35 Piana (Joseph) ; 36 Tahon (Elie) ; 37 Reiland (Gabriel) ; 38 Loussot (Raymond) ; 39 Masutti (Jean) ; 40 Aufschneider (Roger) ; 41 Bastien (Pierre).

Nord.

1 Begue (Lucien) ; 2 Desmet (Henri) ; 3 Hecquet (Edouard) ; 4 Vanhaeke (Henri) ; 5 Devoet (André) ; 6 Santre (Jean) ; 7 Duquesne (Edmond) ; 8 Descamps (Marcel) ; 9 Bart (Daniel) ; 10 Pennequeine (Pierre) ; 11 Corteville (Jules) ; 12 Watteau (Guy) ; 13 Everaert (Raymond) ; 14 Bocarne (Raphaël) ; 15 Leleu (Léon) ; 16 Saout (Jean) ; 17 Dessau (Paul) ; 18 Thiery (Jean-Louis) ; 19 Cami (Félix) ; 20 Lamine (Arthur) ; 21 Lagneau (Gilbert) ; 22 Bertaux (Pierre) ; 23 Rossey-Cuisset (André) ; 24 Roche (Raymond) ; 25 Le Jeune (Robert) ; 26 Faurie (Pierre) ; 27 Hutin (Gabriel) ; 28 Blanchard (Maurice) ; 29 Cornil (Charles) ; 30 Wallois (Robert) ; 31 Baigneau (Jean) ; 32 Menut (Emile) ; 33 Leys (Charles) ; 34 Billiald (Robert) ; 35 Zilli (Jean-Marie) ; 36 Colleau (Guy).

Oise.

1 Corteville (Jules) ; 2 Fauche (Denis) ; 3 Boulay (Claude) ; 4 Petrowick (Louis) ; 5 Ginesy (Albert) ; 6 Junqua (Fernand) ; 7 Masseni (Ammar) ; 8 Moal (Jean-Marie) ; 9 Grain (Pierre) ; 10 Hutin (Gabriel) ; 11 Traon (François) ; 12 Blanchard (Maurice) ; 13 Souplet (Roger) ; 14 Rio (Jacques) ; 15 Basioreck (Stanislas) ; 16 Lozach (François) ; 17 Pottier (Marcel) ; 18 Layrac (Georges) ; 19 Gendre (Michel) ; 20 Le Guennic (André) ; 21 Zilli (Jean-Marie).

Puy-de-Dôme.

1 Equille (Antoine) ; 2 Delord (Jean) ; 3 Mayer (Léon) ; 4 Martin (Jean) ; 5 Coutiere (Alexis) ; 6 Labbe (Jean) ; 7 Bournat (Albert) ; 8 Betton (Robert) ; 9 Chastel (Roger) ; 10 Pouzol (André) ; 11 Molard (Camille) ; 12 Bonnet (Jean) ; 13 Taillandier (Antoine) ; 14 Neuville (André) ; 15 Meunier (Jean) ; 16 Trevie (Roger) ; 17 Karalambou (Jean) ; 18 Bedhomme (René) ; 19 Guilhot (Guy) ; 20 Bonjean (Louis) ; 21 Debord (Pierre) ; 22 Taillon (Henri) ; 23 Rauney (Jacques) ; 24 Sure (Emile) ; 25 Debord (Antoine).

Rhin (Bas-).

1 Diss (Eugène) ; 2 Kremer (Ernest) ; 3 Franz (Maurice) ; 4 Fricker (René) ; 5 Lusseau (Antonin) ; 6 Heimburger (Lucien) ; 7 Lochon (André) ; 8 Barraza (Marius) ; 9 Jehel (Jean) ; 10 Lichti (Ernest) ; 11 Morgenthaler (Joseph) ; 12 Grégoire (Joseph) ; 13 Martin (Henri) ; 14 Acher (Alphonse) ; 15 Lang (Paul) ; 16 Ponce (Roger) ; 17 Maguet (Louis) ; 18 Schwach (Charles) ; 19 Hansmann (Charles) ; 20 Waffenschmidt (Joseph) ; 21 Blanc (Germain) ; 22 Deloge (Gabriel) ; 23 Eckert (Lucien) ; 24 Jacob (Séraphin) ; 25 Herzog-Hess (Roger) ; 26 Lenoble (Henri) ; 27 Jacquot (René) ; 28 Limbach (Charles) ; 29 Bornert (Eugène) ; 30 Piana (Joseph).

Rhône.

1 Hacquart (Pierre) ; 2 Maussang (Marcel) ; 3 Schmitt (Victor) ; 4 Donguy (Antoine) ; 5 Jonnery (Paul) ; 6 Leitao (Caldeira) ; 7 Rouvière (Edmond) ; 8 Courade (Paul) ; 9 Clertant (Marcel) ; 10 Chamoux (Raymond) ; 11 Tissot (Raymond) ; 12 Yungcker (René) ; 13 Valdenaire (Paul) ; 14 Potarzycki (Maximilien) ; 15 Bergeret-Jeannet (Michel) ; 16 Bouvier (Léon) ; 17 Burdet (Alexis) ; 18 Bonnet (Maurice) ; 19 Garon (Marcel) ; 20 Nicaise (Maurice) ; 21 Subeyras (Marcel) ; 22 Roze (Pierre) ; 23 Mazieux (Roger) ; 24 Ginesy (Albert) ; 25 Guyon (Louis) ; 26 Meinard (Léon) ; 27 Brouillet (Georges) ; 28 Broussas (Joseph) ; 29 Moreteau (Roger) ; 30 Barat (Louis) ; 31 Baroumi Mohamed ; 32 Jayet (Jacques) ; 33 Boceno (Ange) ; 34 Elardin (Robert) ; 35 Mallet (Claude) ; 36 Jacquet (Camille) ; 37 Labatut (Pierre) ; 38 Toussaint (René) ; 39 Tripet (Robert) ; 40 Pichot (Marius) ; 41 Denis (Pierre) ; 42 Perret (Henri) ; 43 Mas (Prosper) ; 44 Brochier (André) ; 45 Causse (Fernand) ; 46 Chaumet (Gaston) ; 47 Letourneau (Pierre) ; 48 Gay (Jean) ; 49 Labussière (Emile) ; 50 Soyer (Henri) ; 51 Kokot (André) ; 52 Gross (Henri) ; 53 Chapon (Jean) ; 54 Bretesche (René) ; 55 Barret (André) ; 56 Piret (Etienne) ; 57 Boissière (René) ; 58 Cheminat (Georges) ; 59 Monchal (Auguste) ; 60 Rival (Marius) ; 61 Manzoni (Pierre) ; 62 Luquet (Roger) ; 63 Marque (René) ; 64 Nevers (Serge) ; 65 Laravoire (Francis) ; 66 Gobin (Jean-Jacques) ; 67 Salvador (Camille) ; 68 Hebert (Michel) ; 69 Moulin (Marius) ; 70 Bernier (Roland) ; 71 Patetta (Joseph) ; 72 Enderlin (Lucien) ; 73 Megadja (René) ; 74 Resse (Jean) ; 75 Mugnier (Raymond) ; 76 Girard (Roger) ; 77 Bartoli (Jacques) ; 78 Berger (Marcel) ; 79 Marchaud (Robert) ; 80 Delor (Paul) ; 81 Bathelot (Marcel) ; 82 Estrems (Michel) ; 83 Garon (René) ; 84 Hainet (Marcel) ; 85 Jubilo (Maurice) ; 86 Simeone (Anselme) ; 87 Debré (Rémy) ; 88 Amate (Louis) ; 89 Courbaron (Adolphe) ; 90 Guggiari (François) ; 91 Vuillien (Fernand) ; 92 Deau (Georges) ; 93 Bonnard (Charles) ; 94 Prugniaud (Roger) ; 95 Lambert (Hippolyte) ; 96 Giuliani (Simon) ; 97 Dumoulin (Marcel) ; 98 Delattre (André) ; 99 Ligour (Serge) ; 100 Battie (Roger) ; 101 Ouvrier (Paul) ; 102 Humbert (André) ; 103 Charraz (Noël) ; 104 Blanc (Georges) ; 105 Jouvet (Emile) ; 106 Laffont (Joseph) ; 107 Bataillard (Edmond) ; 108 Guyot (Jean) ; 109 Cottin (René) ; 110 Clair (Camille) ; 111 Boudet (Louis) ; 112 Cassagne

(Jean) ; 113 Fayolle (Roger) ; 114 Larrieu (Jean) ; 115 Billandaz (Pierre) ; 116 Groslevin (Edmond) ; 117 Gallier (Jean) ; 118 Perney (André) ; 119 Vardanega (Dominique) ; 120 Augry (Pierre) ; 121 Durand (Maurice) ; 122 Blanc (Louis) ; 123 Laquat (Lucien) ; 124 Falchero (Richard) ; 125 Joulia (Daniel) ; 126 Ferlet (Johanny) ; 127 Virlogeux (Etienne) ; 128 Lehmann (Serge) ; 129 Petit (Jean) ; 130 Trevie (Roger) ; 131 Boivin (Georges) ; 132 Alcantara (Gabriel) ; 133 Cour (Maurice) ; 134 Le Maguer (Maudez) ; 135 Taillon (Henri) ; 136 Sure (Emile).

Saône-et-Loire.

1 Raffard (Octave) ; 2 Barraud (Pierre) ; 3 Jonnery (Paul) ; 4 Charbouillot (Louis) ; 5 Pont (Maurice) ; 6 Mazieux (Roger) ; 7 Ravassard (Paul) ; 8 Morel (Paul) ; 9 Brouillet (Georges) ; 10 Moreteau (Roger) ; 11 Pain (Lucien) ; 12 Jacquet (Camille) ; 13 Berthet (Jean) ; 14 Robert (Marius) ; 15 Lereuil (Virgile) ; 16 Parret (André) ; 17 Foulet (Paul) ; 18 Juif (René) ; 19 Januel (Roland) ; 20 Portie (Georges) ; 21 Ponce (Roger) ; 22 Arnaud (Antoine) ; 23 Schwartz (Robert) ; 24 Demierre (Paul) ; 25 Resse (Jean) ; 26 Gibassier (Robert) ; 27 Barraud (Georges) ; 28 Berger (Marcel) ; 29 Reverdiau (Alfred) ; 30 Simeone (Anselme) ; 31 Mazuy (Paul) ; 32 Deau (Georges) ; 33 Dumoulin (Marcel) ; 34 Perrachon (Francis) ; 35 Laurent (Alexandre) ; 36 Jean (René) ; 37 Bataillard (Edmond) ; 38 Mazuy (Henri) ; 39 Panay (Michel) ; 40 Cottin (René) ; 41 Bert (Marcel) ; 42 Merlin (Jean) ; 43 Vandecasteele (Daniel) ; 44 Sage (Jean) ; 45 Picard (Michel) ; 46 Ducatez (Henri) ; 47 Mondange (Robert) ; 48 Perney (André) ; 49 Guillemin (Robert) ; 50 Menault (Roger) ; 51 Joulia (Daniel) ; 52 Gonnet (Maurice) ; 53 Pereira da Cunha (Jacques) ; 54 Ciclet (Maurice) ; 55 Bono (Jean) ; 56 Chaban (Claude) ; 57 Petit (Jean) ; 58 Large (René) ; 59 Darmet (Henri) ; 60 Payan (Adrien).

Sarthe.

1 Loussot (Raymond) ; 2 Plot (Roger) ; 3 Lamande (Emile) ; 4 Brehin (Pierre) ; 5 Richard (Gustave) ; 6 Pottier (Marcel) ; 7 Follenfant (Norbert) ; 8 Perraudeau (Raymond) ; 9 Perrier (André) ; 10 Marie (Raymond) ; 11 Vovard (André) ; 12 Breton (Paul) ; 13 Jourdren (Alain) ; 14 Mevel (Hamon) ; 15 Bourgoin (Louis) ; 16 Despretz (Jules) ; 17 Lozach (Jean) ; 18 Mallet (André) ; 19 Dion (André) ; 20 André (Marcel) ; 21 Vorose (Robert) ; 22 Leaustic (Pierre) ; 23 Cottereau (Daniel) ; 24 Marie (Henri) ; 25 Ridouard (Michel) ; 26 Le Manchec (Marcel) ; 27 Frette (Maurice) ; 28 Rondeau (Maurice) ; 29 Le Prince (Auguste) ; 30 Connan (Louis) ; 31 Boudeau (Georges) ; 32 Loricourt (Elisé) ; 33 Blot (Marcel) ; 34 Bachelot (Jules) ; 35 Pauloin (Marcel) ; 36 Gestin (Yves) ; 37 Busson (Henri) ; 38 Bourblanc (Jean) ; 39 Rousseau (Bernard) ; 40 Le Jeune (Robert) ; 41 Bruneau (Marcel) ; 42 Bucaille (André) ; 43 Saout (Jean) ; 44 Jouaneau (Pierre) ; 45 Le Velly (Yves) ; 46 Guillou (Maurice) ; 47 Echerbault (Roger) ; 48 Chicault (Bernard) ; 49 Moreau (François) ; 50 Auger (Jacques) ; 51 Bigot (Jean) ; 52 L'Hostis (Armand) ; 53 Naveau (Yvon) ; 54 Tual (Roger) ; 55 Julien (Jacques) ; 56 Paumier (Claude) ; 57 Le Bouler (René) ; 58 Boulay (Claude) ; 59 Girard (Victor) ; 60 Bouteloup (Gérard) ; 61 Levrard (Marie-Joseph) ; 62 Taillandier (Robert) ; 63 Moal (Jean-Marie) ; 64 Plantec (Roger) ; 65 Roche (Raymond) ; 66 Le Guennic (André) ; 67 Galbrun (Gilbert) ; 68 Leduc (Louis) ; 69 Le Gac (Lucien) ; 70 Kerrien (Raymond) ; 71 Lozach (François) ; 72 Gaucher (Marcel) ; 73 Floch (Pierre) ; 74 Nicolas (Yves) ; 75 Picouleau (Yves) ; 76 Guillem (Goulven) ; 77 Heurtebise (André) ; 78 Briand (Jean) ; 79 Luron (Marcel) ; 80 Debord (Antoine) ; 81 Guyader (André) ; 82 Cousquer (Henri) ; 83 Rouault (Serge) ; 84 Argouach (Albert) ; 85 Colleau (Guy) ; 86 Priser (Henri).

Seine.

1 Lascar (Mathias) ; 2 Muris (Victor) ; 3 Cheurlin (Guy) ; 4 Lesueur (Pierre) ; 5 Guyomarc'h (François) ; 6 Spagnol (Maurice) ; 7 Tainon (Jean) ; 8 Boude (Fernand) ; 9 Duchemin (Roger) ; 10 Delaguette (Maurice) ; 11 Lae (Jean-Louis) ; 12 Levasseur (Armand) ; 13 Corvez (Jean) ; 14 Leroux (Francis) ; 15 Marty (André) ; 16 Michellant (Christian) ; 17 Lannehoa (Marcel) ; 18 Bonnard (Charles) ; 19 Dole (René) ; 20 Curot (Bernard) ; 21 Goguelat (Guy) ; 22 Gourdeau (Jean) ; 23 Cologner (François) ; 24 Toquer (Louis) ; 25 Ouvrier (Paul) ; 26 Dessau (Paul) ; 27 Saffroy (Louis) ; 28 Traon (François) ; 29 Ollivier (Roger) ; 30 Mogenot (André) ; 31 Raymond (Jean) ; 32 Carcaud (André) ; 33 Cagniant (Maurice) ; 34 Auger (Georges) ; 35 Helaudais (Roger) ; 36 Buaud (Auguste) ; 37 Pelletier (Guy) ; 38 Choron (Jean) ; 39 Suzanne (Guy) ; 40 Dehondt (Jean) ; 41 Rakotondrabe (Jean-Louis) ; 42 Puygrenier (Jean) ; 43 Prigent (Jean) ; 44 Gauffriau (André) ; 45 Carre (René) ; 46 Perrudin (Jean-Baptiste) ; 47 Hoguet (Claude) ; 48 Bianchi (Henri) ; 49 Bellec (Jean) ; 50 Giacomini (Robert) ; 51 Rivoal (Louis) ; 52 Moutel (Lucien) ; 53 Burini (Marius) ; 54 Peron (Jack) ; 55 Louvel (Jean) ; 56 Martin (Pierre) ; 57 Andreani (Paul) ; 58 Jan (Paul) ; 59 Arnar-Tabuenca (Louis) ; 60 Lesquin (Jean) ; 61 Palin (Roland) ; 62 Julien (Paul) ; 63 Mene (Georges) ; 64 Le Prince (Auguste) ; 65 Bourdaud (Marcel) ; 66 Le Roux (René) ; 67 Beck (Marcel) ; 68 Legac (Lucien) ; 69 Delarue (Dominique) ; 70 Deschamps (Narcis) ; 71 Michaud (Bernard) ; 72 Menut (Emile) ; 73 Sabatier (Lucien) ; 74 Mandret-Moricau (Pierre) ; 75 Bouiller (Jean) ; 76 Gaucher (Marcel) ; 77 Wallois (Robert) ; 78 Baigneaux (Jean) ; 79 Rio (Jacques) ; 80 Boivin (Georges) ; 81 Goasdoue (Jacques) ; 82 Campeotto (Raymond) ; 83 Michaud (Etienne) ; 84 Marty (Jacques) ; 85 Cour (Maurice) ; 86 Hippias (Camille) ; 87 Loyan (André) ; 88 Chardon (Edmond) ; 89 Briant (Jean) ; 90 Rocher (Marcel) ; 91 Murati (Jules) ; 92 Mazeas (Yves) ; 93 Mignot (Paul) ; 94 Breton (François) ; 95 Chabanis (Régis) ; 96 Leduc (Louis) ; 97 Coquin (Bernard).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Deschamps (Eugène) (Seine) ; Guihard (Auguste) (Loire-Atlantique) ; Rigaut (Charles) (Seine, Nord) ; Simon (Alexandre) (Maine-et-Loire, Loire-Atlantique) ; Cloix (Marcel) (Seine) ; Soret (Gaston) (Loire, Maine-et-Loire) ; Varachaud (Joseph) (Bouches-du-Rhône, Indre) ; Allory (Joseph) (Loire-Atlantique, Maine-et-Loire) ; Huard (Jean) (Loiret, Seine) ; Krebs (Raymond) (Seine) ; Furon (Ernest) (Loiret).

OUVRIER DES MANUFACTURES (CADRE TECHNIQUE)

Ajusteur-tourneur.

Catégorie « C ».

Vienne (Haute-).

1 Parvery (Robert).

Chaudronnier.

Catégorie « C ».

Saône-et-Loire.

1 Guichard (Jean-Jacques).

Catégorie « D ».

Bouches-du-Rhône.

1 Ferrero (Emile).

Electricien.

Catégorie « D ».

Loire-Atlantique.

1 Picard (Henri).

Rhône.

1 Moulin (Raymond).

Menuisier.

Catégorie « C ».

Alpes-Maritimes.

1 Patin (Michel).

Côte-d'Or.

1 Patin (Michel) ; 2 Berard (Jean).

Gironde.

1 Gougnon (Guy) ; 2 Lalanne (Henry).

Indre.

1 Masson (René).

Loiret.

1 Kerbrat (Jean).

Lot-et-Garonne.

1 Freiche (André) ; 2 Lalanne (Henry).

Maine-et-Loire.

1 Bevilis (Robert).

Nord.

1 Freiche (André).

Rhône.

1 Courtine (Georges).

Seine.

1 Parichout (Emmanuel) ; 2 Berard (Jean) ; 3 Gougnon (Guy) ; 4 Kerbrat (Jean-Louis).

Vienne (Haute-).

1 Masson (René) ; 2 Parichout (Emmanuel).

Catégorie « D ».

Bouches-du-Rhône.

1 Jehan (Louis).

Finistère.

1 Broudic (Yves) ; 2 Gueguen (Louis) ; 3 Corre (Jean).

Gironde.

1 Lafon (André).

Indre.

1 Perrier (André) ; 2 Moreau (François).

Loire-Atlantique.

1 Broudic (Yves) ; 2 Bouton (Armand).

Loiret.

1 Moreau (François) ; 2 Miard (Michel).

Maine-et-Loire.

1 Miard (Michel).

Saône-et-Loire.

1 Chaban (Claude)

Sarthe.

1 Gueguen (Louis).

Vienne (Haute-).

1 Gandois (Gilbert) ; 2 Perier (André).

Conducteur mécanicien d'automobiles.

Catégorie « D ».

Bouches-du-Rhône.

1 Polidori (Jules).

Finistère.

1 Le Berre (Yves) ; 2 Lavanant (Edouard).

Garonne (Haute-).

1 Lavanant (Edouard).

Loire-Atlantique.

1 Le Berre (Yves) ; 2 Delahaies (Alphonse).

Maine-et-Loire.

1 Mallet (André) ; 2 Delahaies (Alphonse).

Sarthe.

1 Mallet (André).

Maçon peintre.

Catégorie « C ».

Bouches-du-Rhône.

1 Julien (Henri).

Catégorie « D ».

Finistère.

1 L'Aot (Jean).

Loire-Atlantique.

1 L'Aot (Jean).

Chauffeur de chaudières industrielles.

Catégorie « D ».

Loire-Atlantique.

1 Lozach (François).

Seine.

1 Lozach (François).

Chauffeur de chaudière (chauffage central).

Catégorie « D ».

Côte-d'Or.

1 Piolot (Jean).

Finistère.

1 Meudec (Paul).

Loire-Atlantique.

1 Julien (Jacques).

Puy-de-Dôme.

1 Piolot (Jean).

Sarthe.

1 Julien (Jacques).

Seine.

1 Gautier (Jean).

Chauffeur machiniste.

Catégorie « D ».

Bouches-du-Rhône.

1 Nicolaï (Marc).

Conducteur d'automobiles.

Catégorie « C ».

Garonne (Haute-).

1 Falgayrac (Jacques).

Catégorie « D ».

Alpes-Maritimes.

1 Patetta (Joseph).

Côte-d'Or.

1 Saout (Jean).

Moselle.

1 Blanchard (Maurice).

Nord.

1 Saout (Jean) ; 2 Bocarne (Raphaël).

Oise.

1 Blanchard (Maurice).

Rhône.

1 Patetta (Joseph) ; 2 Girard (Roger).

Sarthe.

1 Blin (Bernard) ; 2 Mohamed ben M'Hamed.

Seine.

1 Guillou (Marcel) ; 2 Allezy (Jean) ; 3 Herbaut (Jacques) ; 4 Palin (Roland).

Aide de métier pour le travail des métaux.

Catégorie « C »

Finistère.

1 Elard (Claude).

Gironde.

1 Arrastio (Paul).

Loiret.

1 Loiselle (Jacques).

Catégorie « D ».

Finistère.

1 Menut (Emile) ; 2 Grall (Marcel).

Loire-Atlantique.

1 Grall (Marcel).

Seine.

1 Menut (Emile).

Aide-électricien.

Catégorie « C »

Finistère.

1 Lavis (Jean-François).

Sarthe.

1 Lavis (Jean-François) ; 2 Jaouen (André).

Seine.

1 Jaouen (André).

Catégorie « D ».

Bouches-du-Rhône.

1 Sibille (Daniel).

Finistère.

1 Lebris (Lucien) ; 2 Larhantec (Jean).

Loire-Atlantique.

1 Larhantec (Jean).

Ouvrière des manufactures.

Catégorie « E ».

Alpes-Maritimes.

1 Tastevin (Marguerite) ; 2 Acquarone (Catherine) ; 3 Roger (Renée) ; 4 Raban (Pia) ; 5 Gorini (Louise) ; 6 Ventura (Leida) ; 7 Musso (Suzanne) ; 8 Nadry (Odette) ; 9 Hurier (Caroline) ; 10 Raybaut (Rosa) ; 11 Jeausseran (Hélène) ; 12 Legagneux (Etiennette) ; 13 Curzi (Yvette) ; 14 Lavaud (Arlette) ; 15 Masini (Bertha) ; 16 Gauvin (Marcelle) ; 17 Gazzera (Lucie) ; 18 Pettenaro (Marie).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Ferlazo (Madeleine).

Bouches-du-Rhône.

1 Emanuelli (Marguerite) ; 2 Parlanti (Clémence) ; 3 Dumont (Marie) ; 4 Chailan (Henriette) ; 5 Defontaine (Gabrielle) ; 6 Pascal (Medelis) ; 7 Roume (Claire) ; 8 Beccari (Jacqueline) ; 9 Rabe (Andrée) ; 10 Bianchi (Edwige) ; 11 Majocchi (Gabrielle) ; 12 Stefanini (Yvette) ; 13 Amarouche (Maria) ; 14 Blacas (Marthe) ; 15 Foray (Juliette) ; 16 Astruc (Marguerite) ; 17 Faramia (Raymonde) ; 18 Mourry (Marguerite) ; 19 Gaussens (Jeanne) ; 20 Freze (Emilienne) ; 21 Blouvat (Anna) ; 22 Agard (Yvette) ; 23 André (Isabelle) ; 24 Bonnet (Augusta) ; 25 Charpentier (Anne-Marie) ; 26 Ricros (Luce) ; 27 Nivaggioni (Noéline) ; 28 d'Amico (Joséphine) ; 29 Pascal (Blanche).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Macedonia (Laurence).

Côte-d'Or.

1 Lantenois (Adrienne) ; 2 Colin (Louise) ; 3 Cuzeau (Henriette) ; 4 Creusard (Andrée) ; 5 Boyaux (Andrée).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Bagur (Simone).

Finistère.

1 Dirou (Marceline) ; 2 Abautret (Augustine) ; 3 Le Duc (Solange) ; 4 Pêcheur (Clarisse) ; 5 Baccon (Angèle) ; 6 Chauvin (Marie) ; 7 Peron (Joséphine).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Merret (Yvonne) ; Guenneguez (Rosalie) ; Le Cann (Madeleine).

Garonne (Haute-).

1 Marcoul (Henriette) ; 2 Jach (Georgette) ; 3 Vigouroux (Marcelle) ; 4 Boy (Marie) ; 5 Rouquet (Marie) ; 6 Pellier (Andrée) ; 7 Bernhard (Suzanne) ; 8 Schouler (Yvonne) ; 9 Pavan (Jeanne) ; 10 Vignaux (Maria) ; 11 Denjean (Annoncia) ; 12 Sagne (Marie-Jeanne) ; 13 Lagarrigue (Anna) ; 14 Vandensteen (Renée) ; 15 Gayral (Fernande) ; 16 Reber (Maria) ; 17 Minjoye (Henriette) ; 18 Subra (Marie) ; 19 Rodde (Suzanne) ; 20 Delpech (Noëlle) ; 21 Traverso (Jeanne) ; 22 Lagarde (Marie-Louise) ; 23 Delpy (Inès) ; 24 Herrero (France) ; 25 Burat (Laurence).

Gironde.

1 Gaulin (Carmen) ; 2 Tauzin (Eugénie) ; 3 Dussier (Marie) ; 4 Musset (Yvonne) ; 5 Ducuing (Armande) ; 6 Calvez (Gisèle) ; 7 Ollier (Marie) ; 8 Brossard (Gisèle) ; 9 Duclos (Christine) ; 10 Rocafort (Antoinette) ; 11 Marty (Catherine) ; 12 Lasserre (Marie) ; 13 Ledocq (Pauline) ; 14 Geneste (Irène) ; 15 Couzinou (Jeanne) ; 16 Dufour (Colette) ; 17 Texier (Paulette) ; 18 Massalve (Jeanne) ; 19 Lahaye (Ernestine) ; 20 Glangetas (Jacqueline) ; 21 Angelby (Paulette) ; 22 Toulouse (Henriette) ; 23 Tartas (Simone) ; 24 Herrera (Jacqueline) ; 25 Lasserre (Irène) ; 26 Mora (Andrée).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Laurier (Marie).

Indre.

1 Augoyard (Giselle) ; 2 Marchand (Marie-Louise) ; 3 Auxiette (Juliette) ; 4 Chanet (Yvonne).

Loire-Atlantique.

1 Laurier (Lucienne) ; 2 Leaute (Paulette) ; 3 Peault (Marie) ; 4 Bourneau (Suzanne) ; 5 Cousin (Marie) ; 6 Miquée (Marie) ; 7 Jaunet (Marie) ; 8 Quemener (Jeanne) ; 9 Maillard (Modeste) ; 10 Moreau (Juliette) ; 11 Lebrin (Philomène) ; 12 Maupoint (Jacqueline) ; 13 Rocheteau (Gilberte) ; 14 Dursapt (Yvette) ; 15 Barrais (Eugénie) ; 16 Prigent (Yvette) ; 17 Lefort (Hélène) ; 18 Chauvet (Madeleine) ; 19 Breheret (Marie-Louise) ; 20 Boissière (Henriette) ; 21 Queffelec (Anne-Marie) ; 22 Bonnet (Denise) ; 23 Guegan (Anne-Marie) ; 24 Lebastard (Odette).

Loiret.

1 Sudre (Marcelle) ; 2 Bergerard (Solange) ; 3 Michaud (Lucette) ; 4 Rolland (Lucie) ; 5 Thirot (Josiane) ; 6 Nuellou (Louise) ; 7 Molinier (Micheline).

Lot-et-Garonne.

1 Authier (Marie-Louise) ; 2 Faux (Marguerite) ; 3 Combrouze (Jeanne) ; 4 Bouysses (Marie) ; 5 Vellutini (Jeanne) ; 6 Hayotte (Marie) ; 7 Pailhas (Fernand) ; 8 Vaque (Raymonde) ; 9 Cazal (Madeleine) ; 10 Kieffer (Inès) ; 11 Geraud (Reine) ; 12 Laurent (Marcelle) ; 13 Parizot (Marcelle) ; 14 Dubernat (Colette) ; 15 Pinault (Pierrina) ; 16 Daurios (Odette) ; 17 Lucy (Marie).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Baudet (Fernande).

Maine-et-Loire.

1 Loison (Yvette) ; 2 Vincentelli (Odette) ; 3 Rolain (Francine) ; 4 Paye (Marie) ; 5 Pilorge (Marcelle) ; 6 Gautier (Lucienne) ; 7 Le Louer (Renée) ; 8 Plumejeau (Berthe) ; 9 Le Goff (Lucie) ; 10 Blais Marie-Josèphe) ; 11 Marinier (Jeanne) ; 12 Pasquiou (Jeanne) ; 13 Guedon (Marie) ; 14 Lusson (Andrée) ; 15 Michel (Marie).

Meurthe-et-Moselle.

1 Szlomowicz (Marie) ; 2 Davillers (Lucie) ; 3 Henry (Odette) ; 4 Chassaigne (Marguerite) ; 5 Couroux (Andrée) ; 6 Iwasinta (Renée) ; 7 Bedel (Suzanne).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Wernette (Juliette).

Moselle.

1 Simony (Thérèse) ; 2 Knipper (Françoise).

Nord.

1 Guiguet (Raymonde) ; 2 Lapaille (Gildas) ; 3 Lepage (Monique).

Oise.

1 Wabqnt (Marguerite).

Puy-de-Dôme.

1 Rochefort (Odette) ; 2 Chaneboux (Madeleine) ; 3 Boyer (Alphonsine) ; 4 Bourdarot (Thérèse) ; 5 Robin (Josette) ; 6 Chantal (Ida) ; 7 Eymard (Blanche) ; 8 Domas (Maria).

Rhin (Bas-).

1 Wernert (Elise-Françoise) ; 2 Hampe (Elise) ; 3 Huber (Georgette) ; 4 Martin (Irma) ; 5 Christ (Georgette) ; 6 Mathis (Mathilde) ; 7 Obrecht (Charlotte) ; 8 Rogenmoser (Elisabeth) ; 9 Knipper (Jeanne) ; 10 Staedel (Gertrude) ; 11 Bersch (Marguerite) ; 12 Pfrimmer (Jeanne).

Article R. 433 du code des pensions militaire d'invalidité.

Suplon (Marguerite).

Rhône.

1 Bertrand (Marie) ; 2 Genthon (Lucienne) ; 3 Julliard (Yvonne) ; 4 Louis (Louise) ; 5 Ravaute (Elise) ; 6 Mateo (Claudia) ; 7 Andreozzi (Liberta) ; 8 Cesari (Marie) ; 9 Beistegui (Micheline).

Saône-et-Loire

1 Veille (Maria).

Sarthe.

1 Ory (Suzanne) ; 2 Arrouy (Denise) ; 3 Forgea (Berthe) ; 4 Ageorges (Brigide) ; 5 Niepceron (Marie) ; 6 Blossier (Germaine) ; 7 Merland (Marie-Louise) ; 8 Lapierre (Gabrielle) ; 9 Goulu (Odette) ; 10 Cesse (Henriette) ; 11 Geslin (Yvonne) ; 12 Caron (Eliane) ; 13 Guene (Jeanne) ; 14 Lassale (Odette) ; 15 Chereau (Lucie-Juliette).

Seine.

1 Mauplot (Georgette) ; 2 Calon (Jeanne) ; 3 Ussel (Yvonne) ; 4 Fualdes (Augustine) ; 5 Arzeno (Madeleine) ; 6 Chaumont (Marthe) ; 7 Rousseau (Marie) ; 8 Fricotte (Andrée) ; 9 Peythieu (Louise) ; 10 Delen (Joséphine) ; 11 Vezzoli (Marie) ; 12 Sauvage (Louise) ; 13 Guerrero (Georgette) ; 14 Maneuf (Marie-Louise) ; 15 Lesserteur (Andrée) ; 16 Brehault (Yvonne) ; 17 Lefebvre (Jacqueline) ; 18 Touron (Andrée) ; 19 Mouchard (Jeannine) ; 20 Vignes (Yvonne) ; 21 Juaneda (Sophie) ; 22 Houet (Berthe) ; 23 Van Hecke (Lucienne) ; 24 Margault (Adrienne) ; 25 Dupuis (Suzanne) ; 26 Laurent (Yvonne) ; 27 Dombret (Louise) ; 28 Chevalier (Marie-Anne) ; 29 Prigent (Suzanne) ; 30 Penain (Suzanne) ; 31 Niorte (Paulette) ; 32 Nereau (Jeanne) ; 33 Canet (Marie-Thérèse) ; 34 Mathieu (Lucienne) ; 35 Lesage (Raymonde) ; 36 Masclet (Raymonde) ; 37 Derruau (Sylvia) ; 38 Delaplace (Léontine) ; 39 Flageollet (Françoise) ; 40 Pinard (Yvonne) ; 41 Allesse (Violette) ; 42 Druon (Thérèse) ; 43 Draignaud (Mathilde) ; 44 Tombette (Marie) ; 45 Dumont (Jeanne) ; 46 Verrier (Colette) ; 47 Gosset (Marguerite) ; 48 Lecler (Georgette) ; 49 Thibault (Odette) ; 50 Guyomard (Marie) ; 51 Leturc (Henriette) ; 52 Blondeau (Hélène) ; 53 Camiliere (Jacqueline) ; 54 Thoret (Marie-Louise) ; 55 Da Graca (Carmen) ; 56 Drouillard (Yvonne) ; 57 Ligen (Angèle) ; 58 Picq (Denise) ; 59 Seac'h (Albertine) ; 60 Guillossou (Angèle) ; 61 Ruch (Lamberta) ; 62 Dupont (Léa) ; 63 Sauciat (Jeanne) ; 64 Giroux (Yvonne) ; 65 Lassenne (Henriette) ; 66 Grimaud (Yvonne) ; 67 Teurtrie (Emilienne) ; 68 Renou (Simone) ; 69 Billiot (Anastasie) ; 70 Jeanne (Yvonne) ; 71 Bouillie (Berthe) ; 72 Gallot (Thérèse) ; 73 Amoros (Paulette) ; 74 Haride (Simone) ; 75 Chauvin (Andrée) ; 76 Soumi (Renée) ; 77 Taily (Antoinette) ; 78 Bois (Germaine) ; 79 Gosset (Monique) ; 80 Johnston (Hélène) ; 81 Lewis (Eliane) ; 82 Mirallez (Isabelle) ; 83 Pinto (Rachel) ; 84 Boutier (Madeleine) ; 85 Baixas (Raymonde) ; 86 Blanchetot (Marcelle) ; 87 Deville (Maria) ; 88 Carrier (Amélie) ; 89 Barlier (Raymonde) ; 90 Totolo (Vilma) ; 91 Accard (Suzanne) ; 92 Pestat (Germaine) ; 93 Bolastre (Hélène) ; 94 Detrée (Marcelle) ; 95 Mongellaz (Raymonde) ; 96 Guittet (Odette) ; 97 Morijot (Suzanne) ; 98 Parin (Ginette) ; 99 Sovany (Pauline) ; 100 Landouar (Emilienne) ; 101 Riguidel (Odette) ; 102 Bugeac (Eugénie) ; 103 Blasset (Léonie) ; 104 Aubry (Suzanne) ; 105 Tournant (Andrée) ; 106 Orfanidis (Marie-Louise) ; 107 Moreau (Marie).

Affaires économiques. — Institut national de la statistique et des études économiques.

EMPLOI MIXTE

Adjoint technique.

Catégorie « C ».

Seine

1 Bouton (Pierre).

Service des enquêtes économiques.

EMPLOI MIXTE

Adjoint de contrôle.

Catégorie « C ».

Gironde.

1 Langry (Lucien).

Catégorie « D ».

Bouches-du-Rhône.

1 Leurs (Charles).

Hérault.

1 Leurs (Charles).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

EMPLOI MASCULIN

Adjoint technique des instruments de mesure.

Catégorie « C ».

Bouches-du-Rhône.

1 Boyer (Fernand).

Var.

1 Boyer (Fernand).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

EMPLOI MIXTE

Secrétaire administratif de préfecture.

Catégorie « C ».

Seine-et-Oise.

3 Abib (Roland) (rayé pour les Bouches-du-Rhône et l'Hérault).

Catégorie « D ».

Garonne (Haute-).

3 Groc (René) (rayé pour le Tarn-et-Garonne).

EMPLOI MASCULIN

Agent des transmissions (1er et 2e groupe).

Catégorie « D ».

Gironde.

1 Delabie (Gérard).

Seine.

1 Delabie (Gérard).

Sûreté nationale.

EMPLOIS MASCULINS

Commis de la sûreté nationale.

Catégorie « C ».

Ain.

1 Framont (Joseph).

Alpes-Maritimes.

1 Huguin (Roger) ; 2 Barrot (Louis).

Ariège.

1 Sokolnicki (Jean).

Bouches-du-Rhône.

1 Jacobelli (Joseph) ; 2 Alberghi (Luc).

Côte-d'Or.

1 Pacaud (Michel) ; 2 Rudio (Emile).

Garonne (Haute-).

1 Delfau (Maurice) ; 2 Sokolnicki (Jean).

Hérault.

1 Samuel (Jean).

Loire-Atlantique.

1 Cirre (Joseph).

Rhône.

1 Barrot (Louis).

Savoie (Haute-).

1 Framont (Joseph) ; 2 Bornier (Lucien).

Tarn-et-Garonne.

1 Olivier (Gérard).

Var.

1 Huguin (Roger).

Oran.

1 Alarcon (Georges).

Catégorie « D ».

Alpes-Maritimes.

1 Audibert (Charles) ; 2 Vinerbi (Charles).

Aude.

1 Bastoul (Jean).

Bouches-du-Rhône.

1 Balac (Maurice) ; 2 Margail (André) ; 3 Bourghelle (Henri) ; 4 Bonet (Léon) ; 5 Lutun (Charley).

Charente-Maritime.

1 Berland (André).

Corse.

1 Lutun (Charley).

Côte-d'Or.

1 Vieillard (Daniel).

Drôme.

1 Selosse (Camille).

Finistère.

1 Gonidec (Pierre).

Gard.

1 Gaston (Camille) ; 2 Bourghelle (Henri).

Hérault.

1 Charbonnier (Guy) ; 2 Margail (André) ; 3 Gaston (Camille) ; 4 Ortoli (Ours).

Ille-et-Vilaine.

1 Le Calvez (Marcel).

Loire-Atlantique.

1 Briand (Bernard).

Lot-et-Garonne.

1 Barrere (Joseph) ; 2 Conan (Lucien) ; 3 Govin (Georges).

Maine-et-Loire.

1 Tricoire (Georges).

Morbihan.

1 Gonidec (Pierre) ; 2 Briand (Bernard).

Pyrénées (Basses-).

1 Arnaud (Lucien).

Pyrénées-Orientales.

1 Barrere (Joseph).

Rhin (Bas-).

1 Gœller (Raymond).

Seine.

1 Raveau (Henri) ; 2 Bonetti (Claude).

Seine-et-Oise.

1 Bonetti (Claude).

Var.

1 Balac (Maurice) ; 2 Guegou (Robert) ; 3 Audibert (Charles).

Vaucluse.

1 Selosse (Camille).

Vienne.

1 Berland (André).

Territoire de Belfort.

1 Girard (Jean).

Alger.

1 Le Calvez (Marcel) ; 2 Bonet (Léon).

Inspecteur de police.

Catégorie « C ».

Aude.

1 Gaudy (Etienne).

Corse.

1 Achilli (Marcel).

Hérault.

1 Gaudy (Etienne).

Seine.

1 Ternand (René) ; 2 Laurent (Jean-François).

Seine-Maritime.

1 Laurent (Jean-François).

Alger.

1 Lamborizio (Armand).

Oran.

1 Lamborizio (Armand) ; 2 Alarçon (Georges).

Catégorie « D ».

Allier.

1 Buisson (René).

Alpes-Maritimes.

1 Zicavo (Barthélémy) ; 2 Durand (Jean) ; 3 Pietri (Joseph) ; 4 Rouvet (Charles) ; 5 Llorens (Jean-Marie).

Aude.

1 Parnaud (François).

Bouches-du-Rhône.

1 Zicavo (Barthélémy) ; 2 Pietri (Joseph) ; 3 Cathala (Louis) ; 4 Baudette (Marcel) ; 5 Margail (André) ; 6 Lorenzini (Marius) ; 7 Gozzi (Jacques) ; 8 Gambini (Jean) ; 9 Bourghelle (Henri).

Gard.

1 Bourghelle (Henri).

Garonne (Haute-).

1 Rondet (Joseph).

Gironde.

1 Jeunesse (Raymond).

Hérault.

1 Rouvet (Charles) ; 2 Margail (André).

Ille-et-Vilaine.

1 Racheboeuf (Yves) ; 2 Le Calvez (Marcel) ; 3 Richard (Yves).

Isère.

1 Gilbert (Jacques).

Loire.

1 Picault (Charles).

Puy-de-Dôme.

1 Buisson (René).

Pyrénées (Basses-).

1 Jeunesse (Raymond) ; 2 Redon (Francis).

Pyrénées-Orientales.

1 Cathala (Louis) ; 2 Llorens (Jean-Marie) ; 3 Parnaud (François).

Rhin (Bas-).

1 Pelissier (Jean) ; 2 Dessonet (Raymond).

Rhin (Haut-).

1 Dessonet (Raymond).

Rhône.

1 Jeangerard (Georges).

Seine.

1 Guillou (Albert) ; 2 Iattoni (Dinamo) ; 3 Papeloux (Henri) ; 4 Lorenzini (Marius) ; 5 Renucci (René) ; 6 Gozzi (Jacques).

Seine-et-Marne.

1 Saint-Pierre (Noël).

Seine-et-Oise.

1 Guillou (Albert) ; 2 Iattoni (Dinamo) ; 3 Papeloux (Henri) ; 4 Saint-Pierre (Noël) ; 5 Gambini (Jean).

Tarn.

1 Rondet (Joseph).

Var.

1 Baudette (Marcel).

Alger.

1 Le Calvez (Marcel) ; 2 Rieffel (Claude) ; 3 Renucci (René) ; 4 Redon (Francis).

Bône.

1 Rieffel (Claude).

Constantine.

1 Oliver (Ange).

Mostaganem.

1 Pochon (Guy).

Oran.

1 Pochon (Guy).

Guyane.

1 Gilbert (Jacques).

Inspecteur de police radiotélégraphiste.

Catégorie « D ».

Alpes-Maritimes.

1 Karotsch (Georges).

Loire-Atlantique.

1 Hascoët (Rolland).

Morbihan.

1 Hascoët (Rolland).

Pyrénées-Orientales.

1 Karotsch (Georges)

Inspecteur d'identité judiciaire de la sûreté nationale.

a) Documentation et diffusion.

Catégorie « D ».

Côte-d'Or.

1 Gentit (Raoul).

Rhône.

1 Gentit (Raoul).

Mostaganem.

1 Perez (Roger).

Oran.

1 Perez (Roger).

MINISTERE DES POSTES ET TELECOMUNICATIONS

EMPLOIS MASCULINS

Mécanicien dépanneur des services automobiles.

Catégorie « D ».

Gard.

1 Salager (Paul).

Hérault.

1 Salager (Paul).

Maine-et-Loire.

1 Jolly (Marcel).

Agent d'exploitation du service postal.

Catégorie « C ».

Alpes-Maritimes.

1 Barrot (Louis).

Ardèche.

1 Compere (Raymond).

Bouches-du-Rhône.

1 Piot (Raymond) ; 2 Choukroun (Joseph).

Corse.

1 Pietri (Marien) ; 2 Tristani (Octave) ; 3 Paoli (Jean-Baptiste).

Côtes-du-Nord.

1 Harscouët (Alexandre).

Doubs.

1 Delhotal (Georges).

Finistère.

1 Harscouët (Alexandre).

Gard.

1 Compere (Raymond).

Loir-et-Cher.

1 Dudilet (Claude) ; 2 Appart (Georges).

Loiret.

1 Appart (Georges).

Morbihan.

1 Pommeray (Yves).

Puy-de-Dôme.

1 Pietri (Marien).

Pyrénées (Hautes-).

1 Domec (Henri).

Rhin (Bas-).

1 Hittler (Georges).

Rhône.

1 Barrot (Louis).

Saône-et-Loire.

1 Cannard (Fernand).

Var.

1 Stoll (Emile) ; 2 Piot (Raymond).

Vienne.

1 Orange (Claude).

Catégorie « D ».

Ain.

1 Pradier (Marcel).

Alpes (Basses-).

1 Brossillon (Claude).

Alpes-Maritimes.

1 Chenel (Marcel) ; 2 Plantier (Louis) ; 3 Figadere (Raoul) ; 4 Vinerbi (Charles) ; 5 Guerin de Vaugrente (Robert) ; 6 Bex (Pierre).

Ardèche.

1 Henry (Hugues).

Ariège.

1 Cau (Omer).

Aude.

1 Meric (Yves).

Bouches-du-Rhône.

1 Le Dall (Jean) ; 2 Clamens (Roger) ; 3 Faucherand (René) ; 4 Figadere (Raoul) ; 5 Lavaud (René) ; 6 Lebris (Georges) ; 7 Brossillon (Claude).

Charente.

1 Chirpaz (Georges).

Cher.

1 Pasquiet (René).

Côte-d'Or.

1 Fontaine (Yvon) ; 2 Moreau (Jacques).

Creuse.

1 Janot (Jean).

Drôme.

1 Henry (Hugues).

Gard.

1 Lafont (André) ; 2 Cibien (Roger) ; 3 Bican (André) ; 4 Couvet (François).

Garonne (Haute-).

1 Cau (Omer) ; 2 Velotti (Giro) ; 3 Janot (Jean) ; 4 Meric (Yves).

Gironde.

1 Michel (Albert).

Hérault.

1 Portal (Roger) ; 2 Lavaud (René) ; 3 Ortoli (Ours).

Ille-et-Vilaine.

1 Lebreton (Jean) ; 2 Leforestier (Michel).

Indre.

1 Letourneur (Jean).

Indre-et-Loire.

1 Perrot (Jacques) ; 2 Pujol (Roger) ; 3 Lambolez (Robert).

Loir-et-Cher.

1 Perrot (Jacques).

Loire.

1 Olivain (Gabriel).

Loire-Atlantique.

1 Lebreton (Jean) ; 2 Briand (Bernard).

Loiret.

1 Pasquiet (René).

Lot-et-Garonne.

1 Velotti (Giro) ; 2 Kleinprinz (Marcel).

Maine-et-Loire.

1 Leforestier (Michel).

Mayenne.

1 Lorrain (Raymond).

Meurthe-et-Moselle.

1 Ance (Yvan) ; 2 Tihay (Pierre) ; 3 Lambolez (Robert).

Morbihan.

1 Briand (Bernard).

Moselle.

1 Colom (Mathieu).

Nord.

1 Flahaut (Jean).

Puy-de-Dôme.

1 Olivain (Gabriel).

Pyrénées (Basses-).

1 Le Halper (Paul).

Pyrénées (Hautes-).

1 Pujol (Roger).

Pyrénées-Orientales.

1 Pauchet (Georges).

Rhin (Bas-).

1 Meyer (Joseph).

Rhône.

1 Mottier (Rolland).

Saône-et-Loire.

1 Fontaine (Yvon).

Sarthe.

1 Lorrain (Raymond).

Savoie.

1 Pradier (Marcel).

Seine.

1 Desaintpaul (Emile) ; 2 Laroye (Roger) ; 3 Corbalan (Alfred) ; 4 Steinmet (Georges) ; 5 Letourneur (Jean) ; 6 Louise (Gabriel) ; 7 Moreau (Jacques).

Seine-et-Oise.

1 Desaintpaul (Emile) ; 2 Laroye (Roger) ; 3 Louise (Gabriel).

Tarn-et-Garonne.

1 Clamens (Roger).

Var.

1 Chenel (Marcel) ; 2 Rotger (Barthélémy) ; 3 Faucherand (René) ; 4 Guerin de Vaugrente (Robert) ; 5 Bex (Pierre).

Vaucluse.

1 Couvet (François).

Vienne(Haute-).

1 Chirpaz (Georges).

Vosges.

1 Colom (Mathieu).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Mourier (Louis) (Isère, Hautes-Alpes).

OUVRIER D'ETAT

Catégorie « C ».

Allier.

1 Cognet (Henri).

Côte-d'Or.

1 Boulay (Gaston).

Dordogne.

1 Mazeaud (Francis).

Gironde.

1 Mazeaud (Francis) ; 2 Terrier (Louis).

Loiret.

1 Denis (Jean).

Lot-et-Garonne.

1 Terrier (Louis).

Sarthe.

1 Cognet (Henri).

Seine.

1 Robin (Henri) ; 2 Haddad (Maurice).

Catégorie « D ».

Côte-d'Or.

1 Dupont (Jean-Cláude).

Côtes-du-Nord.

1 Le Pechoux (Michel).

Eure-et-Loir.

1 Lacour (Georges).

Finistère.

1 Le Pechoux (Michel).

Garonne (Haute-).

1 Heurtier (Henri).

Gers.

1 Goudard (Armand).

Indre-et-Loire.

1 Lacour (Georges).

Maine-et-Loire.

1 Dupont (Jean-Claude).

Pyrénées (Basses-).

1 Goudard (Armand).

Rhin (Bas-).

1 Rousseau (Pierre).

Seine.

1 Rousseau (Pierre) ; 2 Pilard (Marcel).

EMPLOI FÉMININ

Agent d'exploitation du service postal et des services des chèques postaux, des articles d'argent et de la caisse nationale d'épargne.

Alpes-Maritimes.

1 Andreani (Marie).

Ardèche.

1 Ollier (Rose).

Ardennes.

1 Emery (Danièle).

Charente.

1 Gendre (Jeanne).

Corrèze.

1 Fassoulaz (Andrée).

Corse.

1 Baldocchi (Germaine) ; 2 Andreani (Marie).

Côte-d'Or

1 Cessey (Louise) ; 2 Martin (Jocelyne).

Dordogne.

1 Moulart (Claire) ; 2 Gendre (Jeanne).

Garonne (Haute-).

1 Verp (Suzanne).

Gironde.

1 Moulart (Claire).

Hérault.

1 Mansuy (Mathilde).

Saône-et-Loire.

1 Papet (Marcelle).

Seine.

1 Hugot (Elise).

Vaucluse.

1 Ollier (Rose).

Vienne (Haute-).

1 Foussat (Marie).

MINISTERE DE L'INFORMATION

Direction générale de la radiodiffusion-télévision française.

EMPLOI MASCULIN

Agent technique.

Catégorie « D ».

Garonne (Haute-).

1 Choteau (Guy).

Nord.

1 Maciejewski (Tadeuz).

Vienne (Haute-).

1 Choteau (Guy).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

EMPLOI MASCULIN

Lieutenant de police sanitaire.

Catégorie « C ».

Alpes-Maritimes.

1 Durizi (Philippe).

Bouches-du-Rhône.

1 Cordona (Paul) ; 2 Daniel (René).

Gironde.

1 Charras (Louis) ; 2 Daniel (René).

Hérault.

1 Seyman (Fredj).

Seine.

1 Seyman (Fredj).

Martinique.

1 Charras (Louis).

Catégorie « D ».

Alpes-Maritimes.

1 Chenet (André) ; 2 Merdrignac (Charles) ; 3 Germain (René) ; 4 Brochery (Georges) ; 5 Strahlheim (Henry) ; 6 Mondoloni (Jean).

Bouches-du-Rhône.

1 Marcellin (Victorin) ; 2 Campech (Alfred) ; 3 Chenet (André) ; 4 Guelfi (Marcel) ; 5 Merdrignac (Charles) ; 6 Germain (René) ; 7 Balleton (Jacques) ; 8 Mondoloni (Jean).

Gironde.

1 Campech (Alfred) ; 2 Balleton (Jacques) ; 3 Friederich (Maxime).

Hérault.

1 Marcellin (Victorin) ; 2 Strahlheim (Henry).

Nord.

1 Raust (André).

Seine.

1 Pinguet (Francis).

Seine-Maritime.

1 Raust (André).

Var.

1 Brochery (Georges).

Martinique.

1 Vatran (Franck).

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

EMPLOI MIXTE

Contrôleur adjoint du travail.

Catégorie « D ».

Côtes-du-Nord.

1 Bridge (Jacques).

Catégorie « E ».

Alpes-Maritimes.

1 Bucher (Mary).

Bouches-du-Rhône.

1 Bucher (Mary).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

EMPLOI MIXTE

Commis des ponts et chaussées.

Catégorie « C ».

Aisne.

1 Monjean (Armand).

Alpes-Maritimes.

1 Savenier (Denis) ; 2 Bouin (Jean-Gabriel) ; 3 Ferrer (Georges).

Ardèche.

1 Banchet (Henri).

Aude.

1 Ruffat (René).

Bouches-du-Rhône.

1 Brulat (Etienne) ; 2 Cesari (Jean-Pierre) ; 3 Panayc (Edmond).

Charente.

1 Coillard (Claude).

Cher.

1 Cadoret (Guy).

Corse.

1 Cesari (Jean-Pierre) ; 2 Ferrand (Virgile) ; 3 Felici (Félix).

Côte-d'Or.

1 Maitrot (Louis) ; 2 Clerc (Jean) ; 3 Bernard (Guy) ; 4 Raby (Daniel).

Côtes-du-Nord.

1 Epivent (Pierre) ; 2 Ollivier (Jean-François).

Doubs.

1 Leymarie (Jean-Michel).

Finistère.

1 Durand (Sébastien) ; 2 Ollivier (Jean-François).

Gard.

1 Dugas (Claude).

Garonne (Haute-).

1 Ferrie (Paul) ; 2 Caujolle (Maurice) ; 3 Savenier (Denis).

Gironde.

1 Meister (Bernard).

Ille-et-Vilaine.

1 Epivent (Pierre).

Indre-et-Loire.

1 Guelet (Roger) ; 2 Cadoret (Guy) ; 3 Coillard (Claude).

Isère.

1 Mazet (Jean) ; 2 Morel (Henri) ; 3 Dussieaux (Etienne) ; 4 Lambert (René).

Loire-Atlantique.

1 Richard (Marcel).

Marne.

1 Rouy (René).

Meuse.

1 Maucourt (Germain).

Morbihan.

1 Richard (Marcel).

Moselle.

1 Chainiewski (Boris).

Nord.

1 Pralat (Louis).

Pas-de-Calais.

1 Tuesta (Maxime) ; 2 Pralat (Louis).

Pyrénées (Basses-).

1 Wigniolle (Eugène).

Pyrénées-Orientales.

1 Ruffat (René) ; 2 Wigniolle (Eugène) ; 3 Ferrer (Georges).

Rhône.

1 Lambert (René) ; 2 Banchet (Henri).

Saône-et-Loire.

1 Verdier (Georges) ; 2 Maitrot (Louis).

Savoie.

1 Achard (Louis).

Savoie (Haute-).

1 Dunand (René).

Seine.

1 Maucourt (Germain) ; 2 Bouin (Jean).

Tarn.

1 Ferrie (Paul).

Var.

1 Brulat (Etienne) ; 2 Guelet (Roger).

Vaucluse.

1 Del Papa (Amédée).

Catégorie « D ».

Alpes-Maritimes.

1 Mori (Adolphe) ; 2 Rapuc (Bertin).

Ardèche.

1 De Besse (Jacques).

Aude.

1 Hervé (Hilaire).

Bouches-du-Rhône.

1 Latour (René) ; 2 Giuliani (Paul).

Cher.

1 Pautrat (Jean-Joseph).

Côte-d'Or.

1 Moreau (Jacques) ; 2 Vieillard (Daniel) ; 3 Dubois (Michel).

Finistère.

1 Creff (René).

Gironde.

1 Charpentier (André).

Hérault.

1 Charbonnier (Guy).

Ille-et-Vilaine.

1 Lebastard (Michel).

Landes.

1 Charpentier (André).

Loire-Atlantique.

1 Lebastard (Michel).

Lozère.

1 Giuliani (Paul).

Mayenne.

1 Lorrain (Raymond).

Morbihan.

1 Chèvre (Joseph) ; 2 Thome (Albret).

Nièvre.

1 Pautrat (Jean-Joseph).

Puy-de-Dôme.

1 Le Gat (Jacques) ; 2 Cunat (Henri).

Pyrénées-Orientales.

1 Cambel (François) ; 2 Hervé (Hilaire).

Saône-et-Loire.

1 Gruwe (Christian) ; 2 Dubois (Michel).

Sarthe.

1 Lorrain (Raymond).

Savoie.

1 Lamblin (René).

Seine.

1 Moreau (Jacques) ; 2 Wolber (Jacques).

Seine-Maritime.

1 Wolber (Jacques).

Tarn.

1 Grégoire (Claude) ; 2 Albert (André) ; 3 Demartra (Guglio).

Tarn-et-Garonne.

1 Dematra (Guglio).

Vendée.

1 De Besse (Jacques).

Guadeloupe.

1 Antenor (Casimir).

Martinique.

1 Antenor (Casimir).

Catégorie « E ».

Charente.

1 Maurice (Arlette).

Charente-Maritime.

1 Maurice (Arlette).

Côte-d'Or.

1 Denis (Huguette).

Art. R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Hombert (Léon) (Nord).

EMPLOIS MASCULINS

Conducteur de chantiers.

Catégorie « C ».

Corse.

1 Valentini (Jean).

Isère.

1 Lopez (Pascual).

Lot-et-Garonne.

1 Charpentier (Pierre).

Seine.

1 Charpentier (Pierre).

Seine-Maritime.

1 Viarre (Roger).

Vendée.

1 Gerbaud (Edmond).

Batna.

1 Khalifa (Abraham).

Catégorie « D ».

Ardennes.

1 Dinant (René).

Côte-d'Or.

1 Chef (Claude) ; 2 Lamboley (Edmond).

Marne.

1 Dinant (René).

Rhône.

1 Mercier (André).

Yonne.

1 Chef (Claude) ; 2 Lamboley (Edmond).

Adjoint technique des ponts et chaussées.

Catégorie « C ».

Corse.

1 Silvani (Paul).

Catégorie « D ».

Gard.

1 Tulasne (Marc).

Var.

1 Tulasne (Marc).

Gardien de phare dans la métropole.

Catégorie « C ».

Bouches-du-Rhône.

1 Penet (Damas).

Corse.

1 Penet (Damas).

Pyrénées (Basses-).

1 Magnes (Jean-Baptiste).

Var.

1 Tonelli (Raoul).

Catégorie « D ».

Alpes-Maritimes.

1 Lalande (Gilbert).

Bouches-du-Rhône.

1 Sallei (François).

Corse.

1 Sallei (François).

Finistère.

1 Kermagoret (Yves).

Nord.

1 Fabre (Yves).

Pyrénées-Orientales.

1 Lalande (Gilbert).

Var.

1 Bondil (Raymond).

Marine marchande.

EMPLOI MASCULIN

Syndic des gens de mer.

Catégorie « C ».

Ille-et-Vilaine.

1 David (Henri).

Manche.

1 David (Henri).

Catégorie « D ».

Alpes-Maritimes.

1 Cheneau (Henri).

Bouches-du-Rhône.

1 Rossi (Dominique).

Charente-Maritime.

1 Berton (Gilbert).

Côtes-du-Nord.

1 Dubois (Joseph) ; 2 Garrel (Emile) ; 3 Charlot (Joseph) ; 4 Gouin (Elie).

Finistère.

1 Leroy (Georges) ; 2 Combot (Jean) ; 3 Gouin (Elie) ; 4 Broudic (Yves-Marie) ; 5 Legall (François) ; 6 Autret (Pierre) ; 7 Le Bras (Jean) ; 8 Ranghino (Pierre) ; 9 Duigou (Léon).

Hérault.

1 Tissières (Pierre).

Ille-et-Vilaine.

1 Le Gall (François).

Morbihan.

1 Boquet (Albert) ; 2 Le Nezet (Louis) ; 3 Roullet (Jacques) ; 4 Broudic (Yves-Marie) ; 5 Le Bras (Jean) ; 6 Ranghino (Pierre) ; 7 Duigou (Léon).

Pyrénées (Basses-).

1 Berton (Gilbert).

Pyrénées-Orientales.

1 Briu (Jean).

Var.

1 Gentric (Marcel) ; 2 Cheneau (Henri).

Guadeloupe.

1 Lican (Jean).

Martinique.

1 Lican (Jean).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Voegele (Emile) (Nord).

Aviation civile et commerciale.

EMPLOIS MASCULINS

Adjoint technique de la navigation aérienne (branche exploitation et circulation aérienne).

Catégorie « D ».

Seine.

1 Leygonie (Lucien).

Agent de la navigation aérienne.

Catégorie « C ».

Alpes-Maritimes.

1 Chavillon (René) ; 2 Borrel (Henri).

Bouches-du-Rhône.

1 Chavillon (René).

Cher.

1 Schaffer (Maurice).

Corse.

1 Bertrand (René).

Garonne (Haute-).

1 Borrel (Henri).

Hérault.

1 Matais (Luiz).

Oise.

1 Isaac (André) ; 2 Schaffer (Maurice).

Pyrénées-Orientales.

1 Panabieres (Roger) ; 2 Matais (Luiz).

Seine.

1 Panabieres (Roger).

Catégorie « D ».

Alpes-Maritimes.

1 Raffaelli (Jérôme) ; 2 Pogliano (Sylvain) ; 3 Bardin (André) ; 4 Sgandurra (Corrado) ; 5 Baudoin (Jean-François) ; 6 Faucon (Paul).

Bouches-du-Rhône.

1 Sgandurra (Corrado) ; 2 Faucon (Paul).

Charente-Maritime.

1 Pauvert (Marcel).

Cher.

1 Remondiere (Bernard).

Corse.

1 Raffaelli (Jérôme).

Garonne (Haute-).

1 Clanet (Jean).

Gironde.

1 Perrin (Jean) ; 2 Brossard (Maurice).

Hérault.

1 Bardin (André).

Ille-et-Vilaine.

1 Rimauro (Edouard) ; 2 Maugoussin (Georges) ; 3 Herry (Jean) ; 4 Mace (Jean) ; 5 Pauvert (Marcel) ; 6 Brossard (Maurice).

Nord.

1 Tourtoy (Robert).

Pyrénées (Basses-).

1 Perrin (Jean) ; 2 Cazabielle (Urbain).

Pyrénées-Orientales.

1 Herry (Jean).

Seine.

1 Joly (Roger) ; 2 Rimauro (Edouard).

Martinique.

1 Baudoin (Jean-François).

Tahiti.

1 Taoc (Jean).

Service de la météorologie.

EMPLOI MASCULIN

Agent de la météorologie.

Catégorie « D ».

Bouches-du-Rhône.

1 Lohrmann (Marcel) ; 2 Piacentini (David).

Corse.

1 Piacentini (David).

Seine.

1 Briot (Marcel) ; 2 Cuenot (Michel).

Seine-et-Oise.

1 Briot (Marcel) ; 2 Cuenot (Michel).

Var.

1 Lohrmann (Marcel).

Oran.

1 Lozachmeur (Joseph).

PREFECTURE DE LA SEINE

EMPLOIS MASCULINS

Régleur comptable (service municipal des pompes funèbres).

Catégorie « C ».

1 Ribette (Lucien).

Surveillant des collèges techniques de la ville de Paris.

Catégorie « C ».

1 Jouvry (André) ; 2 Pinelli (Dominique).

Catégorie « D ».

1 Richard (Jacques) ; 2 Herbert (Raymond) ; 3 Hutter (Paul) ; 4 Brossard (Henri) ; 5 Rieux (Raymond) ; 6 Grimaux (Jean-Pierre) ; 7 Bonetti (Claude).

Adjoint technique de la ville de Paris et du département de la Seine.

Catégorie « C ».

1 Le Denmat (Jean-Baptiste) ; 2 Sauzedde (Félix).

Catégorie « D ».

1 Mongeau (Roland).

Etablissements d'hospitalisation, de soins ou de cure.

EMPLOI MIXTE

Commis.

Catégorie « C ».

Ain.

1 Framont (Joseph).

Aisne.

1 Fourmentraux (Carlos).

Alpes (Basses-).

1 Pommarel (Robert).

Alpes (Hautes-).

1 Pommarel (Robert).

Alpes-Maritimes.

1 Banyuls (Maurice) ; 2 Gibert (Albert) ; 3 Mailhes (René) ; 4 Bouin (Jean) ; 5 Barat (Paul) ; 6 Bohec (Jean) ; 7 Solère (Joseph).

Ardèche.

1 Bauquis (Claude).

Aude.

1 Moutou (Pierre).

Aveyron.

1 Lafon (Blaise).

Bouches-du-Rhône.

1 Belvedère (Louis) ; 2 Roseau (André) ; 3 Portalier (Bernard) ; 4 Orsoni (Ange).

Charente.

1 Huet (Alfred) ; 2 Jardy (Camille).

Corse.

1 Pietri (Marien) ; 2 Orsoni (Ange)

Côte-d'Or.

1 Maitrot (Louis) ; 2 Bernard (Guy) ; 3 Pacaud (Michel) ; 4 Raby (Daniel) ; 5 Rudio (Emile) ; 6 Braillard (André).

Côtes-du-Nord.

1 Foulon (François) ; 2 Pailler (Roger) ; 3 Casanova (André) ; 4 Lamour (François) ; 5 Prat (Arthur).

Dordogne.

1 Gros (Abel) ; 2 Chazelas (Daniel).

Doubs.

1 Aigrot (Jean-Claude) ; 2 Leymarie (Jean-Michel)

Drôme.

1 Bauquis (Claude).

Finistère.

1 Pailler (Roger) ; 2 Mezou (Jean-François) ; 3 Prat (Arthur).

Gard.

1 Delvoye (Daniel) ; 2 Portalier (Bernard).

Garonne (Haute-).

1 Duffort (Yves) ; 2 Falipou (René) ; 3 Moutou (Pierre) ; 4 Estival (Jean).

Gers.

1 Maignaut (André).

Gironde.

1 Torralba (Gabriel) ; 2 Huet (Alfred).

Hérault.

1 Valentin (Claude) ; 2 Coulet (Gérard) ; 3 Delvoye (Daniel) ; 4 Bingisser (Raymond) ; 5 Lafon (Blaise).

Ille-et-Vilaine.

1 Foulon (François) ; 2 Quelais (Pierre) ; 3 Verger (Yves) ; 4 Laisne (Guy) ; 5 Lesongeur (Gervais).

Indre.

1 Lalœuf (Daniel) ; 2 Duchayne (Robert).

Indre-et-Loire.

1 Guelet (Roger) ; 2 Conzett (Henri) ; 3 Cogny (Michel).

Isère.

1 Guiguet-Druais (Louis).

Jura.

1 Buatois (Paul) ; 2 Aigrot (Jean-Claude).

Landes.

1 Lalaude (Georges).

Loir-et-Cher.

1 Conzett (Henri).

Loire.

1 Voldoire (Paul).

Loire-Atlantique.

1 Hervé (Camille) ; 2 Texier (Gilbert).

Loiret.

1 Duffort (Yves) ; 2 Couron (Yves) ; 3 Lalœuf (Daniel).

Lot-et-Garonne.

1 Maignaut (André).

Maine-et-Loire.

1 Quelais (Pierre) ; 2 Cadet (Gérard).

Mayenne.

1 Cadet (Gérard) ; 2 Verger (Yves).

Morbihan.

1 Guyonvarch (Maurice) ; 2 Texier (Gilbert).

Nord.

1 Testas (Raymond) ; 2 Le Quéré (Robert).

Oise.

1 Lamour (François).

Orne.

1 Chenu (Henri).

Puy-de-Dôme.
1 Clavequin (Emile) ; 2 Pietri (Marien).

Pyrénées (Basses-).
1 Mailhes (René) ; 2 Laulom (Michel) ; 3 Lalaude (Georges).

Pyrénées-Orientales.
1 Buffard (Gaston).

Rhône.
1 Voldoire (Paul).

Saône-et-Loire.
1 Maitrot (Louis) ; 2 Buatois (Paul) ; 3 Delplanque (Louis) ; 4 Cannard (Fernand) ; 5 Braillard (André).

Savoie (Haute-).
1 Guiguet-Druais (Louis) ; 2 Clavequin (Emile) ; 3 Framont (Joseph).

Seine.
1 Levy (André) ; 2 Le Quéré (Robert) ; 3 Bouin (Jean) ; 4 Laulom (Michel).

Seine-et-Marne.
1 Fourmentraux (Carlos) ; 2 Testas (Raymond)

Seine-et-Oise.
1 Mezou (Jean-François) ; 2 Lesongeur (Gervais).

Sèvres (Deux-).
1 Cogny (Michel) ; 2 Rouger (Norbert).

Tarn.
1 Raynaud (Georges) ; 2 Estival (Jean).

Var.
1 Buffard (Gaston) ; 2 Guelet (Roger) ; 3 Barat (Paul) ; 4 Roseau (André) ; 5 Bohec (Jean) ; 6 Rambert (Sylvain) ; 7 Solère (Joseph).

Vendée.
1 Casanova (André).

Vienne.
1 Gonzalès (Emmanuel) ; 2 Rouger (Norbert) ; 3 Duffault (Maurice).

Vienne (Haute-).
1 Gros (Abel) ; 2 Madore (Louis) ; 3 Duchayne (Robert) ; 4 Jardy (Camille) ; 5 Chazelas (Daniel).

Martinique.
1 Torralba (Gabriel).

Catégorie « D ».

Ain.
1 Krouleff (Oleg).

Allier.
1 Lagarde (Pierre).

Alpes (Basses-).
1 Laugier (Louisette).

Ariège.
1 Fournie (Paul).

Aude.
1 Fournie (Paul).

Bouches-du-Rhône.
1 Crouzet (Auguste) ; 2 Le Guil (Edmond) ; 3 Guillemet (Robert) ; 4 Bernasconi (Claude) ; 5 Laugier (Louisette).

Calvados.
1 Rapilly (Roland).

Charente-Maritime.
1 Bertaud (Paul).

Côte-d'Or.
1 Minetto (Louis) ; 2 Carnet (Georges) ; 3 Dubois (Michel).

Côtes-du-Nord.
1 Parenthoine (Eugène) ; 2 Derrien (Jean).

Dordogne.
1 Marie (Pierre).

Eure.
1 Rapilly (Roland).

Finistère.
1 Nicolas (Joseph) ; 2 Costiou (François) ; 3 Pirou (Marcel) ; 4 Tallec (Marcel).

Gard.
1 Chardon (Pierre).

Garonne (Haute-).
1 Castellarin (Denis).

Hérault.
1 Rouquette (Simone) ; 2 Ribard (Franck).

Ille-et-Vilaine.
1 Gaillard (André) ; 2 Derrien (Jean).

Indre.
1 Boutet (Robert).

Jura.
1 Clodel (André).

Loire-Atlantique.
1 Barteau (Marcel) ; 2 Fleury (François) ; 3 Briand (Bernard) ; 4 Gaillard (André) ; 5 Bourion (Raymond) ; 6 Coubard (Guy) ; 7 Biotteau (Gérard) ; 8 Bourdichon (Jean) ; 9 Le Marc (Jacques).

Lot.
1 Marie (Pierre).

Lot-et-Garonne.
1 Cambou (Henri).

Maine-et-Loire.
1 Coubard (Guy) ; 2 Biotteau (Gérard).

Morbihan.
1 Briand (Bernard) ; 2 Le Guil (Edmond) ; 3 Bourion (Raymond) ; 4 Pirou (Marcel) ; 5 Bourdichon (Jean) ; 6 Tallec (Marcel).

Nièvre.
1 Letourneur (Hubert).

Nord.
1 Clodel (André) ; 2 Carnet (Georges).

Puy-de-Dôme.
1 Tadec (Jean).

Pyrénées (Basses-).
1 Arnaud (Lucien) ; 2 Troger (Albert).

Pyrénées-Orientales.
1 Gardella (François) ; 2 Troger (Albert).

Rhin (Bas-).
1 Bauer-Cauneille (Frédéric) ; 2 Gross (Raymond).

Rhône.
1 Crouzet (Auguste).

Saône-et-Loire.
1 Dubois (Michel) ; 2 Bernasconi (Claude) ; 3 Letourneur (Hubert).

Savoie (Haute-).
1 Alibert (Henri).

Seine-et-Oise.
1 Parenthoine (Eugène) ; 2 Castellarin (Denis).

Sèvres (Deux-).
1 Bertaud (Paul) ; 2 Barre (Robert).

Tarn.
1 Alibert (Henri).

Var.
1 Boutet (Robert) ; 2 Guillemet (Robert).

Vaucluse.
1 Laffont (Paul).

Vienne.
1 Solignat (Louis).

Martinique.
1 Ursulet (Joachim) ; 2 Ludon (Maurice).

La Réunion.
1 Techer (Vivian).

Catégorie « E ».

Alpes-Maritimes.
1 Pez (Micheline).

Bouches-du-Rhône.
1 Barranca (Hélène) ; 2 Toros (Denise).

Côte-d'Or.
1 Thobie (Madeleine).

Côtes-du-Nord.
1 Gauchard (Anne).

Drôme.
1 Josseaume (Claude).

Hérault.
1 Estevenon (Paulette).

Ille-et-Vilaine.
1 Gauchard (Anne).

Loire-Atlantique.
1 Evain (Lucienne).

Maine-et-Loire.
1 Menan (Yvette).

Mayenne.
1 Menan (Yvette).

Saône-et-Loire.
1 Papet (Marcelle).

Seine.
1 Piotrowski (Simone).

Somme.
1 Charrenton (Andrée).

Var.
1 Faure (Marcelle).

Vienne (Haute-).
1 Lathiere (Marthe) ; 2 Foussat (Marie).

EMPLOI MASCULIN

Infirmier.

Catégorie « C ».

Garonne (Haute-).

1 Lomier (Pierre).

Pyrénées-Orientales.

1 Lomier (Pierre).

Catégorie « D ».

Corse.

1 Hamoignon (Jean).

EMPLOI FÉMININ

Infirmière.

Alpes-Maritimes.

1 Krachman (Germaine).

Garonne (Haute-).

1 Vignaud (Denise).

Loire (Haute-).

1 Maugein (Cécile).

BANQUE DE FRANCE

EMPLOIS MASCULINS

Secrétaire comptable (à Paris ou dans les succursales).

Catégorie « D ».

Bouches-du-Rhône.

1 Issorel (Albert).

Indre-et-Loire.

1 Bedex (Marcel).

Loire-Atlantique.

1 Chambat (René).

Puy-de-Dôme.

1 Chauvet (Franck) ; 2 Barrier (Maurice).

Pyrénées (Basses-).

1 Barrier (Maurice).

Rhône.

1 Accarier (Louis).

Concierge (en succursale).

Catégorie « D ».

Corrèze.

1 Tixier (Robert).

Garonne (Haute-).

1 Tixier (Robert) ; 2 Escande (Lucien).

Hérault.

1 Escande (Lucien).

Loire.

1 Ducreux (Abel).

Pyrénées-Orientales.

1 Bouille (Georges).

Rhône.

1 Ducreux (Abel).

Garçon de bureau dans les succursales.

Catégorie « C ».

Allier.

1 Rimoux (Jean).

Calvados.

1 Philippe (Henri).

Dordogne.

1 Boyer (René).

Eure.

1 Philippe (Henri).

Isère.

1 Boyer (René).

Puy-de-Dôme.

1 Roche (François) ; 2 Rimoux (Jean) ; 3 Evaux (Edmond).

Catégorie « D ».

Drôme.

1 Rigamonti (Esprit).

Meurthe-et-Moselle.

1 Venckiavicius (Wladislaw).

Puy-de-Dôme.

1 Gauvin (René) ; 2 Carrayou (Georges) ; 3 Girard (Jean-Baptiste) ; 4 Leduc (François) ; 5 Jouffraix (Joseph) ; 6 Laïr (Roger).

Saône-et-Loire.

1 Ancellin (Marius).

Gardien de succursale (emploi d'auxiliaire).

Catégorie « D ».

Allier.

1 Delluc (Henri) ; 2 Laporte (Jean).

Puy-de-Dôme.

1 Delluc (Henri) ; 2 Laporte (Jean).

Homme d'équipe (à Paris, banque centrale).

Catégorie « D ».

1 Hervet (André) ; 2 Berset de Vaufleury (Bernard).

CREDIT FONCIER DE FRANCE

EMPLOIS MIXTES

Secrétaire comptable stagiaire.

Catégorie « C ».

1 Eymieux (Paul) ; 2 Dupouy (Jean).

Commis d'ordre stagiaire.

Catégorie « D ».

1 Maugein (Thomas).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Jalby (Pierre) ; Chennevière (René).

EMPLOI MASCULIN

Gardien de bureau stagiaire.

Catégorie « C ».

1 Savelli (Jacques) ; 2 Beaudry (Auguste) ; 3 Hopen (Léon).

Catégorie « D ».

1 Puren (Raymond).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Girard (Raoul) ; Cassel (Maurice) ; Le Gal (Ernest).

ELECTRICITE ET GAZ DE FRANCE

Emplois administratifs.

EMPLOIS MIXTES

Rédacteur, deuxième catégorie (statut Electricité et Gaz de France).

Catégorie « C ».

Pyrénées-Orientales.

1 Palacin (Aimé) (rayé pour l'Aude).

EMPLOYÉ QUALIFIÉ

Catégorie « C ».

Ain.

1 Dulac (Louis) ; 2 Duverger (Raymond).

Aisne.

1 Vandelet (Jacques).

Allier.

1 Jacquemond (Camille) ; 2 Mazeron (Roger).

Alpes-Maritimes.

1 Barrot (Louis).

Ardèche.

1 Beolet (Jean).

Ardennes.

1 Balavoine (Jean).

Ariège.

1 Rouanne (Auguste).

Bouches-du-Rhône.

1 Chabrand (Albert) ; 2 Giacomoni (Noël) ; 3 Bernard (René) ; 4 Astolfi (Antoine) ; 5 Prost (Armand) ; 6 Orsoni (Ange).

Charente-Maritime.

1 Pequegnot (Jean.

Corrèze.

1 Demaille (Raymond).

Corse.

1 Giacomoni (Noël) ; 2 Astolfi (Antoine) ; 3 Orsoni (Ange).

Côte-d'Or.

1 Ozanon (Yves) ; 2 Raby (Daniel).

Côtes-du-Nord.

1 Huitric (André) ; 2 Pailler (Roger) ; 3 Eudo (Louis) ; 4 Lapasin (Ange).

Dordogne.

1 Pizzol (Dominico) ; 2 Ottogali (Lin) ; 3 Dousseau (Yves).

Doubs.

1 Leymarie (Jean-Michel).

Drôme.

1 Beolet (Jean) ; 2 Riberi (Louis).

Finistère.

1 Prat (Pierre) ; 2 Huitric (André) ; 3 Pailler (Roger).

Garonne (Haute-).

1 Camps (Justin) ; 2 Rouanne (Auguste) ; 3 Pouget (Marcel) ; 4 Delpech (Maurice) ; 5 Desbarax (Jean) ; 6 Amiel (Jules).

Gironde.

1 Ottogali (Lin) ; 2 Lagny (André) ; 3 Dousseau (Yves).

Hérault.

1 Desbarax (Jean) ; 2 Pouget (Marcel) ; 3 Baux (François) ; 4 Gau (René) ; 5 Amiel (Jules).

Ille-et-Vilaine.

1 Le Puillandre (Jean) ; 2 Le Dimna (Désiré) ; 3 Lesongeur (Gervais).

Loire.

1 Fanget (Ernest) ; 2 Antarian (Jacob).

Loire (Haute-).

1 Cressandon (André).

Loiret.

1 Couron (Yves).

Meurthe-et-Moselle.

1 Antoine (Claude).

Morbihan.

1 Prat (Pierre) ; 2 Le Puillandre (Jean) ; 3 Eudo (Louis).

Moselle.

1 Antoine (Claude).

Orne.

1 Jouanne (Lucien).

Puy-de-Dôme.

1 Jacquemond (Camille) ; 2 Mazeron (Roger) ; 3 Cressandon (André).

Rhin (Bas-).

1 Barth (Jérôme).

Rhône.

1 Channac (Joseph) ; 2 Dulac (Louis) ; 3 Fanget (Ernest) ; 4 Duverger (Raymond) ; 5 Barrot (Louis).

Saône-et-Loire.

1 Cannard (Fernand).

Savoie (Haute-).

1 Bornier (Lucien).

Seine

1 Placet (Paul) ; 2 Lévy (André) ; 3 Morel (Maurice) ; 4 Brunet (Michel) ; 5 Cambon (Michel) ; 6 Fiancette (Lucien).

Seine-et-Oise.

1 Morel (Maurice) ; 2 Le Dimna (Désiré) ; 3 Lesongeur (Gervais).

Somme.

1 Le Comte (André).

Tarn.

1 Gau (René).

Var.

1 Chabrand (Albert).

Vaucluse.

1 Riberi (Louis) ; 2 Prost (Armand).

Vienne.

1 Gonzalès (Emmanuel).

Vienne (Haute-).

1 Gaudin (Camille).

Catégorie « D ».

Allier.

1 Lagarde (Pierre).

Alpes (Hautes-).

1 Debaux (Louis).

Alpes-Maritimes.

1 Rozier (Pierre) ; 2 Damestoy (Jean) ; 3 Martini (Albert) ; 4 Salotti (Dominique) ; 5 Merel (Yves) ; 6 Audibert (Charles) ; 7 Rapuc (Bertin) ; 8 Ornetti (Marius) ; 9 Dupont (Daniel) ; 10 Bouissson (Vital-Auguste).

Ardèche.

1 Henry (Hugues).

Ariège.

1 Lapierre (Claude) ; 2 Bombail (Jean).

Aude.

1 Bastoul (Jean) ; 2 Meric (Yves) ; 3 Guibal (René).

Bouches-du-Rhône.

1 Monnet (Jean-Claude) ; 2 Hovaguimian (Jean-Baptiste) ; 3 Chancel (Pascal) ; 4 Lestournelle (Max) ; 5 Rolin (Raymond) ; 6 Debaux (Louis) ; 7 Thoreau (Marc) ; 8 Sausseau (Jean) ; 9 Merel (Yves ; 10 Boualam Belkacem) ; 11 Crouzet (Auguste) ; 12 Castellani (Joseph) ; 13 Bres (Raymond) ; 14 Soufflet (Roger) ; 15 Roux (René) ; 16 De Santini (Serge) ; 17 Boromeo (Joseph).

Charente-Maritime.

1 Berland (André).

Cher.

1 Pasquiet (René).

Corrèze.

1 Guillaumie (Georges).

Corse.

1 Sintenac (Jean) ; 2 Long (Pierre) ; 3 Derre (Victor).

Côte-d'Or.

1 Clairgironnet (Jean) ; 2 Minetto (Louis) ; 3 Dubois (Michel).

Côtes-du-Nord.

1 Allain (Robert).

Dordogne.

1 Laval (Lucien) ; 2 Neguiral (Yvon).

Drôme.

1 Henry (Hugues).

Finistère.

1 Nicolas (Joesph).

Gard.

1 Girbes (Lucien) ; 2 Bican (André) ; 3 Hugol (Pierre) ; 4 Gaston (Camille) ; 5 De Santini (Serge).

Garonne (Haute-).

1 Lapierre (Claude) ; 2 Meric (Yves) ; 3 Carrere (Jean).

Gironde.

1 Laval (Lucien) ; 2 Neguiral (Yvon).

Hérault.

1 Carbonnel (Jean) ; 2 Galindo (Antoine) ; 3 Olivieri (Raoul) ; 4 Girbes (Lucien) ; 5 Mouton (Roger) ; 6 Couderc (Roger) ; 7 Hugol (Pierre) ; 8 Gaston (Camille).

Ille-et-Vilaine.

1 Allain (Robert) ; 2 Duval (Henri).

Indre-et-Loire.

1 Kellermann (Henri) ; 2 Creusot (André).

Landes.

1 Lesaulnier (Marcel).

Loire-Atlantique.

1 Marin (Marcel).

Loiret.

1 Pasquiet (René) ; 2 Creusot (André) ; 3 Guitart-Roca (Louis).

Maine-et-Loire.

1 Tricoire (Georges).

Meurthe-et-Moselle.

1 Hebert (Maurice).

Morbihan.

1 Marin (Marcel) ; 2 Laurent (Bernard).

Moselle.

1 Biguet (Hervé).

Nord.

1 Silvert (Henri).

Pas-de-Calais.

1 Blois (Marcel).

Puy-de-Dôme.

1 Aurousseau (Pierre).

Pyrénées (Basses-).

1 Fourgo (René) ; 2 Martin (René) ; 3 Naffrechoux (Marcel) ; 4 Lesaulnier (Marcel).

Pyrénées (Hautes-).

1 Fourgo (René) ; 2 Carrère (Jean).

Pyrénées-Orientales.

1 Gardella (François).

Rhin (Bas-).

1 Theobald (Guy) ; 2 Males (Michel).

Rhin (Haut-).

1 Jeannin (Louis).

Rhône.

1 Crouzet (Auguste).

Saône-et-Loire.

1 Dubois (Michel).

Seine.

1 Castelli (Pierre) ; 2 Steinmetz (Georges) ; 3 Dupont (André) ; 4 Males (Michel).

Seine-et-Marne.

1 Brossard (Henri).

Seine-et-Oise.

1 Castelli (Pierre) ; 2 Brossard (Henri).

Tarn.

1 Grégoire (Claude) ; 2 Mouton (Roger).

Var.

1 Gemon (Jean) ; 2 Durin (Henri) ; 3 Guegou (Robert) ; 4 Martini (Albert) ; 5 Audibert (Charles) ; 6 Leurs (Charles) ; 7 Kellermann (Henri) ; 8 Dupont (Daniel) ; 9 Bouisson (Vital).

Vaucluse.

1 Bombail (Jean) ; 2 Rozier (Pierre) ; 3 Bres (Raymond) ; 4 Boromeo (Joseph).

Vienne.

1 Berland (André).

Catégorie « E ».

Alpes-Maritimes.

1 Broch (Véra) ; 2 André (Chantal).

Bouches-du-Rhône.

1 Gautier (Marie-Louise).

Charente-Maritime.

1 Lafaurie (Geneviève).

Dordogne.

1 Pasquet (Paulette).

Gard.

1 André (Chantal).

Garonne (Haute-).

1 Seveno (André).

Gironde.

1 Lafaurie (Geneviève) ; 2 Delattre (Georgette).

Hérault.

1 Mignot (Rolande) ; 2 Delmas (Marcelle).

Loire.

1 Tamburrini (Andrée).

Maine-et-Loire.

1 Menan (Yvette).

Mayenne.

1 Menan (Yvette).

Orne.

1 Le Cornu (Denise).

Puy-de-Dôme.

1 Schrepfer (Zaïna).

Seine.

1 Pasquet (Paulette) ; 2 Jagut (Régine).

Var.

1 Mignot (Rolande) ; 2 Broche (Véra).

Yonne.

1 Blandin (Andrée).

Emploi technique.

EMPLOI MASCULIN

Contremaître.

Catégorie « D ».

Alpes (Basses-).

1 Chassagnard (Marcel).

Meurthe-et-Moselle.

1 Cahen (Yves).

Pyrénées-Orientales.

1 Chassagnard (Marcel).

Seine.

1 Cahen (Yves).

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Emplois communs à tous les services.

EMPLOIS MASCULINS

Calqueur stagiaire (ex-calqueur de 2e classe).

Catégorie « C ».

Indre-et-Loire.

1 Vaillaud (Jean).

Rhin (Bas-).

1 Gerber (Richard) ; 2 Jehl (Albert) ; 3 Beller (Lucien).

Catégorie « D ».

Drôme.

1 Kermel (Jean).

Loire-Atlantique.

1 Vaslin (Hubert).

Rhin (Bas-).

1 Kermel (Jean).

Aide-distributeur.

Catégorie « C »

Côte-d'Or.

1 Jobert (Georges) ; 2 Rothmann (Roger).

Doubs.

1 Robert (Roger).

Loire-Atlantique.

1 Urien (Michel).

Loiret.

1 Biget (Lucien).

Morbihan.

1 Urien (Michel).

Moselle.

1 Laplace (Martin) ; 2 Leroy (Joseph).

Rhin (Bas-).

1 Ruck (Aloyse) ; 2 Bersinger (Jean-Paul) ; 3 Meyer (Joseph) ; 4 Fahrer (Joseph).

Rhin (Haut-).

1 Bersinger (Jean-Paul) ; 2 Meyer (Joseph) ; 3 Fahrer (Joseph).

Seine.

1 Boutoulaud (Jean).

Seine-et-Oise.

1 Jobert (Georges).

Catégorie « D ».

Finistère.

1 Pereira (Carlos).

Rhin (Bas-).

1 Antony (Jean-Jacques).

Rhin (Haut-).

1 Antony (Jean-Jacques).

Saône-et-Loire.

1 Pereira (Carlos).

Seine.

1 Armand (Serge).

Seine-et-Oise.

1 Armand (Serge).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

François (Fernand) (Seine).

Employé stagiaire.

Catégorie « C ».

Aisne.

1 Guery (René).

Allier.

1 Mazeron (Roger).

Aude.

1 Trallero (Michel).

Aveyron.

1 Naucelle (Marcel).

Bouches-du-Rhône.

1 Baraton (Michel).

Charente-Maritime.

1 Retzmanick (Louis).

Corrèze.

1 Bonnery (Bernard).

Doubs.

1 Barrey (René).

Garonne (Haute-).

1 Margheritora (Paul).

Ille-et-Vilaine.

1 Huet (Albert) ; 2 Cormy (Michel) ; 3 Le Bidon (Jean).

Indre-et-Loire.

1 Cogny (Michel).

Loire.

1 Retzmanick (Louis).

Lot.

1 Naucelle (Marcel).

Marne.

1 Margheritora (Paul).

Meurthe-et-Moselle.

1 Chretien (Octave).

Morbihan.

1 Le Bidon (Jean).

Nord.

1 Coquel (Claude) ; 2 Pailleux (Hugues).

Pas-de-Calais.

1 Coquel (Claude) ; 2 Laridan (Jean) ; 3 Pailleux (Hugues).

Puy-de-Dôme.

1 Mazeron (Roger).

Pyrénées-Orientales.

1 Trallero (Michel).

Rhin (Bas-).

1 Henry (Ernest).

Savoie.

1 Contat (Jean).

Savoie (Haute-).

1 Contat (Jean).

Seine.

1 Lescure (Gabriel).

Seine-et-Marne.

1 Guery (René).

Sèvres (Deux-).

1 Cogny (Michel).

Vienne.

1 Baraton (Michel).

Vosges.

1 Barrey (René); 2 Chretien (Octave).

Catégorie « D ».

Aude.

1 Barbedette (Clément).

Côtes-du-Nord.

1 Bervas (André).

Doubs.

1 Cornu (Gaëtan).

Drôme.

1 Bellon (Yvan).

Gard.

1 Michel (André).

Garonne (Haute-).

1 Galan (Roger); 2 Barbedette (Clément).

Gironde.

1 Thiers (René).

Hérault.

1 Bellon (Yvan).

Ille-et-Vilaine.

1 Lebastard (Michel).

Indre-et-Loire.

1 Perrot (Jacques).

Jura.

1 Cornu (Gaëtan).

Loir-et-Cher.

1 Perrot (Jacques).

Loire-Atlantique.

1 Lebastard (Michel).

Morbihan.

1 Bervas (André).

Pyrénées-Orientales.

1 Thiers (René).

Saône (Haute-).

1 Boisselier (Pierre).

Somme.

1 Carzon (Roger).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Fosty (Armand) (Seine).

Aide-classeur.

Catégorie « C ».

Seine.

1 Cousin (Maurice); 2 Menanteau (Henri).

Catégorie « D ».

Seine.

1 Armand (Serge).

Garçon de bureau.

Catégorie « C ».

Ardennes.

1 Hamm (Charles).

Aube.

1 Griveau (Roger).

Bouches-du-Rhône.

1 Gomez (Marius); 2 Chambon (Jean); 3 Félix (Jean); 4 Benoist (Camille); 5 Martin (Elie); 6 Mabil (Georges); 7 Poggi (Paul).

Gard.

1 Pierre (Maurice); 2 Ludger (Marcel); 3 Chambon (Jean-Pierre); 4 Griveau (Roger); 5 Lavigne (André).

Garonne (Haute-)

1 Peytavie (Pierre); 2 Panassie (Maurice); 3 Saint-Martin (Bernard); 4 Leroux (André).

Gironde.

1 Pierre (Maurice); 2 Pelingard (Henri); 3 Toulzat (Joseph); 4 Gardelle (Jean); 5 Sauvaitre (Pierre); 6 Menanteau (Henri).

Ille-et-Vilaine.

1 Hoinard (Alphonse); 2 Gendrot (André); 3 Jagoury (François); 4 Fontenau (Louis).

Marne.

1 Cochet (André); 2 Chaumont (René); 3 Audinot (Fernand).

Moselle.

1 Neu (Joseph); 2 Hertzog (Marcel); 3 Kraemer (Robert); 4 Malaise (Henri).

Pas-de-Calais.

1 Briquet (Robert); 2 Vanhulle (Jean); 3 Guche (Marcel).

Pyrénées (Hautes-)

1 Peytavie (Pierre); 2 Cochet (André); 3 Saint-Martin (Bernard); 4 Benoist (Camille); 5 Simon (Georges).

Catégorie « A ».

Rhin (Bas-)

1 Hans (Charles).

Catégorie « C ».

Rhin (Bas-)

1 Schuster (Emile); 2 Deckert (Eugène); 3 Riester (Paul); 4 Schiebler (Louis); 5 Hertzog (Marcel); 6 Stein (Ernest); 7 Martz (Joseph); 8 Malaise (Henri); 9 Stoltz (Michel); 10 Fiederer (Alphonse); 11 Haas (Charles); 12 Bleger (Albert).

Rhin (Haut-)

1 Bleger (Albert); 2 Hoegy (André).

Rhône.

1 Gomez (Marius).

Seine.

1 Lasselin (André); 2 Durel (Amédée); 3 Jagoury (François); 4 Toulzat (Joseph); 5 Bruchon (Marcel); 6 Duflos (Robert); 7 Simon (Georges); 8 Menanteau (Henri).

Catégorie « D ».

Bouches-du-Rhône.

1 Monnaye (Jacques).

Seine.

1 Monnaye (Jacques); 2 Armand (Serge).

Concierge.

Catégorie « C ».

Seine.

1 Reineix (André); 2 Martinez (Jean); 3 Joulie (Justin); 4 Le Boulch (Joseph); 5 Elie (Clément); 6 Viot (Henri); 7 Huertas (Mathias); 8 Marchetti (Casimo).

Préposé aux travaux manuels.

Catégorie « C ».

Bouches-du-Rhône.

1 Mourou (Raymond).

Ille-et-Vilaine.

1 Beauperin (Jean).

Meurthe-et-Moselle.

1 Noel (Hubert).

Var.

1 Mourou (Raymond).

Catégorie « D ».

Var.

1 Pasqualini (Jean).

Planton.

Catégorie « C ».

Alpes-Maritimes.

1 Peytavie (Pierre); 2 Martinez (Jean); 3 Cochet (André); 4 Gendrot (André); 5 Blais (Paul); 6 Bozon-Viaille (Robert); 7 Liger (Samuel); 8 Mourou (Raymond).

Ardèche.

1 Chalret (Adrien); 2 Griveau (Roger); 3 Mayet (Jean-Joseph).

Bouches-du-Rhône.

1 Peytavie (Pierre); 2 Bozon-Viaille (Robert); 3 Malaise (Henri); 4 Chalret (Adrien); 5 Liger (Samuel); 6 Martin (Elie); 7 Mayet (Jean-Joseph); 8 Mourou (Raymond).

Seine.

1 Seznec (Jean-Marie); 2 Laval (Lucien); 3 Cochet (André); 4 Kraemer (Robert); 5 Malaise (Henri); 6 Griveau (Roger); 7 Bleger (Albert); 8 Gapenne (Robert); 9 Gandon (Emile); 10 Dadillon (André); 11 Gendrot (André); 12 Lemore (Serge).

Seine-Maritime.

1 Bleger (Albert); 2 Gapenne (Robert); 3 Dadillon (André); 4 Gandon (Emile).

Catégorie « D ».

Alpes (Hautes-).

1 Roumazeilles (Claude).

Alpes-Maritimes.

1 Regetti (Joseph); 2 Mervelet (Henri); 3 Monnaye (Jacques); 4 Roumazeilles (Claude).

Bouches-du-Rhône.

1 Regetti (Joseph); 2 Mervelet (Henri); 3 Monnaye (Joseph).

Seine.

1 Armand (Serge).

Emplois particuliers au service de l'exploitation.

Facteur aux écritures.

Catégorie « C ».

Alpes-Maritimes.

1 Schmitt (Roger); 2 Gueltzenlichter (Roland); 3 Bertrand (Jacques).

Aude.

1 Combrie (Henri).

Bouches-du-Rhône.

1 Cucchi (François); 2 Barbier (Paul).

Côtes-du-Nord.

1 Guegan (Jean); 2 Mordelet (Paul); 3 Dornadic (Emile).

Doubs.

1 Barrey (René).

Drôme.

1 Bes (Michel).

Finistère.

1 Uguen (François).

Gard.

1 Prunaretty (Jean); 2 Barbier (Paul); 3 Jeanjean (Robert); 4 Lavigne (André).

Hérault.

1 Céréal (Pierre).

Ille-et-Vilaine.

1 Launay (Pierre); 2 Uguen (François).

Morbihan.

1 Dornadic (Emile).

Catégorie « A ».

Moselle.

1 Lambert (Lucien).

Catégorie « C ».

Moselle.

1 Windenberger (André).

Pyrénées (Hautes-)

1 Latour (René).

Pyrénées-Orientales.

1 Salvado Richard); 2 Cufi (Emile); 3 Font (René).

Rhin (Bas-)

1 Frech (Eugène); 2 Londot (Geoffroy); 3 Windenberger (André); 4 Mosser (Charles).

Savoie.

1 Contat (Jean).

Savoie (Haute-)

1 Contat (Jean).

Seine.

1 Fontaine (Roger); 2 Heurtaux (Jean).

Seine-Maritime.

1 Heurtaux (Jean).

Var.

1 Schmitt (Roger); 2 Goeltzenlichter (Roland); 3 Bertrand (Jacques).

Vaucluse.

1 Prunaretty (Jean).

Vendée.

1 Gerbe (Julien).

Vosges.

1 Barrey (René).

Catégorie « D ».

Alpes-Maritimes.

1 Raval (Ivan); 2 Le Ven (Jean).

Bouches-du-Rhône.

1 Mendes-Osson (Edmond); 2 Lasserre (Raymond), 3 Rieu (Serge).

Charente-Maritime.

1 Roger (Gaston).

Doubs.

1 Donnet (Bernard).

Drôme.

1 Rieu (Serge).

Gironde.

1 Larquier (Bernard).

Ille-et-Vilaine.

1 Mauny (Pierre).

Indre-et-Loire.

1 Girard (Marcel).

Loire-Atlantique.

1 Alary (René); 2 Priou (Gabriel).

Maine-et-Loire.

1 Alary (René); 2 Priou (Gabriel).

Meurthe-et-Moselle.

1 Kapss (Robert).

Puy-de-Dôme.

1 Roger (Gaston).

Pyrénées (Basses-).

1 Larquier (Bernard)

Sarthe.

1 Girard (Marcel).

Seine.

1 Bennegent (Jean); 2 Raval (Ivan).

Somme.

1 Monard (Jacques).

Var.

1 Le Ven (Jean).

Vosges.

1 Kapss (Robert).

Territoire de Belfort.

1 Donnet (Bernard).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Kerguelen (Albert) (Finistère); Pujol (André) (Ariège, Haute-Garonne); Ohlmann (Joseph) (Bas-Rhin).

Facteur.

Catégorie « C ».

Alpes-Maritimes.

1 Bertrand (Jacques).

Var.

1 Bertrand (Jacques).

Catégorie « D ».

Alpes-Maritimes.

1 Chafanel (Robert).

Gard.

1 Bonfiglio (Benoit).

Hérault.

1 Bonfiglio (Benoit).

Pyrénées-Orientales.

1 Trogno (Louis).

Rhône.

1 Chafanel (Robert).

Homme d'équipe (service actif).

Catégorie « C ».

Pyrénées (Basses-).

1 Cros (Guy).

Pyrénées (Hautes-)

1 Cros (Guy).

Savoie (Haute-)

1 Brestaz (Eugène).

Catégorie « D ».

Alpes-Maritimes.

1 Brignone (Joseph).

Bouches-du-Rhône.

1 Schwan (Gernot); 2 Brignone (Joseph).

Gard.

1 Maurin (Roger).

Gironde.

1 Daurat (Marcel).

Savoie (Haute-).

1 Daurat (Marcel).

Seine.

1 Maurin (Roger).

Var.

1 Schwan (Gernot).

Homme d'équipe (manutention).

Catégorie « C ».

Ardennes.

1 Aubry (François).

Ariège.

1 Baron (Jean).

Bouches-du-Rhône.

1 Mourou (Raymond).

Garonne (Haute-).

1 Aubry (François); 2 Baron (Jean).

Gironde.
1 Garat (Jean).
Manche.
1 Lecalvez (François).
Meurthe-et-Moselle.
1 Larcher (Robert).
Moselle.
1 Schmitt (Alphonse); 2 Larcher (Robert).

Catégorie « D ».

Loire.
1 Tamet (Georges).
Meurthe-et-Moselle.
1 Kadri (Ali).
Seine.
1 Tamet (Georges).
Var.
1 Monin (Louis); 2 Mourou (Raymond).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.
Cochet (Albert), (Bouches-du-Rhône, Haute-Vienne).

Emplois particuliers au service de la voie et des bâtiments.

EMPLOIS MASCULINS.

Surveillant du service électrique.

Catégorie « C ».

Seine.
1 Mory (Gilbert).

Catégorie « D ».

Aude.
1 Talieu (Paul).
Bouches-du-Rhône.
1 Martin (Pierre).
Côte-d'Or.
1 Contassot (James).
Garonne (Haute).
1 Talieu (Paul).
Meurthe-et-Moselle.
1 Vieillefon (Michel).
Meuse.
1 Vieillefon (Michel).
Var.
1 Martin (Pierre).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.
Teillet (Julien) (Indre-et-Loire); Sebbane (Mohamed) (Seine).

Ouvrier professionnel de 1re classe.

Catégorie «C».

Aude.
1 Esteve (François).
Bouches-du-Rhône.
1 Barone (Antoine).
Pyrénées-Orientales.
1 Esteve (François).

Catégorie «D».

Alpes-Maritimes.
1 Laharanne (Jean).
Aube.
1 Gauvin (Robert).
Côte-d'Or.
1 Meslaine (Guy).
Loir-et-Cher.
1 Laforgue (Jean).
Sarthe.
1 Laforgue (Jean).
Vaucluse.
1 Laharanne (Jean).
Yonne.
1 Gauvin (Robert); 2 Meslaine (Guy).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.
Moisan (Bernard (Ille-et-Vilaine).

Cantonnier.

Catégorie « C ».

Côte d'Or.
1 Bertin (Marcel).
Loiret.
1 Moulinier (Roland).
Yonne.
1 Bertin (Marcel).

Catégorie « D ».

Bouches-du-Rhône.
1 Schwan (Gernot).
Charente.
1 Villaume (Fernand).
Charente-Maritime
1 Villaume (Fernand).
Finistère.
1 Segalen (René).
Seine.
1 Segalen (René).
Var.
1 Schwan (Gernot).

Ouvrier professionnel de 2e classe.

Catégorie « C ».

Aude.
1 Estève (François).
Finistère.
1 Le Floch (Yves).
Hérault.
1 Estève (François).

Catégorie « D ».

Loir-et-Cher.
1 Laforgue (Jean).
Sarthe.
1 Laforgue (Jean).

Garde-barrière à service continu.

Catégorie « C ».

Alpes-Maritimes
1 Hof (Marcel); 2 Augias (Jean).
Aveyron.
1 Lavergne (Jérémie).
Bouches-du-Rhône.
1 Cuomo (Benoît).
Charente.
1 Fevre (Anicet).
Charente-Maritime.
1 Dugleux (Guy); 2 Fevre (Anicet).
Côte-d'Or.
1 Lanaud (Roland); 2 Bertin (Marcel).
Dordogne.
1 Ferracin (Francesco).
Gard.
1 Cravere (Georges).
Garonne (Haute-)
1 Cazzaniga (Emile).
Gironde.
1 Menanteau (Henri).
Hérault.
1 Cravere (Georges); 2 Cuomo (Benoît).
Indre-et-Loire.
1 Menanteau (Henri).
Jura.
1 Lanaud (Roland).
Loir-et-Cher.
1 Garnon (Bernard).
Loire-Atlantique.
1 Nio (Gabriel); 2 Burgaud (René).
Lot.
1 Lavergne (Jérémie).
Nord.
1 Caron (Gabriel).
Savoie.
1 Piseri (Antoine).
Sèvres (Deux-)
1 Burgaud (René); 2 Dugleux (Guy).
Var.
1 Hof (Marcel); 2 Augias (Jean).
Yonne.
1 Bertin (Marcel).

Catégorie « D ».

Creuse.
1 Simon (Marcel).
Gard.
1 Enjalric (Pierre).
Gironde.
1 Papet (François).
Indre.
1 Simon (Marcel).
Manche.
1 Fouchard (Raymond).
Pyrénées-Orientales.
1 Boussac (Fernand).
Saône-et-Loire.
1 Lapret (Michel).
Sèvres (Deux-).
1 Papet (François); 2 Cartier (Pierre).

Vaucluse.

1 Enjalric (Pierre).

Vienne.

1 Cartier (Pierre).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Verdun (Pierre) (Bas-Rhin, Haut-Rhin); Brunet (Fernand) (Charente-Maritime).

Sémaphoriste à service continu.

Catégorie « C ».

Ardennes.

1 Aubry (François).

Charente-Maritime.

1 Palluaud (Auguste).

Côtes-du-Nord.

1 Dubée (Pierre).

Finistère.

1 Kebir Mohamed; 2 Kerjean (Rémy); 3 Riou (André).

Gironde.

1 Campo-Sayo (André); 2 Irigaray (Jean-Baptiste); 3 Antonini (Pierre); 4 Gardelle (Jean); 5 Purrey (Roger).

Ille-et-Vilaine.

1 Bricier (Francis); 2 Guerrier (Bernard); 3 Pabœuf (Joseph), 4 Riou (André).

Indre.

1 Merot (Pierre).

Loire-Atlantique.

1 Guerrier (Bernard).

Loiret.

1 Borie (Raymond).

Marne.

1 Ringuet (Gaston).

Mayenne.

1 Bricier (Francis).

Morbihan.

1 Pabœuf (Joseph); 2 Kerjean (Rémy).

Meurthe-et-Moselle.

1 Lefebvre (Jean).

Nord.

1 Maréchal (Gérard).

Pas-de-Calais.

1 Maréchal (Gérard).

Sarthe.

1 Troufflard (Bernard).

Seine.

1 Ringuet (Gaston); 2 Purrey (Roger).

Somme.

1 Langlet (Léon); 2 Gapenne (Robert).

Vienne.

1 Palluaud (Auguste); 2 Ferrier (Paul).

Vienne (Haute-)

1 Merot (Pierre); 2 Ferrier (Paul).

Vosges.

1 Peck (Pierre); 2 Aubry (François).

Catégorie « D ».

Charente.

1 Chalvesche (Gilbert).

Côtes-du-Nord.

1 Cozic (Rémy).

Creuse.

1 Simon (Marcel).

Finistère.

1 Thepot (Emmanuel); 2 Cozic (Rémy).

Gironde.

1 Chalvesche (Gilbert); 2 Thepot (Emmanuel).

Indre.

1 Simon (Marcel).

Vosges.

1 Mougeot (Jean).

Manœuvre.

Catégorie « D ».

Drôme.

1 Monnier (Claude).

Seine.

1 Salaun (Louis).

Var.

1 Salaun (Louis).

Vaucluse.

1 Monnier (Claude).

Emplois particuliers au service du matériel et de la traction.

EMPLOIS MASCULINS

Ouvrier professionnel de 2e classe des dépôts.

Catégorie « C ».

Alpes-Maritimes.

1 Bertrand (Jacques).

Côte-d'Or.

1 Bert (Bernard).

Garonne (Haute-).

1 Nauche (Henri).

Loire-Atlantique.

1 Pichon (Jean).

Saône-et-Loire.

1 Bert (Bernard).

Seine.

1 Pichon (Jean).

Var.

1 Bertrand (Jacques).

Catégorie « D ».

Aube.

1 Chenilyer (Jacques).

Bouches-du-Rhône.

1 Maurel (André).

Finistère.

1 Le Cordroch (Robert); 2 Le Bihan (Georges).

Gironde.

1 Nadeau (Serge).

Indre-et-Loire.

1 Nadeau (Serge).

Loire-Atlantique.

1 Lure (Jean).

Maine-et-Loire.

1 Lure (Jean).

Morbihan.

1 Le Cordroch (Robert); 2 Le Bihan (Georges).

Var.

1 Maurel (André).

Ouvrier professionnel de 1re classe des dépôts.

Catégorie « D ».

Finistère.

1 Le Cordroch (Robert).

Gironde.

1 Nadeau (Serge).

Indre-et-Loire.

1 Nadeau (Serge).

Morbihan.

1 Le Cordroch (Robert).

Ouvrier professionnel de 2e classe des entretiens et grands ateliers du matériel.

Catégorie « C ».

Côtes-du-Nord.

1 Bramoulle (Paul).

Finistère.

1 Cabon (Joseph); 2 Bramoulle (Paul).

Gard

1 Vernet (André).

Nièvre.

1 Virmont (Pierre).

Nord.

1 Biet (Lucien).

Pas-de-Calais.

1 Biet (Lucien).

Puy-de-Dôme.

1 Virmont (Pierre).

Rhône.

1 Vernet (André).

Seine.

1 Cabon (Joseph).

Vienne (Haute-).

1 Delage (Louis).

Catégorie « D ».

Côtes-du-Nord.

1 Le Péchoux (Michel).

Finistère.

1 Queffelec (Robert); 2 Le Péchoux (Michel); 3 Menez (Yvon).

Manche.

1 Couturier-Petrasson (Etienne).

Marne (Haute-).

1 Menez (Yvon).

Ouvrier professionnel de 1re classe des entretiens et grands ateliers du matériel.

Catégorie « C ».

Côte-d'Or.
1 Michon (Gabriel).

Doubs.
1 Michon (Gabriel).

Nièvre.
1 Virmont (Pierre).

Puy-de-Dôme.
1 Virmont (Pierre).

Sèvres (Deux-).
1 Mullon (Robert).

Catégorie « D ».

Alpes-Maritimes.
1 Coudy (François).

Calvados.
1 Crapard (Roger).

Côtes-du-Nord.
1 Le Péchoux (Michel).

Finistère.
1 Crapard (Roger); 2 Le Péchoux (Michel); 3 Menez (Yvon).

Gironde.
1 Gac (Goulven).

Marne (Haute-)
1 Menez (Yvon).

Meurthe-et-Moselle.
1 Maldene (Henri).

Moselle.
1 Blondel (Guy).

Pyrénées (Basses).
1 Gac (Goulven).

Rhône.
1 Blondel (Guy).

Var.
1 Coudy (François).

Manœuvre des dépôts.

Catégorie « C ».

Savoie.
1 Petit (Georges).

Savoie (Haute).
1 Petit (Georges).

Catégorie « D ».

Bouches-du-Rhône.
1 Schwan (Gernot).

Gironde.
1 Papet (François); 2 Roumazeilles (Claude).

Pyrénées (Basses).
1 Cardolle (Albert).

Pyrénées (Hautes).
1 Cardolle (Albert).

Sèvres (Deux).
1 Papet (François).

Var.
1 Monin (Louis); Schwan (Gernot).

Manœuvre des entretiens et grands ateliers du matériel.

Catégorie « C »

Bouches-du-Rhône.
1 Serres (Paul).

Charente.
1 Raffier (Pierre).

Loire (Haute).
1 Chanet (Pierre).

Meurthe-et-Moselle.
1 Larcher (Robert).

Moselle.
1 Schmitt (Alphonse).

Puy-de-Dôme.
1 Chanet (Pierre); 2 Combe (Paul).

Savoie.
1 Petit (Georges).

Savoie (Haute).
1 Petit (Georges).

Vaucluse.
1 Serres (Paul).

Vosges.
1 Larcher (Robert).

Catégorie « D ».

Indre.
1 Arbogast (Jacques).

Vienne (Haute).
1 Arbogast (Jacques).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Charles (Armand) (Gard, Alpes-Maritimes); Bridoux (Jacques) (Bas-Rhin).

EMPLOIS FÉMININS

Aide-distributrice.

Allier.
1 Delfosse (Alice).

Aube.
1 Trochet Marie).

Bouches-du-Rhône.
1 Le Normand (Madeleine).

Garonne (Haute-).
1 Peyras (Marie-Thérèse).

Moselle.
1 Pitz (Marie).

Rhin (Bas-).
1 Kopp (Marie); 2 Pitz (Marie); 3 Berger (Anne); 4 Hausser (Marguerite).

Yonne.
1 Trochet (Marie).

Factrice aux écritures.

Alpes-Maritimes.
1 Bcullenger (Yvonne); 2 Gauvin (Marcelle).

Bouches-du-Rhône.
1 Le Normand (Madeleine); 2 Evangelou (Cléopâtre); 3 Palanque (Madeleine); 4 Brun ((Justine); 5 Bandini (Georgette); 6 Rabache (Huguette).

Charente.
1 Linard (Renée).

Charente-Maritime.
1 Hardy (Anna); 2 Michel (Renée); 3 Linard (Renée).

Cher.
1 Bonnet (Madeleine).

Côte-d'Or.
1 Cessey (Louise).

Côtes-du-Nord.
1 Lecomte (Julia).

Finistère.
1 Maufras (Simone).

Garonne (Haute-).
1 Rousset (Emma); 2 Peyras (Marie-Thérèse).

Ille-et-Vilaine.
1 Lecomte (Julia).

Indre-et-Loire.
1 Le Gué (Ida).

Maine-et-Loire.
1 Hervé (Berthe).

Manche.
1 Maufras (Simone).

Pyrénées (Basses-).
1 Prat Hourquet (Marie).

Rhin (Bas-).
1 Kopp (Marie); 2 Roth (Marthe); 3 Berger (Anne-Marie); 4 Hausser (Marguerite).

Rhône.
1 Berger (Yvette).

Saône-et-Loire.
1 Berger (Yvette).

Sarthe.
1 Hervé (Berthe).

Seine.
1 Rabache (Huguette).

Tarn.
1 Bouisset (Jeanne).

Tarn-et-Garonne.
1 Rousset (Emma).

Var.
1 Le-Normand (Madeleine); 2 Grégoire (Odette).

Factrice.

Allier.
1 Delfosse (Alice).

Employée stagiaire.

Bouches-du-Rhône.
1 Bouard (Odette).

Charente.
1 Linard (Renée).

Charente-Maritime.
1 Linard (Renée).

Cher.

1 Charbonnier (Germaine).

Hérault.

1 Estevenon (Paulette).

Indre-et-Loire.

1 Le Gué (Ida).

Moselle.

1 Fays (Blanche).

Rhin (Bas-).

1 Poirier (Germaine).

Saône (Haute-).

1 Schibert (Marie-Louise).

Seine.

1 Charbonnier (Germaine).

Vienne (Haute-).

1 Descoutieras (Marie-Antoinette).

Préposée au service des bureaux.

Ardèche.

1 Chautard (Irma).

Bouches-du-Rhône.

1 Chautard (Irma); 2 Brunelle (Anne-Marie); 3 Pitz (Marie); 4 Bandini (Georgette); 5 Rabache (Huguette).

Hérault.

1 Luchaire (Suzanne).

Oise.

1 Durocher (Yvonne).

Rhin (Bas-).

1 Wolff (Irma); 2 Pitz (Marie); 3 Herter (Marie); 4 Burgstahler (Jeanne); 5 Berger (Anne-Marie).

Seine.

1 Burgstahler (Jeanne); 2 Durocher (Yvonne); 3 Vernière (Anaïs); 4 Durand (Renée); 5 Rabache (Huguette).

Seine-et-Oise.

1 Vernière (Anaïs).

Manutentionnaire.

Ain.

1 Equey (Aline).

Bouches-du-Rhône.

1 Greffier (Marie-Thérèse); 2 Equey (Aline).

Calvados.

1 Pierre (Germaine); 2 Mouton (Germaine).

Gironde.

1 Corbière (Augustine); 2 Bazin (Maria).

Indre-et-Loire.

1 Lamontagne (Noëlla).

Loire.

1 Rogeon (Célestine); 2 Chautard (Irma).

Pyrénées-Orientales.

1 Bazin (Maria).

Rhône.

1 Greffier (Marie-Thérèse); 2 Chautard (Irma).

Seine.

1 Le Jossec (Marguerite); 2 Pierre (Germaine); 3 Deciron (Germaine); 4 Lamontagne (Noëlla); 5 Jaqueson (Marie-Louise); 6 Trichard (Emilienne); 7 Amoros (Paulette); 8 Mouton (Germaine).

Gérante de halte.

Finistère.

1 Lecomte (Julia).

Ille-et-Vilaine.

1 Lecomte (Julia).

Pyrénées (Basses-).

1 Bandini (Georgette).

Rhin (Bas-).

1 Bandini (Georgette).

Seine-Maritime.

1 Mamet (Lucie).

Somme.

1 Mamet (Lucie).

Tarn.

1 Rousset (Emma).

Sémaphoriste à service continu.

Loire-Atlantique.

1 Bazin (Maria).

Seine-et-Oise.

1 Jacqueson (Marie-Louise).

Préposée aux travaux manuels.

Aude.

1 Pechou (Emilie).

Charente-Maritime.

1 Wendling (Simonne); 2 Chaigne (Jeanne).

Côtes-du-Nord.

1 Levrel (Aurélie).

Ille-et-Vilaine.

1 Levrel (Aurélie); 2 Bernard (Rosalie).

Garde-barrière à service continu.

Drôme.

1 Mantelli (Marie-Madeleine).

Eure-et-Loir.

1 Mouton (Germaine).

Gironde.

1 Larosch (Marie-Louise); 2 Dupuy (Marie).

Isère.

1 Desmargers (Madeleine).

Meuse.

1 Lambert (Elisabeth).

Pyrénées (Basses-).

1 Larosch (Marie-Louise); 2 Bazin (Maria).

Pyrénées-Orientales.

1 Bazin (Maria).

Sarthe.

1 Haquin (Janine); 2 Jegou (Anne).

Savoie.

1 Desmargers (Madeleine).

Seine.

1 Haquin (Janine).

Seine-et-Oise.

1 Jegou (Anne); 2 Mouton (Germaine).

Tarn.

1 Mantelli (Marie-Madeleine).

Tarn-et-Garonne.

1 Bressolles (Marie).

Compagnie générale des eaux.

EMPLOI MASCULIN

Agent de bureau.

Catégorie « C ».

Alpes-Maritimes.

1 Commissaire (Yvon).

Seine.

1 Mauvoisin (Gaston); 2 Besnier (Louis).

Catégorie « D ».

Alpes-Maritimes.

1 Bichon (Maurice).

Eure.

1 Bichon (Maurice).

Ille-et-Vilaine.

1 Berland (André).

Seine.

1 Retif (Daniel).

Compagnie des messageries maritimes.

EMPLOIS MASCULINS

Commis de 2e classe

Catégorie « D ».

Nord.

1 Neuville (Raoul); 2 Flahaut (Jean).

Aide magasinier.

Catégorie « C ».

Bouches-du-Rhône.

1 Chini (Gabriel); 2 Demaria (Stéphane); 3 Huin (Jean); 4 Arnold (Jean).

Nord.

1 Deswarte (Adolphe).

Catégorie « D ».

Bouches-du-Rhône.

1 Lagarde (Robert); 2 Kharalian (Aristide); 3 Djeradjian (Sirount); 4 Corse (Eugène).

Surveillant.

Catégorie « C ».

Bouches-du-Rhône.

1 Huin (Jean).

Catégorie « D ».

Bouches-du-Rhône.

1 Guilbert (Georges).

Facteur armement.

Catégorie « C ».

Bouches-du-Rhône.

1 Huin (Jean).

Pointeur.

Catégorie « C ».

Bouches-du-Rhône.

1 Gris (Raymond); 2 Marinari (Francis); 3 Stromboni (Etienne); 4 Numez (Francisco); 5 Huin (Jean).

Catégorie « D ».

Bouches-du-Rhône.

1 Guilbert (Georges); 2 Fino (Joseph).

Veilleur de nuit.

Catégorie « D ».

Bouches-du-Rhône.

1 Le Dantec (Adolphe).

EMPLOI FÉMININ

Lingère et ouvrière du magasin.

Bouches-du-Rhône.

1 Specht (Jole); 2 Terzian (Malkroukie); 3 Garnerone (Catherine); 4 Freze (Emilienne).

REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS

EMPLOIS MIXTES

Catégorie « D ».

Employé de bureau.

1 Dupont (André); 2 Houssin (Francis); 3 Malledant (Jean).

EMPLOIS MASCULINS

Receveur.

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Kerherve (Paul).

Surveillant.

Catégorie « D ».

1 Wolinski (Jean).

EMPLOI FEMININ

Surveillante.

1 Drouillard (Yvonne).

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

EMPLOIS MASCULINS

Commis aux écritures.

Catégorie « D ».

Bouches-du-Rhône.

1 Leclaire (Robert); 2 Andréani (Roger).

Gironde.

1 Gumila (René).

Seine-Maritime.

1 Gumila (René).

Commis expéditionnaire.

Catégorie « C ».

Bouches-du-Rhône.

1 Leroi (Jean-Marie); 2 Orsoni (Ange).

Gironde.

1 Lauron (Jacques).

Catégorie « D ».

Bouches-du-Rhône.

1 Folacci (Toussaint).

Gironde.

1 Laforgue (Jean-François).

Seine.

1 Le Moan (René).

B. — ALGERIE

Délégation générale (administration centrale).

EMPLOIS MIXTES

Adjoint administratif.

Catégorie « C ».

1 Lopez (Eugène); 2 Demoulin (Jean); 3 Rolland (Lucien).

Catégorie « D ».

1 Lammari Areski, 30 mars 1930, sergent 1er R. T. A., gué de Constantine, cité Diar-El-Adma, bâtiment A. G. I. I., à Kouba (Alger); 2 Decombe (Henri).

Catégorie « E ».

1 Picard (Charlette).

Services extérieurs.

EMPLOIS COMMUNS AUX SERVICES EXTÉRIEURS DE L'ADMINISTRATION ALGÉRIENNE ET AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ALGÉRIE

EMPLOIS MIXTES

Commis et assimilés.

Catégorie « C ».

Alger.

1 Perucca (Marc); 2 Filippini (Francis); 3 Demoulin (Jean).

Bône.

1 Grenon (Jean).

Constantine.

1 Nakache (Jean-Pierre).

Médéa.

1 Demoulin (Jean).

Oran.

1 Grenon (Jean).

Catégorie « D ».

Alger.

1 Martin (Eugène); 2 Germanet (Albert); 3 Lammari Arezki, 30 mars 1930, sergent au 1er R. T. A., gué de Constantine, cité Diar-El-Adma, bâtiment A. G. I. I., à Kouba (Alger).

Mostaganem.

1 Nieto (Yvan).

Oran.

1 Wulff (Robert).

Orléansville.

1 Lammari Areski, 30 mars 1930, sergent, 1er R. T. A., gué de Constantine, cité Diar-El-Adma, bâtiment A. G. I. I., à Kouba (Alger).

Catégorie « E ».

Médéa.

1 Haouy (Marcelle).

Services financiers (Contributions directes).

EMPLOI MASCULIN

Agent de constatation et d'assiette.

Catégorie « C ».

Alger.

1 Guillem (Jean).

Oran.

1 Guillem (Jean).

Catégorie « D ».

Constantine.

1 Laurie (Jacky).

Oran.

1 Wulff (Robert).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Fourment (Roger) (Constantine).

Contributions diverses.

EMPLOIS MIXTES

Agent de comptabilité de constatation et d'assiette.

Catégorie « C ».

Alger.

1 Letzelter (Georges); 2 Monnier (Gérard).

Médéa.

1 Fevre (Roger).

Oran.

1 Monnier (Gérard).

Catégorie « D ».

Alger.

1 Michau (Denis); 2 Constant (Jean).

Bône.

1 Constant (Jean).

Constantine.

1 Laurie (Jacky).

Oran.

1 Wulff (Robert).

Catégorie « E ».

Alger.

1 Lantheaume (Andrée).

Tlemcen.

1 Manceau (Aline).

Enregistrement, domaines.

EMPLOIS MIXTES

Agent de constatation ou d'assiette de l'enregistrement.

Catégorie « C ».

Oran.

1 Guerre (Roger); 2 Slama Baghdadi, 27 avril 1924, sergent-chef, 14e B. T. A., cité administrative « La Mer », bâtiment 70, n° 102, à Mostaganem.

Constantine.

1 Pressac (Guy).

Oran.

1 Wulff (Robert); 2 Decombe (Henri).

Tlemcen.

1 Decombe (Henri).

Trésorerie d'Algérie.

Agent de comptabilité.

Catégorie « C ».

Alger.

1 Soliva (Michel); 2 Laesser (Gilbert).

Oran.

1 Faugeras (Paul); 2 Rodriguez (Adrien).

Catégorie « D ».

Alger.

1 Tordelli (Dominique).

Constantine.

1 Laurie (Jacky.)

Oran.

1 Illan (René); 2 Wulff (Robert).

Service des douanes.

Agent de constatation ou d'assiette.

Catégorie « C ».

Alger.

1 Barrot (Louis); 2 Monnier (Gérard).

Bône.

1 Grenon (Jean).

Oran.

1 Faugeras (Paul); 2 Grenon (Jean); 3 Barrot (Louis); 4 Monnier (Gérard).

Catégorie « D ».

Alger.

1 Leccia (Ange); 2 Constant (Jean).

Bône.

1 Constant (Jean).

Service du contrôle sanitaire aux frontières de l'Algérie (anciennement « service de santé maritime »).

Lieutenant de police sanitaire.

Catégorie « C ».

Alger.

1 Cordona (Paul).

Catégorie « D ».

Alger.

1 Roux (Henri); 2 Florio (Alexandre).

Oran.

1 Mirailles (Jean).

Orléansville.

1 Florio (Alexandre).

Service judiciaire.

EMPLOIS RELEVANT DE L'AUTORITÉ DU GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE

Aoun de justice de paix.

Catégorie « D ».

Mostaganem.

1 Khelladi Tayeb, 5 octobre 1912, maréchal des logis chef, 10e légion de gendarmerie, Pont-du-Cheliff (Mostaganem).

Catégorie « D ».

Tiaret.

1 Khelladi Tayeb, 5 octobre 1912, maréchal des logis chef, 10e légion de gendarmerie, Pont-du-Cheliff (Mostaganem).

Service algérien des postes et télécommunications.

EMPLOIS MASCULINS

Ouvrier d'Etat.

Catégorie « D ».

Alger.

1 Lacour (Georges).

Oran

1 Lacour (Georges).

Catégorie « E ».

Constantine.

1 Sciberras (Odette).

Travaux publics.

EMPLOIS MIXTES.

Commis des ponts et chaussées et des mines.

Catégorie « D ».

Alger.

1 Pelletier (Jean-Jacques).

Banque de l'Algérie.

SECRÉTAIRE COMPTABLE (EN ALGÉRIE ET EN TUNISIE)

Catégorie « C ».

Alger.

1 Guillem (Jean).

Oran.

1 Guillem (Jean).

Caisses de crédit municipal d'Algérie.

Commis.

Oran.

1 Slama Baghdadi, 27 avril 1924, sergent-chef 14e B. T. A., cité administrative, La Mer, B. 70, n° 102, à Mostaganem.

Electricité et gaz d'Algérie.

EMPLOIS ADMINISTRATIFS.

Emplois mixtes.

Employé qualifié.

Catégorie « C ».

Alger.

1 Menuge (Robert).

Oran.

1 Guerre (Roger). 2 Slama Baghdadi, 27 avril 1924, sergent-chef, 14e B. T. A., cité administrative, La Mer, B. 70, n° 102, à Mostaganem.

Catégorie « D ».

Alger.

1 Thiebaud (Raphaël).

Bône.

1 Andrieu (Jean).

Oran.

1 Wulff (Robert).

Transports.

I. — *Voies ferrées d'intérêt local.*

1° Régie départementale des transports algérois (R. D. T. A.) (anciennement Société des chemins de fer sur route d'Algérie) (C. F. R. A.).

EMPLOIS MASCULINS.

Commis.

Catégorie « C ».

Alger.

1 Laesser (Gilbert).

II. — *Chemins de fer algériens.*

EMPLOIS MASCULINS.

Emplois communs à tous les services.

Employé stagiaire.

Catégorie « C ».

Alger.

1 Blasco (Francis).

Oran.

1 Blasco (Francis).

Catégorie « D ».

Oran.

1 Veinand (Jean-Marie).

Aide-distributeur.

Catégorie « D ».

Alger.

1 Perez (Jean-Pierre).

Batna.

1 Detiri Lakdar, 27 novembre 1929, caporal-chef 3/21 R. T. A., 14, rue des Vosges, à Nilvauge (Moselle).

Orléansville.

1 Perez (Jean-Pierre).

Garçon de bureau.

Catégorie « C ».

Oran.

1 Torregrosa (Raymond) ; 2 Azorin (Joseph).

Aide-classeur.

Catégorie « C ».

Alger.

1 Cherifi Lakhdar, 18 juin 1934, 2e classe 2/66 R. A. 8, rue Saint-Vincent-de-Paul, à Alger.

Planton.

Catégorie « C ».

Alger.

1 Bouzid Rabia, 24 mars 1933, cité évolutive, bâtiment M. 41, à Hussein-Dey (Alger).

Oran.

1 Torregrosa (Raymond) ; 2 Azorin (Joseph).

Bône.

1 Kaila Hacène, 28 mai 1927, 1re classe, 17e B. T. A., rue Krémissa, maison Testand, Saint-Cloud, à Bône.

Catégorie « D ».

Constantine.

1 Kaila Hacène, 28 mai 1927, 1re classe, 17e B. T. A., rue Krémissa, maison Testand, Saint-Cloud, à Bône (Bône).

Oasis.

1 Debri Slimane, présumé 1925, caporal, 1er R. T. A., à Ghardaïa (Oasis).

Saoura.

1 Debri Slimane, présumé 1925, caporal, 1er R. T. A., à Ghardaïa (Oasis).

EMPLOIS PARTICULIERS AU SERVICE DE L'EXPLOITATION

Facteur aux écritures.

Catégorie « C ».

Alger.

1 Abou (Joffre).

Constantine.

1 Tabet (Raphaël).

Catégorie « D ».

Oran.

1 Veinand (Jean-Marie).

Homme d'équipe (service actif).

Catégorie « C ».

Alger.

1 Bouzid Rabia, 24 mars 1933, cité évolutive, bât. M 41, à Hussein-Dey (Alger).

Homme d'équipe (manutention).

Catégorie « D ».

Mostaganem.

1 Tigri Mohammed, 27 mai 1928, 2e classe, 436e compagnie de réparation divisionnaire. Adresse : 436e compagnie de réparation divisionnaire, avenue de Sidi-Chami, à Oran.

Oran.

1 Tigri Mohammed, 27 mai 1928, 2e classe, 436e compagnie de réparation divisionnaire. Adresse : 436e compagnie de réparation divisionnaire, avenue de Sidi-Chami, à Oran.

EMPLOIS PARTICULIERS AU SERVICE DE LA VOIE ET DES BATIMENTS

Cantonnier.

Catégorie « C ».

Bône.

1 Hafed Resgui, 6 février 1927, 7e R. T. A., 1, rue du Général-Leclerc, à Souk-Ahras (Bône).

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
HENRI MOREL

COTE DES CHANGES

En nouveaux francs.

DERNIERS cours cotés en Bourse	PAYS	DEVISES	PARITÉ	COURS LIMITES (1)		COURS EXTRÊMES cotés à la Bourse du 23 mai 1961.	
4,90025	Etats-Unis	1 dollar U. S. A.	4,93706	4,90	4,9740	4,90025	4,9000
4,9630	Canada	1 dollar canadien.	.....	.....	.....	4,9645	4,9590
2,310	Côte française des Somalis	100 francs Djibouti.	2,30281	2,2625	2,3430	2,310	.....
39,18	Mexique	100 pesos mexicains.	39,4965	.....	.....	.....	.....
123,445	Allemagne occidentale	100 deutsche marks.	123,4265	121,590	125,290	123,440	123,395
18,795	Autriche	100 schilling.	18,98869	18,7025	19,2790	18,798	18,790
9,8090	Belgique	100 francs belges.	9,87412	9,727	10,023	9,8090	9,8040
70,745	Danemark	100 couronnes danoises.	71,47763	70,4275	72,5335	70,735	70,680
13,6845	Grande-Bretagne	1 livre sterling.	13,82376	13,6220	14,0265	13,6855	13,6805
7,8985	Italie	1.000 lires.	7,899296	7,78395	8,01610	7,8985	7,8930
68,460	Norvège	100 couronnes norvégiennes.	69,1188	68,055	70,155	68,420	68,360
136,415	Pays-Bas	100 florins.	136,3828	134,339	138,455	136,395	136,345
17,080	Portugal	100 escudos.	17,17238	16,85	17,5020	17,080	17,060
95,035	Suède	100 couronnes suédoises.	95,43513	94,0048	96,8646	95,075	95,015
113,220	Suisse	100 francs suisses.	112,9033	110,110	115,810	113,185	113,130
69,08	Tchécoslovaquie	100 couron. tchécoslovaques.	68,57027	68,05	69,08	69,08	.....

Maroc	1 dirham	0,9756	Zone C. F. A.	100 francs C. F. A.	2
Tunisie	1 dinar	11,7549	Zone C. F. P.	100 francs C. F. P.	5,50

(1) Pour le dollar U. S. A. et la couronne tchécoslovaque, cours limites d'intervention de la Banque de France.

Pour chacune des autres devises, cours résultant des limites d'intervention sur le dollar, fixées par l'institut émetteur de la monnaie considérée d'une part et la Banque de France d'autre part.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

LIBRAIRIE HACHETTE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 26.032.400 NF

SIÈGE SOCIAL : 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS (6e)

R. C. : Seine n° 55-B 5242.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

en 20 ans des 100.000 obligations 5 0/0 de 200 NF nominal émises en avril 1961, remboursables à 232,50 NF.

AU COURS de l'année qui sera expirée le :	LE NOMBRE d'obligations à amortir sera de :	AU COURS de l'année qui sera expirée le :	LE NOMBRE d'obligations à amortir sera de :
15 avril 1962.....	3.255	15 avril 1972.....	4.959
— 1963.....	3.395	— 1973.....	5.172
— 1964.....	3.541	— 1974.....	5.395
— 1965.....	3.693	— 1975.....	5.627
— 1966.....	3.852	— 1976.....	5.869
— 1967.....	4.017	— 1977.....	6.121
— 1968.....	4.190	— 1978.....	6.384
— 1969.....	4.370	— 1979.....	6.659
— 1970.....	4.558	— 1980.....	6.945
— 1971.....	4.754	— 1981.....	7.244

Total : 100.000 obligations.

LORRAINE-ESCAUT

(Mines et usines des aciéries de Longwy, de Senelle-Maubeuge et d'Escaut et Meuse.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 226.875.000 NF

SIÈGE SOCIAL : 7, ROND-POINT BUGEAUD, PARIS (16e)

R. C. : Seine n° 55-B 1841.

Obligations 6 0/0 1955 *de* 100 *NF.*

LISTE NUMERIQUE

1° **De la série comprenant les 7.753 obligations sorties au sixième tirage d'amortissement effectué le 12 mai 1961** (3.841 titres ayant été rachetés d'autre part par la société en vue de cet amortissement) ;

2° **Des séries comprenant des obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.**

NUMÉROS	DATES de remboursement.	TAUX de remboursement.
		Nouveaux francs.
12.795 à 17.578	15 juillet 1957	105,61
62.044 à 66.444	15 juillet 1956	105,22
66.445 à 75.518	15 juillet 1960	106,77
75.519 à 81.416	15 juillet 1959	106,75
81.417 à 83.569	15 juillet 1960	106,77
165.673 à 171.139	15 juillet 1958	106,21
181.057 à 190.181	15 juillet 1961	106,88

SOCIETE DE FILATURE

Anciens Etablissements Jules DE SURMONT et Fils.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 350.000 NF

47, RUE DE BRADFORD, TOURCOING

R. C. : Tourcoing 57-B 232.

Emission de 35.000 obligations 4,25 0/0 1943.

Tirage au sort n° 8 effectué le 9 mai 1961 au siège de la société.

Numéros des 799 obligations sorties à ce tirage au sort formant, avec les 850 obligations rachetées en Bourse, la quantité de 1.649 titres dont le remboursement a été prévu au titre de l'amortissement du 1er juillet 1961.

11	40	41	42	43	12.477	12.685	12.719	12.723	12.746
73	78	103	122	305	12.767	12.772	12.808	12.820	12.871
306	351	367	392	393	12.914	12.929	12.962	12.964	13.000
394	502	521	808	811	13.036	13.110	13.111	13.135	13.166
827	951	952	953	1.100	13.219	13.229	13.311	13.314	13.316
1.164	1.165	1.204	1.343	1.345	13.354	13.583	13.680	13.741	13.768
1.536	1.544	1.702	1.727	1.728	13.832	13.841	13.872	13.873	13.932
1.748	1.754	1.756	1.845	1.846	13.940	14.003	14.050	14.072	14.186
1.854	1.855	1.857	1.858	1.862	14.268	14.478	14.578	14.588	14.593
1.863	1.869	1.870	1.941	2.299	14.605	14.615	14.729	14.737	14.738
2.316	2.317	2.318	2.325	2.328	14.739	14.795	14.851	14.966	14.967
2.329	2.333	2.449	2.686	2.915	15.095	15.102	15.225	15.244	15.254
2.916	2.917	2.918	2.919	3.000	15.255	15.304	15.308	15.310	15.346
3.121	3.171	3.172	3.195	3.237	15.350	15.495	15.535	15.536	15.543
3.320	3.322	3.323	3.368	3.382	15.605	15.782	15.790	15.885	15.886
3.383	3.384	3.386	3.387	3.396	15.887	15.962	15.963	15.967	15.972
3.411	3.416	3.672	3.673	3.720	15.988	16.030	16.031	16.041	16.076
3.721	3.731	3.759	3.765	3.766	16.100	16.105	16.167	16.170	16.179
3.915	3.930	3.931	4.151	4.318	16.226	16.233	16.251	16.263	16.393
4.391	4.403	4.519	4.542	4.571	16.394	16.395	16.447	16.560	16.682
4.586	4.588	4.591	4.592	4.593	16.806	16.849	16.980	17.044	17.049
4.594	4.596	4.602	4.604	4.719	17.114	17.148	17.196	17.219	17.233
4.739	4.740	4.751	4.777	4.789	17.274	17.386	17.405	17.421	17.435
4.842	4.843	4.870	4.893	4.915	17.436	17.463	17.467	17.538	17.549
4.918	4.937	4.938	5.062	5.276	17.577	17.580	17.698	17.699	17.765
5.349	5.359	5.404	5.556	5.601	17.953	18.016	18.018	18.021	18.046
5.805	5.812	5.819	5.822	5.895	18.049	18.050	18.142	18.144	18.202
5.906	5.945	5.950	6.000	6.094	18.206	18.371	18.509	18.551	18.611
6.156	6.159	6.162	6.168	6.174	18.623	18.631	18.637	18.670	18.703
6.232	6.404	6.433	6.489	6.594	18.764	18.823	18.934	18.937	18.995
6.652	6.703	6.789	6.790	6.804	19.160	19.272	19.273	19.328	19.393
6.821	6.824	6.882	6.895	6.896	19.431	19.465	19.509	19.518	19.722
6.934	6.941	7.039	7.059	7.140	19.761	19.766	19.774	19.838	19.858
7.168	7.226	7.281	7.343	7.354	19.916	19.925	19.983	20.037	20.040
7.493	7.535	7.516	7.645	7.743	20.065	20.151	20.268	20.269	20.273
7.846	7.851	7.852	7.854	7.875	20.281	20.317	20.522	20.526	20.562
7.883	7.953	8.009	8.031	8.097	20.650	20.778	20.782	20.788	20.789
8.100	8.101	8.148	8.215	8.227	20.799	20.822	20.836	20.837	20.918
8.270	8.334	8.372	8.385	8.454	20.939	20.986	21.093	21.095	21.098
8.493	8.494	8.640	8.651	8.699	21.165	21.186	21.204	21.287	21.288
8.701	8.703	8.746	8.772	8.773	21.343	21.386	21.500	21.510	21.548
8.774	8.835	8.875	8.931	8.972	21.553	21.571	21.610	21.632	21.668
8.985	8.987	9.020	9.022	9.036	21.712	21.857	21.859	21.931	21.973
9.164	9.209	9.220	9.304	9.306	21.976	21.977	21.978	22.043	22.054
9.338	9.456	9.651	9.657	9.688	22.102	22.103	22.110	22.134	22.219
9.710	9.815	9.822	9.956	10.031	22.318	22.346	22.348	22.369	22.372
10.091	10.220	10.290	10.301	10.340	22.378	22.399	22.425	22.550	22.565
10.386	10.398	10.399	10.400	10.473	22.618	22.635	22.680	22.736	22.759
10.630	10.714	10.717	10.730	10.870	22.785	22.836	22.926	22.953	22.972
10.892	10.961	10.975	11.061	11.062	22.978	22.987	23.054	23.055	23.155
11.089	11.097	11.102	11.266	11.267	23.281	23.288	23.289	23.314	23.397
11.268	11.344	11.376	11.378	11.489	23.427	23.446	23.474	23.479	23.481
11.565	11.573	11.574	11.663	11.665	23.623	23.626	23.668	23.722	23.768
11.719	11.734	11.852	11.855	11.879	23.843	23.871	23.902	24.108	24.244
11.896	11.941	11.987	11.991	12.015	24.275	24.355	24.382	24.447	24.448
12.016	12.040	12.086	12.090	12.248	24.488	24.491	24.568	24.676	24.710
12.287	12.293	12.316	12.343	12.384	24.791	24.841	24.868	24.874	24.960
12.394	12.442	12.449	12.453	12.456	24.986	25.037	25.078	25.132	25.150

25.305	25.416	25.429	25.440	25.441	30.103	30.129	30.152	30.210	30.214
25.443	25.444	25.476	25.502	25.532	30.259	30.338	30.342	30.352	30.384
25.535	25.536	25.543	25.548	25.556	30.402	30.403	30.523	30.582	30.686
25.608	25.612	25.658	25.726	25.765	30.961	31.035	31.036	31.125	31.138
25.784	25.838	25.849	25.850	25.861	31.256	31.294	31.309	31.310	31.354
25.909	25.929	25.995	26.048	26.050	31.375	31.378	31.380	31.381	31.383
26.236	26.237	26.239	26.240	26.245	31.386	31.405	31.449	31.456	31.465
26.270	26.271	26.438	26.441	26.463	31.478	31.483	31.516	31.540	31.675
26.469	26.538	26.564	26.567	26.621	31.681	31.853	31.863	31.867	31.885
26.622	26.733	26.785	26.826	26.902	31.987	32.096	32.105	32.155	32.173
26.965	26.982	26.994	27.014	27.015	32.425	32.490	32.566	32.584	32.586
27.268	27.273	27.312	27.315	27.319	32.588	32.692	32.820	32.835	32.840
27.407	27.408	27.417	27.437	27.458	32.893	32.938	32.965	32.990	32.994
27.556	27.605	27.771	27.773	27.900	33.085	33.087	33.096	33.134	33.169
27.975	28.191	28.202	28.213	28.412	33.202	33.249	33.255	33.271	33.277
28.416	28.472	28.495	28.551	28.554	33.352	33.391	33.426	33.525	33.558
28.655	28.674	28.675	28.710	28.711	33.653	33.662	33.722	33.737	33.808
28.750	28.737	28.827	28.935	29.057	33.809	33.841	33.863	33.865	33.890
29.066	29.201	29.212	29.216	29.249	33.891	33.983	34.009	34.060	34.085
29.357	29.358	29.436	29.438	29.597	34.114	34120	34.171	34.274	34.285
29.788	29.793	29.799	29.802	29.838	34.304	34.365	34.421	34.545	34.577
29.908	29.911	29.913	29.994	30.098	34.625	31.799	31.838	34.905	

Les obligations ci-dessus désignées seront remboursables au pair, coupon jouissance 1er janvier 1962 attaché, à partir du 1er juillet 1961, aux guichets de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, de la Société générale et du Crédit du Nord, dans leurs sièges, agences et succursales en France.

Liste des obligations sorties au tirage n° 2, remboursables depuis le 1er juillet 1945 et non encore présentées au remboursement.

601 et 3.706

Liste des obligations sorties au tirage au sort n° 3, remboursables depuis le 1er juillet 1956 et non encore présentées au remboursement.

162	299	377	455	475	18.044	18.434	20.724	24.665	24.867
788	1.565	1.924	1.925	1.926	26.751	30.050	32.937	34.765	
1.928	1.929	3.870	4.034	17.801					

Liste des obligations sorties au tirage au sort n° 4, remboursables depuis le 1er juillet 1957 et non encore présentées au remboursement.

38	466	467	478	479	15.193	18.030	18.426	18.493	19.789
949	1.146	1.342	1.554	1.555	20.592	22.760	22.765	22.766	23.870
1.566	1.567	1.568	4.035	4.498	24.104	24.221	26.486	26.782	27.756
4.846	4.932	5.223	5.814	7.643	30.146	30.311	31.666	33.561	34.495
8.162	8.262	8.637	9.446	13.197					

Liste des obligations sorties au tirage au sort n° 5, remboursables depuis le 1er juillet 1958 et non encore présentées au remboursement.

524	525	526	4.499	4.852	19.423	19.966	19.995	20.072	20.517
5.803	5.816	8.264	8.367	9.299	20.674	24.286	24.720	24.730	24.732
10.831	11.122	11.377	12.440	12.864	24.889	24.892	24.938	25.602	26.488
15.242	15.941	18.013	18.159	19.422	28.469	28.812	30.122	33.878	34.487

Liste des obligations sorties au tirage au sort n° 6, remboursables depuis le 1er juillet 1959 et non encore présentées au remboursement.

53	54	55	125	126	15.739	16.611	16.792	16.794	16.795
127	128	168	197	511	17.296	17.297	17.496	17.749	17.876
512	518	809	810	821	17.947	17.949	18.925	19.532	19.533
1.149	1.152	1.153	1.154	1.155	19.535	19.559	19.603	19.714	19.726
1.200	1.201	1.202	1.203	1.206	19.767	19.929	19.964	19.965	20.053
1.209	1.561	1.663	1.878	1.961	20.055	20.137	20.138	20.228	20.233
1.965	1.971	2.418	4.172	4.383	20.482	20.545	20.557	20.662	20.663
4.385	4.569	5.118	5.291	5.292	21.018	21.075	21.076	21.088	21.089
5.293	5.296	5.297	5.478	5.610	21.090	21.416	21.417	21.584	21.585
5.813	5.815	5.817	5.818	6.329	21.631	21.665	21.811	21.825	21.901
6.330	6.331	6.332	6.337	6.338	21.902	21.971	22.261	22.246	22.394
6.856	6.857	7.723	7.724	8.110	23.024	23.592	23.653	23.663	23.675
8.111	8.112	8.120	8.123	8.124	24.319	24.735	24.736	24.737	24.886
8.125	8.126	8.579	8.670	8.700	25.373	25.374	25.526	25.668	25.899
8.831	8.832	8.833	8.928	8.929	26.107	26.238	26.293	26.490	26.797
8.930	9.251	9.252	9.319	9.936	27.721	27.875	27.876	28.113	28.720
10.018	11.355	11.356	11.357	11.361	28.984	29.305	29.958	30.059	30.093
11.517	11.518	11.519	12.488	12.861	30.147	30.250	30.267	30.270	30.321
13.058	13.198	13.432	13.433	13.482	30.322	30.326	30.371	30.407	30.623
13.579	13.666	13.726	13.738	13.860	30.771	30.981	30.982	30.983	31.373
13.861	14.099	14.157	14.165	14.246	31.760	32.166	32.534	32.535	32.541
14.256	14.257	14.267	14.754	14.786	32.544	32.838	32.871	32.999	33.721
15.051	15.243	15.245	15.251	15.367	34.218	34.370	34.762	34.849	34.854

Liste des obligations sorties au tirage au sort n° 7, remboursables depuis le 1er juillet 1960 et non encore présentées au remboursement.

121	123	124	153	154	3.400	3.408	3.513	3.515	3.552
160	161	238	477	504	3.679	3.736	3.737	3.807	3.861
520	559	562	608	623	3.862	3.945	4.062	4.063	4.071
692	729	753	759	760	4.098	4.116	4.123	4.167	4.251
761	771	842	843	845	4.299	4.305	4.316	4.360	4.362
816	896	947	948	1.076	4.507	4.510	4.533	4.557	4.584
1.103	1.123	1.130	1.142	1.183	4.670	4.741	4.769	4.773	4.776
1.184	1.496	1.504	1.528	1.529	4.845	4.847	4.855	4.863	4.864
1.543	1.670	1.762	1.772	1.847	4.903	4.945	5.012	5.070	5.121
1.848	1.980	2.088	2.285	2.354	5.122	5.126	5.188	5.199	5.268
2.384	2.415	2.474	2.516	2.523	5.269	5.309	5.311	5.325	5.334
2.611	2.694	2.884	2.931	2.932	5.350	5.392	5.393	5.496	5.501
2.934	3.030	3.108	3.133	3.143	5.552	5.564	5.570	5.721	5.774
3.146	3.161	3.163	3.164	3.229	5.780	5.799	5.908	5.951	5.973
6.101	6.126	6.166	6.242	6.243	19.579	19.583	19.635	19.643	19.670
6.369	6.418	6.467	6.468	6.474	19.720	19.771	19.859	19.892	19.981
6.521	6.524	6.552	6.557	6.662	20.016	20.029	20.038	20.051	20.069
6.688	6.759	6.820	6.837	6.873	20.087	20.100	20.103	20.303	20.427
6.925	6.946	6.999	7.024	7.123	20.431	20.445	20.457	20.478	20.478
7.128	7.158	7.182	7.258	7.864	20.491	20.550	20.593	20.670	20.688
7.866	7.892	7.964	8.059	8.071	20.701	20.732	20.764	20.776	20.788
8.206	8.207	8.226	8.260	8.261	20.800	20.884	20.887	20.888	20.903
8.535	8.552	8.954	9.010	9.011	20.997	21.100	21.111	21.289	21.413
9.018	9.041	9.043	9.073	9.096	21.452	21.458	21.494	21.513	21.558
9.231	9.264	9.265	9.266	9.274	21.587	21.594	21.595	21.642	21.710
9.275	9.310	9.323	9.356	9.387	21.760	21.835	21.928	22.017	22.056
9.389	9.486	9.504	9.510	9.522	22.059	22.101	22.136	22.153	22.208
9.542	9.620	9.637	9.683	9.773	22.286	22.347	22.377	22.379	22.401
9.778	9.938	10.028	10.163	10.187	22.468	22.475	22.508	22.654	22.660
10.304	10.394	10.689	10.709	10.731	22.661	22.674	22.676	22.678	22.690
10.732	10.744	10.746	10.747	10.872	22.692	22.722	22.737	22.747	22.781
10.876	10.880	10.895	10.904	10.918	22.791	22.798	22.855	22.934	22.935
10.921	10.922	11.001	11.006	11.007	23.027	23.115	23.191	23.193	23.203
11.120	11.311	11.390	11.408	11.428	23.300	23.364	23.365	23.500	23.568
11.480	11.554	11.566	11.603	11.692	23.508	23.575	23.594	23.597	23.600
11.708	11.759	11.870	11.899	11.935	23.616	23.629	23.635	23.741	23.782
11.998	12.062	12.022	12.066	12.080	23.862	23.948	23.953	23.954	24.071
12.100	12.117	12.122	12.126	12.378	24.105	24.106	24.205	24.220	24.245
12.379	12.387	12.390	12.407	12.605	24.252	24.254	24.318	24.323	24.336
12.613	12.628	13.074	13.176	13.255	24.340	24.386	24.406	24.415	24.417
13.265	13.323	13.413	13.526	13.581	24.418	24.428	24.430	24.431	24.433
13.585	13.644	13.625	13.626	13.640	24.479	24.489	24.538	24.543	24.570
13.648	13.649	13.665	13.783	13.817	24.600	24.658	24.719	24.728	24.729
13.863	13.864	13.866	13.869	13.874	24.746	24.872	24.939	24.953	25.079
13.919	13.970	13.994	14.011	14.015	25.085	25.456	25.537	25.538	25.592
14.016	14.077	14.126	14.144	14.158	25.730	25.732	25.743	25.755	25.832
14.361	14.362	14.398	14.401	14.402	25.837	26.142	26.446	26.447	26.501
14.479	14.485	14.486	14.487	14.616	26.516	26.557	26.780	26.809	26.831
14.620	14.623	14.666	14.670	14.758	26.833	26.849	26.914	26.995	26.998
14.763	14.765	14.778	14.804	14.807	27.146	27.148	27.211	27.213	27.286
14.836	14.931	14.932	14.974	14.977	27.529	27.775	27.789	28.050	28.064
15.052	15.056	15.088	15.094	15.195	28.215	28.265	28.338	28.339	28.341
15.212	15.220	15.221	15.252	15.253	28.423	28.431	28.546	28.559	28.646
15.257	15.309	15.344	15.348	15.369	28.647	28.670	28.718	28.728	28.869
15.533	15.545	15.575	15.641	15.662	28.947	29.103	29.223	29.303	29.304
15.663	15.743	15.970	16.026	16.036	29.310	29.371	29.394	29.517	29.573
16.078	16.253	16.254	16.284	16.337	29.599	29.738	29.766	29.807	29.829
16.341	16.384	16.455	16.467	16.493	29.880	30.051	30.077	30.092	30.097
16.511	16.567	16.585	16.597	16.618	30.102	30.121	30.137	30.216	30.253
16.639	16.646	16.648	16.649	16.653	30.255	30.353	30.502	30.695	30.739
16.654	16.668	16.706	16.718	16.748	30.783	30.788	30.802	30.812	31.007
16.754	16.757	16.781	16.793	16.812	31.020	31.032	31.305	31.406	31.487
16.820	16.835	16.854	16.860	16.891	31.501	31.506	31.525	31.659	31.660
17.064	17.071	17.096	17.151	17.168	31.718	31.763	31.767	31.818	31.823
17.176	17.230	17.402	17.541	17.557	31.857	31.927	31.956	32.023	32.067
17.575	17.657	17.677	17.688	17.714	32.239	32.415	32.536	32.543	32.545
17.745	17.750	17.752	17.773	17.884	32.658	32.659	32.660	32.685	32.689
17.923	18.079	18.119	18.141	18.181	32.782	32.808	32.810	33.359	33.569
18.425	18.446	18.480	18.526	18.533	33.598	33.716	33.806	33.814	33.876
18.536	18.553	18.584	18.719	18.738	34.272	34.420	34.459	34.508	34.510
18.817	18.827	18.894	18.915	18.926	34.600	34.605	34.655	34.656	34.663
18.973	19.050	19.155	19.164	19.327	34.690	34.798	34.846	34.852	34.861
19.372	19.406	19.464	19.502	19.561	34.960				

LA COTONNIERE DE SAINT-QUENTIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 8.000.000 DE NF

SIÈGE SOCIAL : 33, RUE RICHARD-LENOIR, A SAINT-QUENTIN (AISNE)

R. C. : Seine n° 55-B 44.

Obligations 5 3/4 0/0 (*ex* 4 3/4 0/0) 1947.

Tirage du 15 mai 1961.

Les 282 obligations suivantes, sorties au tirage du 15 mai 1961, sont remboursables le 15 juin 1961 à 50,01 NF, coupon n° 15 (échéance 15 juin 1962) attaché.

La société a racheté en Bourse 41 obligations qui ont été imputées sur cet amortissement.

NUMÉROS	TIRAGE	COUPON ATTACHÉ	MONTANT
			Nouveaux francs.
400 à 792	1959	15 juin 1960	50,01
793 à 1.169	1960	15 juin 1961	50 »
4.374 à 4.879	1961 (*)	15 juin 1962	50,01

(*) Dont 223 comprises dans la numération des titres rachetés.

Le remboursement s'effectue aux caisses des établissements suivants :

Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, Paris, aux guichets de ses succursales et banques affiliées ;

Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris ;

Banque régionale du Centre, 61, rue Jean-Jaurès, Roanne (Loire).

CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF

(Union de sociétés coopératives anonyme à capital variable.)

(Décret-loi du 17 juin 1938.)

SIÈGE SOCIAL : 18 *bis*, AVENUE HOCHE, PARIS (8e)

R. C. : Seine n° 55-B 3339.

Obligations 4 0/0 1946 de 50 NF.

Quinzième amortissement au 25 juin 1961.

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 191 obligations sorties au tirage du 10 mai 1961 représentant, avec le montant des obligations rachetées en Bourse, la totalité de l'annuité prévue au tableau d'amortissement ;

2° Des séries sorties aux précédents tirages parmi lesquelles figurent des titres non présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
352 à 1.178	60	8.849 à 8.885	59
2.723 à 3.021	58	10.548 à 10.907	61

COMPAGNIE FRANÇAISE DES ETABLISSEMENTS GAILLARD

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.585.000 NF

SIÈGE SOCIAL : 53, AVENUE JEAN-MOULIN, A BEZIERS

R. C. : Béziers n° 57-B 65.

Obligations de 5.000 F (50 NF) 4 0/0 1946.

Numéros des 137 obligations sorties au tirage du 15 mai 1961 et formant, avec les obligations rachetées en Bourse, la quantité de 174 obligations à amortir le 15 juin 1961.

2.614	2.615	2.616	2.617	2.618	2.743	2.744	2.745	2.746	2.747
2.619	2.635	2.637	2.638	2.639	2.752	2.753	2.754	2.755	2.756
2.648	2.649	2.650	2.651	2.652	2.757	2.758	2.759	2.760	2.761
2.653	2.654	2.666	2.667	2.678	2.762	2.763	2.764	2.765	2.766
2.679	2.680	2.683	2.684	2.686	2.767	2.768	2.769	2.770	2.771
2.687	2.688	2.689	2.690	2.691	2.772	2.773	2.774	2.833	2.834
2.692	2.693	2.694	2.701	2.702	2.845	2.846	2.847	2.848	2.849
2.703	2.704	2.705	2.706	2.707	2.850	2.861	2.862	2.863	2.864
2.708	2.709	2.710	2.711	2.712	2.865	2.866	2.867	2.868	2.869
2.713	2.714	2.715	2.716	2.717	2.870	2.871	2.872	1.873	2.874
2.718	2.719	2.720	2.721	2.722	2.875	2.876	2.877	2.878	2.879
2.723	2.724	2.730	2.731	2.732	2.880	2.881	2.882	2.891	2.892
2.733	2.734	2.735	2.736	2.737	2.893	2.894	2.895	2.896	2.897
2.738	2.739	2.740	2.741	2.742	2.898	2.899			

Numéros des obligations sorties au tirage du 13 mai 1956 et non encore présentées au remboursement.

2.495 2.497 2.498

Numéros des obligations sorties au tirage du 13 mai 1957 et non encore présentées au remboursement.

1.302 1.303 1.304 1.305

Numéros des obligations sorties au tirage du 13 mai 1958 et non encore présentées au remboursement.

2.176 2.177 2.253 2.254 2.272 2.336 2.337 2.347

Numéros des obligations sorties au tirage du 14 mai 1959 et non encore présentées au remboursement.

1.366	1.367	1.378	1.384	1.385	1.421	1.422	1.437	1.438	1.439
1.386	1.387	1.388	1.389	1.390	1.440	1.450	1.451	1.452	1.453
1.391	1.392	1.393	1.405	1.406	1.479	1.494	1.495	1.496	1.497
1.407	1.408	1.414	1.415	1.416	1.498	1.499	1.500	1.501	

Numéros des obligations sorties au tirage du 12 mai 1960 et non encore présentées au remboursement.

1.786	1.790	1.792	1.793	1.794	1.976	1.977	1.978	1.979	1.990
1.795	1.907	1.908	1.909	1.910	1.991	1.992	1.993	1.994	1.999
1.911	1.912	1.913	1.914	1.915	2.004	2.005	2.006	2.007	2.008
1.916	1.917	1.918	1.919	1.920	2.012	2.015	2.016	2.017	2.018
1.921	1.922	1.923	1.924	1.925	2.030	2.051	2.055	2.056	2.057
1.926	1.927	1.937	1.938	1.939	2.058	2.059	2.060	2.065	2.066
1.940	1.947	1.948	1.949	1.950	2.067	2.068	2.090	2.091	2.092
1.951	1.952	1.953	1.954	1.956	2.093	2.094	2.095	2.098	2.099
1.961	1.962	1.963	1.964	1.965	2.100	2.106	2.356	2.362	2.363
1.966	1.967	1.968	1.969	1.970	2.364	2.365	2.366	2.367	2.368
1.971	1.972	1.973	1.974	1.975	2.375	2.376	2.377		

FONDERIES ET ATELIERS DU RHONE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.000.000 NF

SIÈGE SOCIAL : 45, RUE DE LA CITÉ, LYON (3e)

R. C. : Lyon n° 55-B 977.

Obligations 6 0/0 1955 de 100 NF.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de 290 obligations représentant la moitié de l'amortissement prévu pour le 1er juillet 1961.

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 290 obligations (compte tenu des obligations précédemment rachetées) représentant l'autre moitié de l'amortissement, sorties au tirage effectué le 9 mai 1961 et remboursables à 108,44 NF à partir du 1er juillet 1961, coupons n° 7 (1er juillet 1962) et suivants attachés ;

2° Des séries comprenant des obligations amorties antérieurement parmi lesquelles il reste des titres non encore remboursés.

1.437 à 1.792 (remboursement le 1er juillet 1961 à 108,44 NF).
1.953 à 2.232 (remboursement le 1er juillet 1959 à 107.47 NF).
4.111 à 4.365 (remboursement le 1er juillet 1958 à 106,85 NF).
8.617 à 8.918 (remboursement le 1er juillet 1960 à 107,96 NF).

AVIS DIVERS

SOCIETE GENERALE DES EAUX MINERALES DE VITTEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 10.209.350 NF
DONT 988.593,75 DE JOUISSANCE

SIÈGE SOCIAL : VITTEL (VOSGES)

R. C. : Mirecourt n° 56-B 14.

Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 10 juin 1961.

Convocation.

MM. les actionnaires de la Société générale des eaux minérales de Vittel, société anonyme au capital de 10.209.350 NF dont 988.593,75 de jouissance, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le samedi 10 juin 1961, à 15 heures, à Vittel (salon du Grand Hôtel).

ORDRE DU JOUR

1° Rapport du conseil d'administration ;
2° Rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 1960 ;
3° Approbation des rapports, du bilan et des comptes de l'exercice, fixation du dividende, quitus aux administrateurs pour l'exercice 1960 ;
4° Quitus à donner à la succession d'un administrateur décédé ;
5° Approbation des modifications apportées à la présentation du bilan ;
6° Approbation des opérations soumises à l'application de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1967.

Pour assister à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer, cinq jours au moins avant la réunion, leurs titres ou le récépissé de dépôt de ces titres dans une banque, un établissement de crédit ou chez un agent de change.

Les propriétaires d'actions nominatives seront reçus à l'assemblée sur justification de leur identité.

Le conseil d'administration.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Salomon (Roger), né le 3 novembre 1925 à Metz (Moselle), demeurant 27, rue Bossuet, Metz, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Gomand, ou Gaurand, ou Gerbaud.

M. Gherab (Aïssa), né à Oran le 14 septembre 1925, demeurant à Oran, cité Lauriers-Roses, bâtiment D 2, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs : Louise-Yvette, née à Oran le 31 mai 1949 ; Carmen-Bénita, née à Oran le 15 juin 1951 ; André-Vincent, né à Oran le 22 mai 1954 ; Maryline-Francine-Nicole, née à Oran le 26 juillet 1956 ; Serge-Fernand, né à Oran le 8 juin 1958 ; Jean-Louis, né à Oran le 15 juillet 1959, et François, né à Oran le 6 octobre 1960, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Garcia.

M. Piedevache (Bernard-Jean), né à Montsurs (Mayenne) le 9 août 1932, demeurant à Oran, 6, rue de la Paix, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs : Thierry-Joseph-Louis, né le 18 février 1958 à Oran, et Brigitte-Hélène-Germaine, née le 5 janvier 1960 à Oran, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Predeval.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

22 avril 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. **Association le Bomin-Pont-de-Buis.** But : attribution chaque année, à une famille méritante de Pont-de-Buis, d'une somme de 1.000 NF. Siège social : mairie de Pont-de-Buis (Finistère).

22 avril 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. **Association familiale rurale de Salles-Curan.** But : défense et représentation des droits et intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social : mairie de Salles-Curan (Aveyron).

24 avril 1961. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Association des meuniers d'Ymonville.** But : sauvegarde et entretien du moulin d'Ymonville. Siège social : moulin d'Ymonville.

24 avril 1961. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Association Saint-Laurent.** But : création et entretien d'une maison de retraite et de repos ou convalescence à Cruéjouls Siège social : à Cruéjouls.

26 avril 1961. Déclaration à la sous-préfecture d'El Oued. **Coopérative scolaire de l'école de Tiksebt (El Oued).** But : prendre soin de l'école et la rendre agréable ; entretenir et améliorer la bibliothèque et le musée scolaire, le matériel des jeux et le cinéma ; organiser des fêtes scolaires et sportives, voyages d'études et excursions, etc. Siège social : école de garçons de la Gare, bureau du directeur, à El Oued (Oasis).

26 avril 1961. Déclaration à la sous-préfecture d'El Oued. **Œuvre des cantines scolaires de l'école de Tiksebt (El Oued).** But : assurer gratuitement ou pour un prix modique le repas de midi aux enfants de l'école appartenant à des familles nécessiteuses ou dans une situation difficile et servir au plus juste prix ce repas aux enfants de l'école qui ne peuvent rentrer chez eux pendant l'interclasse. Siège social : école de garçons de la Gare, bureau du directeur, à El Oued (Oasis).

26 avril 1961. Déclaration à la sous-préfecture d'El Oued. **Société sportive de l'école de Tiksebt (El Oued).** But : organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves de l'école. Siège social : école de garçons de la Gare, bureau du directeur, El Oued (Oasis).

28 avril 1961. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Union sportive et culturelle de la jeunesse roybonnaise.** But : éducation sportive et culturelle. Siège social : mairie de Roybon.

29 avril 1961. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Saint-George Tennis-Club.** But : organiser, diriger, contrôler et développer le sport lawn-tennis ainsi que les sports et activités annexes. Siège social : hôtel Saint-George, 24, avenue Foureau-Lamy, à Alger.

3 mai 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. **Karting-Club de la vallée de l'Indrois.** But : introduire et promouvoir les compétitions entre véhicules dits « karts ». Siège social : café Hervier, Villeloin-Coulange (Indre-et-Loire).

3 mai 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Club Cotax, pêche sous-marine et de plein air.** But : natation et camping. Siège social : 45, quai de Seine, Paris.

4 mai 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Mortagne. **Comité des fêtes de Saint-Julien-sur-Sarthe.** But : organisation des fêtes de la commune. Siège social : mairie de Saint-Julien-sur-Sarthe (Orne).

4 mai 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Société communale de chasse Les Joyeux Nemrods haspriens.** But : défendre le gibier contre le braconnage, aider à son repeuplement par tous les moyens en leur pouvoir, tout en pratiquant leur sport favori. Siège social : mairie d'Haspres (Nord).

4 mai 1961. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Section locale des mutilés du travail, assurés sociaux, invalides civils et leurs ayants droit d'Avesnes.** But : défendre par tous les moyens en son pouvoir les revendications tendant à l'amélioration du sort de toutes les victimes d'accidents, assurés sociaux, invalides du travail et leurs ayants droit. Siège social : café Tesson, rue Cambrésienne, à Avesnes-sur-Helpe (Nord).

4 mai 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Promocamp.** But : promouvoir et favoriser le développement et l'agencement des camps à l'usage des campeurs. Siège social : 65, avenue d'Iéna, Paris.

5 mai 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Brive. **Foyer social éducatif du collège d'enseignement technique féminin de Brive.** But : social et éducatif. Siège social : place du 15-Août-1944, à Brive (Corrèze).

5 mai 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Amicale des gérants de stations Champ.** But : liens de bonne confraternité entre ses membres et aide sociale. Siège social : 252, avenue Jean-Jaurès, Reims (Marne).

8 mai 1961. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Association sportive de Saint-Marcel.** But : pratique des sports. Siège social : mairie de Saint-Marcel.

9 mai 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Amicale des membres du personnel des établissements Roque et fils et Cie.** But : camaraderie, entraide, œuvres sociales au sein du personnel. Siège social : 33, rue Buirette, Reims (Marne).

12 mai 1961. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Centre interclubs parachutiste de Normandie.** But : diriger, coordonner et gérer les sections parachutistes des groupements pratiquant le parachutisme sportif et affiliés à une fédération agréée en vue de favoriser l'essor du parachutisme sportif sous toutes ses formes. Siège social : aérodrome du Havre, boîte postale 632, au Havre (Seine-Maritime).

12 mai 1961. Déclaration à la préfecture de l'Indre. **Association des parents d'élèves des collèges d'enseignement technique (garçons et filles) de Châteauroux.** But : permettre aux parents des élèves des collèges d'enseignement technique de rechercher et de discuter en commun toutes les améliorations morales ou matérielles désirables, dans l'intérêt général des enfants de ses adhérents. Siège social : centre d'enseignement technique de garçons, chemin de Salles, à Châteauroux.

12 mai 1961. Déclaration à la sous-préfecture d'Apt. **Roc et Soleil.** But : formation religieuse, sociale et culturelle, œuvres de charité, aide à la conservation de monuments anciens. Siège social : chez le curé de Saint-Saturnin-lès-Apt (Vaucluse).

12 mai 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Syndicat d'initiatives de la Redoute-Plage.** But : la sécurité, l'agrément, l'expansion de la plage, et en faire un centre touristique. Siège social : café Mirador, la Redoute-Plage, Portiragnes (Hérault).

MODIFICATIONS

22 avril 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. L'Association pour faciliter le transport des écoliers d'Hénin-Liétard et de ses environs change son titre, qui devient : **Association familiale pour faciliter le transport des écoliers d'Hénin-Liétard et de ses environs.** Siège social : château des Bouviers, à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais).

23 avril 1961. Déclaration à la préfecture des Landes. L'**Association des adhérents de la Mutuelle assurance automobile des instituteurs de France dans les Landes** transfère son siège social du Grand Café, rue Gambetta, au 5, rue Armand-Dulamon, Mont-de-Marsan.

16 mai 1961. Déclaration à la préfecture de police. L'**Arc-Club de France** transfère son siège social du 66, rue de la Pompe, Paris, au 10-20, boulevard de l'Amiral-Bruix, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.